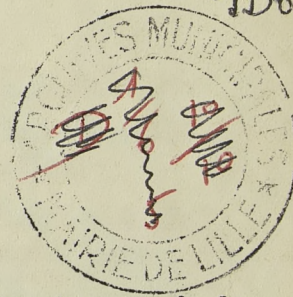


COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Mon Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie Publique qui doit tenir sa première réunion le 1er juillet 1955, à 18h30, dans la Salle des Témoins, 1er étage, 4ème pavillon.

ORDRE DU JOUR

55/01 - Installation des membres de la Commission

55/02 - Dispositions à prendre pour l'organisation du travail.

Circulation - Stationnement - Signalisation

55/03 - Chambre des Métiers du Nord - Demande de stationnement réservé

55/04 - Caisse de Congés payés du Bâtiment - Demande de stationnement réservé

55/05 - Immeuble dit "du Groupe Foch" - Demande de stationnement réservé

55/06 - Circulation rue d'Angleterre

55/07 - Circulation rue des Débris St Etienne et rue du Curé St Etienne

55/08 - Longueurs de stationnement à réserver pour les arrêts d'autobus (T.E.L.B.)

55/09 - Stationnement des autobus place du Général de Gaulle

55/10 - Implantation de panneaux "STOP" (lettre du 10-2-55 de M. le Commissaire Central

55/11 - Circulation place du Maréchal Leclerc

55/12 - Circulation au carrefour de la R.N 41 avec la rue de Londres - Demande de M. le Maire de Loos

.....

.....

.....

Rapports au Conseil municipal

55/16 - Fourniture de 2.550m de bordures en granit

55/17 - Signalisation lumineuse - Pénalité - Admission en recette

55/18 - Retaille de pavés (appel d'offres du 22-6-55)

55/19 - Reconstruction du P.S dit "Pont de Fives" - Approbation des travaux - Répartition des charges - Financement

55/20 - Tranche urbaine du Fonds d'Investissement routier (programme 1956-1961)

.....

.....

.....

.../

Contrôle et Droits de voirie

- 55/24 - Distribution d'essence par appareils mobiles sur chariot - Modification éventuelle de l'article 12 de l'arrêté municipal du 19 mai 1954
- 55/25 - Installation d'un appareil distributeur d'essence 162, rue Gustave Delory - Demande de M. STEVENS
- 55/26 - Réclamation de M. LOUFFLET 168, rue Solférino à Lille, concernant la présence d'une pompe à essence sur le trottoir au droit de l'immeuble voisin portant le n° 166
- 55/27 - Pose de jarres fleuries rue Nationale - Demande de l'Union Commerciale de la rue Nationale
- 55/28 - Affaire PAINDAVOINE, rue Ambroise Thomas (terrain non clôturé)
- 55/29 - Affaire COGNET (Publicité sur la construction inachevée à l'angle du Bd Carnot et de la rue des Arts)
- 55/30 - Publicité sur les bancs et urinoirs des voies publiques - Demande de l'O.D.I.C
- 55/31 - Demande de dégrèvement présentée par l'O.P.M.E.L.M. concernant une somme de 28.975 Fr correspondant aux frais de remise en état du pavage au droit du groupe d'H.L.M. situé à l'angle de la rue Georges Lefèvre et de l'avenue Eugène Varlin.
- 55/32 - Demande d'installation de plans indicateurs (lettre du 16-6-55 de la Cie française des Publicités Officielles)

.....

.....

.....

Dénomination de voies nouvelles

- 55/36 - Groupe dit "du Petit Maroc" (ancienne question 54/134)
- 55/37 - Lotissement de l'ancien Hospice Wannoschot (ancienne question 54/137)
- 55/38 - rue de la Caserne St André (ancienne question 54/136)
- 55/39 - Voie nouvelle ouverte par les "Habitations économiques du Nord" entre la rue de Marquillies et l'extrémité est de la rue de la Prévoyance (ancienne question 54/139)

QUESTIONS DIVERSES

Hôtel de Ville, le 28 juin 1955

l'Adjoint délégué à la Voie Publique,

A. VAN WOLPUT

156/328



SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 1er Juillet 1955

-----

M.M. les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 1er Juillet 1955 à 18 h 30, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique.

Etaient présents : M.M. COURMONT, DANIEL, DE BECKER, GHYS, HENAUX, LANDRIE, LOURDEL, ROUSSEAUX, SIMONOT, VAN WOLPUT.

Etaient excusés : M.M. HAMY, WALKER.

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif :

M. DOISE, Officier de Paix Adjoint, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police.

MM. AUREL, MAEGHT, VERMEERSCH.

Secrétaire : M. DELOBEL.

-----

55/01 - 55/02 - M. VAN WOLPUT procède à l'installation des membres de la Commission et leur demande de vouloir bien lui faire connaître les jour et heure qui leur conviennent pour l'organisation des futures réunions de la Commission de la Voie Publique.

Conformément aux avis exprimés, ces réunions seront en principe organisées comme la présente, le vendredi à 18 h 30, le délai entre lesdites réunions étant subordonné à l'importance ou à l'urgence des matières à traiter.

CIRCULATION - STATIONNEMENT - SIGNALISATION

55/03 - Chambre des Métiers du Nord - Demande de stationnement réservé -

Il s'agit d'une demande de stationnement réservé au droit de l'immeuble appartenant à la Chambre des Métiers du Nord, 14, rue d'Inkermann.

La Commission donne un avis défavorable à cette demande, estimant que d'une manière générale il convient de se montrer hostile aux dérogations qui tendent à neutraliser les dispositions prises en matière de circulation et de stationnement des véhicules sur la voie publique.

55/04 - Caisse de Congés payés du Bâtiment - Demande de stationnement réservé -

Demande analogue à la précédente intéressant l'immeuble de la Caisse de Congés Payés du Bâtiment, 80, rue de Paris.

Pour les mêmes raisons, l'avis de la Commission est défavorable.

55/05 - Immeuble dit: "du Groupe Foch" - Demande de stationnement réservé -

Cette demande de M. DELAY, Gérant de la Société Civile Immobilière du Groupe Foch est motivée par les inconvénients présentés par l'arrêt et le stationnement des autobus au droit de l'immeuble intéressé (trottoir opposé)

La Commission adopte également une position défavorable pour les raisons déjà invoquées.

L'enquête du service a d'ailleurs révélé que l'accès aux garages particuliers de l'immeuble était possible malgré le stationnement des autobus incriminés.

.../

55/06 - Circulation rue d'Angleterre

Après avoir discuté du problème délicat de la circulation dans cette voie et demandé l'avis de M. DOISE et du Service à ce sujet, la Commission n'estime pas indiqué d'instaurer le sens unique qui avait été envisagé dans lesens Place du Concert vers la rue Royale lors du passage à Lille, du délégué de la Prévention Routière, étant donné qu'un sens unique auquel il convient de laisser la préférence, existe déjà rue de la Monnaie.

55/07 - Circulation rue des Débris St. Etienne et Rue du Curé St. Etienne.

Il s'agit d'une demande de M. le Commissaire Divisionnaire de Police tendant, d'une part, à inverser le sens unique rue des Débris St. Etienne, actuellement dirigé de la Place du Général de Gaulle vers la rue du Curé St. Etienne, et à instaurer d'autre part dans cette dernière voie, un sens unique dans le sens rue Lepelletier vers la rue Esquermoise.

M. HENAUX fait remarquer que si les mesures proposées étaient adoptées, la circulation deviendrait pratiquement nulle dans les voies intéressées qui ne seraient pratiquement plus empruntées que pour la desserte des riverains et que cette situation serait vite exploitée par les automobilistes pour la transformation en "parking" des voies dont il s'agit.

La Commission se range à cet avis et décide le maintien du statu-quo, en attendant de nouvelles propositions éventuelles des services de Police.

55/08 - Longueurs de stationnement à réserver pour les arrêts d'autobus (T.E.L.B.)

M. MAEGHT déclare qu'une longueur de 25 mètres est nécessaire pour le stationnement d'un autobus, afin de permettre les manoeuvres d'arrivée et de départ de celui-ci, dans le même ordre d'idées, 39 m 50 et 55 m sont respectivement nécessaires pour le stationnement de 2 et 3 autobus.

Compte tenu d'une part des difficultés générales de stationnement des véhicules, et d'autre part, de la nécessité de réserver une longueur suffisante pour le stationnement des autobus de la Compagnie des T.E.L.B. la Commission se prononce pour qu'une longueur de 25 mètres soit réservée audit stationnement.

M. DOISE avait préalablement signalé que les Services de Police sont souvent dans l'obligation de dresser des procès-verbaux de contravention à l'encontre des automobilistes qui stationnent aux arrêts d'autobus, et qu'en vue d'y remédier il serait souhaitable qu'un effort soit tenté pour renforcer la signalisation à ces emplacements.

M. COURMONT demande que les arrêts d'autobus ne soient pas situés aux mêmes endroits que ceux des tramways, afin de ne pas entraver la circulation. Partageant l'avis de M. VAN WOLPUT et du Service à ce sujet, la Commission estime qu'aux carrefours notamment, l'arrêt de tramways doit être placé en amont du carrefour et l'arrêt de l'autobus en aval du carrefour. Un essai sera effectué dans ce sens au carrefour "Paris - Molinel".

55/09 - Stationnement des autobus place du Général de Gaulle

Sur proposition de M. MAEGHT la Commission donne son accord pour le stationnement des deux autobus "T.E.L.B." entre le passage clouté côté n° impairs de la Place du Général de Gaulle et la place de Rihour, mais insiste toutefois pour que la distance réglementaire de 10 mètres soit laissée libre avant l'angle formé par ces deux places, afin de dégager l'entrée de la rue Neuve. Cette mesure permettra de réserver aux stationnement banal la partie comprise entre ce passage clouté et la rue Nationale.

55/10 - Implantation de panneaux "STOP" (lettre du 10.2.1955 de M. le Commissaire Central)

Par lettre susvisée, M. le Commissaire Central souhaite l'installation de panneaux "STOP" à 10 carrefours dangereux, en plus des 6 où cette installation est décidée et a déjà été partiellement réalisée.

Se rangeant à l'avis de M. VAN WOLPUT, la Commission décide d'attendre les réactions du public à ce genre d'installation, avant d'en poursuivre l'application.

55/II - Circulation place du Maréchal Leclerc

M. MAEGHT signale que les automobilistes ne tiennent pas toujours compte de la présence du "crapaux" installé sur cette place pour les contraindre à virer correctement; il demande l'intervention de la police à ce sujet<sup>en</sup> précisant que de son côté le service tracerait une bande blanche (ou cloutée) sur le sol pour renforcer la signalisation existante.

La Commission donne son accord à ce sujet.

55/I2 - Circulation au carrefour de la R. N. 41 avec la rue de Londres - Demande de M. le Maire de Loos.

Cette demande tend à l'installation d'une signalisation lumineuse par feux tricolores au carrefour susvisé.

M. MAEGHT déclare que de l'enquête effectuée, il ressort que cette signalisation ne s'impose pas actuellement à ce carrefour où la circulation n'est relativement rapide que sur la R.N. 41. Les Services des Ponts et Chaussées contactés à ce sujet sont d'ailleurs très défavorables et soulignent qu'il existe à Lille des carrefours plus importants non encore dotés d'une signalisation tricolore. A la rigueur, une signalisation "STOP" pourrait être installée.

La Commission donne un avis défavorable à la demande de M. le Maire de Loos, auquel le Service adressera une lettre dans ce sens et décide la pose de panneaux "STOP".

55/I3 - Création d'un refuge rue du Priez (ligne C de la Cie des T.E.L.B.)

Ce projet est motivé par le "mariage" prévu de la ligne C (direction Wattignies) et de la ligne O (direction Wambrechies).

La Commission donne un avis favorable pour la réalisation de ce projet, estimant que si le refuge envisagé est susceptible d'amener une gêne relative dans la circulation rue du Priez, il constitue la solution la moins mauvaise pour la descente et la montée des voyageurs de la nouvelle ligne, à proximité de la Gare de Lille.

55/I4 - Arrêt d'autobus place de Rihour

Il s'agit de l'arrêt de la nouvelle ligne d'autobus qui remplacera la ligne de tramways "L".

La Commission se montre défavorable à l'arrêt proposé au droit de l'établissement "Electrolux" et charge le service de revoir le problème avec M. l'Adjoint délégué.

+

+ +

RAPPORTS AU CONSEIL MUNICIPAL

La Commission donne un avis favorable aux rapports suivants destinés à être présentés au Conseil Municipal après examen préalable des membres du Conseil d'Administration :

55/I6 - Fourniture de 2.550 m de bordures en granit

55/I7 - Signalisation lumineuse - Pénalité - Admission en recette

55/I8 Retaille de pavés (appel d'offres du 22.6.1955)

55/I9 - Reconstruction du P.S. dit "Pont de Fives" - Approbation des Travaux - Répartition des charges - Financement.

55/20 - Tranche Urbaine du Fonds d'Investissement Routier (programme 1956-1961)

55/21 - Boulevard Périphérique - Fourniture de sable de fonderie.

Lors de l'examen du rapport 55/I9 susvisé, M. AUREL souligne que la proposition de la S.M.C.F. pour la reconstruction du P.S. dit "Pont de Fives" est au point de vue pécuniaire très intéressante pour la Ville, et déclare que cette Société Nationale attache le plus grand intérêt à l'exécution de cet ouvrage, qu'elle espère réaliser en 18 mois, dès l'accord de la Ville obtenu.

.../

Quand au rapport 55/20, M. VAN WOLPUT expose rapidement l'affaire, et après avoir énuméré sommairement les divers travaux projetés pour bénéficier de la Tranche Urbaine du Fonds d'Investissement Routier, déclare aux membres de la Commission qu'il importe surtout pour la Ville de présenter dans les délais prescrits, un avant-projet destiné à lui réserver le droit au bénéfice de la tranche Urbaine du F.I.R.

La Commission donne son accord pour que les travaux suivants soient ajoutés à la liste des sept réalisations prévues dans l'avant-projet :

- a) Suggérée par M. AUREL : Ouverture d'une voie nouvelle entre la place de la Gare et le Bd Périphérique (carrefour de la rue du Ballon)
- b) Suggérée également par M. AUREL : Réalisation du nouvel alignement de la rue Littré.
- c) A la demande de M. LANDRIE : Travaux d'élargissement du Pont du Lion d'Or
- d) Demandée par M. AUREL : Réalisation du nouvel alignement de la rue du Palais-Rihour.

+  
+ +

#### CONTROLE ET DROITS DE VOIRIE

##### 55/24 - Distribution d'essence par appareils mobiles sur chariot - Modification éventuelle de l'article I2 de l'arrêté municipal du 19 Mai 1954.

La Commission donne un avis défavorable pour cette modification, estimant que la présence de chariots mobiles sur le trottoir gênerait la circulation des piétons et serait en contradiction avec la nouvelle politique de dégagement des trottoirs.

Le Service ayant soulevé la question relative à quatre autorisations délivrées anciennement, à ce sujet la Commission décide le retrait de ces autorisations en accordant toutefois un certain délai aux intéressés.

##### 55/25 - Installation d'un appareil distributeur d'essence; 162 rue Gustave Delory Demande de M. STEVENS.

Cette demande tend à obtenir l'autorisation d'installer un appareil distributeur d'essence sur le trottoir à I2 m 90 de l'angle de la rue du Croquet.

La Commission donne un avis défavorable estimant qu'il n'est pas indiqué d'apporter une dérogation à l'article 5 de l'arrêté municipal du 19 Mai 1954 interdisant l'installation de pompes à essence à moins de 20 mètres d'un croisement ou angle de rue.

##### 55/26 - Réclamation de M. SOUFFLET 168 rue de Solférino à Lille, concernant la présence d'une pompe à essence sur le trottoir au droit de l'immeuble voisin portant le n° 166.

M. SOUFFLET se plaint de ce que la présence de la pompe susvisée installée à moins de 5 mètres de la mitoyenneté de son Etablissement est une cause de gêne dans l'exercice de sa profession, du fait que réglementairement les automobilistes peuvent stationner dans les 5 mètres situés de part et d'autre de cette pompe à essence pour approvisionner leurs véhicules en carburant.

Après en avoir discuté, la Commission décide de tolérer le maintien de la pompe incriminée, sous réserve que le bénéficiaire fasse preuve d'esprit de compréhension en ne disposant plus de la partie de la voie publique située au droit de l'Etablissement de M. SOUFFLET.

##### 55/27 - Pose de jarres fleuries rue Nationale - Demande de l'Union Commerciale de la rue Nationale.

A la demande de M. VAN WOLPUT, M. LOURDEL expose cette affaire dont il avait été personnellement saisi en tant qu'Adjoint délégué au Service de la Voie Publique.

Il s'agit de 30 jarres en ciment d'un poids de 150 Kilos environ chacune qui seraient placées ~~ent. re~~ les candélabres, soit tous les 30 mètres; elles seraient posées sur le sol et enlevées durant la mauvaise saison. .../

L'entretien et l'arrosage seraient à la charge de l'Union Commerciale de la rue Nationale. Par contre, la garniture fleurie serait assurée par la Ville.

M. LOURDEL précise qu'aucun engagement ferme n'a été pris mais qu'il avait donné un accord de principe à ce sujet.

Une assez longue discussion s'engage entre les membres de la Commission pour des raisons touchant à l'esthétique des jarres en cause, et à l'encombrement prévisible que celles-ci réaliseraient sur les trottoirs intéressés.

En définitive, cette affaire est réservée.

55/28 - Affaire Paindavoine, rue Ambroise Thomas (terrain non clôturé)

A la date du 23 Août 1952, et en application de la réglementation en vigueur, M. Paindavoine a été invité à faire clôturer le terrain lui appartenant rue Ambroise Thomas.

Depuis, l'intéressé s'est engagé par lettre en date du 15 juillet 1953 à faire procéder à la construction de garages sur ce terrain.

Or, à ce jour, aucune construction n'a été effectuée et le terrain n'est toujours pas clôturé malgré les nombreux rappels qui ont été adressés à M. Paindavoine à ce sujet; un procès-verbal de contravention pour défaut de clôture d'un terrain vague a même été dressé par le service le 17 Avril dernier et transmis au Commissaire Central le 24 Avril.

Le service propose de faire installer d'office une clôture aux frais de l'intéressé.

La Commission donne son accord sur ce point, en demandant toutefois qu'un dernier rappel soit adressé à M. Paindavoine pour clôturer ledit terrain avant le 15 Juillet prochain.

55/29 - Affaire Cognet (Publicité sur la construction inachevée à l'angle du Boulevard Carnot et de la rue des Arts)

M. Cognet envisageant de reprendre en juillet 1956 les travaux de terminaison de l'immeuble susvisé a demandé à la Ville par lettre en date du 13 décembre 1954 un délai de grâce de 18 mois pour l'enlèvement de la publicité abusive dont cet immeuble est revêtu

La Commission estime que cette publicité n'a que trop duré, mais accorde toutefois un délai de 6 mois à dater du 1er Juillet 1955, pour son enlèvement.

55/30 - Publicité sur les bancs et urinoirs des voies publiques - Demande de l'O.D.I.C.

La Commission donne un avis défavorable à cette demande, ce genre de publicité ne lui semblant pas indiqué pour des raisons d'esthétique et de propreté publique.

55/31 - Demande de dégrèvement présentée par l'O.P.M.H.L.M., concernant une somme de 28.975 Frs correspondant aux frais de remise en état du pavage au droit du groupe d'H.L.M. situé à l'angle de la rue Georges Lefèvre et de l'Avenue Eugène Varlin.

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder le dégrèvement demandé, étant donné qu'aucun article, visant l'exonération des frais de repavage en faveur des organismes d'intérêt public, ne figure au Code des Arrêtés Municipaux.

55/32 - Demande d'installation de plans indicateurs (lettre du 16.6.1955 de la Compagnie Française des Publicités Officielles)

La Commission pense que ce genre d'installation sur la voie publique, aux abords de la Gare de Lille et dans le Centre de la Ville, constituerait une gêne pour la circulation, et donne, en conséquence, un avis défavorable à la demande présentée.

+

++

Dénomination de Voies Nouvelles.

55/36 - Groupe dit du "Petit Maroc" (Ancienne Question 54/I34).

Conformément aux dispositions arrêtées lors de la dernière réunion, des noms de savants sont donnés aux 6 voies restant à dénommer dans ce secteur. Après un échange de vues entre les membres de la Commission, les noms suivants sont proposés pour les voies intéressées : Fleming, les Frères Lumière, Einstein, Mariotte, Laennec et Gay-Lussac.

55/37 - Lotissement de l'ancien Hospice WANNOSCHOT (ancienne question 54/I37).

Tous renseignements utiles ayant été obtenus par le service sur la personnalité de M. Wannoschot, créateur en 1904, de l'Hospice des Vieux Ménages à présent disparu à l'emplacement du lotissement susvisé, la Commission donne son accord pour la dénomination de " Cité Wannoschot" audit lotissement .

55/38 - Rue de la Caserne St. André (ancienne question 54/I36).

Depuis la dernière réunion de la Commission de la Voie Publique, le Service a obtenu de l'Association des Supporters de la 2ème C.R.T. les renseignements suivants relatifs à la dénomination de St. Ruth proposée pour faire cesser l'anomalie que présente le nom de " Caserne St. André" donné à la voie qui mène à la Caserne St. Ruth.

"Charles CHALMOT de St. RUTH, capitaine au régiment de Bouillon, Commandant la cavalerie en Flandre, Lieutenant Général, Général en chef de l'Armée d'Irlande, tué à "la Bataille de Kirkconnel, le 22 juillet 1691," (Ces renseignements sont extraits des Archives Départementales du Nord) .

La Commission donne son accord au changement de dénomination proposé.

55/39 - Voie Nouvelle ouverte par les "Habitations Economiques du Nord" entre entre la rue de Marquillies et l'extrémité Est de la rue de la Prévoyance (ancienne question 54/I39).

D'accord sur le principe de donner un nom d'écrivain du XIXème siècle à cette nouvelle voie, en raison de la proximité de la rue Balzac, la Commission amenée à choisir entre Guy de Maupassant et Jules Verne, donne la préférence au nom de Jules Verne dont le Cinquantenaire de la mort doit être célébré cette année .

+

++

Questions diverses .

a) Répondant à une question de M. LANDRIE concernant l'organisation de la Grande Braderie, M. VAN WOLPUT déclare que cette organisation est du ressort de la 3ème Division, le service de la Voie Publique n'intervenant que pour réglementer la circulation et le stationnement lors de cette manifestation.

b) Concernant la mise en état de viabilité de la rue d'Aboukir, question soulevée par M. DE BECKER, M. VAN WOLPUT répond qu'il appartient éventuellement au Service Municipal d'Hygiène d'y pourvoir en accord avec le Syndic des propriétaires de la rue, celle-ci étant privée .

M. AUREL ajoute que, cette voie étant trop étroite, ne possède pas les conditions requises pour être admise par la suite dans le réseau des voies urbaines.

c) M. ROUSSEAU signale à nouveau que la circulation des piétons est rendue difficile sur le trottoir étroit situé Avenue du Peuple Belge, à l'angle de la place Louise de Bettignies. Les conducteurs arrêtent, en effet, contre la bordure et perpendiculairement à celle-ci leur véhicule dont l'avant déborde, dès lors, largement sur le trottoir, ce qui ne laisse aux piétons qu'un passage insuffisant .

M. AUREL déclarant que le même inconvénient se produit Square Morisson, pense que la meilleure façon d'y remédier serait d'élargir les trottoirs intéressés.

La Commission donne son accord pour l'élargissement du trottoir susvisé de l'Avenue du Peuple Belge à l'endroit incriminé .

....



d) M. SIMONET signale que le tracé des "dents de scie" disposées boulevard Vauban pour le stationnement des véhicules, est presque effacé, de même que celui du "Parking" de la place du Général de Gaulle.

M. MAEGHT répond que le Service fera le nécessaire pour le Boulevard Vauban, et suggère de remplacer par des "clous" les bandes de peinture du "parking" de la place du Général de Gaulle, dont l'établissement ne semble pas devoir être modifié dans l'avenir.

La Commission donne son accord à ce sujet.

e) M. LANDRIE rappelle la présentation du programme d'électrification de l'éclairage public.

M. VAN WOLPUT répond que ce programme de même que les autres programmes de travaux seront adressés par M. MAEGHT à chacun des membres de la Commission.

f) M. COURMONT demande si l'amélioration de l'état du pavage de la rue de Cambrai est prévue.

M. AUREL déclare que la réfection de cette voie est inscrite au programme de travaux.

g) M. DE BECKER s'étonne de ce que les travaux de revêtement de la rue Paul Lafargue commencés l'année dernière ne sont pas encore terminés.

M. MAEGHT répond que le Service n'est pas responsable de cet état de choses imputable au fait que l'absence de réunions du Conseil Municipal depuis Juillet 1954 a retardé l'approbation du marché passé avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux de revêtement hydrocarbonés dont il s'agit. M. MAEGHT ajoute que ces travaux seront réalisés au cours de la campagne de cette année.

h) M. GHYS demande que le stationnement bilatéral des véhicules instauré rue de Béthune entre la rue des Molfonds et la rue de l'Hôpital Militaire soit remplacé par un stationnement alterné.

La Commission donne son accord à cette proposition. Le Service fera le nécessaire à ce sujet.

i) Par lettre en date du 30 Juin, M. BONDEUX qui tient l'Institut de Beauté "Bettina", 60 rue Nationale à l'angle de la rue des Deux Epées a attiré l'attention de M. le Maire sur le fait que le redent existant au milieu de la rue des Deux Epées, favorise les stationnements de véhicules dans cette rue très étroite. Il en résulte des encombrements continuels et un préjudice commercial pour M. BONDEUX, dont le magasin à cet endroit est masqué à la vue des passants de la rue Nationale.

Pour remédier à cette situation, M. BONDEUX demande que le redent susvisé soit supprimé par l'élargissement approprié du trottoir, et se déclare disposé à participer aux frais occasionnés par ces travaux en ce qui concerne le trottoir proprement dit, la Ville prenant à sa charge le déplacement des bordures et le remaniement du pavage.

La Commission donne un avis favorable à cette demande de M. BONDEUX qui est correcte.

j) Mme DETRES Gaëtane, demeurant à Lille, 10 rue de la Halloterie, demande l'autorisation de stationner sur le trottoir de la place du Général de Gaulle, entre les Etablissements des Chaussures SOULET et l'Immeuble de la "Voix du Nord" pour la vente de fleurs avec panier. A l'appui de la demande, Mme DETRES déclare être affligée des deux jambes, ce qui l'empêcherait de travailler normalement.

Le Service estime qu'il n'est pas indiqué d'accorder cette autorisation pour la Place du Général de Gaulle; mais qu'elle serait éventuellement possible pour la rue du Molinel, entre la rue Ste Anne et la rue de Tournai.

Tenant compte de la situation de Mme DETRES, la Commission donne un avis favorable à ce sujet sous réserve toutefois que l'intéressée fournisse un certificat médical attestant son état d'invalidité.

k) M. MAEGHT signale que les divers essais réalisés en Ville en éclairage moderne "Fluo-ballon" à vapeur de mercure corrigée moyenne pression se sont révélés très intéressants tant du point de vue économique que du point de vue de l'efficacité lumineuse; il propose donc de continuer la série d'essais entreprise avec des lampes de petites puissances (80 et 125 W.) et d'appliquer à partir de l'année prochaine ce mode d'éclairage aux voies de la Ville non encore électrifiées. La Commission donne son accord à cette proposition.

La séance est levée à 21 heures 15.

Le Secrétaire de séance :

signé : DELOBEL.

Vu : l'Adjoint délégué,

A. VAN WOLPUT.

Vu : le Chef de Service

P. MAEGHT.

106/388

SERVICES TECHNIQUES  
COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 9 septembre 1955, à 18h15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. COURMONT, DE BECKER, GHYS, HENAU, LANDRIE, LOURDEL, HAMY, VAN WOLPUT, WALKER

Etaient excusés : MM. DANEL, ROUSSEAU, SIMONOT

Assistaient en outre à cette réunion

- a) MM. CAMELOT, LUSSIEZ, Adjoint au Maire
- b) et à titre consultatif, M. DOISE, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police, MM. MAEGHT, VERMEERSCH

Secrétaire : M. DELOBEL

-o-

Le procès-verbal de la réunion du 1er juillet 1955 est adopté sans observations.

-o-

Circulation - Stationnement - Signalisation

55/40 - Place Rihour - Nouvel aménagement du parking

M. MAEGHT donne connaissance aux membres de la Commission du plan de ce nouvel aménagement qu'il convient d'arrêter définitivement, en raison de la prochaine mise en service de la ligne d'autobus qui doit remplacer dans quelques semaines la ligne de tramways "L".

La Commission donne son accord pour le nouvel aménagement qui sera réalisé dès la suppression de la ligne de tramways intéressée.

55/41 - Stationnement des autobus Bd de la Liberté - Réclamation des riverains

Les locataires de l'immeuble portant le n° 56, Bd de la Liberté ont demandé, par pétition en date du 4 août dernier, qu'on veuille bien autoriser le stationnement de leurs voitures au droit dudit immeuble où se trouve l'arrêt normal des autobus de la Cie des T.E.L.B.

A la suite de cette pétition et en attendant qu'elle soit examinée par la Commission de la Voie publique, le service, tenant compte des inconvénients que peut présenter l'interdiction actuelle de stationnement à l'emplacement intéressé, a demandé aux services de Police qu'il veuillent bien tolérer le chargement et le déchargement des objets lourds et encombrants destinés aux occupants de l'immeuble ci-dessus indiqué.

La Commission décide le maintien de l'interdiction de stationnement, en raison de l'absolue nécessité de libérer l'emplacement réservé à l'arrêt des autobus.

M. DOISE ayant demandé s'il fallait continuer la tolérance susvisée, la Commission, bien à regret, en décide également le maintien.

55/42 - Stationnement des véhicules rue du Buisson, partie comprise entre l'avenue Emile Zola et la rue du Ballon

Il s'agit en fait d'une seule réclamation transmise à M. VAN WOLPUT par M. VAN KEMMEL, Conseiller municipal, celle de M. DELESTREZ, débitant de tabac 13, rue du Buisson, propriétaire d'une pompe à essence installée sur le trottoir au droit de

.../

son établissement, qui demande l'annulation de l'interdiction de stationnement des véhicules instaurée par suite du passage obligatoire des autobus et autres "poids lourds", ainsi que du tramway "V" dans cette partie de la rue du Buisson.

Se rangeant à l'avis de M. VAN WOLPUT qui estime que les dispositions actuelles sont motivées par la nécessité d'assurer la circulation dans la partie de voie intéressée, la Commission décide le maintien du statu-quo, la desserte des riverains restant, bien entendu, autorisée, de même que l'arrêt des véhicules pour le ravitaillement en carburant à la pompe à essence de M. DELESTREZ.

55/43 - Stationnement payant des véhicules - Examen de la question

Par lettre en date du 27 juillet, Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint au Maire, a transmis à M. VAN WOLPUT une requête par laquelle M. MALAQUIN (Ecole Lamartine, Fâches-Thumesnil) demande que des dispositions soient prises, en vue d'établir le stationnement payant des véhicules, tant sur la voie publique, que sur des espaces aménagés à cet effet. M. MALAQUIN fait état de ce qu'une proposition de loi aurait récemment été déposée à ce sujet sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Après en avoir discuté, la Commission n'estime pas indiqué de satisfaire à la demande de M. MALAQUIN et décide qu'un rappel sera adressé par voie de presse aux automobilistes, pour le respect de la réglementation, limitant à 5 heures la durée de stationnement dans les parkings autorisés.

Le service fera le nécessaire à ce sujet.

55/44 - Stationnement des véhicules rue Léon Gambetta

Egalement, par lettre en date du 27 juillet, Mme Rachel LEMPEREUR signale que le stationnement des véhicules, de chaque côté de la rue Léon Gambetta, laisse peu de place à la circulation, compte tenu de la présence de 2 voies de tramways et suggère, en vue d'y remédier, le stationnement alterné (jours pairs et impairs).

La Commission estimant que le stationnement alterné n'est pas indiqué dans une rue aussi commerçante que la rue Léon Gambetta, en raison des difficultés d'application de cette mesure qui provoquerait, à coup sûr, les réclamations de l'Union des commerçants riverains, décide le maintien du statu-quo.

55/45 - Examen d'une note de M. COURMONT, concernant le croisement des rues Jacquemars Gielée/Jean Sans Peur et Jacquemars Gielée/Puébla et la circulation aux Halles centrales

a) Croisement des rues Jacquemars Gielée/Jean Sans Peur

M. COURMONT demande qu'une bande jaune et le mot "Stop" soient peints sur la chaussée même à ce croisement où un panneau "Stop" a déjà été posé, mais ne semble pas suffisant, du fait que certains automobilistes confondent sans doute les panneaux de ce genre avec d'autres panneaux de signalisation et omettent de s'arrêter.

M. LUSSIEZ pense que cette mesure serait judicieuse, notamment en ce qui concerne la bande jaune.

Sur proposition de M. VAN WOLPUT, la Commission charge le service d'effectuer un essai à 2 carrefours pour la peinture d'une bande jaune et du mot "Stop" à même la chaussée.

b) Croisement des rues Jacquemars Gielée et Puébla

M. COURMONT estime qu'il conviendrait d'installer également un panneau "Stop" à ce carrefour qui lui semble présenter les mêmes caractéristiques que celui qui précède.

M. VAN WOLPUT répond que la pose de ce panneau est comprise dans la 2ème liste de 6 panneaux "Stop" à installer prochainement, l'un de ces panneaux étant également prévu au carrefour Masséna/Solférino pour lequel M. DOISE en a souligné la nécessité.

M. HENAUX demande que, dans cet ordre d'idées, le carrefour des rues du Long Pot et Pierre Legrand soit également retenu.

c) Circulation aux Halles centrales

M. COURMONT expose que la circulation devient de plus en plus difficile les jours de marchés dans le secteur des Halles centrales, par suite de l'embouteillage des véhicules, que des cageots et légumes passent la nuit sans aucun éclairage au beau milieu de la chaussée sur la place des Halles et qu'il conviendrait, en conséquence, de demander à la Police d'intervenir plus sévèrement, en vue du respect des règlements.

M. COURMONT estime que le transfert des Halles Bd J.B Lebas serait souhaitable, en raison de la situation de ce boulevard bien desservi et éloigné du centre de la Ville.

Prenant la parole, M. DOISE déclare connaître à fond la question, en sa qualité d'ancien Chef du service Circulation aux Halles, et souligne que, dans la mesure du possible, tout a été tenté pour améliorer la circulation dans le secteur de cet important marché qui est le 2ème de France ; un sens giratoire des véhicules y a notamment été instauré, de 4h à 9h du matin et ne peut être étendu au-delà sans inconvénients sérieux pour la circulation générale.

A la demande de M. COURMONT, M. DOISE interviendra toutefois pour faire cesser l'occupation abusive réalisée par la présence de cageots et légumes sur la chaussée du carreau des Halles.

De son côté et en accord avec les membres de la Commission, M. VAN WOLPUT saisira la Commission du Plan du déplacement éventuel des Halles centrales.

55/46 - Rue de Béthune, partie comprise entre la rue des Molfonds et la rue de l'Hôpital militaire - Nouvel examen du stationnement des véhicules

Depuis le remplacement récent du stationnement bilatéral par un stationnement alterné dans cette partie de la rue de Béthune, il a été constaté que cette modification n'était pas heureuse et provoquait notamment les réclamations des riverains

A la suite d'un nouvel examen et de la discussion à laquelle prennent part MM. VAN WOLPUT, GHYS et HENAUX, la Commission décide le retour au stationnement bilatéral.

Le service fera le nécessaire à ce sujet.

55/47 - Stationnement des véhicules rue Eugène Jacquet, partie comprise entre la place Madeleine Caulier et la rue St Gabriel

Il s'agit d'une demande du service des Halles et Marchés, préconisant l'interdiction de stationnement des véhicules dans la partie de voie considérée, soit entre les n° 122 et 126 inclus, dans le but de faciliter la circulation en empêchant les fréquents embouteillages qui se produisent à cet endroit, notamment lors des passages d'autocars transportant le personnel d'usines textiles.

Cette interdiction faciliterait également la circulation les jours du marché de Fives.

M. VAN WOLPUT la propose à titre d'essai pour 1 mois et la Commission donne son accord à ce sujet.

Rapports au Conseil municipal

La Commission donne un avis favorable aux rapports suivants, destinés à être présentés au Conseil municipal, après examen préalable des membres du Conseil d'Administration.

55/49 - Achat de 3.000m de bordures en grés

55/50 - Demande de crédit complémentaire - chapitre XII, article 9 du Budget primitif 1955 (Signalisation)

55/51 - Parvis du Monument aux Morts - Revêtement en asphalte rouge

55/52 - Location de matériel lourd (année 1955)

55/53 - Construction de chaussées nouvelles, revêtements hydrocarbonés - Mise en adjudication-concours

55/54 - Construction de revêtements hydrocarbonés sur chaussées pavées - Mise en adjudication-concours

Lors de l'examen des rapports 55/53 et 55/54 susvisés, M. MAEGHT déclare que, concernant les travaux prévus, il n'a pas été possible d'en indiquer la superficie exacte qui ne pourra être fixée que lorsque sera connue la situation des crédits encore disponibles après les adjudications de travaux qui auront lieu en octobre prochain.

Eclairage public

55/55 - Eclairage du Boulevard Périphérique - Choix des lanternes et des appareillages

Le rapport technique annexé à l'ordre du jour de la présente réunion donne toutes précisions sur la présentation des lanternes et sur les essais photométriques qui ont eu lieu au cours des mois de mars à juin derniers, les caractéristiques et références y sont notamment indiquées.

Un tableau schématique mais évocateur figurant à la fin de ce rapport permet aux membres de la Commission de pouvoir comparer les qualités et prix des appareils présentés par les différentes firmes intéressées.

M. VAN VOLPUT estime qu'il convient de choisir un modèle digne de l'importance du Boulevard périphérique et qu'en l'occurrence, la lanterne S.T.4 de la maison Saunier-Duval est incontestablement la meilleure. Son prix peut paraître élevé, mais la qualité de sa fabrication et son excellente valeur photométrique semblent justifier la nette différence de prix qui existe entre elle et le deuxième appareil classé, celui de la maison O.V.J.H.

A ce sujet, M. GHYS fait notamment remarquer que le miroir de la lanterne S.T.4 est en cristal argenté, alors que celui des autres appareils étant en aluminium est exposé au piquage, malgré un raffinage soigné.

En définitive, la Commission donne un avis favorable au choix de la lanterne S.T.4 de la maison Saunier-Duval, en demandant toutefois au service d'obtenir de cette firme un rabais de l'ordre de 15 % sur le prix proposé, compte tenu de l'excellente référence que constituerait pour elle l'éclairage du Boulevard périphérique et de la quantité des appareils à fournir.

Quant aux appareillages, il s'agit en fait de lampes fluo-ballon, d'autotransformateurs et de condensateurs. Les prix et qualités des modèles présentés sont sensiblement équivalents : La Compagnie des Lampes Mazda propose 19.250 Fr par appareillage complet, la Sté Philips : 20.100 et la maison Claude Paz & Silva : 18.500 Fr.

La Commission donne son accord pour le choix de la Maison Claude Paz et Silva qui a présenté l'offre la moins disante.

En conséquence, deux rapports au Conseil municipal seront préparés concrétisant les décisions ci-dessus.

55/56 - Eclairage du chemin reliant la place des Buisseres à la rue de Roubaix dit "Chemin Willem"

Cet éclairage est proposé à la suite de plusieurs réclamations ayant pour objet l'insécurité du passage dans le chemin susvisé, dès la nuit tombée.

La Commission donne son accord en vue de l'électrification demandée pour ce chemin qui sera certainement très emprunté, lors des prochains travaux de construction du nouveau Pont Supérieur de Fives.

55/57 - Installation d'un éclairage moderne place et rue de Béthune

M. HAMY estime que ces voies sont suffisamment éclairées et qu'il serait préférable de donner la priorité à des voies comme le Bd de la Liberté où l'éclairage a besoin d'être renforcé.

M. VAN WOLPUT, tout en reconnaissant la justesse de cette observation, précise que l'installation d'éclairage axial des rue et place de Béthune arrivant à la limite d'usure, il est devenu absolument nécessaire de la remplacer et qu'en raison de la nécessité de ce remplacement, aucune participation ne doit être demandée aux commerçants riverains.

D'une manière générale, M. VAN WOLPUT est d'ailleurs hostile à cette participation, notamment en ce qui concerne la place et la rue de Béthune, dont les commerçants supportent d'assez lourdes charges et apportent déjà une contribution appréciable au budget communal.

La Commission donne son accord pour l'installation demandée.

55/58 - Demande d'éclairage avenue Duray

Cette demande est présentée par pétition du 9 juillet des habitants intéressés et transmise à M. VAN WOLPUT par M. le Docteur DEFAUX, Adjoint au Maire.

Bien que s'agissant d'une voie privée où en principe l'éclairage incombe aux propriétaires riverains, la Commission tenant compte de ce que des réalisations de ce genre ont déjà été effectuées pour des voies privées, donne un avis favorable pour que l'avenue Duray prenne rang parmi les voies appelées à figurer dans un prochain programme d'électrification de l'éclairage public.

55/60 - Examen d'une demande d'occupation partielle du magasin municipal de l'avenue de Dunkerque

Par lettre en date du 2 juillet 1955, M. François BERNARD demande à continuer l'exploitation d'un dépôt de matériaux sur un terrain situé entre l'avenue de Dunkerque et le Port Vauban, à la limite des Magasins Généraux, terrain utilisé par le service comme exutoire pour le stockage de matériaux.

M. VAN WOLPUT déclare qu'il est exact que, depuis 25 ans environ, une tolérance a été établie par l'Administration municipale, en faveur des maisons François BERNARD et ASSOCHAR.

Après la dernière guerre, un accord verbal existait, suivant lequel une ristourne de 5 % devait être consentie par la Sté Assochar sur le montant des factures réglées à cette société par la Ville, au sujet des travaux de manutention. Cette ristourne était destinée à compenser l'occupation du magasin de la Ville.

Le montant total des factures réglées à la Sté Assochar, pour les années 1946 à 1954, s'étant élevé à 1.931.865 Fr, la ristourne devrait être de 96.593,25 Fr. Toutefois, une somme de 31.130 Fr représentant le montant des factures retenues par le service et non réglées est à déduire de cette ristourne. Il resterait donc à percevoir une somme de 65.463;25 Fr.

La demande présentée par M. BERNARD semble vouloir transformer en droit une tolérance accordée en 1946, période difficile à la Sté Assochar ; à cette époque, les installations portuaires de Lille étaient inexistantes, cette firme a obtenu du service de la Voie publique l'autorisation exceptionnelle de maintenir en bordure du dépôt une grue à vapeur fixe et accessoirement un petit bureau de chantier, étant entendu que cette autorisation serait retirée à la mise en service du nouveau port.

Par <sup>la</sup> suite, l'Assochar démantela la grue fixe installée en bordure de la Haute-Deûle et reporta de sa propre autorité les opérations de déchargement avec engins mobiles au Port Vauban, dans un terrain appartenant à la Ville et utilisé par le service.

Depuis environ quelques mois, ces opérations se sont amplifiées ; une partie des matériaux destinés à la construction de l'autoroute est déchargée au Port Vauban et, tout dernièrement, des matériaux furent déposés, sans autorisation, sur la chaussée desservant le dépôt annexe du service. Cette façon de procéder, outre la gêne apportée à la circulation par l'ouverture du pont tournant, occasionne un grave inconvénient pour le service qui doit prélever deux ouvriers sur le personnel du dépôt pour effectuer, plusieurs fois par jour, les manœuvres du pont tournant.

Par accord tacite avec les riverains du Port Vauban, la manœuvre du pont n'est effectuée que pendant l'horaire normal de travail du dépôt et exceptionnellement le samedi après-midi. Sans nul doute, si M. BERNARD disposait d'une partie du dépôt, il exigerait l'ouverture du pont tournant suivant l'horaire normal de la navigation, variable suivant les saisons, mais qui atteint 14 heures par jour en période estivale, dimanche compris.

Le recrutement du personnel nécessaire devrait, en conséquence, être envisagé pour le seul profit d'une entreprise.

En outre, la Chambre de Commerce pourrait s'étonner de la création d'un port particulier sur un terrain municipal, alors que les installations du nouveau Port ne sont que partiellement employées.

M. VAN WOLPUT ajoute que M. F. BERNARD et l'Assochar ont bénéficié jusqu'alors d'un véritable privilège par leur occupation d'un terrain communal, privilège qui pouvait s'admettre autrefois, mais auquel il convient aujourd'hui de mettre un terme.

En conséquence, M. VAN WOLPUT demande leur accord aux membres de la Commission, pour la préparation d'un rapport au Conseil d'Administration, en vue de faire libérer par M. F. BERNARD et Assochar le terrain qu'ils occupent avenue de Dunkerque et de proposer au Conseil municipal une délibération permettant à la Ville de récupérer auprès de la Sté Assochar, la somme restant due de 65.463,25 Fr.

La Commission donne son accord à ce sujet.

55/61 - Stationnement des marchands avenue du 43<sup>e</sup> R.I

Par note en date du 15 juillet, le service des Jardins avait exprimé le désir que l'emplacement occupé avant son désistement par Mme HOSTE CAPPELAERE, pour la vente de crème glacée, avenue du 43<sup>e</sup> R.I, ne soit plus attribué.

En vue de soumettre cette affaire à la Commission de la Voie publique, l'avis du service des Jardins avait été demandé sur la situation des marchands aux



abords du Jardin d'enfants et du Jardin Vauban.

Par note du 2 septembre, M. MARQUIS, Directeur du service des Jardins, pense que le stationnement de marchands aux abords des jardins publics offre quelques commodités pour les mamans, mais que le nombre de places accordées ne doit pas trop élevé.

En ce qui concerne le jardin Vauban, M. MARQUIS estime que 2 marchands de frites sont suffisants, ce qui limiterait à 4, le nombre d'emplacements à cet endroit.

Quant au Jardin d'enfants, le remplacement de Mme CAPPELAERE n'est pas indiqué.

La Commission donne son accord pour limiter à 4 (dont 2 marchands de frites au maximum) le nombre de marchands aux abords du jardin Vauban et décide de ne plus accorder d'autorisation pour l'emplacement précédemment occupé par Mme CAPPELAERE, avenue du 43<sup>e</sup> R.I.

55/62 - Demandes d'installations de friteries au lieudit Place Verte

Il s'agit de demandes présentées par M. Pierre BAUWENS 22, rue de la Tranquillité et M. CAMBON 29, rue Mexico.

A la demande des membres de la Commission, le service effectuera une enquête complémentaire, aux fins de savoir s'il n'existe pas de friteries dans les cafés installés à proximité de l'emplacement intéressé.

Cette question sera revue lors d'une prochaine réunion.

55/63 - Pose de banderoles place de la Gare - Réclamation de la S.N.C.F

Par lettre en date du 5 août, la S.N.C.F estime que ces banderoles sont d'un effet disgracieux sur la place de la Gare et demande à ce qu'elles ne soient plus autorisées.

Après en avoir discuté, la Commission décide de limiter (sauf cas d'espèces), la pose des banderoles dont il s'agit.

-o-

55/65 - Examen des programmes de travaux en cours d'exécution

Après un rapide examen de la question, la Commission fait confiance au service pour l'achèvement des travaux en cours.

Parlant des futurs travaux, M. VAN WOLPUT déclare que les voies de la périphérie ne seront pas oubliées, sans que soient négligées pour autant les voies du centre.

Il ajoute qu'en ce qui concerne les récents travaux de construction d'égouts, les résultats sont assez décourageants, du fait de la carence des propriétaires riverains à brancher leurs immeubles aux nouveaux égouts ; le cas se présente notamment pour la rue Jean Bart et la rue Mourmant, où il n'est pas indiqué, en toute logique, d'effectuer les travaux de reconstruction de chaussée avant l'achèvement des travaux de branchement.

M. HAMY ayant suggéré de demander aux propriétaires, avant toute construction d'égout, leur engagement en vue du branchement correspondant, M. MAEGHT répond que des circulaires rédigées à cet effet ont déjà été adressées, sans grand succès, par le service aux intéressés.

Le Conseil d'Administration doit d'ailleurs être saisi de cette question.

.../

55/66 - Reconstruction des trottoirs endommagés par faits de guerre et situés hors des périmètres de reconstruction ou de compensation - Mesures à prendre

M. VAN WOLPUT déclare que cette reconstruction doit en principe être exécutée par les services des Ponts & Chaussées, en utilisant des crédits mis à leur disposition par les services du Ministère de la Reconstruction et du Logement, mais que ces crédits, très réduits et nullement en rapport avec les dommages à réparer, n'ont jusqu'à présent jamais été disponibles pour la reconstruction des trottoirs, la Commission départementale les ayant affectés par priorité aux réfections de chaussées.

Donnant le point de vue du service, M. MAEGHT estime que, si la Ville ne prend pas elle-même en charge les travaux de reconstruction des trottoirs en cause, ceux-ci ne seront pas reconstruits avant de nombreuses années, alors que l'état de plusieurs trottoirs, pour ne citer que celui des trottoirs de la place du Maréchal Leclerc, a déjà provoqué maintes réclamations de la part des riverains et usagers.

M. MAEGHT estime que l'on peut évaluer à un million et demi environ pour toute la Ville, la somme qui serait nécessaire pour la reconstruction des trottoirs intéressés.

La Commission émet un vœu pour que la somme qui devrait être consacrée à cet effet soit inscrite au budget de la Ville pour l'année 1956.

Le service déterminera le montant aussi exact que possible de la somme dont il s'agit.

55/67 - Champ de Mars - Entretien du terrain

Cette demande d'entretien n'émane pas d'un lillois, mais de M. FRANQUET 47, rue Jules Vernet à La Madeleine.

Jusqu'à présent, aucune réclamation de forain n'a eu lieu à ce sujet.

Cette année, comme les années précédentes, le service a procédé sur ce terrain à l'épandage de matériaux (25 tonnes de vieux fonds de pavage cette année).

La Commission, étant donné que ledit terrain appartient à l'Autorité militaire, estime que la Ville ne peut y entreprendre de travaux plus importants et donne un avis défavorable à la demande présentée.

M. GHYS exprime d'autre part l'opinion qu'il serait souhaitable que ce terrain soit transformé en terrain de sport.

-0-

Questions diverses

a) M. DE BECKER rappelle la demande formulée pour la dénomination de rue Jules Noutour à une voie du groupe dit du "Petit Maroc".

M. VAN WOLPUT répond que, lors d'une précédente réunion, la Commission de la Voie publique a déjà donné un avis favorable à ce sujet, mais qu'aucune plaque ne peut être apposée dans la voie intéressée, avant que cette dénomination n'ait été adoptée par le prochain Conseil municipal et approuvée par la Préfecture.

b) M. GHYS signale que les camions des Ets MULLE installés rue des Tanneurs, face à la rue de la Rivierette, gênent sérieusement la circulation, lors des opérations de chargement et de déchargement de leur marchandise.

.../

En vue d'y remédier, M. GHYS suggère qu'on aménage en parking l'emplacement resté libre à l'angle des rues de la Rivierette et des Tanneurs, depuis la démolition d'immeubles vétustes et que l'on permette à la Maison MULLE d'y faire stationner ses camions pendant les opérations susvisées.

La Commission donne un avis favorable à cette suggestion que le service s'efforcera de mettre en pratique.

c) M. WALKER fait remarquer qu'il serait indiqué de mettre la pointe du Parvis du Monument aux Morts, place Rihour, dans le prolongement du nouvel alignement de la rue Jean Roisin (côté Crédit du Nord).

La Commission donne son accord et le service prendra contact à ce sujet avec le service d'Architecture directement intéressé.

d) M. DE BECKER pense que l'on pourrait terminer les travaux de construction de 50m d'égout rue d'Eylau.

Le service prend note de ce désir, les crédits nécessaires seraient, comme précédemment pour la rue de l'Hôpital St Roch, prélevés sur un reliquat de marché ou d'adjudication.

e) M. DE BECKER intervient en vue de l'éclairage des courées de la rue d'Austerlitz et signale le mauvais état des trottoirs, place Genevières.

La Commission donne son accord pour faire figurer les courées les plus importantes de la rue d'Austerlitz au programme d'électrification pour 1956 et charge le service d'effectuer la réfection des trottoirs susvisés de la place Genevières.

f) M. LANDRIE signale que la réfection des rues Barni et d'Oran n'a pas été effectuée en entier, lors des travaux exécutés dans ce secteur pour le compte du M.R.L.

M. MAEGHT répond qu'il se peut que ces voies ne soient pas entièrement placées sous le contrôle du M.R.L et que, dans ce cas, les travaux de réfection des parties de voies mises en cause incomberaient à la Ville.

Le service prend note des travaux qu'il aurait éventuellement à exécuter.

g) M. GHYS demande :

- 1<sup>o</sup>/ que l'on remédie au mauvais état du trottoir entourant le monument des Fusillés, Square Daubenton ;
- 2<sup>o</sup>/ qu'il soit procédé à un épandage de fines scories sur le parking de la rue des Tanneurs.

Le service fera le nécessaire à ce sujet.

-0-

Avant de lever la séance, les membres de la Commission examinent le plan du nouveau Pont Supérieur de Fives.

La séance est levée à 21 heures.

Le Secrétaire de séance,  
signé : DELOBEL

VU : l'Adjoint délégué,  
A. VAN WOLPUT

VU : le Chef de Service,  
P. MAEGHT

156/3288

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Mon Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui doit tenir sa réunion le mercredi 19 octobre 1955, à 18h15, dans la salle des Adjudications, porte A 119, 1er étage (l'entrée se fera côté Porte de Paris).

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 9 septembre 1955 - Observations.

-0-

Circulation - Stationnement - Signalisation

- 55/68 - Stationnement des voitures rue Basse, partie comprise entre la rue de la Grande Chaussée et la rue Lepelletier
- 55/69 - Bureau des P.T.T - Lille Chambre des Comptes - Demande de stationnement réservé
- .....
- .....

Rapports au Conseil municipal

- 55/72 - Fonds spécial d'investissement routier - Tranche urbaine - Délibération complémentaire
- 55/73 - Reconstruction du chemin vicinal ordinaire n° 34 - Participation de la Ville
- 55/74 - Reconstruction des trottoirs endommagés par faits de guerre - Ouverture de crédits
- .....
- .....

-0-

- 55/77 - Reconstruction de la passerelle du Quai de la Haute-Deûle
- 55/78 - Demande d'installation de friteries au lieudit "Place Verte" - Nouvel examen de la question
- 55/79 - Dénomination de voie "Cité Wannoschot" - Nouvel examen de la question
- 55/80 - Vente de journaux périmés sur la voie publique
- 55/81 - Examen d'une demande tendant à changer l'appellation de la rue Réaumur.
- 55/82 - Projet d'assainissement régional - Création d'un syndicat de communes

Questions diverses

Hôtel de Ville, le 10 octobre 1955

l'Adjoint délégué  
à la Voie publique,

A. VAN WOLPUT

SERVICES TECHNIQUES  
COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

106/358

MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 19 octobre 1955, à 18h15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

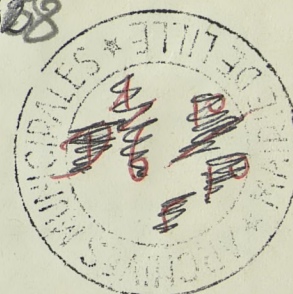
Etaient présents : MM. COURMONT, DE BECKER, GHYS, HENAU, LOURDEL, HAMY, ROUSSEAU, SIMONOT, VAN WOLPUT.

Etaient excusés : MM. DANIEL, LANDRIE, WALKER

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif :

MM. AUREL, MAEGHT, VERMEERSCH

Secrétaire : M. DELOBEL



-\*-

Avant de passer à l'ordre du jour, M. MAEGHT donne les informations suivantes relatives à des questions reprises au procès-verbal de la réunion du 9 septembre dernier.

55/53 - Construction de chaussées nouvelles, revêtements hydrocarbonés - Mise en adjudication-concours

55/54 - Construction de revêtements hydrocarbonés sur chaussées pavées - Mise en adjudication-concours

M. MAEGHT précise qu'il s'agit de la construction de 8.000 m<sup>2</sup> de revêtements de chaussées nouvelles et de 25.000 m<sup>2</sup> de revêtements sur chaussées pavées.

55/65 - M. MAEGHT indique que depuis la réunion du 9 septembre susvisée, des circulaires ont été adressées par le service aux propriétaires de la rue Mourmant, en vue de connaître leurs intentions quant au raccordement de leurs immeubles à l'égout ; toutes les réponses à ces circulaires ont été négatives dans le sens de ce raccordement aux frais desdits propriétaires.

M. VAN WOLPUT déplore un tel état de choses et M. AUREL souligne qu'aucune disposition légale n'oblige les propriétaires à effectuer les branchements correspondants.

Après en avoir discuté, la Commission décide d'envisager quand même les travaux de revêtements de la rue Mourmant sans attendre l'achèvement des travaux de branchement.

M. MAEGHT donne ensuite d'autres informations concernant des questions diverses du dernier procès-verbal :

pages 8 et 9 - b) Le parking demandé par M. GHYS à l'angle de la rue de la Riviérette et de la rue des Tanneurs, pour le stationnement des camions de la Maison MULLE est en cours d'exécution.

Quant au parking situé à l'entrée de la rue des Tanneurs (côté Molinel) M. AUREL pense qu'il pourrait être procédé, tout au moins partiellement, au reprofilage définitif de la chaussée.

page 9 - c) Une vérification sur place a permis de constater que la pointe du Parvis du Monument aux Morts, Place de Rihour, était bien dans le prolongement du nouvel alignement de la rue Jean Roisin (côté Crédit du Nord). En conséquence, aucune modification n'est à effectuer à ce sujet.

- d) L'engagement des propriétaires intéressés a été demandé pour le raccordement de leurs immeubles à l'égout qui serait construit rue d'Eylau, et dont la construction coûterait environ 900.000 Fr. Si 80 % des propriétaires font parvenir cet engagement, l'égout sera construit dans les conditions prévues.

.../

- e) Les trottoirs au droit des n° 1 à 5 place Genevières sont effectivement en mauvais état, mais si leur reconstruction qui intéresserait environ 100 m<sup>2</sup> était effectuée actuellement, cette mesure provoquerait très probablement des demandes identiques pour les trottoirs de la place de l'Arbonnoise et de la rue Delezenne.

La Commission décide que ces travaux seront proposés lors de l'établissement du programme de 1956.

- f) Au sujet de la réfection inachevée des rues Barni et d'Oran, M. RICHOUX, Chef de la 5ème Division, a pris l'affaire en main, s'agissant de voies privées.

- g) Le service procédera, à bref délai, au nivellement des trottoirs bordant le monument aux Fusillés, Square Daubenton et y effectuera un épandage de sable et de gravillons.

\*\*\*

M. VAN WOLPUT déclare avoir reçu des réclamations d'usagers, au sujet de l'emplacement du nouvel arrêt d'autobus de la ligne "L", Place de Rihour ; en conséquence, il convoquera MM. COURTHEOUX et VERMEERSCH pour se rendre sur place, en vue d'étudier cette question. MM. ROUSSEAU et HENAUX ayant manifesté l'intention de les accompagner, seront à cet effet avisés en temps utile.

\*\*\*

M. VAN WOLPUT déclare ensuite qu'il est fréquemment saisi de pétitions présentées par des Adjoints et Conseillers municipaux et relatives à des demandes diverses de particuliers auxquelles il se voit très souvent dans l'obligation d'opposer un refus, afin de ne pas autoriser d'infractions à la réglementation en vigueur.

M. VAN WOLPUT demande donc à ses collègues que, dans toute la mesure du possible, ils n'hésitent pas à prendre eux-mêmes leur responsabilité lorsqu'il est évident que les demandes qui leur sont adressées sont d'avance vouées à l'échec ; cette procédure serait plus rapide.

#### ORDRE DU JOUR

##### Circulation - Stationnement - Signalisation

55/68 - Stationnement des voitures rue Basse (partie comprise entre la rue de la Grande Chaussée et la rue Lepelletier)

M. VERMEERSCH expose que le stationnement est unilatéral à cet endroit, côté des numéros pairs.

Or, il serait souhaitable que ce stationnement soit inversé, en vue de dégager les magasins du côté pair de cette partie de voie ; la demande d'une commerçante nous est d'ailleurs parvenue à ce sujet. Cette mesure est d'autant plus réalisable qu'il n'existe pratiquement pas de maisons de commerce du côté impair et que le stationnement des véhicules se ferait alors dans le sens normal de la marche qui est à sens unique vers la rue Grande Chaussée.

La Commission donne donc un avis favorable pour la modification demandée qui est maintenant possible puisque les tramways de la ligne J ne passent plus rue Basse.

A propos des rails de tramways qui subsistent dans la rue Basse et dans d'autres voies, bien que les lignes correspondantes soient désaffectées, M. VAN WOLPUT souhaiterait qu'un essai de bouchage du creux des rails de tramways soit effectué pour diminuer les inconvénients dus à la présence de ces rails dans le corps de la chaussée. M. SIMONOT appuie cette suggestion.

.../

La Commission est également de cet avis et charge le service du soin de cet essai qui serait effectué précisément dans la rue Basse. Toutefois, en accord avec la Commission et à l'instigation de M. AUREL, le service essaiera préalablement d'obtenir de la Cie des T.E.LB l'enlèvement des rails de la rue Basse, ce qui serait évidemment la solution la meilleure.

55/69 - Bureau des P.T.T-Lille-Chambre des Comptes - Demande de stationnement réservé

Cette demande d'un Service public est motivée par le fait que le stationnement de véhicules particuliers devant ledit bureau de poste empêche les voitures postales de pénétrer dans la cour intérieure de l'immeuble pour procéder aux opérations de chargement et de déchargement des sacs postaux.

La Commission donne un avis favorable à la demande précitée.

\*\*\*

Rapports au Conseil municipal

La Commission donne un avis favorable aux rapports suivants, destinés à être présentés au Conseil municipal, après examen préalable des membres du Conseil d'Administration.

- 55/72 - Fonds spécial d'Investissement routier - Tranche urbaine - Délibération complémentaire
- 55/73 - Reconstruction du chemin vicinal ordinaire n° 34 - Participation de la Ville
- 55/74 - Reconstruction des trottoirs endommagés par faits de guerre - Ouverture de crédits

L'examen du rapport 55/72 nécessite de longs exposés de MM. AUREL et MAEGHT qui insistent sur le caractère extrêmement important et avantageux pour la Ville de ce projet.

M. VAN WOLPUT rappelle notamment qu'un programme comportant onze opérations avait été établi en vue de leur inscription à la tranche urbaine du Fonds d'Investissement routier et nous avait été retourné tout récemment avec les observations du Ministère de l'Intérieur, de l'Administration des Ponts & Chaussées et du M.L.R.

Des directives complémentaires communiquées par la circulaire n° 276 du 5 août 1955 de M. le Ministre de l'Intérieur, il ressort que la tranche urbaine est destinée essentiellement à remédier dans les villes à la congestion des voies urbaines supportant une circulation importante et qu'il ne saurait être question de retenir des travaux qui n'entreraient pas dans ce cadre précis, les réfections de chaussées qui n'entraîneraient pas une amélioration des conditions générales de circulation ne peuvent davantage être subventionnées. Il n'est pas non plus admis, en principe, d'opérations dont le montant est inférieur à 10 millions.

Des onze opérations susvisées, deux n'ont pas reçu l'approbation des Ponts & Chaussées ; l'opération n° 6 (Reconstruction des Bds Victor Hugo et Montébello) car il s'agit d'entretien différé et l'opération n° 4 (Travaux de transformation du Bd J.B. Lebas). Celle-ci pourrait toutefois être retenue, à la condition que subsiste la voie centrale nécessaire à la grande circulation.

D'autre part, dans le nouveau programme, le service de la Voie publique a tenu compte de la possibilité qui lui était offerte d'y inclure certaines réalisations du plan d'aménagement qui seraient susceptibles de remédier efficacement aux difficultés de circulation.

Dans ces conditions, le nouveau programme qui reprendrait la presque totalité des opérations prévues dans le précédent, mais serait complété, se présenterait comme suit :

.../

- 1°/ Achèvement des boulevards extérieurs (Bd de Belfort, d'Alsace, de Strasbourg, de Metz, de la Moselle, de la Lorraine)
- 2°/ Rampes d'accès du Boulevard Périphérique aux abords du Pont Sainte Agnès
- 3°/ Reconstruction du Pont Supérieur de Fives et travaux de voirie connexes - Participation de la Ville
- 4°/ Ouverture d'une <sup>voie</sup> nouvelle, entre la place de la Gare et le Boulevard Périphérique (carrefour de la rue du Fg de Roubaix)
- 5°/ Raccordement du Boulevard Périphérique avec les 3 directions : rue du Fg de Roubaix, rue du Ballon, rue Eugène Jacquet
- 6°/ Création de parkings en bordure du Boulevard Périphérique et à proximité de centres administratifs et commerciaux
- 7°/ Elargissement de la rue de la Bourse
- 8°/ Travaux d'élargissement de la rue du Pont du Lion d'Or - Participation de la Ville
- 9°/ Remplacement du Pont Neuf par un ouvrage moderne adapté aux besoins de la circulation
- 10°/ Réalisation du nouvel alignement de la rue du Palais Rihour
- 11°/ Travaux de transformation du Bd J.B. Lebas
- 12°/ Elargissement des chaussées de la rue Faidherbe et de la rue Nationale (partie comprise entre la place du Général de Gaulle et la Place de Strasbourg)
- 13°/ Réalisation du nouvel alignement de la rue Littré permettant une liaison directe rue Brûle-Maison, place de la Nouvelle Aventure
- 14°/ Ouverture d'une voie nouvelle reliant la place du Lion d'Or à la rue Esquermoise

M. MAEGHT précise qu'en vue de mettre en évidence la congestion des voies urbaines supportant une importante circulation, des comptages de véhicules ont été effectués par les soins du service dans les voies ci-dessus intéressées.

A ce sujet, quelques résultats de ces comptages démontrent, s'il en était besoin, la saturation de certaines voies de la Ville, même en dehors des heures de pointe.

Les sous-dossiers relatifs aux quatorze opérations susvisées sont ensuite communiqués aux membres de la Commission, de même que le plan général d'aménagement de la Ville au 1/5.000°.

Au sujet de l'opération n° 13, certains membres de la Commission, tout en étant d'accord sur le principe de son inscription au programme, émettent des réserves quant à l'exécution de l'élargissement de la chaussée de la rue Nationale qui entraînera inévitablement une réduction de la largeur des trottoirs.

L'opération n° 11 (travaux de transformation du Bd J.B. Lebas) est à nouveau présentée ; M. VAN WOLPUT fait observer à ce sujet qu'elle est cette fois susceptible d'être retenue, la chaussée centrale étant maintenue à la circulation.

Quant à l'opération n° 9, des plans sont également montrés aux membres de la Commission qui peuvent ainsi prendre connaissance des caractéristiques de l'ouvrage prévu en remplacement du Pont Neuf actuel.



M. ROUSSEAU ayant demandé s'il ne serait pas possible d'inclure la réfection de la rue de Marquillies dans le nouveau programme, M. AUREL répond négativement, s'agissant d'un chemin vicinal, mais ajoute que l'on peut essayer de faire inscrire cette voie dans la tranche vicinale du Fonds d'Investissement routier et qu'en cas d'insuccès, les travaux nécessaires pourraient éventuellement être pris en charge par la Ville.

\*\*\*

Lors de l'examen du rapport 55/74, M. MAEGHT attire l'attention de la Commission sur le fait que l'estimation de 1 million  $\frac{1}{2}$  qu'il avait donnée pour la reconstruction des trottoirs endommagés par faits de guerre, s'est avérée très insuffisante après une étude plus approfondie de la question et qu'elle doit être portée à 4 millions  $\frac{1}{2}$  environ.

La Commission se montre alors réticente devant cette dépense qui devrait incomber en principe à l'Etat et demande qu'une mention spéciale figure dans le rapport intéressé pour souligner la carence de l'Etat dans ce domaine.

Le texte de la délibération sera complété en conséquence.

\*\*\*

55/77 - Reconstruction de la passerelle du Quai de la Haute-Deûle

M. AUREL expose que cette question a évolué depuis son inscription au présent ordre du jour, car l'Administration des Ponts & Chaussées (service des Voies navigables) a fait connaître qu'elle prenait enfin à sa charge la reconstruction de cette passerelle dont les travaux pourraient être exécutés en 1956.

55/78 - Demandes d'installation de friteries au lieudit "Place Verte" - Nouvel examen de la question

Deux cafetiers, MM. DHULLU et MADDELIN, installés respectivement 33, rue d'Iéna et 94, rue Racine vendent des frites à l'intérieur de leur établissement, soit à proximité du square Henri Ghesquière.

Or, par lettre en date du 3 octobre dernier, ces cafetiers sont défavorables à la présence de friteries sur le terre-plein face au square Henri Ghesquière, soit à moins de 50m de leurs établissements.

En conséquence, la Commission émet un avis défavorable aux demandes présentées par les intéressés.

55/79 - Dénomination de voie "Cité Wannoschot" - Nouvel examen de la question

Cette question est réexaminée en fonction d'une pétition des habitants intéressés qui désirent que le nom de "Square du Buisson" soit donné à l'ensemble des voies du lotissement à dénommer.

Or, il n'apparaît pas judicieux de réserver une suite favorable à cette pétition, du fait que la dénomination demandée prêterait à confusion avec celle de "Groupe du Buisson" intéressant le groupe d'H.L.M. situé rue du Buisson, au droit de l'avenue E. Zola.

En conséquence, la Commission maintient le choix de la dénomination de "Cité Wannoschot" qu'elle avait adopté lors de sa réunion du 1er juillet 1955. Un projet de délibération sera donc présenté en ce sens au Conseil municipal.

55/80 - Vente de journaux périmés sur la voie publique

Jusqu'à présent, cette vente qui nécessite le stationnement d'un véhicule approprié était tolérée rue des Ponts de Comines, à l'angle de la rue Faidherbe.

.../

M. VAN WOLPUT fait observer que des demandes de vente sur la voie publique de journaux les plus divers sont fréquemment adressées au service et qu'il serait souhaitable de ne plus autoriser ce genre de vente, en raison de la présence de deux libraires à proximité de l'emplacement intéressé et également de la gêne qu'il constitue pour le stationnement.

La Commission se range à cet avis et décide de ne plus tolérer la vente de journaux périmés sur la voie publique.

55/81 - Examen d'une demande tendant à changer l'appellation de la rue Réaumur

Il s'agit d'une demande présentée par la Société Mutualiste des Voyageurs et Employés de Lille et du Nord de la France, tendant à donner le nom de "Robert Masse" à la rue Réaumur.

La Commission donne un avis défavorable à cette demande qu'elle estime inopportune.

55/82 - Projet d'assainissement régional - Création d'un syndicat de communes

Par lettre en date du 3 septembre 1955, M. le Préfet du Nord a informé M. le Maire de Lille que le Conseil général du Nord avait adopté une résolution tendant

1°) à confier l'exécution du projet d'assainissement de la région Lille-Roubaix-Tourcoing-Armentières-Seclin à un Syndicat intercommunal qui sera le maître de l'oeuvre et qui groupera les représentants de toutes les communes intéressées, du Conseil général et les techniciens chargés de l'étude du projet, notamment ceux du Ministère du Logement et de la Reconstruction, de la Santé et du service des Voies navigables.

2°) à octroyer, dans le cadre des crédits retenus par le Comité du Plan, une aide financière importante à ce syndicat intercommunal.

Les buts essentiels de cet organisme sont les suivants :

1° - faire exécuter les travaux sur la base des projets établis sous la direction du service des Voies navigables avec le concours, le cas échéant, de sociétés spécialisées agréées par le Ministère de la Reconstruction et du Logement, ledit service étant également chargé de la direction et de la surveillance de l'exécution des travaux ;

2° - recueillir les subventions et fonds de concours et assurer le financement du solde des dépenses ;

3° - par la suite, assurer l'entretien et le fonctionnement du réseau et des stations d'épuration créés et existants.

M. le Préfet du Nord adresse, en conséquence, à M. le Maire, un projet de délibération en vue de l'adhésion de la Ville de Lille au Syndicat dont il s'agit.

Retraçant l'historique de cette très importante question, M. AUREL expose que ce projet d'assainissement régional n'est pas nouveau et qu'initialement il avait été envisagé de confier la maîtrise de l'oeuvre au département, solution qui présentait certains inconvénients, du fait que les communes n'auraient pas été "présentes" et n'auraient pu, dès lors, se faire entendre.

M. AUREL estime préférable la formule du Syndicat de communes, maître de l'oeuvre, qu'il trouve préférable à la précédente, bien qu'un syndicat soit un organisme assez lourd à manier et donne un avis favorable aux propositions de M. le Préfet du Nord, sous réserve :

a/ qu'aucun texte ne préjuge en rien du choix des techniciens, le Syndicat devant rester entièrement libre à ce sujet ;

.../

b/ que chaque commune soit représentée par un seul membre disposant d'un nombre de voix égal au pourcentage de participation de la commune dans la dépense totale. La représentation de chaque commune serait ainsi directement proportionnelle à l'importance de ses intérêts dans le Syndicat.

M. AUREL estime donc qu'il conviendrait d'écrire dans ce sens à M. le Préfet.

M. VAN WOLPUT approuve la manière de voir de M. AUREL et demande à la Commission de se prononcer à ce sujet.

La Commission est d'accord sur le fond de l'affaire qui lui est soumise et adopte le système de présentation préconisé par M. AUREL.

55/83 - Electrification de l'éclairage public de diverses cours et courées à Wazemmes

Cette électrification est demandée par M. DE BECKER. En accord avec la Commission, le service est chargé de faire le nécessaire, dans la mesure du possible, pour les cours ci-après :

- rue d'Austerlitz : cours Accart, Rubens, St Paul
- rue de Bailleul : cours Potiez, St Paul, Deldaele
- rue Magenta : cour Sommerlinck
- rue de la Justice : cours Morel, Palin, des 4 Chemins, Descamps, Cité des Jardins
- rue Paul Lafargue : cour Stevenart

Les cours Potiez, Deldaele, Palin et Morel seront exécutées en priorité et le service compte utiliser à cet effet les lanternes à extension latérale très forte et de prix avantageux, de la Sté "Comatélec".

55/84 - Taverne du Mikado - Demande d'installation d'un commerce accessoire

Cette demande de M. Gilbert GAUTHERON tend à l'installation d'un kiosque sur le trottoir pour la vente de saucisses chaudes, au droit de l'établissement susvisé 6, Place de Béthune. La Commission émet un avis très défavorable pour ce genre d'installation en un endroit où la circulation est particulièrement intense.

55/85 - Examen d'une lettre de M. COURMONT concernant divers carrefours de la ville

M. COURMONT pense notamment que la circulation serait améliorée sur la place des halles centrales et à deux carrefours du Boulevard périphérique, l'un près de la Foire commerciale et l'autre à l'entrée de l'avenue Denis Cordonnier, par l'aménagement de terre-pleins qui imposeraient aux véhicules un sens giratoire.

M. VAN WOLPUT et le service estiment que l'aménagement de terre-pleins n'est pas indiqué tant aux Halles centrales où il serait difficile de contraindre les véhicules à observer le sens giratoire, qu'aux carrefours intéressant le Boulevard périphérique qui doit rester entièrement dégagé en raison de son caractère de prolongement de l'autoroute.

M. VAN WOLPUT ajoute que lorsque les signalisations prévues seront installées aux carrefours du Boulevard Périphérique, il en résultera une nette amélioration pour la sécurité de la circulation.

En attendant, un "feu clignotant" sera provisoirement installé par les soins du service au carrefour de la maison "Georges Lyon", à l'entrée du Bd Paul Painlevé.

Quant au stock de marchandises sur la voie publique signalé par M. COURMONT aux abords des Halles centrales, un rappel sera de nouveau adressé à la Police.

55/86 - Modernisation de l'éclairage public de la rue Esquermoise et éventuellement rue Faidherbe

Le groupement des commerçants de la rue Esquermoise offre une participation de 400.000 Fr pour la réalisation d'un éclairage moderne comme celui des rues de Paris, du Sec-Arembault, et Grande Chaussée, éclairage dont le montant s'élèverait à 1.500.000 Fr et qui comporterait 16 lanternes du type 1313 H.

M. VAN WOLPUT pense qu'il convient de tenir compte de cette participation financière et obtient l'accord de la Commission en vue de la réalisation qui en fait l'objet.

Quant à une demande analogue présentée par les commerçants de la rue Faidherbe, il a été précisé à M. GOUDAERT, Président de l'Union des commerçants, que le service ne pourrait faire l'étude de l'éclairage moderne de la rue Faidherbe et la soumettre à l'Administration municipale que si les commerçants intéressés acceptaient de contribuer à cette importante dépense.

La Commission est d'accord sur ce point et M. VAN WOLPUT précise que la participation demandée devrait être de 500.000 Fr pour que le nouvel éclairage puisse être envisagé.

55/87 - Corbeilles à papier - Dossier PUBLIGRYL (ancien dossier Régis Verger)

La Société Publigryl à laquelle M. Régis Verger a cédé son brevet propose l'installation de corbeilles à papier sur certaines places ou certains boulevards, où cette installation ne serait pas susceptible de perturber la circulation.

La Commission n'estime pas, d'une manière générale, souhaitable ce genre d'installation et émet un avis défavorable à la demande présentée.

\*\*\*

QUESTIONS DIVERSES

a) M. HENAUX signale une "flèche" vers le milieu de la rue des Vicaires. Le Service s'efforcera d'y remédier avant la Toussaint.

b) M. SIMONOT estime que, dans l'intérêt de la circulation, le parking de la place de l'Arsenal pourrait être réduit de 2 ou 3 voitures et que le placement des véhicules pourrait s'y effectuer en marche arrière.

En accord avec la Commission, le service fera le nécessaire pour la réduction du "parking" et étudiera la question relative au placement en marche arrière des véhicules.

c) M. SIMONOT signale également qu'il n'existe pas de garages pour les voitures des occupants des nouveaux immeubles des "H.L.M" du Parc des Expositions, fait d'autant plus regrettable qu'au moment de la Foire commerciale qu'au moment de la Foire commerciale, ces voitures n'ont pratiquement plus d'endroit pour stationner.

A l'instigation de M. SIMONOT, la Commission décide d'adresser un vœu au Président de l'O.P.H.L.M, pour que des dispositions soient prises en vue de la construction de garages et de "parkings" appropriés.

d) M. SIMONOT signale ensuite le mauvais état des trottoirs situés sur la place du Marché de Wazemmes, du côté de l'église St Pierre St Paul.

Le service en prend note.

e) M. SIMONOT termine en attirant l'attention du service sur les étales encombrants réalisés à l'entrée de la rue de Béthune (côté rue des Tanneurs).

.../

M. VAN WOLPUT répond qu'il a l'intention de demander à être reçu par M. le Maire, pour l'entretenir d'une manière générale sur la question des étalages dans les voies du centre et l'amener à faire paraître dans la presse un communiqué informant les commerçants que des mesures restrictives seront prises en matière d'étalages sur la voie publique, afin de sauvegarder le droit de passage des piétons sur les trottoirs.

f) M. DE BECKER signale que les eaux stagnent dans le fil d'eau rue d'Iéna, près de la rue d'Aboukir.

Le service vérifiera ce qui a été fait à ce sujet.

g) M. LOURDEL signale un affaissement du fil d'eau au droit du 97bis, rue Nationale et ajoute que l'urinoir du Square Foch près du "P'tit Quinquin" est bouché.

Le service fera le nécessaire au sujet du fil d'eau et avertira le service des Bâtiments quant à l'urinoir bouché.

h) M. COURMONT pense qu'un terrain pourrait être acquis par la Ville rue d'Aboukir à l'emplacement d'une ancienne usine. Cette affaire regarde la Commission de l'Urbanisme.

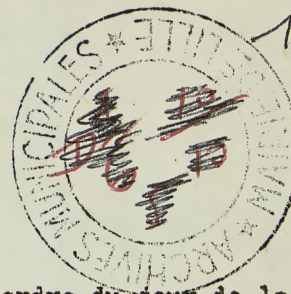
\*\*\*

La séance est levée à 21heures 20

VU : Le Chef de service,  
P. MAEGHT

Le Secrétaire de séance,  
signé : DELOBEL

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui doit tenir sa réunion le vendredi 25 novembre 1955, à 18h15, dans la salle des Témoins (l'entrée se fera côté Porte de Paris).

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 19 octobre 1955 - Observations

\*\*\*

Circulation - Stationnement

- 55/88 - Demande d'instauration d'un stationnement alterné rue Mourmant
- 55/89 - Demande d'instauration d'un sens unique rue Charles Quint
- 55/90 - Demande de stationnement alterné rue du Marché (entre la place des Quatre Chemins et la rue des Sarrazins) - Demande de la Sté T.R.U.
- 55/91 - Demande de stationnement interdit de 7 à 9h rue de l'Amidonnerie et rue des Trois Couronnes - Demande de la Sté T.R.U.
- 55/92 - Demande de stationnement interdit au droit de l'entrée de l'école Rollin rue Marché
- 55/93 - Stationnement des scooters, vélomoteurs, motos etc... sur les trottoirs  
Examen de la question

.....

.....

Eclairage public

- 55/96 - Etablissement du programme d'extension de l'éclairage public pour l'année 1956

.....

\*\*\*

- 55/98 - Examen d'une demande de M. ROGEZ 249, avenue de Dunkerque tendant à l'établissement d'une piste de stationnement sur trottoir avenue de Dunkerque, côté des numéros impairs, entre la rue du Marais de Lomme et l'avenue de Bretagne.
- 55/99 - Plan national d'équipement et de modernisation du Tourisme
- 55/100 - Revêtements en asphalte coloré

.....

Questions diverses

Hôtel de Ville, le 17 novembre 1955

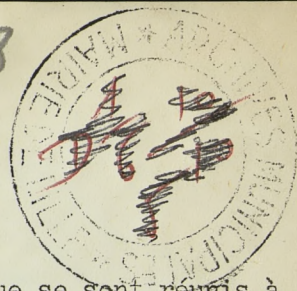
L'Adjoint délégué à la Voie publique,

A. VAN WOLPUT

106/328

SERVICES TECHNIQUES  
COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

---



MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 25 novembre 1955, à 18h15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. COURMONT, DANIEL, DE BECKER, GHYS, HAMY, HENNAUX, ROUSSEAU, SIMONOT, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. LANDRIE, LOURDEL, WALKER

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif :

M. DOISE, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police  
MM. AUREL, MAEGHT, VERMEERSCH

Secrétaire : M. DELOBEL

\*\*\*

Avant de passer à l'ordre du jour, M. MAEGHT signale les rectifications suivantes à apporter au procès-verbal de la réunion du 19 octobre dernier.

page 7 - lire "représentation" au lieu de "présentation" dans le dernier alinéa de la question.

\*\*\*

Circulation - Stationnement

55/88 - Demande d'installation d'un stationnement alterné rue Mourmant

Cette demande est présentée par M. COLLIN au nom des habitants de la rue Mourmant qui invoquent l'affluence des voitures qui stationnent dans cette voie et le trafic assez intense causé par le bureau de quartier de la S.N.C.F.

M. DOISE n'est pas très favorable à cette demande estimant que, dans l'ensemble, la circulation est relativement peu intense rue Mourmant.

Après en avoir discuté, la majorité des membres de la Commission donne son accord pour le stationnement alterné demandé, mais ne décide pas pour autant de donner satisfaction à toutes les demandes du même genre qui lui seront présentées pour les rues de moins de 8m de largeur (comme c'est le cas en l'occurrence) ; il s'agira chaque fois de cas d'espèces nécessitant un examen particulier.

Quant au projet de revêtement de la rue Mourmant envisagée lors de la dernière réunion de la Commission, M. VAN WOLPUT précise qu'en fonction d'éléments intervenus depuis lors, ce projet devra faire l'objet d'une nouvelle décision au cours d'une des prochaines réunions de la Commission, après qu'un nouvel et pressant appel soit fait pour les raccordements à l'égout par les riverains.

Répondant d'autre part à une demande de M. DE BECKER tendant à la construction d'un revêtement rue de l'Hôpital St Roch, M. VAN WOLPUT déclare que cette construction sera proposée lors de la préparation du nouveau programme de travaux de voirie, en février prochain.

55/89 - Demande d'instauration d'un sens unique rue Charles Quint

Le service estime que ce sens unique présenterait plus d'inconvénients qu'avantages, la rue Colbert, voie étroite déjà fort fréquentée, serait notamment surchargée.

M. SIMONOT fait d'autre part remarquer que, depuis la construction d'un revêtement en produits hydrocarbonés rue Alphonse Mercier, une moins grande circulation règne rue Charles Quint, les véhicules empruntant plus fréquemment qu'auparavant la rue A. Mercier.

.../

Après en avoir discuté, la Commission décide le maintien du "statu-quo" des conditions de circulation rue Charles Quint.

55/90 - Demande de stationnement alterné rue du Marché (entre la place des Quatre Chemins et la rue des Sarrazins) - Demande de la Sté T.R.U.

M. VERMEERSCH donne connaissance des différentes largeurs de chaussée de la rue du Marché ; la plus grande largeur intéresse précisément la partie pour laquelle le stationnement alterné est demandé.

Estimant que cette partie est suffisamment large pour permettre le stationnement bilatéral, M. VAN WOLPUT et le service ne sont pas favorables à ce qu'un stationnement alterné y soit instauré.

La Commission donne un avis défavorable à la demande formulée et regrette que, pour la collecte des ordures ménagères, la T.R.U ne puisse pas faire circuler ses véhicules à une heure plus matinale, c'est-à-dire avant 9h, au moment où les stationnements de voitures sont encore négligeables.

55/91 - Demande de stationnement interdit de 7 à 9h rue de l'Amidonnerie et rue des Trois Couronnes - Demande de la Sté T.R.U.

Comme pour la demande précédente, la T.R.U. fait état des difficultés de circulation éprouvées par ses véhicules pour effectuer la collecte des ordures ménagères dans les deux voies susvisées, par suite de la présence de nombreuses voitures en stationnement.

Il est observé que ces voies sont en effet fréquemment transformées en "parkings".

Etant donné la faible largeur de chaussée des rues intéressées - 4,25m pour la rue de l'Amidonnerie - 2,50m à 4,25m pour la rue des Trois Couronnes - la Commission donne son accord pour que le stationnement des véhicules y soit interdit de 7 à 9h, selon la demande formulée.

55/92 - Demande de stationnement interdit au droit de l'entrée de l'école Rollin rue du Marché

M. VERMEERSCH expose que, par lettre reçue le 25 octobre dernier, M. VERBRUGGHE, Directeur de l'école Rollin, invoque pour les élèves sortant de l'école, le manque de visibilité résultant de la présence de voitures en stationnement de part et d'autre de la porte d'entrée de cet établissement et demande qu'en vue de prévenir les accidents, le stationnement des véhicules soit interdit sur 20m de chaque côté de ladite porte d'entrée.

M. DE BECKER pense que ce stationnement pourrait être interdit jusqu'à la rue des Sarrazins, mais M. VAN WOLPUT fait remarquer que cela créerait un précédent qui pourrait être invoqué par d'autres directeurs d'établissements scolaires auxquels il serait alors difficile d'opposer un refus, malgré les difficultés croissantes en matière de stationnement des véhicules.

M. SIMONOT est de cet avis et trouve préférable d'installer un passage clouté au droit de l'entrée de l'école, ce qui serait d'autant plus judicieux qu'il n'y en a pas à proximité.

La Commission adopte la proposition de M. SIMONOT et charge le service de faire le nécessaire à ce sujet.

55/93 - Stationnement des scooters vélomoteurs motos etc... sur les trottoirs - Examen de la question

Ce stationnement est suggéré pour les larges trottoirs des rues Faidherbe et Nationale, par un article du "Nord Industriel & Commercial" dont M. MAECHT donne lecture aux membres de la Commission.



M. VAN WOLPUT pense qu'il serait très difficile de faire respecter les limites qui seraient indiquées pour ce stationnement réservé aux "deux roues" et que, d'autre part, les trottoirs doivent être réservés aux piétons.

M. COURMONT suggère en la circonstance la réalisation de "parkings" sur la chaussée.

En définitive, la Commission décide qu'une solution doit être recherchée ailleurs que sur les trottoirs et pense que doit être étudiée la possibilité de faire stationner les "deux roues" sur la chaussée perpendiculairement à la bordure du trottoir. Cela pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une communication par voie de presse.

Quant aux "parkings", la question ayant été posée pour créer un emplacement à cet effet au centre du square Faidherbe (derrière le monument) M. AUREL intervient en déclarant que le jardin central ne pourrait alors plus logiquement être maintenu, en raison de la disposition des lieux.

La Commission prend une position de principe pour la création de ce "parking" sur la chaussée derrière le square, en remplacement de quelques cases réservées au "parking" pour autos.

Le service étudiera la question dans ce sens.

Avant que la question suivante soit abordée, M. HENAUX signale avoir personnellement constaté que l'emplacement réservé à l'arrêt de l'autobus de la ligne L, place de Rihour, est toujours occupé par des voitures particulières.

M. DOISE déclare qu'il fera parvenir un rapport à ce sujet. M. VAN WOLPUT demande que ce rapport lui soit adressé le plus vite possible, de manière à pouvoir en tenir compte pour la présentation du projet de "parking" pour autos.

Une assez longue discussion s'engage alors au sujet du point d'arrêt susvisé de l'autobus dont il s'agit.

MM. HENAUX et MAEGHT pensent que l'arrêt devrait avoir lieu place du Général de Gaulle, côté nord-est, entre la rue des Sept Agaches et la rue de la Bourse. M. AUREL n'est pas de cet avis et estime que le trajet de l'autobus en serait sensiblement allongé.

M. COURMONT, rejoint par une suggestion presque analogue de M. SIMONOT, propose la modification suivante du trajet de cet autobus : Continuation par la rue de l'Hôpital militaire au lieu de s'engager rue du Palais Rihour, rue Nationale, place du Général de Gaulle (côté cinéma Bellevue) arrêt à déterminer à cet endroit et retour par les place et rue du Palais Rihour.

La Commission donne un accord de principe à cette proposition et charge le service de l'étudier pour en présenter le rapport à la prochaine réunion.

#### 55/93bis - Square Dutilleul - Stationnement des autobus des lignes régulières

Ce stationnement s'effectue actuellement sur la chaussée du square Dutilleul (côté des n° pairs) entre la rue de Tenremonde et le quai du Wault.

M. DOISE estime qu'il serait indiqué de le transférer sur la chaussée située de l'autre côté du square (côté des n° impairs) le long du square ; ce transfert serait justifié par suite de la construction récente d'un grand immeuble collectif dit "groupe Foch" doté de nombreux garages particuliers donnant sur la voie où s'effectue le stationnement des autobus qui s'avère de ce fait très gênant pour la desserte dudit immeuble.

La Commission donne son accord pour le transfert proposé par M. DOISE, mais seulement à titre d'essai, M. AUREL ayant fait remarquer qu'il fallait s'attendre là aussi à des réclamations de la part des riverains.

Les articles du Code des Arrêtés municipaux réglementant le stationnement des autobus seront modifiés en conséquence.

55/94 - Etablissement d'un passage souterrain pour piétons sous la rampe sud du Pont Ste Agnès

M. AUREL déclare avoir reçu de M. LAPRADE, architecte de la Cité Administrative et de M. LEVEAU, Urbaniste en Chef, une demande verbale tendant à l'établissement d'un passage souterrain pour piétons, sous la rampe Sud du P.S. Ste Agnès et destiné à relier le parking de l'Auberge de la Jeunesse à la Cité Administrative.

Cette liaison, souhaitable à de nombreux points de vue, permettrait aux automobilistes ayant affaire à la Cité Administrative d'éviter un long détour pour se rendre du parking à la Cité.

A première vue, la dépense serait de l'ordre d'une dizaine de millions au minimum (longueur 35 à 40m, largeur 3m plus escaliers d'accès de part et d'autre)

Evidemment, on compte sur la Ville pour supporter la dépense.

L'affaire est urgente ; les travaux devraient en effet être terminés avant que l'Administration des Ponts & Chaussées n'entame les siens.

M. MAEGHT s'étonne de ce que les constructeurs de la Cité Administrative n'aient point prévu de garages souterrains en vue d'assurer la desserte de cette importante réalisation et estime qu'ils devraient tout au moins contribuer financièrement à la construction du passage souterrain dont la Cité Administrative serait un bénéficiaire important.

M. MAEGHT pense également qu'un embranchement devrait être prévu à ce passage souterrain, de manière à éviter aux piétons la traversée à niveau de la rue Gustave Delory prolongée, traversée qui sera dangereuse.

Partageant un avis de M. HENAU, la Commission donne son accord pour la construction du passage souterrain dont il s'agit, sous réserve que la Cité Administrative entre pour moitié dans la dépense qui en résultera.

M. MAEGHT est chargé de fournir une note sur la question à M. VAN WOLPUT qui en parlera au prochain Conseil d'Administration.

55/94bis - Rue des Tanneurs - Stationnement des camions des Ets MULLE

Lors de la dernière réunion de la Commission, il avait été décidé de permettre aux camions des Ets MULLE de stationner pour le déchargement de leurs marchandises au parking qui serait aménagé à l'emplacement resté libre à l'angle des rues de la Riviérette et des Tanneurs, depuis la démolition d'immeubles vétustes. Cette mesure avait été prise en vue de remédier à la gêne qu'occasionnent à la circulation les opérations de chargement et de déchargement des marchandises effectuées par les Ets MULLE dans la rue des Tanneurs, face à la rue de la Riviérette.

Or, bien que le service ait fait le nécessaire à ce sujet, la gêne susvisée n'en est pas supprimée pour autant, les Ets MULLE prétextant que le parking aménagé à leur intention est toujours occupé en pleine journée par d'autres véhicules que leurs transports automobiles, ces derniers, en provenance de départements souvent très éloignés, ne pouvant avoir un horaire fixe et arriver à Lille assez tôt dans la matinée avant l'occupation du parking par d'autres véhicules.

En vue de remédier à cette situation, la solution suivante, appuyée par M. VAN WOLPUT et M. GHYS, est adoptée par la Commission de la Voie publique.

A la demande des Ets MULLE, le parking dont il s'agit leur sera réservé en attendant l'élargissement prévu de la rue des Tanneurs, étant entendu qu'ils installeront à leurs frais une barrière limitant le parking, à seule fin qu'il ne leur soit pas réservé d'une manière toute théorique.

Il est précisé que les droits d'occupation correspondants seront réglés

par les bénéficiaires.

Il peut sembler anormal de réserver ce parking à l'usage d'un seul particulier, mais il y a lieu de considérer qu'il s'agit de l'intérêt général de la circulation actuellement entravée rue des Tanneurs par la manière d'opérer des Ets MULLE.

55/95 - Place de Verdun - Installation d'un terre-plein central

La Commission est favorable à cette installation, étant donné qu'elle entraînera l'instauration judicieuse d'un sens giratoire pour les véhicules.

La question ayant été posée de savoir s'il convenait de signaler ce terre-plein par des bornes lumineuses ou par un lampadaire, la Commission estime préférable l'implantation d'un lampadaire de ciment granito, à quatre branches, .. étant donné la proximité de la Cité Hospitalière.

\*\*\*

Eclairage public

55/96 - Etablissement du programme d'extension de l'éclairage public pour l'année 1956

M. VAN WOLPUT indique à ses collègues qu'il s'agit de remplacer le programme actuel de travaux établi pour 18 mois (de mars 1955 à octobre 1956) par un programme basé sur une méthode de travail qui consiste en l'électrification de blocs complets, groupant à la fois rues, cours et courées.

M. VAN WOLPUT tient toutefois à préciser qu'il ne s'agit pas d'éclairer toutes les cours et courées, mais de faire un choix dans les îlots où la population est la plus dense.

A cet effet, un travail préparatoire auquel ont contribué plusieurs services municipaux, vient d'être effectué et qui, par le moyen du découpage par îlots du quartier de Wazemmes, donne la densité à l'hectare de la population de ce quartier. C'est là un travail extrêmement utile qu'il est regrettable de ne pouvoir étendre à tous les secteurs de la Ville, par suite du manque d'effectifs des services intéressés.

M. VERMEERSCH donne ensuite le bilan sommaire des travaux effectués à ce jour :

96 Km 490 de voies sont électrifiées en "aérien" - 60 Km 387 en "souterrain", soit au total 156 Km 877 sur 240 Km. Il reste donc 83 Km de voies à électrifier. A noter que 2,540m de cours sont compris dans le total de voies électrifiées.

Après en avoir discuté, la Commission arrête le nouveau programme ci-dessous :

a/ Achèvement du quartier de Wazemmes où il reste 27 rues à électrifier, représentant 5 Km 088 ; ce quartier comporte également 246 cours et courées représentant 9 Km 570.

b/ Achèvement du quartier de Fives, soit 20 rues pour 3 Km 091. 95 cours et courées représentant dans ce quartier une longueur de 5 Km 908.

c/ Achèvement du quartier de Pellevoisin-Buisson où 23 rues restent à électrifier, soit 6 Km 065 ; ce quartier ne comporte que 6 cours pour 450m de longueur.

Il convient de rappeler que, selon la précision donnée par M. VAN WOLPUT les cours et courées figurant dans les 3 quartiers ci-dessus ne seront pas toutes électrifiées lors de la réalisation du présent programme.

Il y a lieu de considérer que l'électrification des cours et courées représente pécuniairement, et comme durée d'exécution, un travail double de celui

.../

que demande l'électrification des rues. Tenant compte de cela et en ajoutant au programme susvisé environ 2 Km d'électrification du Boulevard périphérique à réaliser en 1956, 1 Km 500 de voies à électrifier ou à améliorer consécutivement au programme de constructions scolaires et tenant compte également d'une réserve de 2 Km pour les urgences possibles en cours d'année, l'ensemble de ce programme équivaut sensiblement à l'électrification de 51 Km de voies.

Le chiffre de 51 Km ne sera toutefois pas atteint, étant donné que les cours et courées des trois quartiers précités ne seront pas toutes éclairées et qu'en conséquence, si les crédits le permettaient, il serait possible d'envisager l'électrification du quartier de St Maurice proprement dit, puis celle du quartier de Moulins-Lille et peut-être enfin, celle du quartier des Bois Blancs.

A ces projets d'électrification s'ajoutent naturellement les éclairages par lampes fluo-ballon des rues de Béthune et Esquermoise déjà décidés par la Commission, par suite de la participation des commerçants. D'autres rues pourront être éclairées dans les mêmes conditions de participation, si toutefois des crédits restent disponibles.

55/97 - Eclairage du Pont Ste Agnès

En vue de cet éclairage, MM. AUREL et MAEGHT pensent qu'une réalisation moderne, du genre de celle qui vient d'être effectuée au Pont de St Cloud, serait à étudier et montrent aux membres de la Commission une revue illustrant de belle façon ce nouvel éclairage, qui n'altère pas la pureté de lignes de l'ouvrage en cause.

Si l'on partait du même principe pour le Pont Ste Agnès, 4 lampadaires de 18m de haut seraient suffisants, alors que si l'on prend le procédé classique, 8 candélabres devront être installés pour réaliser un éclairage convenable.

M. HAMY préconise un éclairage par tubes fluorescents longitudinaux, placés de chaque côté du pont en deux rampes lumineuses. M. AUREL fait observer que cette installation coûte extrêmement cher et qu'elle est en outre exposée au vandalisme.

Rejoignant l'avis du service et sur proposition de M. HENAU, la Commission demande que l'éclairage envisagé soit mis au concours, en tenant compte du rendement et du coût respectifs des différents procédés d'éclairage mis en cause.

\*\*\*

55/98 - Examen d'une demande de M. ROGEZ 249, avenue de Dunkerque, tendant à l'établissement d'une piste de stationnement sur trottoir avenue de Dunkerque, côté des n° impairs, entre la rue du Marais de Lomme et l'avenue de Bretagne

Au point de vue technique, il serait possible de donner une suite favorable à cette demande ; une piste de dégagement doit avoir sensiblement 2m à 2,50m de large (le gabarit des véhicules autorisés à circuler étant de 2,50m) de plus, la construction doit être exécutée en raison du poids des véhicules. Dans ces conditions, si l'on admet que la délimitation de la piste peut être faite à l'aide de bordurettes dont la valeur est approximativement de 50 % de celle des bordures ordinaires, cela revient pratiquement à construire une demi-chaussée ; il apparaît alors préférable de procéder à l'élargissement de la chaussée.

La Commission estime néanmoins intéressante la suggestion de M. ROGEZ, mais décide qu'il ne peut en être tenu compte, en raison de l'insuffisance des crédits qui doivent être réservés pour des réalisations plus importantes et surtout plus urgentes. Il ne peut non plus être question de construire cette piste de stationnement uniquement au droit de l'établissement de M. ROGEZ, comme celui-ci l'avait d'abord demandé, car il s'agirait alors d'un stationnement réservé à l'usage d'un particulier, ce qui est contraire aux dispositions de l'article 57bis du Code des Arrêtés municipaux.

55/99 - Plan National d'Equipement et de Modernisation du Tourisme

M. MAEGHT donne lecture d'une lettre en date du 3 novembre, par laquelle M. le Préfet du Nord demande à M. le Maire de Lille de lui adresser, par un prochain

.../

courrier, ses suggestions relatives aux travaux et dépenses qu'il lui paraîtrait opportun d'envisager pour améliorer l'équipement touristique de sa commune (hôtels, routes, etc...).

M. le Préfet du Nord transmettait ensuite ces propositions, pour le 15 décembre prochain au plus tard, à M. le Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, certaines de ces propositions étant susceptibles d'être retenues par l'Autorité supérieure, pour figurer au Plan National d'Équipement et de Modernisation du Tourisme.

M. MAEGHT suggère de présenter une proposition tendant à la réalisation du plan d'équipement de signalisation Michelin qui doit être effectué en application du plan de jalonnement arrêté depuis longtemps déjà, par la Ville et les Ponts & Chaussées, la dépense prévue étant de l'ordre de 5 millions en ce qui concerne la Ville.

M. AUREL propose la présentation des projets de réfection des boulevards Victor Hugo et Montébello, projets qui n'ont pu être retenus pour la Tranche Urbaine du Fonds d'Investissement routier.

La Commission donne un avis favorable aux propositions de MM. AUREL et MAEGHT.

55/100 - Revêtements en asphalte coloré

Le service propose qu'un des lots de revêtements de trottoirs mis en adjudication chaque année, comprenne un lot de revêtement en asphalte coloré (Redspalt ou Coldasphalt par exemple). Ce genre de revêtement, déjà essayé avec succès pour la construction des trottoirs du Crédit du Nord et à la Cité Hospitalière, est d'un très bel effet et convient particulièrement aux trottoirs dont l'aspect est appelé à contribuer à l'esthétique des lieux.

Le prix d'achat de ce matériau est de 25 % plus élevé que celui de l'asphalte noir.

La Commission donne son accord sur la proposition du service.

55/101 - Achat de schistes rouges

Dans le même ordre d'idées que pour la question précédente, le service propose l'achat de schistes rouges aux Houillères du Nord & du Pas-de-Calais, en vue de leur utilisation pour certains terre-pleins et trottoirs non construits où l'aspect noirâtre des scories n'est pas d'un heureux effet.

La Commission donne également son accord à ce sujet.

55/102 - Information concernant une décision du Conseil d'Administration au sujet de l'occupation partielle des Magasins du Pavage par les firmes BERNARD-ASSOCHAR

Cette information est donnée par M. VAN WOLPUT qui indique que, par décision du Conseil d'Administration en date du 21 novembre dernier, les firmes BERNARD-ASSOCHAR sont autorisées à rester au Magasin du Pavage jusqu'au 31 décembre 1956, moyennant l'abandon de tout leur matériel (trémie, pont-bascule, baraques etc...) à l'exclusion de la grue électrique.

55/103 - Demande d'installation d'une voiture foraine avenue du Peuple Belge -

Le service est défavorable à cette installation comme pour toutes celles du même genre sur la voie publique.

M. MAEGHT estime toutefois que le côté humain de la question n'est pas à négliger et qu'il est regrettable qu'un emplacement spécial ne soit pas prévu hors de la voie publique pour le stationnement des nomades qui, pour des motifs valables (maladies, accouchements etc...) sont obligés de stationner quelques jours sur le territoire de Lille.

.../

La Commission partage cet avis, mais confirme que la voie publique proprement dite doit être dégagée de ces installations qui soulèvent presque automatiquement les réclamations des riverains.

\*\*\*

Questions diverses

a) Par lettre en date du 17 novembre dernier, M. le Maire de la Ville d'Hellemmes demande le concours financier de la Ville de Lille pour équiper d'une signalisation lumineuse le carrefour dangereux des rues Chanzy, Mattéotti, Jules Ferry, Philippe Lebon, Pierre Baumann, carrefour mitoyen aux deux communes.

La Commission décide d'adopter à ce sujet la même formule que celle adoptée récemment avec la Ville de Marcq pour une affaire analogue et d'offrir une participation de 25 % du coût des travaux nécessaires pour la signalisation dudit carrefour.

Le service demandera auparavant le devis des fournitures et travaux à la Ville d'Hellemmes. Il est entendu que l'entretien et la consommation électrique de ce carrefour restera entièrement en compte à la Ville d'Hellemmes.

b) Notre fournisseur actuel en sable, l'Entreprise DANSET ne peut remplir ses engagements, par suite de la pénurie des transports fluviaux lesquels sont réservés pour les betteraviers.

Ses livraisons qui ont débuté le 5 juillet dernier se sont bornées à 7 bateaux de sable, représentant 1.626 tonnes de sable, alors que le marché prévoit la fourniture de 5.000 T dans le délai de 5 mois.

M. DANSET pourrait éventuellement fournir du sable de Seine, mais le frêt de la tonne de ce matériau coûte 200 Fr plus cher que celui prévu au marché et M. DANSET se refuse à supporter la différence des frêts.

Cette situation est très préjudiciable pour le service, par suite de la carence du fournisseur, aucun stock n'existe dans le dépôt et tous les travaux en cours seront interrompus à bref délai si une solution n'intervient pas.

Or, cette solution peut être trouvée en s'adressant à l'Entreprise BERNARD qui se déclare prête à livrer du sable actuellement, s'il lui est passé commande à cet effet.

La Commission adopte cette solution, étant entendu qu'un marché de gré à gré sera passé avec M. BERNARD à ce sujet.

En ce qui concerne le marché DANSET, la Commission estime qu'à l'expiration du délai de cinq mois, ce marché pourrait être résilié.

c) M. VAN WOLPUT déclare que, par lettre en date du 16 novembre dernier, adressée à M. le Maire, M. le Directeur des Services départementaux du M.L.R. a établi la mise au point suivante relative à la prise en charge de la réfection des trottoirs endommagés par faits de guerre :

1 - "En ce qui concerne les trottoirs endommagés par suite des travaux de reconstruction d'immeubles sinistrés, leur remise en état incombe au propriétaire qui fait construire : c'est à lui qu'il appartient de réparer les dégâts causés de son fait. Mais il apparaît évident que, dans l'immense majorité, sinon la totalité des cas, les dommages considérés sont la conséquence inévitable d'une création ou d'une reprise de fondations et je ne m'opposerai pas, en principe, à ce que ces dépenses annexes de remise en état, se limitant normalement au dallage ou au revêtement, soient imputées sur l'indemnité de dommages de guerre afférente à l'immeuble et admises en justifications de emploi.

2 - "En ce qui concerne les trottoirs directement endommagés par faits de guerre, il convient de distinguer selon qu'ils bordent une voie publique située ou non à

.../

"l'intérieur d'un périmètre de reconstruction.

"a) dans le premier cas, les travaux sont effectués par l'Etat et financés au moyen de crédits spéciaux dont dispose le Ministère de la Reconstruction et du Logement (voirie et réseaux divers). Ni les riverains, ni, le cas échéant, la collectivité intéressée, n'ont à intervenir.

"b) dans le deuxième cas, une nouvelle distribution doit être faite :

"Si le trottoir appartient à l'Etat, au département ou à la Commune, sans que son entretien incombe normalement au riverain, sa remise en état est assurée par le service des Ponts & Chaussées, au moyen de crédits ouverts en principe, à cet effet, au Ministère de l'Intérieur ou des Travaux publics.

"Si le trottoir appartient au riverain ou si, aux termes du règlement de voirie, son entretien incombe à ce même riverain, la dépense est prise en charge par mes services au titre de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre : le propriétaire riverain peut demander individuellement l'indemnité à laquelle il prétend ou donner pouvoir à la commune lorsqu'elle procède à l'exécution des travaux, de percevoir l'indemnité en ses lieu et place.

3 - "Si le trottoir borde une voie privée, le riverain propriétaire peut prétendre à une indemnité (que mes services déterminent). Il peut, là encore, confier l'exécution des travaux à la commune et lui donner pouvoir de percevoir l'indemnité".

M. le Directeur des services départementaux du M.L.R. demande qu'on veuille bien le saisir des cas particuliers intéressant la Ville de Lille, cas qu'il s'efforcera de résoudre, soit par ses propres moyens, soit en nous dirigeant vers les Administrations ou organismes compétents.

La Commission et le service se félicitent de cette mise au point, enfin survenue à la suite d'un rapport présenté récemment à ce sujet au Conseil municipal et sont heureux de constater qu'elle rejoint très sensiblement la thèse que la Ville a toujours soutenue, quant à la question concernant la reconstruction des trottoirs endommagés par faits de guerre.

M. DE BECKER signale à nouveau à l'attention du service le mauvais écoulement des fils d'eau à l'entrée de la rue d'Aboukir, côté rue d'Iéna.

Le service fera incessamment le nécessaire, en vue d'y remédier.

La séance est levée à 21h10.

VU : le Chef de Service,  
P. MAEGHT

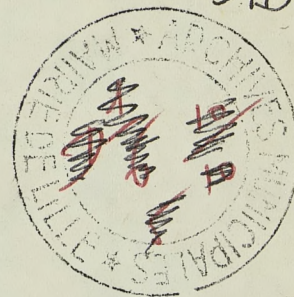
Le Secrétaire de séance,  
signé : R. DELOBEL

VU : l'Adjoint délégué,  
A. VAN WOLPUT

AD 6/368

SERVICES TECHNIQUES  
=====

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE  
-----



Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui doit tenir sa réunion le mardi 6 décembre 1955, à 18h15, dans la salle des Témoins (l'entrée se fera côté Porte de Paris).

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 25 novembre 1955 - Observations

\*\*\*

Circulation - Stationnement - Signalisation

- 55/104 - Equipement de carrefours en panneaux Stop - Deuxième série
- 55/105 - Equipement de carrefours en feux tricolores - Programme 1956

.....

Rapports au Conseil municipal

- 55/107 - Achat de sable - Marché F. BERNARD
- 55/108 - Achat de gravillons
- 55/109 - Curage de l'égout de la rue Abélard - Marché de régularisation

.....

.....

Pavage - Egoûts

- 55/112 - Construction d'égouts primaires en 1956 - Programme ordinaire
- 55/113 - Construction de la partie amont du collecteur Est - Examen de la réponse de M. Le Préfet

.....

\*\*\*

Eclairage public

- 55/115 - Achat de candélabres pour le Boulevard Périphérique - Examen des propositions

Commission du Plan

- 55/116 - Propositions à présenter à la Commission du Plan

Questions diverses

Hôtel de Ville, le 30 novembre 1955

L'Adjoint délégué à la Voie Publique,  
A. VAN WOLPUT



SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 6 décembre 1955, à 18h15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. COURMONT, HAMY, HENAU, LOURDEL, SIMONOT, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. DANIEL, DE BECKER, GHYS, LANDRIE, ROUSSEAU, WALKER

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif

M. DOISE, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police

MM. AUREL, MAEGHT, VANDEWIELE, VERMEERSCH

Secrétaire M. DELOBEL

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la réunion du 25 novembre dernier est adopté sans observation, à part une petite rectification de détail de M. SIMONOT quant à sa suggestion relative à la modification éventuelle du parcours de l'autobus de la ligne L.

\*\*\*\*\*

ORDRE DU JOUR

Circulation - Stationnement - Signalisation

55/104 - Equipped de carrefours en panneaux "Stop" - Deuxième série

A cet effet, les 7 carrefours suivants sont retenus par la Commission :  
Artois/Condé - Réduit/Molière (1 stop rue Molière) - Arras/Courmont - Jacquemars  
Gièlée/Puèbla - Pierre Legrand/Long Pot - Artois/Wazemmes et Boilly/St Sauveur

Il est précisé que la rue soulignée est prioritaire.

A ces carrefours, une bandejaune figurera sur la moitié de la chaussée intéressée et, à la demande de M. DOISE, une présignalisation sera établie selon l'article 27 du Code de la Route.

55/105 - Equipped de carrefours en feux tricolores - Programme 1956

La Commission donne son accord pour l'équipement des carrefours suivants :

- Maréchal Vaillant/Louis XIV/Calmette/Eugène Varlin (demandé par M. le Maire)
- Vauban/Liberté/Pont de la Citadelle
- Place du Maréchal Leclerc
- Armand Carrel/Bd Périphérique
- Faubourg d'Arras/Bd Périphérique
- Faubourg de Roubaix/Bd Périphérique

55/106 - Arrêt de l'autobus "L" place de Rihour

Consultée sur une proposition de modification du trajet de l'autobus de la ligne "L" faite par la Commission de la Voie publique, lors de la précédente réunion, la Cie des T.E.L.B. présente ses observations, par lettre en date du 5 décembre, et estime qu'il conviendrait de revenir à la solution initiale pour l'arrêt de cet autobus place de Rihour.

La Commission prend acte de ces observations de la Cie des T.E.L.B., et, à l'exception de M. SIMONOT qui s'abstient, donne son accord en vue de la solution suivante préconisée par cette compagnie:

.../

Limitation du "parking" à une seule rangée de voitures en face de la Taverne du Palais Rihour et établissement d'un terre-plein disposé parallèlement à ce parking et à environ 5m, contre lequel les autobus viendront marquer leur arrêt.

55/106bis - Circulation et stationnement rue du Nouveau Siècle

Compte tenu de la situation actuelle en matière de circulation et de stationnement des véhicules dans cette voie, la Commission décide d'y maintenir le statu-quo de fait et de rapporter simplement l'arrêté n° 1579 du 22-5-54 instaurant le sens unique de circulation dans cette voie.

55/106ter - Chauffage des miradores place du Théâtre et place de la République

La Commission donne son accord à une demande des services de Police à ce sujet.

Les frais d'installation, de branchement et de consommation seront à la charge de la Ville.

La Commission donne également son accord pour l'installation de deux nouveaux miradores aux carrefours de la "Maison Georges Lyon" et "Armand Carrel".

Rapports au Conseil municipal

La Commission donne son accord pour la présentation des quatre rapports suivants :

55/107 - Achat de sable - Marché F. BERNARD

55/108 - Achat de gravillons

55/109 - Curage de l'égout de la rue Abélard - Marché de régularisation

55/110 - Revêtements hydrocarbonés sur chaussées pavées - Avenant au Marché.

Pavage - Egouts

55/112 - Construction d'égouts primaires en 1956 - Programme ordinaire

Sur proposition du service, la Commission décide d'inscrire à ce programme les réalisations suivantes au titre des constructions scolaires ;

1er groupe : Epi de Soil (100mètres)

2ème groupe : Bd de Metz (200 mètres en double réseau)

La dépense sera imputée sur les crédits du service d'Architecture

Le service propose également l'inscription des rues suivantes :

- rue d'Eylau (entre les rues d'Iéna et d'Arcole)
- rues J. Vallès (amont), du Bois, Emile Vandenberg
- **rue Boucher de Perthes**
- rue Ste Catherine

La Commission donne son accord à ce sujet et laisse le soin au service de déterminer l'ordre à observer pour la réalisation des travaux. De même le service entreprendra, si besoin est, la construction d'égout pour la desserte de nouveaux lotissements.

55/113 - Construction de la partie amont du collecteur Est - Examen de la réponse de M. le Préfet

M. le Préfet du Nord demande à M. le Maire de procéder à un nouvel examen du projet de construction susvisé, compte tenu des observations consignées dans des rapports fournis sur la question par le Conseil départemental d'Hygiène et par M. le Directeur des services départementaux du M.L.R.

Ces observations tendant principalement à l'augmentation des sections prévues pour cette construction, du fait qu'il s'agit d'un ouvrage d'intérêt intercommunal où passeront notamment les eaux provenant des communes de Ronchin et de Fâches-Thumesnil.

Après en avoir discuté, la Commission charge le service de revoir le projet en ce sens et de profiter de l'occasion qui est offerte à la Ville pour demander

a) la participation du Département (45 %), l'ouvrage <sup>proposé</sup> étant d'intérêt intercommunal, dans le cadre du projet d'assainissement régional ;

b) la participation du M.L.R. (8 % environ) au titre de ville sinistrée.

A titre d'information, M. VAN WOLPUT déclare ensuite à ses collègues qu'il a saisi l'Administration du projet d'assainissement de la Région lilloise.

Il indique que le Bureau d'Etudes et de Recherches pour l'Industrie moderne a établi, à la demande et pour le compte du M.L.R., un schéma de principe de ce projet.

En reconnaissant l'utilité indiscutable du tout-à-l'égout, M. VAN WOLPUT fait toutefois ressortir l'incidence financière de cette réalisation qui coûterait à la Ville seule, plus de 1 milliard, tandis que M. AUREL en ajoute un de plus pour les travaux complémentaires que ce dispositif provoquerait.

En conséquence, il charge M. l'Ingénieur en Chef des Services Techniques de prendre contact avec les Administrations intéressées, notamment le service des Voies navigables et le M.L.R., en vue d'obtenir la convocation d'une réunion commune pour discuter cet avant-projet, avoir tous les renseignements, tant techniques que financiers, cette importante réalisation devant engager largement l'avenir.

#### Eclairage public

#### 55/115 - Achat de candélabres pour le Boulevard Périphérique - Examen des propositions

Il est rappelé que des prototypes de candélabres ont été installés en temps utile Bd Paul Painlevé et il est montré aux membres de la Commission des maquettes, dessins et aquarelles de candélabres proposés par des maisons spécialisées.

Un résumé des différentes propositions est également communiqué et lecture est faite d'une lettre par laquelle M. LEVEAU, Urbaniste en Chef, donne son avis sur les modèles présentés.

Après un long échange de vues, la Commission s'oriente vers le choix d'appareils en béton, mais ne prend pas définitivement position.

La décision finale sera prise à la prochaine commission.

#### 55/116 - Propositions à présenter à la Commission du Plan

La Commission donne son accord pour la présentation des propositions suivantes qui comprennent 3 groupes :

a) les réalisations entrant dans le cadre de la Tranche urbaine du Fonds d'Investissement Routier ;

b) les travaux d'Assainissement de la Région lilloise, dont M. VAN WOLPUT a entretenu ses collègues au cours de cette réunion ;

c) un programme décennal de travaux qui comprend :

1 - l'aménagement de voies anciennes : Bd Montébello, Bd Victor Hugo, Bd de la Liberté

2 - la construction des voies nouvelles : Bd Périphérique (1 chaussée)

a/ au sud : entre le P.S d'Arras et la place des Chasseurs de Diant

b/ au nord : entre la R.N 350 et la rue des Bateliers prolongée  
avenue Charles St Venant (prolongement jusqu'à la rue St Sauveur)

3 - La reconstruction de chemins vicinaux, soit en première urgence :  
rue de Marquillies, rue de l'Arbrisseau, rue du Ballon (partiel)

et en deuxième urgence :

rue Abélard, rue du Four à Chaux, rue du Bois, rue E. Vandenberg, rue du Buisson  
(partiel)

4 - L'électrification de l'éclairage public de 58 Km de rues, plus celle des cours  
et courées.

Suivant la largeur des rues, pourront être avantageusement employées des lampes  
fluo-ballon de 125 W et 80 W après essais.

Questions diverses

Publicité abusive sur l'immeuble de M. COGNET, angle rue des Arts. - Bd Carnot

La Commission décide de revoir, s'il y a lieu, cette affaire en janvier  
1956, le délai imparti à M. COGNET pour faire cesser cette publicité expirant le  
31 décembre prochain.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 21h.

VU : le Chef de service,  
P. MAEGHT

Le Secrétaire de séance,  
R. DELOBEL

VU : l'Adjoint délégué,  
A. VAN WOLPUT

AD 6/308



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui doit tenir sa réunion le mardi 13 décembre 1955, à 18h15, dans la salle des Témoins (l'entrée se fera côté Porte de Paris).

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 6 décembre 1955 - Observations

\*\*\*\*\*

- 55/117 - Choix des candélabres pour l'éclairage du Bd Périphérique (1er tronçon)
- 55/118 - Remise en état de l'avenue du Peuple Belge
- 55/119 - Stationnement place de la Gare entre la rue du Priez et la rue du Molinel
- 55/120 - Parc à voitures rue Desmazières - Examen d'une demande d'E.D.F.

Questions diverses.

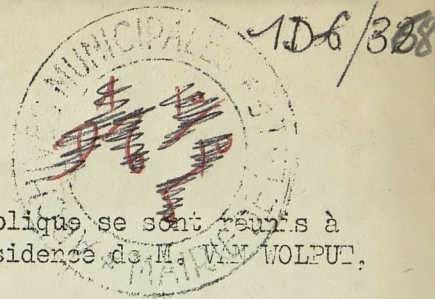
Hôtel de Ville, le 9 décembre 1955

L'Adjoint délégué  
à la Voie publique,

A. VAN WOLPUT

SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 13 décembre 1955, à 18h15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. COURMONT, DE BECKER, GHYS, HENAU, LOURDEL, SIMONOT, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. DANIEL, HAMY, LANDRIE, ROUSSEAU, WALKER

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif

M. DOISE, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police

MM. AUREL, MAEGHT, VERMEERSCH

M. MARQUIS, Directeur du service des Promenades & Jardins

Secrétaire

M. DELOBEL

\*\*\*

Le procès-verbal de la réunion du 6 décembre dernier est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

55/117 - Choix des candélabres pour l'éclairage du Boulevard périphérique (1er tronçon)

M. VAN WOLPUT fait part à ses collègues des visites qui lui ont été faites par M. le Directeur des Ets SAUNIER DUVAL et le représentant régional de la "SANCA", l'un présentant des modèles de candélabres métalliques et l'autre des modèles en béton.

Confirmant sa position première, la Commission reste favorable à l'éclairage axial et à l'emploi de candélabres en béton.

Toutefois, M. VAN WOLPUT demande à la Commission de réserver sa décision jusqu'au 15 décembre prochain, date à laquelle il doit recevoir à ce sujet M. LEVEAU, Urbaniste en Chef.

Si les arguments présentés par M. LEVEAU étaient vraiment de nature à modifier le point de vue de la Commission, celle-ci serait aussitôt convoquée par M. VAN WOLPUT, pour la décision à prendre.

La Commission donne son accord à ce sujet.

55/118 - Remise en état de l'avenue du Peuple Belge

M. VAN WOLPUT déclare que trois services : le service d'Architecture, le service des Promenades & Jardins et celui de la Voie publique sont intéressés par la remise en état de ce jardin dont l'ensemble architectural tombe en ruine par suite des affaissements de terrain.

Après avoir recueilli les avis de MM. LOURDEL et MARQUIS pour le service des Jardins, celui de M. AUREL pour les Services Techniques-Voie publique et regretté de ne pas avoir entendu celui du service d'Architecture, par suite de l'absence d'un représentant de ce service, M. VAN WOLPUT constate que ces avis sont divergents sur les moyens à employer pour la remise en état envisagée et demande à la Commission qu'elle lui laisse prendre contact avec M. BERTRAND, Adjoint aux Bâtiments communaux, en vue d'un rapport verbal à présenter à l'Administration sur la question.

La Commission donne son accord à ce sujet.

55/119 - Stationnement place de la Gare entre la rue du Priez et la rue du Molinel

Il s'agit d'une question consécutive aux difficultés rencontrées par la Sté T.R.U. lors de la collecte des ordures ménagères place de la Gare, du fait du

.../

stationnement des voitures dans la partie susvisée. Par voie de conséquence, la circulation des voitures de tramways (principalement celles de la ligne B) se trouve sensiblement gênée.

La Cie des T.E.L.B. suggère, par lettre en date du 6 décembre, d'établir une interdiction de stationnement limitée en fonction du temps nécessaire aux opérations de collecte.

M. DOISE estime qu'il ne serait pas possible de faire respecter cette interdiction par les automobilistes.

C'est en fait le problème général du stationnement des véhicules dans le centre de la Ville qui se trouve évoqué et M. VAN WOLPUT y rattache une demande présentée par M. le Gérant de l'Hôtel Carlton, en vue d'obtenir que le stationnement lui soit en quelque sorte réservé au droit de l'entrée de cet établissement.

M. VAN WOLPUT pense que le seul remède serait d'interdire tout stationnement excédant 20 à 30 minutes dans les rues du centre et certaines autres (rue Léon Gambetta par exemple) interdiction qui serait établie de 9 à 20h, mais qui ne pourrait être efficace que si la police était en mesure de l'appliquer strictement.

Après une longue discussion marquée par une certaine tendance à maintenir provisoirement le statu-quo, M. VAN WOLPUT propose qu'un rapport sur la question soit adressé au Conseil d'Administration, en tenant compte dans ce rapport d'une suggestion d'un fonctionnaire relative à une distinction qui serait à observer entre les portes cochères utilisées et celles qui ne le sont pas et en y traitant également du problème des parkings à la demande de M. SIMONOT.

La commission donne son accord sur cette proposition qui, de toute évidence, devra faire l'objet d'une décision ferme, en tenant compte de ce que le nombre des véhicules augmente constamment.

55/120 - Parc à voitures rue Desmazières - Examen d'une demande d'E.D.F.

La Commission donne son accord à cette demande d'E.D.F., en vue de la création d'un parc à voitures sur le trottoir bordant le jardin Vauban et dans les conditions suivantes :

- a) les voitures seront disposées en "dents de scie" et un passage d'un mètre sera réservé, le long de la barrière du jardin, à la circulation peu importante des piétons sur ce trottoir ;
- b) l'aménagement du parking sera à la charge d'E.D.F.
- c) ce parking ne sera pas uniquement réservé aux voitures d'E.D.F.

QUESTIONS DIVERSES

1 - M. VAN WOLPUT parle de la préparation du programme de travaux de pavage pour 1956 et demande aux membres de la Commission de présenter leurs suggestions relatives aux rues susceptibles de figurer dans ce programme.

Le service enverra aux membres de la Commission un état du reliquat des travaux non exécutés du programme 1955.

Les propositions devront parvenir au service pour le 15 janvier au plus tard.

2 - M. MAEGHT rend compte de l'étude du service relative au "parking" envisagé pour les "2 roues" derrière le monument Faidherbe, place de Béthune, lors de la réunion de Commission du 25 novembre dernier. Après en avoir discuté, la Commission décide de ne pas donner suite à ce projet.

3 - M. SIMONOT rappelle la gêne occasionnée par le débordement du "parking" de la place de l'Arsenal.

VU : le Chef de service,  
P. MAEGHT

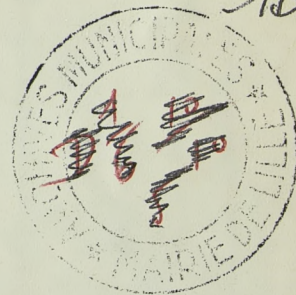
La séance est levée à 20h10

VU : l'Adjoint délégué,  
A. VAN WOLPUT

Le Secrétaire de séance,  
R. DELOBEL

Pour information

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui doit tenir sa réunion le mardi 31 janvier 1956, à 18h15, dans la salle des Témoins (l'entrée se fera côté Porte de Paris).

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 13 décembre 1955 - Observations

-0-

Circulation - Stationnement - Signalisation

- 56-1 - Circulation des poids lourds rues des Vieux Murs et Coquerez
- 56/2 - Stationnement interdit rue Eugène Jacquet au droit des n° 122 à 126
- 56/3 - Stationnement alterné rue Pascal

.....  
.....

Rapports au Conseil municipal

- 56/6 - Fourniture de 4.000 mètres de bordures de trottoirs en granit - Cahier des charges
- 56/7 - Fourniture de ciment - Marché
- 56/8 - Construction de trottoirs en asphalte - Cahier des charges
- 56/9 - Construction de trottoirs pavés - Cahier des charges
- 56/10 - Fourniture d'émulsions de bitume - Marché
- 56/11 - Fourniture de 200.000 pavés granit - Cahier des charges
- 56/12 - Eclairage du Boulevard périphérique - Achat de candélabres
- 56/13 - Travaux de voirie pour desservir le lotissement de la rue Emile Rouzé prolongée
- 56/14 - Adhésion de la Ville au Syndicat intercommunal d'Assainissement régional

.....

Pavage

- 56/16 - Programme des travaux de pavage pour 1956

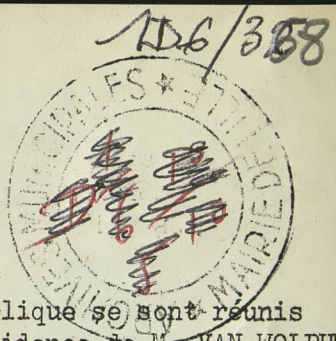
Questions diverses

Hôtel de Ville, le 25 janvier 1956

L'Adjoint délégué à la Voie publique,

A. VAN WOLPUT





SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 31 janvier 1956, à 18h15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. COURMONT, DE BECKER, HENAUX, LOURDEL, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. DANEL, GHYS, HAMY, LANDRIE, ROUSSEAU, SIMONOT, WALKER

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif :

M. DOISE, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police

MM. AUREL, MAEGHT, JANSOONE, VERMEERSCH

Secrétaire : M. DELOBEL

\*\*\*\*\*

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal de la réunion du 13 décembre dernier est adopté sans observations.

Circulation - Stationnement - Signalisation

56/1 - Circulation des poids lourds rues des Vieux Murs et Coquerez

Il s'agit d'une réclamation de Mme LEROY, propriétaire de l'immeuble sis à Lille 18, rue des Vieux Murs, angle rue Coquerez, motivée par le passage de véhicules poids lourds dans ces voies très étroites.

La Commission charge le service de préparer un projet d'arrêté interdisant dans ces voies la circulation des "poids lourds", sauf en ce qui concerne la desserte des immeubles riverains.

56/1bis - Circulation des "poids lourds" rue St Marc (voie privée)

Réclamation analogue à la précédente présentée par M. DUQUESNOY 2, rue St Marc.

Compte tenu de ce que le Maire n'a pas qualité pour réglementer la circulation dans une voie privée, la Commission demande qu'une lettre soit adressée au réclamant pour l'en informer et l'aviser que des panneaux d'interdiction de circulation des poids lourds peuvent être installés dans cette voie par les propriétaires intéressés. Le service fera le nécessaire à ce sujet.

56/2 - Stationnement interdit rue Eugène Jacquet au droit des n° 122 à 126

Cette interdiction n'ayant soulevé jusqu'à présent aucune réclamation, la Commission donne son accord en vue de rendre définitives les dispositions prises à ce sujet, à titre d'essai, par arrêté municipal n° 490 en date du 10 octobre 1955.

56/3 - Demande de stationnement alterné rue Pascal

Cette demande des riverains de la rue Pascal est présentée par M. LUSSIEZ, Adjoint au Maire.

La Commission donne son accord pour le stationnement alterné demandé.

56/3bis - Demande de stationnement alterné rue d'Anvers

La Commission donne son accord pour ce stationnement alterné demandé par M. Jean POILLON 10, rue d'Anvers.

.../

56/4 - Circulation rue Voltaire

Il s'agit d'une demande adressée à M. le Maire par M. ROUSSEAU, Officier de Police 7bis, rue Voltaire, en vue d'instaurer le "sens unique" ou, à défaut, le "stationnement alterné" dans cette voie.

Après en avoir discuté, la Commission donne un avis défavorable pour l'instauration du stationnement alterné rue Voltaire.

Quant au sens unique, il sera réalisé ultérieurement, dès que les travaux d'aménagement du Pont Neuf et de la rue des Bateliers prolongée, prévus dans le cadre de la Tranche urbaine du Fonds d'Investissement routier, seront effectués et permettront d'établir dans ce secteur de nouveaux itinéraires pour la circulation des véhicules.

56/5 - Stationnement des autobus, place de Rihour

La C.G.I.T. demande que le refuge installé à cet endroit, à titre d'essai, soit légèrement déplacé vers la place et construit définitivement en matériaux durables.

Se rangeant à l'avis de M. VAN WOLPUT, la Commission donne son accord pour le déplacement du refuge, mais décide de le maintenir en bois jusqu'à nouvel ordre, la période d'essai ne pouvant être considérée comme terminée.

D'autre part, les panneaux "Stationnement interdit" seront supprimés rue de la Vieille Comédie.

56/5bis - Stationnement des véhicules rues des Fossés et du Sec Arembault

Il a été constaté, à différentes reprises, que les arrêtés municipaux réglementant le stationnement des véhicules dans les voies précitées ne sont pas respectés par les automobilistes, qui se trouvent fréquemment en état de contravention à ce sujet.

M. DOISE en prend note et déclare qu'une surveillance accrue sera exercée en vue de remédier, dans toute la mesure du possible, à cette situation.

56/5ter - Bruits occasionnés par les klaxons sur la voie publique

Des plaintes parviennent fréquemment au service à ce sujet.

M. DOISE en prend note et fera renforcer la surveillance déjà exercée pour le respect de l'arrêté municipal de la lutte contre le bruit.

Rapports au Conseil municipal

La Commission donne son accord pour la présentation des rapports suivants, après examen préalable des membres du Conseil d'Administration :

- 56/6 - Fourniture de 4.000 m de bordures de trottoir en granit - Cahier des charges
- 56/7 - Fourniture de ciment - Marché
- 56/8 - Construction de trottoirs en asphalte - Cahier des charges
- 56/9 - Construction de trottoirs pavés - Cahier des charges
- 56/10 - Fourniture d'émulsions de bitume - Marché
- 56/11 - Fourniture de 200.000 pavés en granit - Cahier des charges
- 56/12 - Eclairage du Boulevard périphérique - Achat de candélabres
- 56/14 - Adhésion de la Ville au Syndicat Intercommunal d'Assainissement régional

\*\*\*

Lors de l'examen du rapport 56/12 susvisé, M. VAN WOLPUT fait un long exposé sur les raisons qui ont amené l'abandon de la position première prise pour l'emploi de candélabres en béton et qui, finalement, ont déterminé le choix de candélabres métalliques.

\*\*\*

L'examen du rapport 56/14 susvisé fait également l'objet d'un exposé .../

de M. VAN WOLPUT sur la question traitée.

-0-

Le rapport 56/13 figurant à l'ordre du jour et relatif aux travaux de voirie devant desservir le lotissement prévu rue Emile Rouzé prolongée avait également été proposé.

Il s'agit en l'occurrence d'un lotissement à construire par l'O.P.M. H.L.M. dans le cadre de l'opération "Million".

Ce lotissement nécessite d'importants travaux de voirie incombant à la Ville.

La Commission donne un accord de principe mais se rangeant à l'avis du service, décide de ne pas présenter au prochain Conseil municipal le rapport correspondant. Quelques modifications doivent en effet y être apportées, les études techniques non terminées ne permettent pas encore de faire l'estimation exacte de la dépense, et il est déjà trop tard pour que celle-ci puisse être imputée sur le Budget primitif.

Ce rapport sera présenté dans sa forme définitive à une séance ultérieure du Conseil municipal, avec inscription de la dépense au Budget supplémentaire de 1956.

\*\*\*

La Commission est également tenue informée du rapport n° 56/15 préparé pour le nouvel éclairage de l'avenue de la République, participation de la Ville.

Le service précise que quelques modifications d'ordre administratif et technique doivent y être apportées et qu'il serait donc prématuré de le présenter actuellement au Conseil municipal.

Un accord de principe est donné par la Commission quant à la participation de la Ville.

#### Pavage

#### 56/16 - Programme des travaux de pavage pour 1956

Le service déclare que ce programme a été établi en tenant compte du reliquat des travaux non exécutés du programme de 1955 et des propositions dont il a été saisi, propositions qui excèdent largement les possibilités financières, le crédit disponible n'étant que de l'ordre de 80 millions pour 1956.

M. VAN WOLPUT, approuvé par ses collègues, estime que, pour l'exécution de ce programme, une certaine latitude doit être laissée au service qui sera peut être amené à le modifier quelque peu en fonction de considérations d'ordre technique.

Après avoir eu connaissance par le service des rues inscrites au nouveau programme, la Commission donne son accord sur l'ensemble dudit programme. Celui-ci, après une dernière mise au point, sera ronéotypé et adressé aux membres de la Commission.

Le service profite de l'occasion qui lui est offerte pour signaler la pauvreté de l'effectif de paveurs dont il dispose ; de 80 avant-guerre, cet effectif est maintenant réduit à 37.

La Commission souhaite que des dispositions soient prises en vue de l'augmentation de cet effectif.

#### Questions diverses

1 - Il est donné connaissance à la Commission :

a) de la demande du Crédit Immobilier tendant à obtenir la participation de la Ville de Lille aux frais des travaux prévus pour la construction de deux groupes d'habitations à loyer modéré, l'un de ces groupes serait situé au nord du Chemin des Margueritois et l'autre au sud dudit chemin, mitoyen entre les communes de Lille et de Fâches-Thumesnil ;

b) de la réponse adressée à M. le Directeur du Crédit Immobilier l'informant que, dans une proportion à déterminer, l'Administration municipale serait en principe favorable pour la participation demandée et que, le chemin des Margueritois étant classé chemin vicinal n° 29, il est demandé à M. ETIENNE, Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées, Service Vicinal, de vouloir bien étudier la possibilité d'effectuer, dans le cadre de la tranche vicinale du Fonds d'Investissement routier, sa mise en état de viabilité.

2 - Sur proposition de M. HENAU, la Commission donne son accord pour que l'arrêt des véhicules soit limité à 30 minutes rue Nationale, entre la place du Général de Gaulle et la rue de Pas et entre cette même place et la rue Jean Roisin.

M. VAN WOLPUT fait remarquer qu'en raison des difficultés croissantes en matière de stationnement des véhicules, cette mesure devra vraisemblablement être étendue par la suite à d'autres voies du centre commercial de la Ville.

3 - Une demande d'installation de passage clouté a été présentée par la directrice de l'Institution Notre Dame 118, Bd Vauban.

La Commission donne son accord pour cette installation à l'extrémité du Bd Vauban au débouché sur la place du Maréchal Leclerc.

4 - Une demande tendant à l'établissement d'un "parking" en "dents de scie" rue du Vieux Faubourg, au droit des Ets FACEN, a été étudiée par le service, en accord avec les services de Police.

La Commission donne son accord pour cette réalisation.

5 - M. VAN WOLPUT informe les membres de la Commission qu'il a préparé un rapport à l'Administration, en vue d'interdire le stationnement des nomades sur le territoire de la Ville de Lille.

La séance est levée à 21 heures.

VU : le Chef de Service

P. MAEGHT

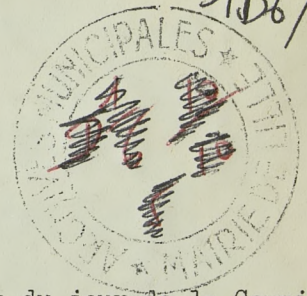
Le Secrétaire de séance :

R. DELOBEL

VU : l'Adjoint délégué,

A. VAN WOLPUT

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui se tiendra le lundi 7 mai 1956, à 18h, en mon bureau (2ème étage - 4ème pavillon, côté St Sauveur - porte B.71) ; étant donné mon état de santé, la réunion débutera à 18h précises de manière à être terminée à 20h.

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 31 janvier 1956 - Observations

\*\*\*

Circulation - Stationnement - Signalisation

- 56/17 - Circulation rue d'Iéna entre les rues Jules Guesde et Corneille
- 56/18 - Stationnement à l'entrée de la rue Nationale (côté place du Général de Gaulle)
- 56/19 - Rue de Gand - Stationnement
- 56/20 - Circulation Quai du Wault côté des n°s pairs
- 56/21 -
- .....
- .....

Rapports au Conseil municipal

- 56/24 - Opération LO.PO.FA - Voirie extérieure
- 56/25 - Opération LO.PO.FA - Construction d'un égout rue Emile Rouzé prolongée - Marché
- 56/26 - Opération LO.PO.FA - Construction de chaussées - Mise en adjudication
- 56/27 - Opération LO.PO.FA - Demande de subvention
- 56/28 - Réfection du canal de l'Abreuvoir des Jésuites - Marché
- 56/29 - Fournitures pour l'installation d'une signalisation lumineuse au carrefour Vauban/Liberté/Pont de la Citadelle
- 56/30 - Cité des Alouettes - Dénomination de voie nouvelle - rue Emile Borel
- 56/31 - Déchargement, transport et manutention de pavés - Marché
- 56/32 - Achat de lanternes d'éclairage public (année 1956)
- 56/33 - Travaux d'installations de signalisations lumineuses - Années 1956 et 1957
- 56/34 - Enlèvement des candélabres au gaz - Années 1956 et 1957
- 56/35 - Location de matériel lourd (année 1956)
- 56/36 - Retaille de pavés (année 1956) - Marché
- 56/37 - Achat d'une camionnette pour le service de la Voie publique (section Eclairage Signalisation-Circulation)
- 56/38 - Construction de 9.000 m2 de chaussées pavées et pose de 2.400 ml de bordures  
Marché

.../

- 56/39 - Relevé à bout de 9.000 m<sup>2</sup> de chaussées pavées et redressement de 2.500 ml de bordures de trottoirs - Marché
- 56/40 - Fourniture de 2.000m de contre-bordures de trottoirs en béton - Marché
- 56/41 - Fourniture de 2.000m de bordures de trottoirs en béton - Marché
- 56/42 - Nouvel éclairage de l'avenue de la République - Participation de la Ville
- 56/43 - Eclairage du Parc des Expositions

.....

.....

.....

\*\*\*

- 56/47 - Refonte du Code des Arrêtés municipaux - Mise à jour de certains articles
- 56/48 - Grand Marché aux Fleurs - Déplacement place de la République

Questions diverses

Hôtel de Ville, le 2 mai 1956

L'Adjoint délégué  
à la Voie publique,

A. VAN WOLPUT

AD6/388



SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 7 mai 1956 à 18h, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. COURMONT, HENAU, LANDRIE, ROUSSEAU, SIMONOT, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. DANIEL, DE BECKER, GHYS, HAMY, LOURDEL, WALKER

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif :

M. DOISE, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police  
MM. MAEGHT, VERMEERSCH

Secrétaire : M. DELOBEL

\*\*\*

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 1956 est adopté sans observation.

Circulation - Stationnement - Signalisation

56/17 - Circulation rue d'Iéna entre les rues Jules Guesde et Corneille

La Commission donne son accord pour l'établissement d'un stationnement alterné dans cette partie de voie.

56/18 - Stationnement à l'entrée de la rue Nationale (côté place du Général de Gaulle)

Par lettre en date du 22 mars dernier, M. le Commissaire Divisionnaire de Police, Chef du Sous-District de Lille déclare que l'insuffisance des effectifs dont il dispose ne permet pas de faire respecter l'arrêté municipal n° 993 du 27 février 1956 qui impose aux véhicules une limitation de stationnement à l'entrée de la rue Nationale.

Les panneaux de signalisation implantés à cet effet sont également mis en cause par M. le Commissaire Divisionnaire de Police.

M. VAN WOLPUT, approuvé par ses collègues, insiste pour que les services de Police fassent le maximum en vue du respect des dispositions de l'arrêté susvisé, ces dispositions étant susceptibles d'être étendues par la suite à d'autres voies du centre commercial de Lille.

Pour faciliter la lecture des panneaux de signalisation correspondants, le mot "minutes" sera ajouté au chiffre "30" inscrit sur ces panneaux.

M. DOISE prend note de l'avis de la Commission, mais demande si M. le Maire ne peut pas intervenir auprès de l'Autorité supérieure, en vue de l'augmentation des effectifs de police affectés à la circulation.

56/19 - Rue de Gand - Stationnement

Un arrêté municipal instaurant le stationnement alterné dans cette voie a été pris récemment.

Information en est donnée aux membres de la Commission.

.../

56/20 - Circulation Quai du Vault, côté des n° pairs

Le maintien du sens unique qui existe Quai du Vault (côté N° pairs) ne semblant pas indiqué, la Commission donne un avis favorable pour l'abrogation de l'arrêté n° 2303 du 1er avril 1955 correspondant.

56/21 - Braderie rues de Paris, de Béthune et du Sec-Arembault

Par lettres en date du 4 mai dernier, les groupements commerciaux des rues de Béthune et du Sec-Arembault ont demandé l'autorisation d'étendre à ces voies la braderie organisée le lundi des Fêtes de Lille dans la rue de Paris.

Se rangeant à l'avis de M. VAN WOLPUT, la Commission est d'accord pour qu'une réponse favorable soit donnée aux intéressés, sous réserve qu'en ce qui concerne la rue de Béthune, la braderie soit strictement limitée à cette voie, de manière à laisser la place de Béthune entièrement dégagée pour les besoins de la circulation; notamment pour la déviation des tramways "D" et "E" par la rue du Molinel.

Les arrêtés de circulation en conséquence seront proposés à M. le Maire.

56/22 - Rue des Augustins - Sens unique

Pendant la durée de la Foire commerciale, un sens unique, direction "Molinel-St Sauveur" avait été instauré rue des Augustins.

Par pétition en date du 15 avril, les riverains intéressés, craignant que la mesure susvisée ne devienne permanente, sont unanimes à demander le maintien de la circulation dans les deux sens.

Tenant compte de ces "désidérata", la Commission décide le maintien du statu-quo en matière de circulation rue des Augustins.

M. DOISE et certains membres de la Commission estiment toutefois regrettable l'absence d'un sens unique dans cette voie.

56/23 - Cortège des géants

A l'occasion des Fêtes de la Pentecôte, un cortège important dit "Cortège des Géants" se déroulera dans certaines voies de la Ville.

Le service donne connaissance aux membres de la Commission de l'itinéraire qui lui a été communiqué à ce sujet par le service des Fêtes.

La Commission donne son accord sur cet itinéraire, sous réserve qu'en deux points au moins du parcours des "coupures" puissent être pratiquées, le cas échéant, pour la circulation vers le centre de la Ville et la Gare en particulier, et pour faciliter éventuellement le fonctionnement des services de sécurité.

Rapports au Conseil municipal.

La Commission donne son accord pour la présentation des rapports suivants, après examen préalable des membres du Conseil d'Administration.

56/24 - Opération LO.PO.FA - Voirie extérieure

56/25 - Opération LO.PO.FA - Construction d'un égout rue Emile Rouzé prolongée-Marché

56/26 - Opération LO.PO.FA - Construction de chaussées - Mise en adjudication

56/27 - Opération LO.PO.FA - Demande de subvention

56/28 - Réfection du Canal de l'Abreuvoir des Jésuites - Marché

56/29 - Fournitures pour l'installation d'une signalisation lumineuse au carrefour Vauban/Liberté/Pont de la Citadelle

.../



- 56/30 - Cité des Alouettes - Dénomination de voie nouvelle - rue Emile Borel
- 56/31 - Déchargement, transport et manutention de pavés - Marché
- 56/32 - Achat de lanternes d'éclairage public (année 1956)
- 56/33 - Travaux d'installations de signalisations lumineuses - Années 1956 et 1957
- 56/34 - Enlèvement des candélabres au gaz - Années 1956 et 1957
- 56/35 - Location de matériel lourd (année 1956)
- 56/36 - Retaille de pavés (année 1956) - Marché
- 56/37 - Achat d'une camionnette pour le service de la Voie publique (section Eclairage Signalisation-Circulation)
- 56/38 - Construction de 6.500 m<sup>2</sup> de chaussées pavées et pose de 1.800 ml de bordures Marché
- 56/39 - Relevé à bout de 9.000 m<sup>2</sup> de chaussées pavées et redressement de 2.500 ml de bordures de trottoirs - Marché
- 56/40 - Fourniture de 2.000m de contre-bordures de trottoirs en béton - Marché
- 56/41 - Fourniture de 2.000m de bordures de trottoirs en béton - Marché
- 56/42 - Nouvel éclairage de l'avenue de la République - Participation de la Ville
- 56/43 - Eclairage du Parc des Expositions
- 56/44 - Achat d'une mobylette pour le service de la Voie publique

\*\*\*

Lors de l'examen du rapport 56/38 susvisé, M. MAEGHT fait observer que les quantités initialement prévues étaient de 9.000 m<sup>2</sup> pour les chaussées pavées et de 2.400 ml pour les bordures. Ces quantités ont dû être réduites à 6.500 m<sup>2</sup> et 1.800 ml afin que le montant du marché ne dépasse pas 5 millions, ce qui aurait entraîné la procédure d'adjudication.

\*\*\*

Quant au rapport 56/42, également susvisé, il n'a pas encore reçu l'accord de la Commission des Finances.

Le crédit demandé ne peut être inscrit que dans la mesure où le Compte administratif de 1955 accusera un solde disponible suffisant.

Cependant, MM. les membres de la Commission de la Voie publique, estimant qu'il y a intérêt pour la Ville à donner suite à ce projet - d'ailleurs en cours d'exécution - forment à l'unanimité le voeu que la question <sup>soit</sup> présentée au Conseil d'Administration du 14 mai pour examen.

56/47 - Refonte du Code des Arrêtés municipaux - Mise à jour de certains articles

56/48 - Grand Marché aux Fleurs - Déplacement place de la République

Ces questions seront examinées lors d'une prochaine réunion.

#### Questions diverses

a) M. VERMEERSCH demande à la Commission s'il ne serait pas judicieux de permettre le stationnement des véhicules, perpendiculairement à la chaussée, place de la Gare, le long du trottoir bordant "Le Tigre" et autres cafés et établissements contigus.

La Commission estimant que ce serait une source d'accrochages, décide de maintenir la situation actuelle.

b) M. DOISE fait part d'un voeu des services de Police tendant à ce que la presse locale soit saisie 48 heures au moins avant le déroulement des manifestations sur la voie publique des arrêtés municipaux établis à ce sujet.

M. MAEGHT répond que, dans la plupart des cas, le service est prévenu trop tardivement des mesures de circulation ou de stationnement à prendre à l'occasion desdites manifestations et qu'il n'a donc pas le temps matériel de prévenir la presse en temps utile.

Quant à la pose de panneaux mobiles de signalisation, également demandés par les services de Police pour ces manifestations, M. MAEGHT déclare que si cette solution était adoptée, elle entraînerait le travail en heures supplémentaires d'agents du service, la pose et la dépose de ces panneaux devraient en effet s'effectuer bien souvent en dehors des heures régulières de travail.

M. VAN WOLPUT précise d'autre part qu'il a protesté auprès de M. le Maire lors du passage à Lille de M. COTY, Président de la République, toutes les dispositions concernant la circulation ayant été prises en dehors du service de la Voie publique.

M. VAN WOLPUT ajoute qu'il en a été de même lors de la venue à Lille de M. Guy MOLLET, Président du Conseil et de différents ministres.

c) M. VAN WOLPUT signale qu'il a reçu des réclamations relatives aux dimensions insuffisantes des panneaux de signalisation de l'Autoroute.

Le service en prend note

\*\*\*

La séance est levée à 20 heures.

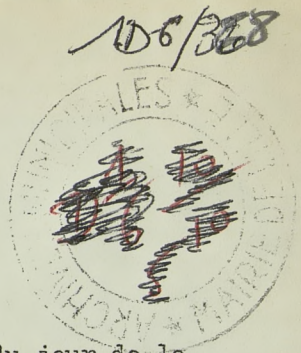
VU : le Chef de service,  
P. MAEGHT

Le secrétaire de séance,  
R. DELOBEL

L'Adjoint délégué,  
Président de la Commission,

A. VAN WOLPUT

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui se tiendra le vendredi 29 juin 1956, à 18h15, en mon bureau (2ème étage, 4ème pavillon, porte B.71).

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 7 mai 1956 - Observations.

Circulation - Stationnement - Signalisation

- 56/49 - Demande de stationnement unilatéral rue St J.B. de la Salle
- 56/50 - Rue du Calvaire - Demande de stationnement alterné
- 56/51 - Rue du Palais Rihour - Demande de stationnement unilatéral
- 56/52 - Rue Voltaire - Demande de stationnement alterné

Rapports au Conseil municipal

- 56/53 - Fournitures de 30 tonnes de fontes pour égouts - Marché
- 56/54 - Câbles électriques souterrains au lieudit "Carrière Dewas" - Annulation de la redevance pour 1954.
- 56/55 - Entretien et réparation des revêtements hydrocarbonés - Confection de joints plastiques (année 1956) - Marché
- 56/56 - Construction d'un réseau d'égouts dans les cimetières de l'Est et du Sud - Approbation du cahier des charges

.....

.....

.....

Pavage - Egouts

- 56/60 - Examen des revendications des locataires de la Cité des Mésanges

.....

.....

Contrôle et droits de voirie

- 56/63 - Installation de garages dans l'impasse de la rue des Jardins
- 56/64 - Demande de changement de noms des rues St J.B. de la Salle et Denfert Rochereau
- 56/65 - Compte-rendu de la réunion des représentants des Unions de rues du Commerce lillois - Modification éventuelle d'arrêtés
- 56/66 - Palissades publicitaires - Nouvelles dispositions à prendre

\*

\* \*

- 56/47 - Refonte du Code des Arrêtés municipaux - Mise à jour de certains articles
- 56/48 - Grand Marché aux Fleurs - Déplacement place de la République.

Questions diverses

Hôtel de Ville, le 20 juin 1956

L'Adjoint délégué  
à la Voie publique,

A. VAN WOLPUT

106/388

SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



MM. les Membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 29 juin 1956, à 18h15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. COURMONT, DE BECKER, HAMY, LOURDEL, SIMONOT, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. DANEL, GHYS, HENAU, LANDRIE, ROUSSEAU, WALKER

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif :

M. DOISE, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police  
MM. MAEGHT, VERMEERSCH

Secrétaire : M. DELOBEL

\*\*\*

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal de la réunion du 7 mai 1956 est adopté sans observations.

Circulation - Stationnement - Signalisation

56/49 - Demande de stationnement unilatéral rue St J.B. de la Salle

Cette demande des riverains tend à l'établissement d'un stationnement unilatéral sur le côté impair de la rue.

Après en avoir discuté, la Commission estime préférable ce stationnement unilatéral sur le côté pair, sauf face au Garage de la Société du Poids Lourd, cette restriction intéressant un emplacement qui sera à déterminer par le service en fonction des manoeuvres nécessaires pour l'entrée et la sortie des véhicules.

56/50 - Rue du Calvaire - Demande de stationnement alterné

La Commission donne son accord pour l'établissement de ce stationnement alterné demandé à la fois par M. le Docteur DEFAUX, Adjoint au Maire et M. le Commissaire de Police du 3ème arrondissement.

56/51 - Rue du Palais Rihour - Demande de stationnement unilatéral

Cette demande est présentée par M. YON, propriétaire d'une nouvelle station-service rue du Palais Rihour.

La Commission donne son accord pour le stationnement unilatéral sur le côté impair de cette voie.

56/52 - Rue Voltaire - Demande de stationnement alterné

Cette demande des riverains tend au remplacement du stationnement bilatéral actuel par le stationnement alterné dans cette voie à grande circulation comprise dans l'itinéraire réservé aux véhicules "poids lourds".

La Commission donne son accord pour cette modification destinée à faciliter la circulation.

56/52-a) - Rue Doudin - Circulation et stationnement

L'attention a été attirée sur les difficultés de circulation dans la rue Doudin par suite des stationnements de véhicules.

Estimant anormal que des automobilistes se risquent à stationner dans cette voie très étroite, la Commission charge le service de prendre les dispositions réglementaires, en vue d'interdire les stationnements incriminés.

.../

56/52-b) - Chaussée centrale de la place de la République - Stationnement

Il s'agit d'une interdiction de stationnement sur la chaussée centrale de la place. Des dispositions ont été prises à cet effet par le service, à la demande de M. le Maire.

M. VAN WOLPUT en informe les membres de la Commission.

56/52-c) - Dégagement à droite dans divers carrefours de la Ville

Conformément aux nouvelles dispositions du Code de la Route (art. 7 de l'arrêté du 22-7-54 - J.O du 23-7-54) le dégagement à droite des véhicules est autorisé aux carrefours équipés de flèches indicatrices à cet effet (flèche verte accompagnant le feu rouge).

M. MAEGHT expose que le service de la Voie publique a transmis pour avis, le 31 mars dernier aux services de Police une liste de carrefours à équiper de ces flèches.

Par lettre en date du 20 juin, M. le Commissaire Divisionnaire de Police a fait connaître ses observations à ce sujet.

Après en avoir discuté, la Commission donne son accord pour la pose de flèches d'indication de dégagement à droite aux carrefours suivants :

- Carrefour Georges Lyon (2 flèches)

- a) Bd du Président Hoover vers place Guy de Dampierre
- b) Bd Paul Painlevé vers avenue Denis Cordonnier

- place de la Gare

vers place des Reignaux (1 flèche)

- Carrefour Douai-Arras (4 flèches)

- a) Bd J.B. Lebas vers rue Solférino
- b) rue Solférino vers rue Barthélémy Delespaul
- c) rue Barthélémy Delespaul vers Bd Victor Hugo
- d) Bd Victor Hugo vers rue de Douai

- Carrefour "Carnot-Jardins (1 flèche)

Bd Carnot (en venant du Théâtre) vers rue des Jardins (côté garage Peugeot)

- place de la République (5 flèches)

- a) rue Denis Godefroy vers place de la République
- b) de la place de la République vers rue du Molinel (angle place Richebé)
- c) de la rue A. de Vuez vers rue Nationale
- d) du Bd de la Liberté vers chaussée latérale longeant le Palais des Beaux Arts
- e) de la chaussée latérale longeant le Palais des Beaux Arts vers le Bd de la Liberté (direction Bd J.B. Lebas)

- Nationale-Solférino (4 flèches)

- La Bassée-Turenne (4 flèches)

- Liberté-Nationale (4 flèches)

Par contre, aucun dégagement à droite n'est prévu aux carrefours suivants :

- a) Fg de Roubaix-Louvière-St Gabriel
- b) Douane de Fives
- c) Paris-Molinel
- d) place du Théâtre
- e) place du Général de Gaulle
- f) Nationale-Hôpital militaire
- g) Léon Gambetta-Solférino

56/52-d) Place des Quatre Chemins - Construction du refuge

Les travaux de ce nouvel aménagement approuvé le 9 avril 1954 par la Commission de la Voie publique seront effectués au cours des tous prochains mois.

Information en est donnée à la Commission.

56/52-e) - Organisation éventuelle d'un "junicode"

Il s'agit de l'organisation sur la voie publique d'un concours du Code de la Route appelé "junicode" et réservé aux enfants de 12 à 14 ans.

Favorable à cette organisation éventuelle sur le territoire de Lille, la Commission charge le service de prendre contact à ce sujet avec l'Automobile-Club du Nord de la France et, à la demande de M. VAN WOLPUT, émet le vœu que des dispositions soient prises pour l'enseignement obligatoire du Code de la Route dans les écoles.

56/52-f) - Circulation, avenue du 43ème R.I

Le Colonel commandant la Chefferie du Génie s'est plaint verbalement de ce que des véhicules stationnent avenue du 43ème R.I. et gênent la circulation. Il demande que la Ville prenne des mesures en vue d'interdire ces stationnements.

La Commission donne un avis favorable pour cette interdiction, sous réserve que l'Autorité militaire autorise en contre-partie le stationnement des véhicules à l'entrée du Champ de Mars.

Toutefois, les services attendront d'être saisis officiellement de la question une lettre de M. le Colonel commandant la Chefferie du Génie devant être adressée à ce sujet.

Rapports au Conseil municipal

La Commission donne son accord pour la présentation des rapports suivants, après examen préalable des membres du Conseil d'Administration.

56/53 - Fourniture de 30 tonnes de fonte pour égouts - Marché

56/54 - Câbles électriques souterrains au lieudit "Carrière Dewas" - Annulation de la redevance pour 1954

56/55 - Entretien et réparation des revêtements hydrocarbonés - Confection de joints plastiques (année 1956) - Marché

56/56 - Construction d'un réseau d'égouts dans les cimetières de l'Est et du Sud - Approbation du cahier des charges

56/57 - Information concernant la construction de chaussées rue Emile Rouzé prolongée - Opération LO.PO.FA

Lors de l'examen du rapport 56/57 susvisé, M. MAEGHT informe les membres de la Commission des raisons qui ont amené, à la demande de M. le Maire, la transformation en appel d'offres de l'adjudication prévue pour les travaux correspondants.

L'ouverture des plis de cet appel d'offres devant avoir lieu le 3 juillet, la Commission donne son accord anticipé pour qu'une délibération soit présentée au prochain Conseil municipal, afin de ne pas retarder les travaux qui seront entrepris à ce sujet.

Eclairage public

56/58 - Modernisation de l'éclairage public de la rue Léon Gambetta

M. VAN WOLPUT fait part à ses collègues des desiderata de l'Union des Commerçants intéressés et donne lecture de la lettre par laquelle il fait connaître au Président de ce groupement les conditions dans lesquelles pourrait être réalisé un éclairage moderne dans cette voie.

Cette lettre adressée avec devis à l'appui précise le montant approximatif auquel s'élèverait la participation des commerçants riverains, participation de l'ordre de 30 % comme pour des installations similaires d'autres voies du centre de la Ville.

Ainsi qu'il est d'ailleurs spécifié dans la lettre susvisée, M. VAN WOLPUT met l'accent sur l'impossibilité matérielle d'effectuer cette réalisation dans le cadre du programme actuel de travaux.

La modernisation duditi éclairage ne pourra donc être inscrite qu'au programme à réaliser au cours des années 1957-1958, si toutefois les commerçants intéressés donnent leur accord quant à la participation demandée.

La Commission donne un accord de principe à ce sujet.

En ce qui concerne la demande de motifs lumineux aux entrées de la rue Gambetta, la Commission donne son accord avec la réponse faite, c'est-à-dire, que ces installations doivent être prises intégralement en compte par les demandeurs, car il serait dangereux d'engager la Ville pour ce genre d'installations publicitaires.

#### Pavage - Egouts

#### 58/60 - Examen des revendications des locataires de la Cité des Mésanges

Cette affaire est examinée par la Commission, à la demande de M. le Maire.

Les revendications présentées sont de trois ordres :

- a) aménagement des voies de la Cité des Mésanges
- b) achèvement de la voirie de la rue du Professeur Laguesse
- c) éclairage de la Cité des Mésanges

Pour le premier point, la Commission donne un avis défavorable du fait que les voies intéressées ne sont pas classées dans la voirie urbaine ; l'aménagement en incombe au lotisseur et la Ville ne saurait prendre en charge sans créer un précédent qui pourrait être invoqué dans des circonstances analogues par d'autres lotisseurs.

En ce qui concerne la rue du Professeur Laguesse, le cas sera examiné par la Commission, lors de l'établissement du programme de travaux pour 1957.

Quant à l'éclairage de la Cité, l'avis de la Commission n'est pas défavorable sous réserve qu'il soit effectué sur des crédits spécialement attribués à cet effet, suivant une procédure déjà adoptée pour l'éclairage du Parc des Expositions.

M. le Maire sera tenu au courant des résultats de l'examen de cette affaire par la Commission.

#### Contrôle et droits de voirie

#### 53/63 - Installation de garages dans l'impasse de la rue des Jardins

A cet effet, l'utilisation du petit terre-plein de l'extrémité de l'impasse donnant dans la rue des Jardins et aboutissant aux bâtiments du Lycée Faidherbe est demandée par M. le Recteur DEBEYRE.

La commission donne un avis favorable à cette demande, estimant que rien ne s'oppose en ce qui la concerne, à la construction des garages susvisés.

#### 55/64 - Demande de changement de noms des rues St J.B. de la Salle et Denfert-Rochereau

Cette demande est présentée par M. E. PAJEILLE 9, place Barthélémy Dorez à Lille.

La Commission décide le statu-quo des dénominations existantes.

55/65 - Compte-rendu de la réunion des représentants des Unions de rues du commerce lillois - Modification éventuelle d'arrêtés

M. VAN WOLPUT retrace rapidement l'historique de cette réunion qui a eu pour objet l'examen de l'augmentation des taxes de voirie et leur application en ce qui concerne notamment les installations de publicité en saillie sur la voie publique, les enseignes et plus spécialement les enseignes lumineuses.

Tous apaisements ont été donnés aux commerçants intéressés quant à l'examen bienveillant et objectif des questions soulevées.

Dans cet ordre d'idées, M. VAN WOLPUT demande à la Commission de donner un avis favorable :

1°) à la modification des articles 249 à 253 du Code des Arrêtés municipaux en vue de simplifier la réglementation afférente aux enseignes et ouvrages publicitaires en saillie ;

2°) à la suppression de la surtaxe qui frappe les enseignes qui sont lumineuses. Ces enseignes sont taxées suivant un tarif qui est 2 fois ou 2 fois  $\frac{1}{2}$  celui des enseignes non lumineuses, selon qu'il s'agit d'enseignes à feux fixes ou à feux intermittents. Toutes les enseignes lumineuses ou non feraient l'objet d'une taxation identique.

La Commission donne son accord sur les modifications et suppressions susvisées.

Toutefois, et à la demande de M. SIMONOT, il est précisé que les demandes en autorisation auxquelles resteront bien entendu soumises les enseignes lumineuses devront mentionner la couleur exacte des feux utilisés et que ces enseignes ne seront pas autorisées lorsque leur luminosité prêterait à confusion avec les feux des signaux réglementaires ou toutes autres raisons gênant le bon ordre sur la voie publique.

56/66 - Palissades publicitaires - Nouvelles dispositions à prendre

Emu par les soultes abusives consenties aux entrepreneurs par les Sociétés d'Affichages pour que leur soit attribuée l'installation de palissades publicitaires au droit des immeubles en construction ou faisant l'objet de transformations, M. VAN WOLPUT fait part à ses collègues des dispositions qu'il préconise en vue d'y remédier.

Après un assez long exposé, M. VAN WOLPUT déclare in-fine qu'il se réserve de mettre au point cette question qui ne semble pas avoir été très bien comprise par les services.

56/67 - Création de nouveaux marchés de plein air - Demande d'avis présentée par la Commission des Halles & Marchés

Pour des raisons tirées des nécessités de la circulation et du stationnement la Commission donne un avis défavorable à deux demandes de création de marché de plein air au Mont-de-Terre et avenue Eugène Varlin.

Cependant, reconnaissant l'intérêt que pourrait avoir ces marchés par suite de la nombreuse population nouvelle des quartiers intéressés, la Commission est prête à examiner toute autre proposition d'emplacement qui lui serait présentée.

56/47 - Refonte du Code des Arrêtés municipaux - Mise à jour de certains articles

Cette question sera examinée lors d'une prochaine réunion.

56/48 - Grand Marché aux Fleurs - Déplacement place de la République

La question est retirée de l'ordre du jour



Questions diverses

M. SIMONOT transmet à M. VAN WOLPUT une pétition de plus de 70 riverains du quartier de la place Fernig, relative aux inondations qui se produisent dans ce secteur lors des pluies d'une intensité exceptionnelle.

M. VAN WOLPUT fait connaître qu'il a déjà reçu de nombreuses réclamations du même ordre à la suite des pluies d'orage survenues au cours de la nuit du 28 au 29 mai dernier.

M. VAN WOLPUT ajoute qu'il a saisi M. le Maire des incidences de cette affaire, notamment sous le rapport des indemnités demandées par certains pétitionnaires.

Après avoir reconnu la nécessité de remédier à la situation déplorée à juste titre par les intéressés, la Commission souhaite que des travaux d'égout appropriés soient entrepris dans le plus bref délai. M. VAN WOLPUT transmettra à M. le Maire la pétition en lui exprimant les souhaits de la Commission.

\*  
\* \*

La séance est levée à 21h50.

VU : le Chef de service,

P. MAEGHT

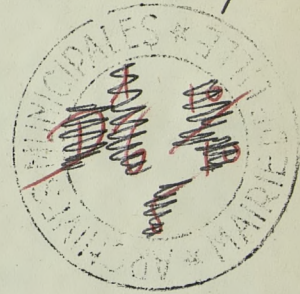
Le Secrétaire de séance,

R. DELOBEL

L'Adjoint délégué,  
Président de la Commission,

A. VAN WOLPUT

106/388



SERVICES TECHNIQUES  
COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui se tiendra le vendredi 14 septembre 1956, à 18h15, en mon bureau (2ème étage, 4ème pavillon, porte B.71).

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 29 juin 1956 - Observations.

- 56/68 - Stationnement rue du Calvaire. Nouvel examen de la situation
- 56/69 - Installation de feux tricolores au carrefour de la place du Général Leclere
- 56/70 - Achat d'un appareil de manutention pour le dépôt de l'avenue de Dunkerque - Rapport au Conseil municipal
- 56/71 - Extension à la Ville de Lille d'un décret du 30 octobre 1935 concernant l'accrochage en façade des consoles d'éclairage public
- 56/72 - Reconstruction de la chaussée de la rue du Ballon et construction d'une piste cyclable - Mise en adjudication-concours
- 56/73 - Refonte du Code des Arrêtés municipaux - Examen des projets d'arrêtés concernant le service de la Voie publique
- 56/74 -
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 8 septembre 1956

L'Adjoint délégué à la Voie publique,

A. VAN WOLPUT

P.S - MM. Les membres de la Commission de la Voie publique trouveront ci-annexé le texte des projets d'arrêtés concernant la question 56/73



S E R V I C E S   T E C H N I Q U E S

---

C O M M I S S I O N   D E   L A   V O I E   P U B L I Q U E

---

Procès-verbal de la réunion du 14 Septembre 1956

RECTIFICATIF

Question 56/76      2ème paragraphe

Au lieu de : " En conséquence, et se basant sur une contribution normale de 30% sur une dépense totale de 1.062.000 Fr pour l'ensemble des travaux correspondants, la somme à déboursier par l'Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta serait fixée forfaitairement à 500.000 Fr environ."

LIRE : " En conséquence et se basant sur une contribution de 1.062.000 Fr représentant 30% de l'ensemble des travaux correspondants, la somme à déboursier par l'Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta serait fixée forfaitairement à 500.000 Fr."

---

SERVICES TECHNIQUES  
COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

MM. les Membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 14 Septembre 1956, à 18 h. 15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique.

Etaient présents : MM. COURMONT, DE BEECKER, HAMY, HENAU, LANDRIE, VAN WOLPUT.

Etaient excusés : MM. DANIEL, GHYS, LOURDEL, ROUSSEAU, SIMONOT, WALKER.

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif :

MM. DOISE et SORIAUX, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police. MM. AUREL, MAEGHT, VERMEERSCH.

Secrétaire : M. DELOBEL.

+  
+ +

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal de la réunion du 29 Juin 1956 est adopté sans observations.

56/68 - Stationnement rue du Calvaire - Nouvel examen de la situation.

Une partie de cette voie étant privée entre la rue Guillaume Werniers et la rue Bernos, la Ville ne peut y réglementer le stationnement.

Pour l'instant, le stationnement est unilatéral dans la partie publique (côté maisons).

En accord avec la Commission, M. VAN WOLPUT reparlera de la question à M. le Docteur DEFAUX, Adjoint au Maire, qui avait demandé l'établissement du stationnement alterné dans la voie intéressée.

56/69 - Installation de feux tricolores au carrefour de la Place du Général Leclerc.

Un rapport de M. MAEGHT sur la question est porté à la connaissance des membres de la Commission.

Il mentionne notamment qu'à la suite d'un appel d'offres lancé en Avril 1956, 4 propositions ont été jugées susceptibles d'être retenues pour l'équipement de ce carrefour, l'offre la moins disante étant celle de S.E.A. à Lyon.

Cette offre étant la plus avantageuse, le matériel proposé étant bon et le délai de livraison très court, la Commission charge le Service d'établir un projet de délibération pour le prochain Conseil Municipal, en vue de confier à la S.E.A. les travaux d'équipement du carrefour susvisé.

Répondant d'autre part à MM. COURMONT et HAMY quant à leur souhait tendant à l'établissement d'un seul terre-plein et d'un sens giratoire des véhicules sur la Place du Général Leclerc, M. VAN WOLPUT déclare que cette solution serait évidemment la meilleure mais qu'elle ne pouvait être envisagée en raison notamment, du coût très élevé pour la Ville, des travaux importants qu'elle nécessiterait.

La solution proposée par S.E.A. Lyon résoudra à moindres frais et d'une manière acceptable le problème de ce carrefour.

56/70 - Achat d'un appareil de manutention pour le dépôt de l'Avenue de Dunkerque - Rapport au Conseil Municipal -

La Commission donne son accord pour la présentation de ce rapport après examen préalable du Conseil d'Administration.

56/71 - Extension à la Ville de Lille d'un décret du 30 Octobre 1935 concernant l'accrochage en façade des consoles d'éclairage public.

Il s'agit d'un décret intéressant la Ville de Paris, et dont les dispositions peuvent être appliquées à toutes les Villes qui en font la demande dans les conditions prévues par l'article 9 du décret du 26 Mars 1852.

..../

Afin d'éviter les difficultés qu'il rencontre fréquemment avec les riverains, le Service propose que cette demande soit effectuée par la Ville de Lille.

La Commission décide qu'un rapport sera présenté à ce sujet au Conseil d'Administration.

56/72 - Reconstruction de la chaussée de la rue du Ballon et construction d'une piste cyclable - Mise en adjudication-concours.

Le projet de reconstruction comporte l'établissement d'une piste cyclable sur le trottoir longeant le Cimetière de l'Est, entre l'entrée du Cimetière et la rue de La Madeleine, les pylones seraient enlevés pour réaliser cette piste qui serait à sens unique, sa largeur ne pouvant supporter un double sens; en conséquence, les cyclistes emprunteraient la chaussée dans le sens Nord-Sud.

Par délibération n° 46 en date du 21 Décembre 1955, le Conseil Municipal de la Ville de La Madeleine a, en ce qui le concerne, adopté les dispositions qui précèdent, et prévu les crédits nécessaires pour les travaux correspondants qui intéressent la partie madeleinoise de la rue du Ballon.

La Commission donne son accord pour la mise en adjudication-concours des travaux envisagés, en précisant qu'un rapport sera présenté au Conseil Municipal en vue de l'approbation du Cahier des Charges correspondant.

Le Maire de la Ville de La Madeleine, sera avisé des dates et heures des séances d'adjudication.

Quant à la question circulation rue du Ballon, soulevée par M. HAMY, M. VAN WOLPUT répond qu'elle sera étudiée après l'achèvement des travaux.

56/73 - Refonte du Code des Arrêtés Municipaux - Examen des projets d'arrêtés concernant le Service de la Voie Publique.

La Commission donne son accord pour la transmission de ces projets d'arrêtés au "Service du Contentieux" chargé d'en vérifier la légalité.

Auparavant, M. AUREL avait fait quelques remarques relatives aux articles suivants :

articles : II (nouveau), 83 (nouveau) et 218 (nouveau).

M. VAN WOLPUT précise en outre que la forme de certains projets d'arrêtés sera revue par le Service avant leur transmission au "Contentieux".

56/74 - Rue du Vert-Bois : demande de remplacement du stationnement alterné par un stationnement unilatéral côté des numéros impairs.

La Commission donne un avis favorable à cette demande présentée par les riverains.

56/75 - Terminus du tramway B, place A. Tacq

Il s'agit d'une proposition du Service motivée par les plaintes enregistrées à propos du stationnement actuel des voitures de la C.G.I.T. au terminus de la ligne B place A. Tacq.

Pour des nécessités d'aiguillage, les conducteurs des tramways B arrêtent en effet ceux-ci au-delà de la rue de Loos, ce qui rend alors difficile pour les autres véhicules l'accès et le débouché de cette voie. En outre, la montée des voyageurs est dangereuse par suite de la circulation intense et rapide à ce carrefour.

Reprenant une proposition de la T.E.L.B. faite en Avril 1954, le Service préconise le déplacement du terminus susvisé, de manière à amener les tramways intéressés place A. Tacq, entre la rue de Loos et le Boulevard de Metz, parallèlement aux immeubles. La Ville pourrait prendre à son compte les dépenses relatives à cette modification que le Service discutera avec la C.G.I.T.

Emettant un avis favorable, la Commission décide de soumettre cette solution au Conseil d'Administration.

56/76 - Eclairage public de la rue Léon Gambetta

Au cours d'un rapide exposé de la question, M. VAN WOLPUT déclare notamment que l'Union des Commerçants de la rue Léon-Gambetta ayant refusé en son temps une

subvention de la Ville de 600.000 francs au titre des festivités locales, il convient d'en tenir compte pour la participation financière de ce groupement au nouvel éclairage dont celui-ci demande l'installation.

En conséquence, et se basant sur une contribution normale de 30% sur une dépense totale de 1.062.000 frs pour l'ensemble des travaux correspondants, la somme à déboursier par l'Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta serait fixée forfaitairement à 500.000 francs environ.

Un projet de lettre a été adressé à ce sujet à M. le Maire par M. VAN WOLPUT, et si les commerçants intéressés acceptent les nouvelles propositions qui leur seront présentées par la Ville en fonction de ce qui précède, le nouvel éclairage projeté pourrait être inscrit au programme de 1957.

La Commission donne son accord à ce sujet et renouvelle en même temps son opposition pour toute installation d'éclairage multicolore, même limitée aux seules entrées de la rue Léon Gambetta.

#### QUESTIONS DIVERSES

a) En ouvrant la séance, M. VAN WOLPUT avait fait part à ses collègues de l'information suivante concernant l'organisation éventuelle d'un "junicode" sur le territoire de Lille, manifestation pour laquelle la Commission avait donné un avis favorable lors de sa réunion du 29 Juin dernier (question 56-52 -e) :

Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint au Maire, également favorable à ce projet, a fait connaître que le temps matériel lui avait manqué pour y donner suite cette année, mais que des dispositions seraient prises l'an prochain à ce sujet .

b) M. VAN WOLPUT fait connaître qu'en vue de la suppression du danger présenté par la circulation des véhicules rue Gutenberg, au droit des Etablissements de la Compagnie Générale de Moteurs, il a été amené à faire poser, par le service, un panneau "Stop" rue de la Convention au débouché de cette voie sur la rue Gutenberg. Une interdiction de stationnement a également été instaurée rue Gutenberg et des panneaux "danger", "sortie d'issue" ont été installés .

La Commission approuve ces dispositions.

c) M. DOISE demande que le fléchage relatif à la signalisation de l'itinéraire des " poids lourds" soit renforcé aux entrées de la Ville .

La Commission charge le service de faire le nécessaire à ce sujet.

d) M. DOISE fait part d'une demande de M. le Commissaire Divisionnaire de Police tendant à la signalisation du carrefour des rues du Faubourg de Roubaix, du Ballon et Eugène Jacquet, étant donné que ce carrefour sera particulièrement dangereux lorsque le Pont St. Agnès sera ouvert à la circulation.

La Commission pense que cette réalisation pourra être envisagée en 1957.

e) M. DOISE fait également part d'une demande de M. le Commissaire Divisionnaire de Police tendant à la pose de panneaux mobiles par le Service de la Voie Publique, en vue de signaler l'interdiction de stationnement des véhicules rues de Paris et du Sec-Arem-bault, le 24 septembre prochain de 13 h 30 à 16 heures, à l'occasion de la course des garçons de café .

M. MAEGHT rappelle que la pose de panneaux mobiles par le Service a déjà été demandée d'une manière générale par les Services de Police, et estime qu'en raison des difficultés d'application (manque de personnel, heures supplémentaires inévitables, etc...) cette opération ne peut être envisagée .

La Commission est également de cet avis et demande en conséquence à la Police, en attendant le renforcement de leurs effectifs souhaitable de faire pour le mieux quant à l'observation de l'interdiction de stationnement susvisée .

f) M. VERMEERSCH demande s'il faut prévoir la pose de miradores lors de la pose des signalisations lumineuses place du Général Leclerc et au carrefour "Liberté-Vauban".

L'installation de miradores est en principe réservée au Boulevard Périphérique, mais la Commission estime que par la suite l'on pourrait toutefois être amené à en installer aux endroits susvisés .

En conséquence, le Service prendra des dispositions pour que les câbles d'alimentation électrique soient amenés jusqu'aux emplacements prévus pour la pose éventuelle des miradores dont il s'agit .

g) M. HAMY signale que les "piquets mobiles" installés rue Léon Gambetta pour la signalisation du Marché de Wazemmes sont placés trop bas pour être visibles.

Le service en fera part aux "Halles et Marchés" en vue du rehaussement des piquets dont il s'agit .

h) Par pétition en date du 17 Juillet, les habitants de la rue des Dondaines demandent le changement de dénomination de cette voie.

La Commission donne à l'unanimité un avis défavorable .

i) M. HENNAUX pense que le refuge installé pour l'arrêt de l'autobus "L" place de Rihour devrait être légèrement déplacé pour faciliter l'arrêt correct de l'autobus.

Après en avoir discuté, la Commission estime que le déplacement de ce refuge dont l'emplacement actuel a été déterminé après une étude particulièrement poussée et plusieurs essais de la C.G.I.T. ne semble pas indiqué .

Le service en parlera néanmoins à M. COUET, Chef du "Mouvement" à la C.G.I.T. auquel il demandera également de lui indiquer si le fait pour l'autobus L de faire éventuellement le tour par la place du Général de Gaulle entraînerait véritablement l'utilisation d'une voiture supplémentaire .

j) M. DE BECKER exprime sa satisfaction au sujet des travaux actuels d'aménagement de la place des Quatre Chemins, mais souhaite à ce carrefour un renforcement de la signalisation pour les véhicules venant de la rue d'Iéna .

Le service fera le nécessaire à cet effet .

k) M. DE BECKER rappelle en outre la question relative à la réfection du pavage de la rue de l'Hôpital St. Roch, et signale également une anomalie intéressant la rue d'Austerlitz .

M. DE BECKER recevra une réponse du service à ce sujet.

l) M. HAMY intervient à nouveau en vue de la réfection du pavage de la rue Mourmant .

M. VAN WOLPUT répond que cette réfection ne pourra être effectuée tant que les propriétaires riverains n'auront pas fait procéder au raccordement des eaux de leurs immeubles au nouvel égout construit dans cette voie (Décision du Conseil d'Administration) .

m) M. LANDRIE intervient en vue de la réfection du pavage de la rue de la Marbrerie.

Cette voie étant dotée d'un égout, la réfection demandée sera proposée lors de l'établissement du programme de travaux pour 1957 .

n) M. VAN WOLPUT informe la Commission que le 9 Septembre le carrefour du Boulevard Périphérique, Avenue J. Destrées (Foire Commerciale) a été doté de feux tricolores. Il félicite le service pour la célérité de cette installation quant à la mise en service de la partie du Boulevard Périphérique vers le Pont Ste Agnès. Provisoirement ce dispositif fonctionnera en feux intermittents.

o) Les travaux de signalisation des carrefours Bd. Vauban-Liberté, Quai de la Haute-Deûle-Pont de la Citadelle seront commencés dès le départ des forains.

Au cours de la réunion M. DOISE avait informé les membres de la Commission et les représentants du Service, de son prochain départ en retraite, M. SORLAUX étant appelé à le remplacer en tant qu'Officier de Paix chargé de la circulation.

M. VAN WOLPUT exprime alors ses regrets et ceux de ses collègues de perdre une collaboration aussi précieuse que celle de M. DOISE, et ne doute pas que cette collaboration sera poursuivie dans le même esprit avec son successeur .

La séance est levée à 20 heures 30 .

VU: Le Chef de Service,  
P. MAEGHT.

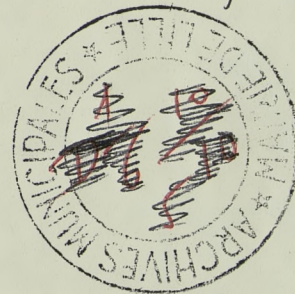
Le Secrétaire de séance,  
R. DELOBEL.

l'Adjoint délégué,  
Président de la Commission,  
A. VAN WOLPUT .

SERVICES TECHNIQUES

Voie publique

Pour information



Mon cher Collègue,

Sur proposition de M. WALKER, une réunion se tiendra avec les membres des Commissions de l'Urbanisme et des Services Publics en son bureau (2ème étage, côté Saint Sauveur, porte B.134) le lundi 26 novembre à 18h15.

\*\*\*

ORDRE DU JOUR

Gare routière

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à cette réunion et vous prie d'agréer, mon cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A. VAN WOLPUT



REUNION COMMUNE DU 26 NOVEMBRE 1956  
DES COMMISSIONS DE L'URBANISME, DE LA VOIE PUBLIQUE  
ET DES SERVICES PUBLICS

ADG/358

PROCES VERBAL



M.M. les Membres des Commissions de l'Urbanisme, de la Voie Publique et des Services Publics, se sont réunis le 26 Novembre 1956, à 18 heures, sous la présidence de M. WALKER, Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme et aux Services Publics.

Présents: M.M. CAMELOT, HAMY, HENNAUX, LOURDEL, PIAT, ROUSSEAU, SIMONOT, WALKER, VAN VOLPUT.

Excusés: M.M. COURMONT, DANIEL, DE BECKER, GHYS, LANDRIE, MANGUINE, MINNE, MOITHY, ROMBAUT.

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif: M.M. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques, COURTHECUX, Ingénieur, Chef des Services Publics, A. LEFEBVRE, Directeur des Services de l'Urbanisme, MAEGHT, Ingénieur principal du Service de la Voie Publique.

§

M. WALKER ouvre la séance et fait à l'Assemblée un exposé de la question à examiner.

Il s'agit d'édifier, sur un terrain appartenant, pour la plus grande partie, à la Ville de Lille et voisin de la Gare de la S.N.C.F., une gare routière, compte tenu des desiderata: de l'Administration des P.T.T. en ce qui touche ses services du tri-postal et du mouvement de ses véhicules, et de ceux de la Chambre de Commerce concernant l'héliport.

Il donne diverses indications sur ce terrain, sa superficie, sa valeur, les voies d'accès et le plan d'aménagement général.

Il insiste sur la nécessité de prévoir l'accès des véhicules à la gare routière par le boulevard périphérique, afin d'éviter une complication de la circulation aux abords de la Gare de la S.N.C.F., et envisage les aménagements à réaliser dans l'immédiat à ce sujet.

Il souligne l'influence que doit avoir l'héliport sur l'implantation de la gare routière, ainsi que la nécessité de prévoir un "parking" pour voitures particulières, dans le projet à mettre au point.

M. VAN VOLPUT déclare qu'il est favorable au projet de la gare routière, mais qu'il réserve son accord sur l'utilisation d'un terrain de grande valeur pour l'extension à donner à l'héliport.

Il donne connaissance à l'Assemblée d'une critique faite dans un hebdomadaire industriel sur l'utilisation de ce terrain pour l'aménagement d'une gare aérienne alors que les usagers de l'hélicoptère sont en nombre restreint.

Il demande à ses collègues de se représenter la valeur du terrain à mettre à la disposition de la Chambre de Commerce pour y édifier une gare aérienne et pense qu'il vaudrait mieux envisager l'aménagement d'un "parking".

Il rappelle que lors de la dernière réunion de la Commission de l'Urbanisme, il a préconisé la construction d'une gare routière comportant un toit pouvant servir de plateforme d'atterrissage et d'envol pour hélicoptères.

Il envisage ensuite la possibilité de construire un garage-silo dont la toiture pourrait également servir d'héliport.

Enfin, il indique qu'il sera toujours opposé à l'utilisation de cet important terrain pour l'aménagement d'une gare aérienne.

M. HAMY pense que l'usage de l'hélicoptère est appelé à se développer et qu'il faut prévoir pour un proche avenir plusieurs services quotidiens entre Lille et Bruxelles, et même entre Lille et Paris.

Il envisage la construction en dehors de la Ville des "parking" qui s'avèrent nécessaires.

Il suggère la construction, possible en raison de l'électrification des chemins de fer, d'un "parking" au dessus des installations de la S.N.C.F. à la Gare de Lille; il pense aussi que la prochaine désaffectation de l'Hôpital Militaire permettrait l'édification d'un "parking" à son emplacement.

M.M. CAMELOT, LOURDEL, et HENAUX font également connaître leurs points de vue.

M. WALKER résume la question en précisant qu'il s'agit de construire une gare routière et de déplacer l'héliport sans sacrifier pour ce dernier un terrain trop important, qu'une solution est à envisager suivant les possibilités techniques.

Après un échange de vues au cours duquel sont examinés différents points relatifs: à la possibilité, jusqu'à présent assez aléatoire, de l'aménagement d'un "parking" sur l'emplacement de l'Hôpital Militaire - aux difficultés de placer un "parking" au dessus des installations ferrviaries de la Gare de Lille - à la possibilité de reporter l'héliport au lieu-dit "Les Dondaines" - sur la provenance des usagers de l'héliport - sur les servitudes imposées par la navigation aérienne - sur la nécessité de prévoir des "parking" afin d'améliorer la circulation en Ville, M. WALKER conclut qu'en l'état actuel les deux problèmes (gare routière - héliport) ne peuvent être résolus séparément et que deux propositions doivent être mises à l'étude:

Gare routière avec plateforme servant d'héliport,

Gare routière seule et héliport reporté à une certaine distance.

Il pense que tout serait résolu si la gare routière et l'héliport étaient réalisés dans un même ensemble.

M. WALKER rappelle à l'Assemblée que la Ville de Lille doit donner, par une délibération de son Conseil Municipal, son avis sur la délégation par l'Etat du Pouvoir concédant.

Il est procédé à un échange de vues sur l'intérêt qu'aurait la Ville de Lille à détenir ce pouvoir, et surtout sur les inconvénients qui résulteraient pour elle de la détention de ce pouvoir.

Il est reconnu que, s'agissant de transports à caractère régional, il est normal que ce pouvoir concédant soit dévolu au Département.

La proposition de M. WALKER, tendant à donner un avis favorable à l'attribution du Pouvoir concédant au Département, est adoptée à l'unanimité et l'Assemblée émet le vœu que la délibération du Conseil Municipal, à ce sujet, intervienne au plus tôt, en raison de l'intérêt qui s'attache à ce que le problème reçoive une solution rapide.

L'Assemblée manifeste enfin son désir de voir la gare routière placée à proximité immédiate de la Gare de la S.N.C.F., la Ville de Lille devant obligatoirement être consultée avant la désignation du concessionnaire, les demandeurs en concession seront invités à présenter un projet tenant compte des trois réalisations envisagées : Gare routière - Hélicopt - "Parking"; les Services de l'Urbanisme et de la Voie Publique poursuivant l'étude de l'aménagement des voies d'accès.

Enfin, elle se montre favorable à la mise à disposition du Département, à titre gracieux, et pendant la durée de son affectation, de la partie de terrain appartenant à la Ville de Lille et nécessaire à l'édification de la gare routière. La surface à réserver pour cet établissement ne devra pas dépasser les normes admises en matière de construction de gares routières, tout en réservant largement l'avenir.

SEANCE LEVEE A 19 HEURES 45.

L'Ingénieur en Chef  
des Services Techniques,

Vu : l'Adjoint délégué  
à l'Urbanisme et aux Services Publics,

SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Pour Information

Mon Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui se tiendra le vendredi 7 décembre 1956, à 18h15, en mon bureau (2ème étage, 4ème pavillon, porte B.71).

106/308

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 14 septembre - Observations

Signalisation - Circulation

- 56/77 - Rue du Lieutenant Colpin - Demande <sup>de</sup> stationnement alterné
- 56/78 - Rue Francisco Ferrer - Demande de stationnement alterné
- 56/79 - Rue de la Clef - Demande de stationnement réservé
- 56/80 - Rue du Bas-Jardin - Circulation et stationnement
- 56/81 - Rue Fabricy - Demande d'instauration d'un sens unique
- 56/82 - Installation d'une signalisation tricolore à Hellemmes - Participation de la Ville
- 56/83 - Circulation au carrefour de la Petite Chapelle
- 56/84 - Rue Lydéric - Examen du stationnement
- 56/85 - Stationnement à l'angle de deux rues - Article 62 du Code des Arrêtés municipaux
- 56/86 - Rue des Bouchers - Stationnement
- 56/87 - Installation de signaux "STOP" en divers carrefours de la Ville - Diverses demandes
- 56/88 - Examen d'une demande de kermesse foraine dans le quartier de la rue de Lannoÿ
- .....
- .....
- .....
- .....

Rapports au Conseil municipal

- 56/93 - Installation d'une signalisation lumineuse au carrefour Bd Louis XIV/avenue Eugène Varlin
- 56/94 - Fournitures pour l'installation de trois signalisations lumineuses Boulevard périphérique
- 56/95 - Reconstruction de la Passerelle Solférino
- 56/96 - Boulevard périphérique, partie comprise entre la Foire commerciale et la rue du Faubourg de Roubaix - Participation de la Ville
- 56/97 - Voie de desserte Bd de Metz - Demande de subvention
- 56/98 - Construction de revêtements hydrocarbonés sur chaussées pavées - Année 1957 - Mise en adjudication-concours
- 56/99 - Construction de chaussées nouvelles en revêtements hydrocarbonés - Année 1957 - Mise en adjudication-concours
- 56/100 - Construction des trottoirs de la voirie extérieure du Parc des Expositions
- 56/101 - Achat de lanternes d'éclairage public (fluo-ballon 250 W).

.../

- 56/102 - Fourniture des appareillages correspondants
- 56/103 - Achat de lanternes d'éclairage public (fluo-ballon 125 W)
- 56/104 - Fourniture des appareillages correspondants
- 56/105 - Fourniture des consoles correspondantes
- 56/106 - Fourniture de lanternes SAUNIER DUVAL S.F.4
- 56/107 - Bureau Technique de Béton Armé W. KERN - Contrat
- 56/108 - Achat d'un cyclomoteur pour le service de la Voie publique

.....

.....

.....

.....

.....

Eclairage public

- 56/114 - Informations concernant l'éclairage du Pont Ste Agnès
- 56/115 - Réduction des tarifs des fournitures d'électricité aux collectivités locales - Examen d'une circulaire préfectorale

.....

.....

Pavage - Egouts

- 56/118 - Rues Jules Guesde et de la Marbrerie - Etat des chaussées

.....

.....

Contrôle de voirie

- 56/121 - Examen d'une demande de changement de dénomination de la rue Van den Heede en rue Elise Van den Heede

Questions diverses

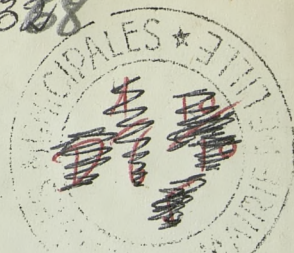
Hôtel de Ville, le 23 novembre 1956

L'Adjoint délégué à la Voie publique,

A. VAN WOLPUT

ADG/388

SERVICES TECHNIQUES  
COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 6 décembre 1956, à 18h15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. COURMONT, HAMY, HENAU, LANDRIE, LOURDEL, ROUSSEAU, SIMONOT, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. DANIEL, DE BECKER, GHYS, WALKER

Assistaient en outre à la réunion, à titre consultatif :

MM. SORLAUX, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police  
AUREL,  
MAEGHT  
VERMEERSCH

Secrétaire : M. DELOBEL

\*  
\* \*

Le procès-verbal de la réunion du 14 septembre dernier soulève une observation de M. HAMY, relative à la question diverse g) : Il s'agit en réalité du piquet mobile de stationnement interdit, installé les jours de marché rue Léon Gambetta sur le terre-plein près du kiosque à journaux. Le service verra la question avec les "Halles & Marchés" en vue du rehaussement de ce piquet.

ORDRE DU JOUR

Signalisation-Circulation

56/77 - Rue du Lieutenant Colpin - Demande de stationnement alterné

La Commission donne son accord à cette demande présentée par les services de Police.

56/78 - rue Francisco Ferrer - Demande de stationnement alterné

La Commission estimant qu'il ne faut pas abuser des stationnements alternés, donne un avis défavorable à cette demande présentée par l'Automobile Club du Nord de la France à la requête d'un groupe d'habitants de la voie intéressée.

56/79 - rue de la Clef - Demande de stationnement réservé

Les dispositions de l'article 57bis du Code des Arrêtés municipaux interdisent toutes inscriptions ou installations de nature à réserver le stationnement des véhicules sur la voie publique au droit des immeubles.

En conséquence, la Commission donne un avis défavorable à la demande susvisée présentée par M. MAYER 29, rue de la Clef.

56/80 - rue du Bas-Jardin - Circulation et stationnement

Par un rapport en date du 12 novembre, les services de Police préconisent l'établissement d'un sens unique rue du Bas-Jardin, dans le sens rue de Wazemmes vers le Bd Victor Hugo.

La Commission donne son accord à ce sujet.

56/81 - rue Fabricy - Demande d'instauration d'un sens unique

La circulation étant peu importante dans cette voie, la Commission est défavorable à l'instauration du sens unique demandé par M. VANDERBANKEN, Directeur de l'école Michelet.

...

56/82 - Installation d'une signalisation tricolore à Hellemmes - Participation de la Ville

Cette signalisation est installée à deux carrefours intéressant les Villes de Lille et d'Hellemmes :

- a) carrefour des rues Chanzy-J.Ferry-P.Baumann ;
- b) carrefour des rues Salengro-L.Rollin-du Bois d'Annappes.

La Ville d'Hellemmes demande que la Ville de Lille participe pour 1/4 des frais d'installation de la signalisation des carrefours susvisés, soit :  
1.395.048 : 4 = 348.762 Fr.

La Commission regrettant d'avoir été mise devant la fait accompli par l'installation sans préavis des signalisations susvisées, considérant qu'il fallait conserver la priorité de passage au tramway B et estimant qu'un signal "Stop" eut été suffisant au carrefour des rues Salengro-L. Rollin-du Bois d'Annappes, donne néanmoins son accord pour la participation demandée, en spécifiant que celle-ci est strictement forfaitaire, à l'exclusion de tous frais d'entretien.

La Commission donne en outre un avis défavorable à la prise en charge des frais de consommation en courant électrique, à partir du 1er janvier 1957, des signalisations dont il s'agit.

56/83 - Circulation au carrefour de la Petite Chapelle

Après en avoir discuté et insisté, notamment sur la nécessité de préserver la sécurité du passage des piétons, la Commission décide d'inscrire au programme de travaux pour 1957, l'installation de feux clignotants et d'un passage clouté à ce carrefour.

56/84 - Rue Lydéric - Examen du stationnement

Depuis deux ans environ, l'Autorité Militaire ne permet plus le stationnement des véhicules civils et militaires à l'intérieur de la caserne Vandamme rue Lydéric, à moins qu'ils ne dépendent directement de celle-ci.

De ce fait, le stationnement s'en trouve accru dans la rue Lydéric voie relativement étroite et serait susceptible de gêner la circulation.

Suivant une suggestion de M. COURMONT, la Commission charge le service d'intervenir auprès du Général de la 2ème Région militaire, en vue de rétablir à l'intérieur de la Caserne, le stationnement des véhicules intéressés ; le service procédera d'autre part à un pointage des véhicules en stationnement rue Lydéric, afin d'en vérifier l'importance.

56/85 - Stationnement à l'angle de deux rues - Article 62 du Code des Arrêtés municipaux

A la demande de M. le Commissaire Divisionnaire, Chef du Sous-district de Police de Lille, la Commission décide de réduire de 10m à 3m la distance à partir de laquelle les véhicules pourront être laissés en stationnement à l'angle de 2 rues.

L'article 62 du C.A.M sera modifié en conséquence ; cette modification entraînant la suppression du deuxième paragraphe dudit article qui est relatif à la tolérance de stationnement aux angles de deux rues.

56/86 - Rue des Bouchers - Stationnement

Il s'agit d'une demande d'instauration de stationnement à durée limitée présentée par M. CATRY 12bis, rue des Bouchers, pour remédier aux stationnements prolongés des véhicules dans cette voie.

La Commission et en particulier M. VAN WOLPUT déclarent que l'application de cette mesure serait, d'une manière générale, souhaitable dans les voies commerciales du centre ; toutefois se rangeant à l'avis de M. SORIAUX, ils décident néanmoins le statu-quo pour la rue des Bouchers.

56/87 - Installation de signaux "Stop" en divers carrefours de la Ville -  
Diverses demandes

La Commission donne un avis favorable pour l'installation de panneaux "Stop" aux carrefours suivants :

Bouvines-Pont du Lion d'Or-Calvaire  
Bernos-Prieuré  
Marché-Sarrazins  
Léon Gambetta-H. Kolb-Masséna  
St André-Voltaire-de la Halle  
Louvière-Vicaires-Dieu de Marcq  
H. Delespaul-Gantois  
B. Delespaul-J. d'Arc  
L. Gambetta-Charles Quint-Marché

Quant au carrefour J. Giélee-Bourgoene, il est réservé pour une autre série. Il est précisé que la rue soulignée est prioritaire

56/88 - Examen d'une demande de kermesse foraine dans le quartier de la rue de Lannoy

Cette demande présentée par le Comité des Fêtes de la rue de Lannoy soulève de nouveau le problème des installations foraines sur le territoire de Lille.

Adoptant une proposition de M. VAN WOLPUT, la Commission donne son accord pour l'installation de cette kermesse, sous réserve que les carrefours soient entièrement dégagés, afin d'éviter de sérieux inconvénients, comme ceux que provoque la kermesse de la rue Pierre Legrand par l'obstruction des rues perpendiculaires à cette voie et dont les conséquences pourraient être particulièrement graves en cas de sinistre nécessitant l'intervention des voitures de sapeurs-pompiers dans les voies intéressées.

La Commission demande qu'à l'avenir, les carrefours soient dégagés pour toutes les kermesses de quartiers.

Se plaçant uniquement au point de vue de la circulation, M. SORIAUX précise que les services de Police sont défavorables à l'organisation des kermesses foraines dans les rues à grande circulation, en particulier celles qualifiées "Route nationale".

56/89 - Trajet de l'autobus K

- a) rue du Priez
- b) carrefour des rues de Rivoli et Cabanis

Au terme d'une assez longue discussion engagée au sujet du passage particulièrement difficile de cet encombrant véhicule rue du Priez, la Commission adopte finalement une suggestion de M. SORIAUX tendant à éviter la rue du Priez en faisant passer l'autobus K par la rue de Paris et la rue du Molinel ; l'arrêt s'effectuerait au début de cette dernière voie sur l'emplacement même de l'arrêt des tramways E, C et D.

Au cours de la discussion, MM. VAN WOLPUT et SORIAUX avaient notamment fait remarquer que les conducteurs d'autobus arrêtent bien souvent leurs véhicules au milieu de la chaussée, au lieu de les ranger contre la bordure du trottoir. Cette pratique n'est évidemment pas de nature à faciliter les choses en raison du grand encombrement de ces autobus incompatible avec la faible largeur de certaines voies. Il serait souhaitable que la C.G.I.T. impose à ses conducteurs le respect plus rigoureux sur ce point. La Commission est pleinement d'accord à ce sujet.

Quant au passage de l'autobus K au carrefour des rues de Rivoli et Cabanis et toujours pour les mêmes raisons d'encombrement, il est dangereux pour les enfants fréquentant le groupe scolaire Cabanis et Paulin Parent situé à l'angle des rues susvisées.



Trois solutions sont avancées en vue d'y remédier :

- a) (ancien circuit) passage par la rue du Pont du Lion d'Or, de Flers, Gutenberg et des Montagnards ;
- b) passage par les rues de la Phalecque, de la Gaîté et de Flers ;
- c) passage par les rues de la Phalecque, Cabanis et de la Convention.

Après avoir discuté des avantages et des inconvénients de chacune de ces solutions, la Commission émet le voeu que des autobus plus petits et maniables soient mis en service par la C.G.I.T. et qu'en attendant, l'autobus K (venant des rues Rabelais et de Bouvines) passe par la rue de Lannoy comme le faisait l'ancien "Mongy" de la Chapelle d'Elocques qu'il a remplacé ; cette reprise d'itinéraire étant d'ailleurs souhaitée par une grande partie des usagers.

Les Services Publics seront saisis des voeux de la Commission relatifs aux deux objets de la présente question.

56/90 - Rue du Calvaire - Nouvel examen du stationnement

A la demande de M. le Docteur DEFAUX, le stationnement alterné sera instauré dans la partie privée de cette voie, entre la rue Guillaume Werniers et la rue Bernos.

56/91 - Instauration d'un parking 2 roues, Square Morisson

Le service est favorable à cette proposition tendant à l'instauration d'un parking 2 roues sur le large trottoir, côté impairs square Morisson.

La Commission donne son accord à ce sujet.

56/92 - Création d'un parking place Barthélémy Dorez

Il s'agit d'une demande du Centre Hospitalier Régional pour la création d'un parc autos sur les terre-pleins de la place B. Dorez, création qui résoudrait le problème posé par le stationnement des voitures automobiles devant le Pavillon Olivier.

La Commission donne son accord pour que ce parking soit aménagé sur le terre-plein ouest de la place (côté Pavillon Olivier).

Se rangeant à l'avis de M. ROUSSEAU, qui estime que le passage des piétons venant du Bd Montebello doit toutefois être sauvegardé sur ce terre-plein, la Commission charge le service de prendre des dispositions en conséquence.

56/92bis - Terminus du tramway B, place Antoine Tacq

Information est donnée aux membres de la Commission d'une lettre en date du 26 novembre, par laquelle la Direction de la C.G.I.T. consent au report place A. Tacq du terminus du tramway B, à la condition que la Ville<sup>n</sup> supporte la charge pécuniaire que, dans les conditions économiques actuelles, elle estime à 1.190.780 Fr.

M. VAN WOLPUT déclare qu'étant donné le grand intérêt de cette réalisation pour la sécurité publique, il convient d'accepter les propositions de la C.G.I.T.

M. VAN WOLPUT ajoute qu'il a reçu une lettre de M. COLICHE, Conseiller municipal, qui fait d'intéressantes propositions pour l'aménagement de la place A. Tacq. Ces propositions seront étudiées par le service après l'installation du nouveau terminus du tramway B.

56/92ter - Elargissement de la partie étroite de l'avenue Charles St Venant - Voeu

Pour permettre d'améliorer la circulation des rues de Tournai des Augustins, G. Delory, etc..., la Commission émet un voeu pressant pour que disparaisse

l'étranglement formé par cette voie à son aboutissement dans la rue Gustave Delory.

Ce vœu sera transmis au service de l'Urbanisme.

56/92quater - Circulation des piétons rue du Fg de Douai, partie comprise entre le boulevard périphérique et la rue du Capitaine Michel

Les nouvelles dispositions concernant la chaussée de la rue du Fg de Douai sont en cours dans la partie susvisée. Cette partie sera neutralisée au profit des jardins, depuis la rue du Capitaine Michel jusqu'à l'Observatoire, et restera ouverte entre l'Observatoire et le Bd des Défenseurs de Lille, pour l'accès audit Observatoire et à l'Ecole de Hein Air.

La question se pose du passage des piétons dans cette partie de la rue du Fg de Douai ; ce passage n'apparaît pas souhaitable en raison de la traversée du boulevard périphérique.

La Commission se range à cet avis.

Rapports au Conseil municipal

La Commission donne son accord pour la présentation des rapports suivants, après examen préalable des membres du Conseil d'Administration.

- 56/93 - Installation d'une signalisation lumineuse au carrefour Bd Louis XIV/avenue Eugène Varlin
- 56/94 - Fournitures pour l'installation de trois signalisations lumineuses Boulevard périphérique
- 56/95 - Reconstruction de la Passerelle Solférino
- 56/96 - Boulevard périphérique, partie comprise entre la Foire commerciale et la rue du Fg de Roubaix - Participation de la Ville
- 56/98 - Construction de revêtements hydrocarbonés sur chaussées pavées - Année 1957 - Mise en adjudication-concours
- 56/99 - Construction de chaussées nouvelles en revêtements hydrocarbonés - Année 1957 - Mise en adjudication-concours
- 56/100 - Construction des trottoirs de la voirie extérieure du Parc des Expositions
- 56/101 - Achat de lanternes d'éclairage public (fluo-ballon 250 W) et des appareillages correspondants
- 56/103 - Achat de lanternes d'éclairage public (fluo-ballon 125 W)
- 56/104 - Fourniture des appareillages correspondants
- 56/105 - Fourniture des consoles correspondantes
- 56/106 - Fourniture de lanternes SAUNIER DUVAL S.F.4
- 56/107 - Bureau Technique de Béton Armé W. KERN - Contrat
- 56/108 - Achat d'un cyclomoteur pour le service de la Voie publique
- 56/109 - Achèvement de la construction de la chaussée nord du Boulevard périphérique partie comprise entre la R.N.17 et la R.N.25

Lors de l'examen du rapport 56/94 précité, M. COURMONT estime que l'installation de signalisations par feux tricolores sur le Boulevard périphérique ne lui semble pas indiquée et préfère le sens giratoire.

M. VAN WOLPUT dit que la réglementation des carrefours peut toujours se faire de plusieurs manières et que si le sens giratoire a ses partisans, il n'en est pas moins vrai que, pour l'instant, une seule méthode devrait être appliquée : signalisation par feux tricolores.

.../

Le rapport 56/97 a été retiré de l'ordre du jour ; la Commission des Finances ne l'a approuvé que pour inscription au Budget de 1957. Il sera présenté en temps utile à la Commission de la Voie publique.

Le rapport n° 56/103 susvisé fait l'objet d'explications techniques détaillées fournies par M. MAEGHT et M. VAN WOLPUT souligne tout le soin apporté par le service à l'étude de la question qui a finalement abouti au choix de la Maison SAUNIER DUVAL pour la fourniture de lanternes fluo-ballon 125 W destinées à l'éclairage des quartiers populaires ; des commandes partielles pourront néanmoins être passées à d'autres firmes dont les propositions étaient également intéressantes, ceci afin de ne pas créer une sorte de monopole en faveur des Ets SAUNIER DUVAL.

Au cours de l'examen de la question, la Commission examine cinq types de lanternes sélectionnées.

Quant au rapport 56/108 également susvisé, M. SIMONOT pense que l'utilisation d'engins plus confortables et surtout plus stables que les cyclomoteurs serait préférable pour les agents municipaux.

#### Eclairage public

##### 56/114 - Informations concernant l'éclairage du Pont Ste Agnès

Après avoir entendu ces informations, la Commission approuve le principe de l'éclairage du pont par des projecteurs installés sur le toit de la Cité administrative.

##### 56/115 - Réduction des tarifs des fournitures d'électricité aux collectivités locales Examen d'une circulaire préfectorale

Dans un rapport présenté à la Commission, le service déclare que, tout bien considéré, les dispositions de la circulaire susvisée ne sont pas avantageuses pour la Ville et qu'il n'y a donc pas lieu de demander leur application pour le moment

##### 56/116 - Modernisation de l'éclairage public de la rue Léon Gambetta

Lecture est donnée aux membres de la Commission d'une lettre par laquelle l'Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta se déclare entièrement d'accord pour accepter sans restrictions la proposition de la Ville relative à l'éclairage de cette voie par l'installation de 55 lanternes avec lampes fluo-ballon, courant et entretien à la charge de la Ville.

La Commission prend acte.

#### Pavage - Egouts

##### 56/118 - rues Jules Guesde et de la Marbrerie - Etat des chaussées

Il s'agit d'une question soulevée par M. LANDRIE.

La Commission décide que ces voies seront ajoutées à la liste des rues à proposer lors de l'établissement du programme de travaux pour 1957.

#### Contrôle de voirie

##### 56/121 - Examen d'une demande de changement de dénomination de la rue Van den Heede en rue Elise Van den Heede

La Commission donne un avis favorable à cette demande de M. le Docteur VANKEMMEL, Conseiller municipal.

Quant au nom de Reysa Bernson demandé par M. SIMONOT pour une rue de notre Ville, M. VAN WOLPUT précise que cette dénomination sera faite lorsque des voies publiques nouvelles seront à dénommer.

Questions diverses

a) M. SIMONOT signale qu'un marchand de vieux métaux installé rue Charles Quint laisse fréquemment sur la chaussée des débris de ferrailles qui endommagent les pneus des véhicules.

Le service interviendra auprès du responsable à ce sujet.

b) Il est signalé au service que les bandes jaunes figurant sur la chaussée pour le renforcement des signaux "Stop" auraient besoin d'être repeintes.

Le service fera le nécessaire à ce sujet aussi vite que le lui permettra l'insuffisance de l'effectif de son personnel.

c) M. COURMONT estime que le sens unique instauré à l'entrée de la rue Pierre Legrand pour faciliter les travaux du P.S. de Fives, devrait être inversé en fonction de celui de la rue Bernos, la circulation serait donc interdite dans le sens : Fives vers Lille.

M. SORIAUX partageant cet avis, la Commission charge le service de faire le nécessaire à ce sujet.

d) M. ROUSSEAU parle de l'état lamentable de la chaussée de la rue d'Artois où la saillie des rails de tramways et la défectuosité du pavage sont un danger constant pour la circulation.

M. VAN WOLPUT informe la Commission qu'il a convoqué le Directeur de la C.G.I.T. pour lui rappeler les engagements pris par la T.E.L.B. dont elle a pris la suite. Estimant qu'elle n'a pris la suite que pour le transport des voyageurs elle n'a pas d'engagement pour l'enlèvement des rails et la réfection du pavage.

M. VAN WOLPUT déclare également qu'en raison de l'importance qui s'attache à cette question de sécurité publique, les travaux nécessaires seront, par priorité, effectués le plus tôt possible par la Ville.

e) M. LANDRIE signale que la rue Chanzy à Hellemmes vient d'être réfectionnée et souhaite que le prolongement de cette voie sur Lille qui s'appelle rue Mattéotti le soit également.

Cette question sera examinée lors de l'établissement du prochain programme de travaux.

La séance est levée à 21h35

VU, le Chef de Service,

P. MAEGHT

Le Secrétaire de séance,

R. DELOBEL

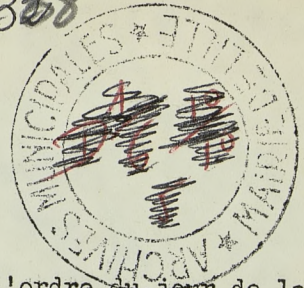
L'Adjoint délégué,  
Président de la Commission,

A. VAN WOLPUT

SERVICES TECHNIQUES

ADG/3058

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui se tiendra le jeudi 7 février 1957, à 18h15, en mon bureau (2ème étage, 4ème pavillon, porte B.71).

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 6 décembre 1956 - Observations

Stationnement-Circulation-Signalisation

- 57/1 - Agrandissement du Centre de Sécurité Automobile de l'A.C.N.F.
- 57/2 - Rue Léon Gambetta - Demande de rétablissement d'un arrêt du tramway B, rue Henri Kolb
- 57/3 - Rue Gombert - Examen du stationnement dans la partie étroite de la rue
- 57/4 - Rue Kuhlmann - Demande de stationnement alterné
- 57/5 - Rue du Bas Jardin - Demande de renversement du sens unique
- 57/6 - Traversée du terre-plein du Boulevard périphérique au droit du Bd Calmette
- 57/7 - Fonctionnement des installations de signalisation lumineuse
- 57/8 - Installation d'une guérite pour vente de saucisses, place de Béthune
- /...
- ....
- ....
- ....
- ....

Rapports au Conseil municipal

- 57/14 - Fourniture de 4.000m de bordures granit - Mise en adjudication - Cahier des charges
- 57/15 - Fourniture de 200.000 pavés d'échantillon granit - Mise en adjudication - Cahier des charges
- 57/16 - Fourniture de ciment - Marché - Année 1957
- 57/17 - Fourniture d'émulsion de bitume - Marché - Année 1957
- 57/18 - Fourniture de scories - Année 1957
- 57/19 - Fourniture de 3.000 tonnes de sable - Marché
- 57/20 - Fourniture de 560 tonnes de grenaille 2/5 ou 3/8 - Marché
- 57/21 - Reconstruction de la rue du Capitaine Ferber (Chemin vicinal ordinaire n° 22) Participation de la Ville
- 57/22 - Enlèvement des rails de tramways rue d'Artois
- 57/23 - Bd. de Metz - Construction d'égouts - Mise en adjudication. ....
- 57/24 - Bd/de Metz - Construction d'égouts - Subvention de l'Etat
- 57/25 - Fourniture de câbles pour l'équipement des appareils de signalisation lumineuse
- 57/26 - Fourniture de candélabres métalliques - Année 1957 .

Questions diverses

Hôtel de Ville, le 30 Janvier 1957  
l'Adjoint délégué à la Voie Publique,  
A. VAN WOLPUT.

AD6/368

SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

-----



MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 7 février 1957, à 18h15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. DE BECKER, HENAU, LANDRIE, SIMONOT, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. COURMONT, DANIEL, GHYS, HAMY, LOURDEL, ROUSSEAU, WALKER

Assistaient en outre à la réunion, à titre consultatif :

MM. SORIAUX, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police  
AUREL, VERMEERSCH

Secrétaire : M. DELOBEL

\*  
\* \*

M. VAN WOLPUT ouvre la séance et informe tout d'abord ses collègues que M. MAEGHT vient d'être appelé d'urgence auprès de sa mère gravement malade et ne peut, en conséquence, assister à cette réunion.

M. VAN WOLPUT ajoute qu'une deuxième réunion de la Commission sera peut-être à nouveau convoquée dans un délai relativement court, avant le prochain Conseil municipal.

\*  
\* \*

Le procès-verbal de la réunion du 6 décembre dernier est adopté sans observations.

ORDRE DU JOUR

-----

57/1 ← Agrandissement du Centre de sécurité Automobile

Par lettre en date du 17 décembre dernier, l'Automobile-Club du Nord de la France demande à la Ville de lui louer une bande de terrain supplémentaire de 10m de large sur 40m de longueur, avenue Julien Destrée, suivant plan annexé à la lettre susvisée.

Bien qu'il s'agisse plus particulièrement d'une question intéressant le service de l'Urbanisme, l'avis de la Commission de la Voie publique est demandé parce que cette emprise réduira le parking prévu.

La Commission donne un avis favorable.

57/2 - Rue Léon Gambetta - Demande de rétablissement d'un arrêt du tramway B, rue Henri Kolb

Cette demande est présentée par un groupe de commerçants de la rue Léon Gambetta.

Partageant à ce sujet le point de vue des Services publics municipaux et de la C.G.I.T., la Commission donne un avis défavorable à cette demande, étant donné que l'ancien point d'arrêt de la rue Henri Kolb ne se trouve qu'à 134m de celui de la rue Solférino, soit à moins d'une minute  $\frac{1}{2}$  de parcours à pied. Le rétablissement de cet arrêt serait donc contraire à l'intérêt des usagers qui désirent être rapidement transportés.

57/3 - Rue Gombert - Examen du stationnement dans la partie étroite de la rue

Par lettre en date du 4 janvier, M. COURMONT, conseiller municipal

.../

désire que l'on revoit la question et estime qu'il y aurait intérêt à supprimer tout stationnement dans l'"étranglement" qui existe rue Gombert.

Le service déclare que cet étranglement disparaîtra lors de la démolition relativement prochaine des immeubles formant saillie sur l'alignement de la voie publique.

En conséquence et après avoir pris l'avis de M. SORIAUX, auquel l'interdiction de stationnement ne semble pas indiquée, la Commission décide le maintien de la situation actuelle.

57/4 - Rue Kuhlmann - Demande de stationnement alterné

La Commission donne son accord à cette demande présentée par les Ets BASSAGET & Fils 22-26, rue Kuhlmann.

57/5 - Rue du Bas-jardin - demande de renversement du sens unique

Actuellement, le sens unique est instauré dans le sens rue de Wazemmes vers Bd Victor Hugo.

Par lettre en date du 14 janvier, les Ets MISSU en demandent le renversement en vue de faciliter l'accès de leur garage aux véhicules.

Etant donné qu'avec le sens unique actuel la sortie de la rue de Wazemmes se fait avec une excellente visibilité dans le Bd Victor Hugo et que dans l'autre sens la sortie de la rue de Wazemmes serait dangereuse à cause de la visibilité moins bonne et de la présence de la ligne V en bordure du trottoir, la Commission décide le maintien du statu-quo.

57/6 - Traversée d'atterre-plein du boulevard périphérique au droit du Bd Calmette

Cette traversée est notamment demandée par les riverains et particulièrement par les commerçants du nouveau quartier St Sauveur.

De son côté, l'Automobile-Club du Nord de la France nous a transmis une lettre d'un de ses sociétaires tendant à obtenir pratiquement la même mesure.

Par lettre en date du 28 janvier, M. VAN WOLPUT a donné tous éléments d'appréciation à M. le Maire pour qu'il puisse discuter de cette affaire avec les services des Ponts & Chaussées qui peuvent seuls décider de la suite à donner aux pétitions susvisées.

Après une longue discussion, au cours de laquelle les avis des membres de la Commission se révèlent partagés quant à l'opportunité de la traversée demandée, la Commission préfère laisser à M. le Maire le choix de la position à prendre en accord avec l'Administration des Ponts & Chaussées.

A la demande de M. SIMONOT, le service procédera à des comptages de véhicules au carrefour de l'avenue Julien Destrée.

57/7 - Fonctionnement des installations de signalisation lumineuse

Le service estime que les signalisations tricolores installées aux carrefours passent trop tôt le soir de la signalisation à 3 temps aux "feux clignotants" alors que la circulation est encore relativement dense.

M. SORIAUX déclare qu'en raison des intempéries qui rendent pénible en hiver la station debout prolongée des agents de service, la durée de fonctionnement de la signalisation tricolore est parfois sensiblement écourtée.

A la demande du service, M. SORIAUX ajoute qu'il s'efforcera de faire fonctionner jusqu'à 19h45 minimum les signalisations tricolores dont il s'agit.

57/8 - Installation d'une guérite pour vente de saucisses, place de Béthune

Cette demande présentée par M. Charles BRILLON, propriétaire de la Brasserie du Paon d'Or 2, place de Béthune à Lille soulève de nouveau le problème des installations de commerces accessoires.

M. VAN WOLPUT rappelle que le Conseil d'Administration adoptant une politique qui visait au complet dégagement des trottoirs en vue de faciliter la circulation des piétons, avait approuvé le principe du refus à opposer pour ce genre d'installations fixes.

A la suite d'une conversation qu'il a eue à ce sujet avec M. le Maire, M. VAN WOLPUT propose à la Commission de subordonner aux conditions suivantes l'autorisation des commerces accessoires et installations similaires sur la voie publique :

Les installations seront mobiles et devront obligatoirement être rentrées la nuit ; elles ne pourront être installées aux carrefours et devront laisser une place suffisante pour la circulation des piétons, soit le minimum de 2m prescrit pour les terrasses de café et les étalages sur la voie publique.

Les cafetiers et autres commerçants auxquels un refus a été opposé antérieurement pourraient être invités à déposer une nouvelle demande qui serait examinée en fonction des nouvelles dispositions.

La Commission donne son accord sur cette proposition.

D'autre part, M. HENAUX s'étonne de ce que la cabine litigieuse du Bar Chagnot à l'angle de la rue des Manneliers n'ait pas encore été supprimée et déclare que cela constitue un précédent regrettable.

57/9 - Commerces accessoires aux terrasses de café

Cette question a été traitée lors de l'examen de la question 57/8 ci-dessus.

57/10 - Déplacement de l'arrêt de l'autobus K rue du Priez - réponse de la C.G.I.T.

Par lettre en date du 4 février, la C.G.I.T. a fait connaître qu'elle n'était pas favorable au déplacement de cet arrêt au droit des Ets BERTELLOT Frères rue du Priez.

En vue de supprimer néanmoins les inconvénients qui résultent de l'arrêt actuel et du passage de l'autobus K suivant l'itinéraire : rue de Paris, parvis St Maurice ("étranglement" vers la rue St Genois) rue du Priez, une proposition du service tend à modifier cet itinéraire comme suit : venant de la Vieille Bourse, l'autobus prendrait la rue Faidherbe, le petit tronçon de la rue du Priez, la place des Reignaux et la rue du Vieux Faubourg.

La Commission donne son accord sur cette proposition qui sera transmise aux Services publics pour être communiquée à la C.G.I.T.

Eclairage Public

57/12 - Rue Léon Gambetta - Pose de lanternes supplémentaires

Etant donné que le côté impair de la rue Léon Gambetta se prolonge jusqu'à la rue des Sarrazins, il semble judicieux d'étendre jusqu'au carrefour de la rue d'Esquermes et du Bd Montebello la modernisation de l'éclairage public de la rue Léon Gambetta.

Pour ce faire, 5 à 7 lanternes 1313 H supplémentaires seraient nécessaires. La Commission donne son accord pour la pose des lanternes supplémentaires dont il s'agit.



Rapports au Conseil municipal

La Commission donne son accord pour la présentation des rapports suivants :

- 57/14 - Fourniture de 4.000m de bordures granit - Mise en adjudication - Cahier des charges
- 57/15 - Fourniture de 200.000 pavés d'échantillon granit - Mise en adjudication - Cahier des charges
- 57/16 - Retaille de pavés - Marché - Année 1957
- 57/17 - Fourniture d'émulsion de bitume - Marché - Année 1957
- 57/18 - Fourniture de scories - Année 1957
- 57/19 - Fourniture de 3.000 tonnes de sable - Marché
- 57/20 - Fourniture de 560 tonnes de grenaille 2/5 ou 3/8 - Marché
- 57/21 - Reconstruction de la rue du Capitaine Ferber (Chemin vicinal ordinaire n° 22) Participation de la Ville
- 57/22 - Enlèvement des rails de tramways rue d'Artois
- 57/23 - Bd de Metz - Construction d'égouts - Mise en adjudication
- 57/24 - Bd de Metz - Construction d'égouts - Subvention de l'Etat
- 57/25 - Fourniture de câblés pour l'équipement des appareils de signalisation lumineuse
- 57/26 - Fourniture de candélabres métalliques - Année 1957
- 57/27 - Construction de la chaussée de desserte du Bd de Metz et d'une partie du Bd de la Moselle - Mise en adjudication-concours
- 57/28 - Construction de la chaussée de desserte du Bd de Metz et d'une partie du Bd de la Moselle - Demande de subvention

Lors de l'examen du rapport n° 57/22, M. VAN WOLPUT expose à ses collègues qu'il s'agit d'une affaire mise au point par suite d'une décision de l'Administration municipale consécutive au fait que la C.G.I.T. ne s'estime pas engagée pour l'enlèvement des rails et la réfection du pavage des lignes désaffectées.

Cette décision s'imposait d'autant plus que la chaussée de la rue d'Artois est dans un état lamentable par suite de la saillie des rails de tramways et de la défectuosité du pavage.

M. VAN WOLPUT déclare qu'il sera procédé de la même manière pour toutes les voies où les lignes désaffectées ne servent plus au transport des voyageurs

M. VAN WOLPUT fait d'autre part remarquer que pour la présente opération, la C.G.I.T. a été consultée au même titre que les entreprises spécialisées et a présenté l'offre la moins intéressante pour la Ville ; cette offre était en effet de 306 Fr au ml, alors que celle des Ets CORNU auxquels a été confiée l'exécution du travail était de 756,70 Fr.

- 57/29 - Opération LO.PO.FA - Voirie extérieure - Prolongement de la rue Emile Rouzé jusqu'à la rue Victor Tilmant.

\*\*\*

- 57/32 - Rapport au Conseil d'Administration concernant le carrefour du boulevard périphérique et de la R.N.350

Lecture est donnée de ce rapport aux membres de la Commission qui en approuvent la présentation au Conseil d'Administration.

- 57/33 - Construction d'une voie reliant le Bd Carnot à la rue du Fg de Roubaix

Pour information, la Commission est saisie du projet de construction de cette voie et examine le plan correspondant.

.../

57/34 - Construction des diverses voies d'accès au Boulevard périphérique vers les Dondaines et vers la place des Buisses

De même, la Commission est saisie, pour information, de ce projet de construction dont le plan lui est également soumis.

57/35 - Opportunité de l'achat d'un brise-béton portatif

La Commission donne son accord pour l'achat de cet appareil présenté par la maison : Major J.R. CRAMPTON.

Il s'agit du brise-béton Warsop 57 autonome et portatif, actionné par un moteur à essence et dont le prix, toutes taxes comprises, est de 324.000 Fr.

Le service préparera le projet de délibération correspondant.

Questions diverses

a) Sur proposition de M. DE BECKER, et avis favorable de M. SORIAUX, la Commission donne son accord pour l'établissement du "stationnement alterné" rues Volta, Davy et Duhem. Le service fera le nécessaire à ce sujet.

b) M. DE BECKER intervient à nouveau en faveur de l'exonération des petits propriétaires de la partie privée de la rue d'Austerlitz en ce qui concerne leur participation à certains frais de mise en état de viabilité de ce tronçon de voie.

Le service et M. VAN WOLPUT indiquent à M. DE BECKER que l'Etat et la Ville payent déjà 87 % de ces travaux de viabilité effectués sous le contrôle de la 5ème Division et qu'il n'est malheureusement pas possible de lui donner satisfaction.

c) M. LANDRIE signale qu'une entreprise métallurgique de la rue Brasseur laisse fréquemment sur la chaussée des débris de ferrailles qui endommagent les pneus des véhicules.

M. SORIAUX en prend note en vue d'une intervention par les services de Police.

d) M. SIMONOT signale le stationnement abusif des véhicules poids lourds en dehors du parking qui leur est réservé place Jacques Febvrier.

M. SORIAUX en prend également note en vue de faire exercer une surveillance à ce sujet.

e) M. HENAUX attire l'attention des services de Police sur l'inobservation fréquente du stationnement alterné des véhicules rue Lepelletier.

M. SORIAUX fera exercer une surveillance spéciale pour y remédier.

f) M. VAN WOLPUT fait part aux membres de la Commission que les projecteurs destinés à être posés sur la corniche de la Cité administrative pour éclairer le Pont Ste Agnès ont été soumis à des essais photométriques et ont également fait l'objet d'un examen statique.

Le projecteur S.V.A.50 de la maison BARBIER-BENARD-TURENNE a été retenu et pourra, après quelques modifications destinées à son renforcement mécanique, faire l'objet d'essais définitifs ; si, comme il est probable, ceux-ci sont concluants, l'achat de 12 projecteurs sera effectué.

La séance est levée à 20h50

L'Ingénieur en Chef  
des Services Techniques,

P. AUREL

Le Secrétaire de séance,

R. DELOBEL

L'Adjoint délégué,  
Président de la Commission  
A. VAN WOLPUT

106/308

SERVICES TECHNIQUES

Voie Publique



Compte rendu de la réunion qui s'est tenue à la Mairie de Lille, le 24 Février 1957, à 9 h 30, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique.

Assistaient à cette réunion :

M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire,  
M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie,  
M. MAEGHT, Ingénieur principal Chef des services de la Voie Publique,  
M. SORIAUX, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police,  
M. DESIR, représentant le Comité de la Foire Commerciale,  
M. COUHE, représentant la C.G.I.T.  
MM. DEHOVE, BONVIN et OUVRY, de la S.A.C.R.U.  
MM. LECOMTE et DEFFONTAINES, de l'O.P.H.L.M.  
MM. BRASSEUR et CARNOY, des Services Techniques.

x

x x

ORDRE DU JOUR

Examen des mesures à prendre en ce qui concerne la Circulation et le Stationnement des véhicules pendant la durée de la prochaine Foire Commerciale qui se tiendra à Lille, du 4 au 19 Mai 1957.

-----

En ouvrant la séance, M. VAN WOLPUT prie les personnes présentes de vouloir bien prendre connaissance de son rapport du 12 Janvier 1957.

Après un échange de vues sur les possibilités de parcage des véhicules de tourisme et camionnettes ne dépassant pas 1200 kgs de charge utile, les emplacements suivants ont été envisagés :

Parkings réservés aux voitures des I.400 exposants.

- Terrains situés aux abords de l'Auberge de la Jeunesse, d'une part, et du Central Téléphonique Boitelle, d'autre part.
- Rue du Grand Balcon, trottoirs Est et Ouest, avec empiètement sur la chaussée et perpendiculairement aux clôtures de la S.N.C.F. et de la Foire Commerciale. La circulation des véhicules se fera, en partie, par la Voie nouvelle reliant la rue du Faubourg de Valenciennes au Boulevard du Président Hoover, (la S.N.C.F. est propriétaire de cette voie d'ailleurs partiellement en mauvais état).
- Rue du Faubourg de Tournai, trottoir ouest, dans la partie comprise entre le nouveau Pont Sainte Agnès et l'Avenue Julien Destrée, avec empiètement sur la chaussée.
- Terre-plein central de l'Avenue Eugène Varlin. La partie Nord de ce terre-plein sera dégagée sur une largeur de 2 mètres 50 environ, afin de pouvoir servir de refuge aux piétons.

Parkings réservés aux autocars faisant le transport des personnes à destination de la Foire Commerciale.

- Terre-pleins libres du Boulevard Jean Baptiste Lebas, à l'exception de ceux occupés par les jeux de boules. Les autocars pourront également stationner avenue du Peuple Belge.
- Boulevard du Docteur Calmette.

Le stationnement bilatéral en dents de scie sera exclusivement réservé aux voitures d'essais des exposants de la section Automobile (longueur maximum des véhicules : 6 mètres hors tout, de façon à ne pas gêner la circulation à double sens).

- Le stationnement des taxis se fera uniquement le long de la clôture Nord de la Foire

.../...

Commerciale, à proximité de la Section Agricole. Cet emplacement réservé à 5 taxis sera clairement indiqué aux visiteurs.

Parkings pour véhicules à 2 roues.

- Avenue Julien Destrée. Mêmes dispositions qu'en 1956.

Parkings destinés aux voitures des visiteurs.

- La rue de Cambrai sera ajoutée à la liste des voies où le parcage des voitures de visiteurs est autorisé habituellement. Stationnement unilatéral en dents de scie, côté Gare Saint Sauveur.

Un terrain situé à l'emplacement des fortifications, entre les anciennes portes de Valenciennes et de Douai et qui appartient à l'O.P.H.L.M. pourrait éventuellement être aménagé en parking par la S.A.C.R.U. qui solliciterait la collaboration de la Ville de Lille pour l'exécution des travaux de terrassement qui nécessiteront l'emploi d'un rouleau compresseur. Comme en 1956, la S.A.C.R.U. se chargera de l'installation des différents parkings et clôturera les terrains du Parc des Expositions où auront seulement accès les véhicules appartenant aux locataires des immeubles intéressés.

x

x x

M. MAEGHT signale que, pour la Foire de Paris, un parc pouvant recevoir 5000 voitures a été créé sur le Champ de manoeuvres d'Issy-les-Moulineaux, le transport des visiteurs depuis ce parc jusqu'à la Foire étant assuré gratuitement par des petits cars.

A titre d'essai et à l'occasion de la Journée Franco-Belge qui doit avoir lieu le 12 Mai 1957, un parking pour voitures de tourisme pourrait avec l'autorisation de l'Autorité Militaire, être aménagé sur le Champ de Mars, d'où les visiteurs seraient transportés gratuitement par les soins de la C.G.I.T. qui assurerait un service à 2 minutes 30. Le prix d'accès au parc serait majoré de façon à couvrir les frais de ce transport.

En accord avec la T.R.U. la publicité concernant les emplacements des différents parkings et les itinéraires y conduisant serait assurée par le Comité de la Foire Commerciale auprès des usagers.

x

x x

M. l'Adjoint VAN WOLPUT demande à M. SORIAUX, Officier de Paix, qu'à l'occasion des visites officielles, qui auront lieu durant la Foire Commerciale, le blocage de la circulation soit réduit au minimum. Il lui demande également d'étudier le cas de la rue Gustave Delory où les voitures de messageries et autres ne respectent pas les règlements du stationnement. Le Service de la Voie Publique enverra une lettre-circulaire aux Riverains indiquant qu'en raison de l'intensité de la circulation la Police se verra obligée de sévir pour faire respecter les règlements.

Comme pour les années précédentes, la circulation des véhicules se fera, à sens unique dans les rues ci-après désignées :

Rue des Augustins de la rue Gustave Delory vers la rue du Molinel.

Rue de Tournai depuis l'Avenue Charles St Venant et en direction de la Foire Commerciale.

Rue Paul Duez, de la rue de Tournai jusqu'à la rue Georges Lefebvre (sauf pour les tramways).

Une surveillance particulière des carrefours Gustave Delory et Paul Duez - Paul Duez et Georges Lefebvre - sera assurée par les services de la Police.

L'installation des panneaux de sens interdit correspondants devra être terminée au plus tard, le jeudi 2 Mai 1957 à midi afin de faciliter la circulation qui s'accroît dans les jours qui précèdent l'ouverture de la Foire.

En remerciant les personnes présentes qui ont bien voulu apporter leur concours;

.../...

M. VAN WOLPUT, avant de lever la séance demande de bien vouloir lui adresser, par écrit, toutes les suggestions susceptibles d'améliorer la circulation, le stationnement et le parcage des véhicules pendant la Foire Commerciale et leur propose de se réunir à nouveau, en son cabinet, le lundi 8 Avril 1957 à 9 h 30 en vue de mettre au point ces questions.

M. DEHOVE de son côté promet de donner sous huitaine son programme d'organisation particulièrement en ce qui concerne les emplacements réservés aux voitures des exposants.

106/358

SERVICES TECHNIQUES

POUR INFORMATION

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui se tiendra le jeudi 4 avril 1957, à 18h15, en mon bureau (2ème étage, 4ème pavillon, porte B.71).

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 7 février 1957 - Observations -

Stationnement - Circulation - Signalisation

- 57/36 - Demande de stationnement réservé rue de Paris (R.T.F.)
- 57/37 - Demande d'interdiction de stationnement rue du Molinel (Gare Citroën)
- 57/38 - Rue de Béthune - Examen du stationnement le dimanche
- 57/39 - Demande de stationnement réservé présentée par le Consulat de Pologne
- .....
- .....
- .....

Rapports au Conseil municipal

- 57/43 - Cession de bordures en grès (Admission en recette)
- 57/44 - Travaux de pose de câbles d'éclairage public et de coordination de signalisation lumineuse Boulevard périphérique
- 57/45 - Construction de trottoirs pavés - Mise en adjudication - Cahier des charges
- 57/46 - Relevé à bout de 9.000 m2 de chaussées pavées et redressement de 2.500 ml de bordures - Marché
- 57/47 - Construction de 6.000 m2 de chaussées pavées et redressement de 1.700 ml de bordures - Marché
- 57/48 - Eclairage du Boulevard périphérique - Achat de candélabres - Extension du marché
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

Pavage - Egoûts

- 57/54 - Rue du Nord-Est - Examen d'une demande relative à l'état de la chaussée

.../

57/55 - Elargissement du C.D. 57 - (avenue Emile Zola)

.....

.....

Contrôle de voirie

57/58 - Dénominations de ponts et de rues - Propositions

57/59 - Installation de cabines téléphoniques sur la voie publique

57/60 - Examen d'une demande du Conseil d'Administration, concernant la réglementation du stationnement sur les trottoirs.

\*

\* \*

57/61 - Examen des programmes de travaux (mars 1957 à mars 1958) :

a) chaussées et trottoirs

b) éclairage public

c) signalisation lumineuse

d) égouts

Questions diverses

Hôtel de Ville, le 27 mars 1957

L'Adjoint délégué à la Voie publique,

A. VAN WOLPUT

- MM. les membres de la Commission trouveront annexées au présent ordre du jour les propositions de programmes concernant l'éclairage public, la signalisation lumineuse les égouts ; le programme relatif aux chaussées et trottoirs, qui est très volumineux, sera présenté en Commission.

Pour information

SERVICES TECHNIQUES  
COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE  
-----

*Vy*

RECTIFICATIF

La réunion de la Commission de la Voie publique prévue pour le  
jeudi 4 avril est reportée au vendredi 12 avril 1957.

Elle se tiendra à 18h15, dans le bureau de M. l'Adjoint VAN WOLPUT.



Hôtel de Ville, le 1er avril 1957

L'Adjoint délégué  
à la Voie publique,

par ordre : l'Ingénieur Principal,

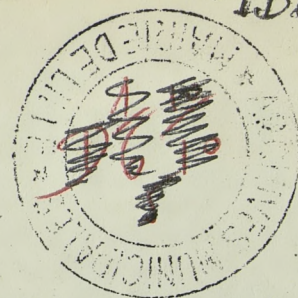
P. MAEGHT



106/368

SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 12 avril 1957, à 18h15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. COURMONT, DE BECKER, HAMY, HENAU, LANDRIE, LOURDEL, ROUSSEAU, SIMONOT, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. DANIEL, GHYS, WALKER

Assistaient en outre à la réunion, à titre consultatif :

MM. SORIAUX, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police MAEGHT, JANSOONE, VERMEERSCH

M. AUREL, souffrant, n'a pu assister à la réunion

Secrétaire : M. DELOBEL

\*  
\* \*

A l'ouverture de la séance et au nom de ses collègues, M. DE BECKER présente ses vœux de complet rétablissement à M. VAN WOLPUT.

\*  
\* \*

Le procès-verbal de la réunion du 7 février dernier est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

57/36 - Demande de stationnement réservé 19-21, rue de Paris (R.T.F)

M. VAN WOLPUT déclare avoir reçu M. LAFOND, Directeur Régional de la R.T.F. auquel il a fait connaître qu'il était peu probable que la Commission soit favorable à ce stationnement réservé, contraire à la réglementation en vigueur et d'autant moins indiqué que la rue de Paris est à cet endroit très encombrée.

La Commission partageant l'avis de M. VAN WOLPUT oppose un refus à la demande présentée.

57/37 - Demande d'interdiction de stationnement rue du Molinel (Gare Citroën)

Les Transports Citroën demandent qu'une zone de stationnement au droit de leur gare routière soit réservée aux véhicules qui viennent déposer ou retirer les colis transportés dans leurs cars, de manière à interdire aux véhicules étrangers à leur Société, l'accès de la cour intérieure de leur gare routière.

Partageant l'avis de M. SORIAUX, la Commission est défavorable à la demande présentée, estimant que ce stationnement réservé n'est pas indiqué et qu'il appartient aux Transports Citroën, de rechercher une organisation intérieure appropriée que l'espace libre de sa station lui permet sans aucune difficulté.

57/38 - Rue de Béthune - Examen du stationnement le dimanche

Après avoir procédé à cet examen, à la demande des services de Police, la Commission décide qu'en raison du gros afflux de piétons dans cette rue le dimanche, il n'est pas possible de satisfaire le désir des riverains de la rue de Béthune, tendant à ce que le stationnement leur soit toléré dans cette voie, les dimanches et jours de fêtes, de 14h30 à 20h.

.../

57/39 - Demande de stationnement réservé présentée par le Consulat de Pologne

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de satisfaire cette demande, l'emplacement intéressé étant assez vaste pour le stationnement des véhicules du Consulat, sans que celui-ci soit gêné par le stationnement éventuel et plutôt rare d'autres véhicules.

Rapports au Conseil municipal

La Commission donne son accord pour la présentation des rapports suivants

- 57/43 - Cession de bordures en grès (Admission en recette)
  - 57/44 - Travaux de pose de câbles d'éclairage public et de coordination de signalisation lumineuse Boulevard périphérique
  - 57/45 - Construction de trottoirs pavés - Mise en adjudication - Cahier des charges
  - 57/46 - Relevé à bout de 9.000 m2 de chaussées pavées et redressement de 2.500 ml de bordures - Marché
  - 57/47 - Construction de 6.000 m2 de chaussées pavées et redressement de 1.700 ml de bordures - Marché
  - 57/48 - Eclairage du Boulevard périphérique - Achat de candélabres - Extension du marché
  - 57/49 - Fourniture de fontes pour égouts - Marché
  - 57/50 - Fourniture de fontes pour les égouts des cimetières - Marché
  - 57/51 - Eclairage du Boulevard périphérique - Fourniture de lampes fluo-ballon, d'autotransformateurs et de condensateurs
  - 57/52 - Elargissement de l'avenue Emile Zola (C.D.57) - Participation de la Ville
- Nota - La question n° 57/55 est retirée de l'ordre du jour, faisant double emploi avec le rapport n° 57/52

Lors de l'examen du rapport n° 57/52, M. VAN WOLPUT répondant à une question de M. SIMONOT, précise que la participation de la Ville dans cette affaire concerne uniquement la repose des bordures, car s'il est vrai que l'entretien de ce chemin départemental incombe aux Ponts & Chaussées, il est normal que la Ville de Lille participe à une amélioration du tracé de cette voie située sur son territoire, d'autant que l'opération est très intéressante pour la Ville, en raison de la modicité de la participation demandée.

Pavage - Egouts

57/54 - Rue du Nord-Est - Examen d'une demande relative à l'état de la chaussée

Il s'agit d'une réclamation par laquelle M. Fernand TAHON, cultivateur, seul habitant de la rue du Nord-Est, déplore que depuis 50 ans, cette voie n'a fait l'objet d'aucun entretien et que l'état du pavage est particulièrement défectueux.

Etant donné le bien-fondé de la réclamation, la Commission charge le service de faire au mieux pour améliorer l'état de viabilité de cette voie publique jusqu'à l'habitation de M. TAHON.

Contrôle de Voirie

57/58 - Dénominations de ponts et rues - Propositions

M. VAN WOLPUT fait connaître qu'il a saisi M. le Maire de cette affaire ; en attendant sa réponse, il propose de retirer cette question de l'ordre du jour.

Après un rapide échange de vues au cours duquel il est précisé que les dénominations de ponts doivent, dans toute la mesure du possible, indiquer une direction, la Commission souscrit à la proposition de M. VAN WOLPUT.

.../

57/59 - Installation de cabines téléphoniques sur la voie publique

Par lettre en date du 12 février, M. le Directeur départemental des P.T.T. déclare que cette Administration envisage l'installation de cabines téléphoniques à pré-paiement sur la voie publique et dans les salles d'attente des grands établissements publics.

La Commission donne un avis favorable de principe pour cette installation et étudiera les propositions que les P.T.T. pourraient adresser quant aux emplacements qui leur sembleraient susceptibles de convenir sur la voie publique.

Profitant de l'occasion qui lui est offerte, la Commission émet le voeu que des bureaux de postes auxiliaires soient créés dans les quartiers des Bois Blancs, du Faubourg des Postes, du Faubourg d'Arras et de la Foire commerciale.

57/60 - Examen d'une demande du Conseil d'Administration concernant la réglementation du stationnement sur les trottoirs

Cette demande tend à une réglementation du stationnement sur les trottoirs, par quartier et par rue, la situation et l'activité de chaque rue étant différentes.

Après en avoir discuté, la Commission estimant qu'il est pratiquement impossible d'établir une réglementation distincte pour chaque rue en raison du nombre élevé de cas particuliers dont il convient de tenir compte, décide de laisser à M. l'Adjoint délégué et au Chef du service le soin d'appliquer au mieux la réglementation actuelle, en observant une certaine souplesse qui tienne toutefois compte des nécessités de la circulation des piétons.

57/61 - Examen des programmes de travaux (Mars 1957 à mars 1958)

- a) Chaussées et trottoirs
- b) Eclairage public
- c) Signalisation lumineuse
- d) Egouts

b) Eclairage public

Ce programme comporte l'électrification de 24.315m de rues et d'un certain nombre de courées (71) situées principalement dans le quartier de Wazemmes.

La Commission donne son accord sur le programme susvisé.

Il est précisé que l'électrification du quartier de Moulins-Lille est en voie d'achèvement au titre du reliquat du programme de 1956.

c) Signalisation lumineuse

Le programme établi prévoit l'équipement de signalisations par feux tricolores pour les carrefours suivants :

- Carrefour Labis
- carrefour place du Maréchal Leclerc
- carrefour avenue Eugène Varlin/Bd Louis XIV
- carrefour Bd périphérique/rue A. Carrel
- carrefour Bd périphérique/rue d'Arras/rue de Jussieu
- carrefour Vauban/Solférino

La Commission approuvé le programme présenté.

d) Egouts

En résumé, ce programme est le suivant :

- Construction d'égouts dans les cimetières de l'Est et du Sud
- Construction de la partie amont du Collecteur Est (entre la rue A. Carrel et le Bd Paul Painlevé).

.../

- Construction d'un égout Bd de Metz (desserte du groupe H.L.M. Faubourg de Béthune)
- Construction d'environ 4.200 ml d'égouts primaires (achèvement du programme de 1946)
- Construction d'un égout à l'Epi de Soil (programmes scolaires)
- Travaux divers d'entretien et de curage
- Réparations des affaissements imprévisibles

La construction de ces égouts ne pourra s'effectuer que pour autant :

- 1 - que les formalités administratives soient terminées ;
- 2 - que le personnel de maîtrise soit en nombre suffisant ; le service des Egouts ne dispose actuellement et pratiquement que d'un adjoint technique en apprentissage et d'un chef d'équipe.

On peut espérer réaliser en 1957 les égouts du Cimetière de l'Est (de mai à octobre) et l'amont du Collecteur Est (ce travail pourrait commencer en mai-juin si des difficultés administratives ne surviennent pas).

Les travaux d'exécution d'égout au Cimetière du Sud pourraient débiter après la Toussaint.

\*  
\* \*

Les considérations susvisées relatives à l'insuffisance du personnel de maîtrise donnent l'occasion à M. VAN WOLPUT de saisir ses collègues du grave problème devant lequel se trouve le service de la Voie publique.

Il est en effet paradoxal de constater que si les crédits sont disponibles pour la réalisation des divers programmes de travaux de voirie, cette réalisation sera considérablement retardée par suite de l'insuffisance numérique de personnel qualifié (agents de maîtrise et ouvriers).

La question se pose notamment pour les travaux d'égouts et de pavage, l'avenir était plus particulièrement sombre pour la section égouts où doit être créé prochainement un service de l'Assainissement nécessité par d'importants travaux qui intéressent le territoire de Lille dans le cadre de l'Assainissement régional. Le départ en retraite de M. VAN DE WIELE qui dirige cette section est prévu dans 15 à 18 mois et si aucune disposition n'est prise pour en prévenir l'éventualité, la section Egouts pour faire face aux nouvelles charges qui seront alors les siennes ne disposera plus d'agent de maîtrise expérimenté ayant une connaissance indispensable du réseau d'égouts.

Pour la section pavage, il s'agit surtout d'une crise d'ouvriers paveurs qui sévit aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. En vue de remédier à cet état de choses qui stoppe littéralement les travaux de pavage, le service a d'ailleurs proposé la formation de paveurs parmi les terrassiers, ce qui est le seul moyen de sortir d'une impasse dont le maintien est préjudiciable à l'intérêt général et à celui de la Ville en particulier.

Après cet exposé de M. VAN WOLPUT, M. Gaston ROUSSEAU, tout en reconnaissant le bien-fondé de ces informations, fait part des difficultés d'ordre administratif et financier provoquées par la demande d'effectifs déposée il y a quelque temps par le service et déclare qu'il devra forcément être procédé par paliers pour satisfaire cette demande visant la création de 54 postes de différents grades et diverses qualifications professionnelles, dont un grand nombre de paveurs.

Il convient de préciser que la demande tient compte de 3 points essentiels :

- a) étoffement des cadres en prévision des nombreuses études et des postes de surveillance et de direction que nécessiteront les importants travaux prévus dans chaque section, particulièrement en ce qui concerne les égouts et le pavage ;

.../

b) création du service de l'Assainissement qui devra nécessairement disposer d'un personnel qualifié pour pouvoir fonctionner normalement (ce personnel est entièrement à pourvoir) ;

c) création d'emplois de paveurs à former dans le service, faute de pouvoir s'en procurer à l'extérieur.

M. ROUSSEAU informe la Commission qu'il a reçu le matin même de M. le Maire le dossier établi par le service et met l'accent sur le fait que les divers concours organisés par la Ville pour le recrutement de personnel, tant administratif que technique, restent bien souvent sans résultat. Par suite des indices de traitement de début trop faibles des emplois communaux, ces concours n'attirent en effet bien souvent que des candidats à la formation insuffisante, les autres préférant courir leur chance dans le secteur privé.

Après avoir entendu les exposés susvisés, la Commission tenant compte de leur importance pour l'avenir du service de la Voie publique demande qu'un voeu pressant soit transmis au Conseil d'Administration qui fasse ressortir d'une part, l'ampleur des travaux à réaliser, leur caractère nettement utilitaire, le fait que les crédits sont disponibles et les emprunts correspondants réalisés, et que, d'autre part, le service est privé des moyens nécessaires (maîtrise et main-d'oeuvre) pour mener à bien ces travaux dans des délais normaux.

En définitive, la Commission demande que soit pris en considération le rapport tendant à la réorganisation du service de la Voie publique et à la création du service de l'Assainissement.

\*  
\* \*

Après avoir approuvé le programme de construction d'égout, la Commission examine le programme relatif aux chaussées et trottoirs.

Ce programme extrêmement chargé est à élaguer sérieusement, car il comprend environ quatre fois plus de demandes de travaux que de possibilités et le reliquat de 1956 doit d'abord être retenu en priorité. Il est à remarquer que ce reliquat provient du retard considérable des travaux de pavage, ce retard provenant lui-même de la pénurie d'ouvriers paveurs municipaux ou appartenant à l'entreprise.

La Commission décide en fin de compte de laisser à M. l'Adjoint et au service le soin de faire un tri des travaux les plus urgents pour la composition définitive du programme, en observant une marge de 15 % en sus des possibilités.

Dès que ce travail sera fait, la liste des travaux envisagés sera envoyée à tous les membres de la Commission. Un exemplaire sera remis à chaque membre du Conseil d'Administration.

#### Questions diverses

a) MM. HENAUX et LOURDEL demandent que la possibilité d'un stationnement réservé au droit de l'Hôtel Carlton rue de Paris soit examinée favorablement.

La Commission est très partagée quant à l'opportunité de cette mesure ; M. SORIAUX n'en est pas partisan et M. SIMONOT propose un essai de stationnement limité.

En définitive, et selon une suggestion du service, la Commission décide l'installation de panneaux "Stationnement interdit au-delà" à partir de l'entrée de l'Hôtel. De cette manière, satisfaction sera donnée indirectement à l'Hôtel Carlton qui pourra disposer de l'emplacement intéressé pour la desserte autorisée de son établissement.

b) La Société du Poids Lourd 59 à 63, rue St J.B. de la Salle demande une extension de l'interdiction de stationnement qui existe en sa faveur sur le côté pair

.../

de cette voie au droit de son garage pour permettre les manoeuvres nécessaires à l'entrée et à la sortie de ses véhicules.

Partageant l'avis du service, la Commission estime que cette extension n'est pas indiquée et maintient le statu-quo.

c) M. LEFLON, commerçant riverain rue des Tanneurs et son locataire M. RAYNAL se plaignent de ce que le parking instauré à l'extrémité de cette voie donnant sur la rue du Molinel empêche le libre accès aux maisons de commerce intéressées dont il gêne ainsi la desserte.

La Commission décide la suppression de ce parking qui sera remplacé par un stationnement banal.

d) La direction de l'Hôtel Moderne, rue Schépers se plaint à nouveau du stationnement abusif des véhicules dans cette voie.

M. SORIAUX fait part à ce sujet des difficultés que rencontre la police pour remédier efficacement à cet état de choses.

Selon une suggestion de M. VERMEERSCH, la Commission charge le service de peindre directement sur la chaussée de la rue Schépers le signe distinctif de l'interdiction de stationnement ; la peinture jaune serait utilisée pour plus de visibilité. Cette façon de procéder est courante en Belgique où elle semble donner de bons résultats.

e) M. SORIAUX signale que les services de Police ont été appelés à piloter récemment dans Lille un transport de 45 tonnes venant de la R.N.25 pour reprendre la R.N.350 en direction de Wasquehal. Le transporteur n'avait d'autre autorisation que celle du Préfet de la Seine et aucun itinéraire fixé pour la traversée du territoire de Lille.

M. SORIAUX souligne le caractère irrégulier de la circulation de ce transport exceptionnel, la police n'étant pas qualifiée pour guider ce véhicule dans les voies de la Ville dont elle ignore si le sous-sol est capable de supporter une telle charge. Il y a là un risque d'accidents graves qu'il importerait de prévenir par des dispositions appropriées.

M. VAN WOLPUT et le service répondent que ces dispositions ont déjà été demandées par leurs soins aux services des Ponts & Chaussées auxquels toutes réserves ont été faites quant à l'état du sous-sol de certaines voies placées sur les itinéraires permanents proposés par eux pour la circulation des transports exceptionnels sur le territoire de Lille.

f) M. SORIAUX signale également l'éclairage insuffisant du carrefour de la Liberté et de la rue Jean Sans Peur où une zone d'ombre est dangereuse pour la circulation des piétons.

Il est indiqué qu'un éclairage supplémentaire est envisagé au carrefour Valmy-Jeanne d'Arc-Liberté et que le danger est réel à d'autres carrefours.

En réalité, c'est la rénovation totale de l'éclairage du Bd de la Liberté qui s'impose mais que l'on ne peut l'envisager actuellement, la dépense étant très importante.

g) M. SORIAUX signale enfin que M. le Commissaire Central de Police a reçu une lettre par laquelle M. CHABRIER se plaint d'avoir été victime d'une intervention de l'agent de service pour avoir franchi le carrefour de la rue des Manneliers et de la rue de Paris, alors que les feux de signalisation l'interdisaient. A sa décharge, M. CHABRIER invoque le mauvais placement (selon lui) de ces feux de signalisation qui étaient alors masqués par le stationnement d'un autobus "K" de la C.G.I.T.

Le service répond qu'il s'agit surtout du mauvais emplacement de stationnement de cet autobus qui devrait stationner au-delà du carrefour, soit à l'entrée de la rue de Paris et non en deçà du droit des Ets Lancel, place du Théâtre où il gêne effectivement la visibilité des signaux.

M. l'Adjoint signale qu'une demande de modification du parcours de l'autobus K a été repoussée par son collègue M. WALKER. Cette modification portait le stationnement près du refuge du mongy, l'autobus tournant vers sa gauche directement vers la rue Faidherbe. De ce fait, le parcours très encombré de la rue de Paris, contour Eglise St Maurice et de la rue du Priez serait libéré.

La Commission s'étonne qu'une proposition aussi rationnelle puisse être écartée et demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

La séance est levée à 21h.

VU : le Chef de service,

P. MAEGHT

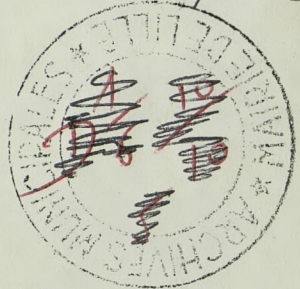
Le secrétaire de séance,

R. DELOBEL

L'Adjoint délégué,  
Président de la Commission,

A. VAN WOLPUT

ADG/338



SERVICES TECHNIQUES

Pour information

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Mon Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous, l'ordre du jour de la Commission de la Voie Publique, qui se tiendra le Mercredi 12 Juin 1957 à 18 h 30, en mon bureau, (2ème Etage - 4ème Pavillon - Porte B. 71).

ORDRE DU JOUR

Procès-Verbal de la réunion du 12 Avril 1957 - Observations.

Circulation - Stationnement - Signalisation.

- 57/62 - Stationnement devant les ateliers de menuiserie - Examen d'une demande de la Chambre Syndicale du Bâtiment et des Travaux Publics.
- 57/63 - Stationnement d'autobus devant le "Café Moderne", Place du Général de Gaulle.
- 57/64 - Stationnement aux abords de la Halle aux Sucres.

Rapports au Conseil Municipal.

- 57/67 - Canalisations E.D.F. sous chaussées, rue du Sabot, rue Auber et rue Roland. Droit de précarité fixe annuel.
- 57/68 - Modification du n° 47 du tarif général de voirie. Article 102 du C.A.M.
- 57/69 - Travaux de pose de câbles d'éclairage public et de coordination de signalisation lumineuse au Boulevard Périphérique - Augmentation dans la masse des travaux.
- 57/70 - Achat de candélabres métalliques (Année 1957) - Extension de marché.

Contrôle et droits de voirie.

- 57/73 - Emplacements susceptibles de recevoir des cabines téléphoniques à préparation - Examen d'une lettre de la Direction Départementale des P.T.T.

Questions Diverses.

Hôtel de Ville, le 5 Juin 1957  
L'Adjoint délégué à la Voie Publique,

A. VAN WOLPUT



SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 12 juin 1957, à 18h30, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. COURMONT, DE BECKER, HENAU, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. DANIEL, GHYS, HAMY, LANDRIE, LOURDEL, ROUSSEAU, SIMONOT, WALKER

Assistaient en outre à la réunion, à titre consultatif

MM. SORIAUX, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police  
AUREL, MAEGHT

Secrétaire : M. DELOBEL

\*

\*\*

Le procès-verbal de la réunion du 12 avril dernier est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

Circulation - Stationnement - Signalisation

57/62 - Stationnement devant les ateliers de menuiserie - Examen d'une demande de la Chambre Syndicale du Bâtiment et des Travaux publics.

Il s'agit d'une demande tendant à obtenir l'interdiction de stationnement des véhicules au droit des ateliers de menuiserie, afin de faciliter en cas de sinistre l'approche des lieux par les Services de sécurité.

L'avis de M. le Chef de Bataillon CHARRON, Commandant le Corps des Sapeurs Pompiers ayant été demandé à ce sujet par le service, M. MARCHEU donne lecture de la réponse reçue, de laquelle il ressort que l'interdiction demandée n'est pas indiquée du fait que ce n'est pas devant les établissements que les engins d'incendie stationnent mais près des bouches d'incendie qui ne sont pas nécessairement installées devant lesdits établissements et que, même en cas de stationnement en une seule file le long d'un trottoir, ces engins peuvent, si le reste de la chaussée est libre, utiliser une bouche d'incendie, les tuyaux souples d'alimentation de 10m permettant de contourner ou même de passer rapidement sous une voiture.

Partageant l'avis de M. CHARRON et estimant qu'il ne convient pas d'augmenter inutilement les difficultés de stationnement de plus en plus grandes dans le centre de la Ville, la Commission donne un avis défavorable à la demande présentée.

57/63 - Stationnement d'autobus devant le "Café Moderne", place du Général de Gaulle.

Le déplacement de cet arrêt est demandé par M. DESTOMBES, tenancier du "Café Moderne".

Confirmant l'avis des Services publics, la Commission n'est pas favorable au déplacement demandé, étant donné que l'autobus de la C.C.I.T. stationne très peu de temps et que ce déplacement provoquerait probablement de la part des commerçants qui seraient intéressés par le nouvel arrêt des réclamations identiques à celle de M. DESTOMBES.

57/64 - Stationnement aux abords de la Halle aux Sucres.

M. MOLIERE, Directeur de l'Atelier des Décors des Théâtres municipaux demande que l'on interdise le stationnement des véhicules rue des Archives et rue de la Halle, afin de supprimer les difficultés rencontrées lors des opérations de changement et de

...//

déchargement du matériel remis à la Halle aux Sucres.

Après en avoir discuté avec le service et M. SORIAUX, la Commission donne son accord uniquement pour que le stationnement des véhiculés soit interdit rue des Archives, entre la rue de la Halle et la rue de l'Entrepôt, le long de la Halle aux Sucres.

#### Rapports au Conseil municipal

- 57/67 - Canalisations E.D.F. sous chaussées rue du Sabot, rue Auber et rue Roland - Droit de précarité fixe annuel
- 57/68 - Modification des n° 46 et 47 du Tarif Général de Voirie - Art. 102 du C.A.M.
- 57/69 - Travaux de pose de câbles d'éclairage public et de coordination de signalisation lumineuse au Boulevard périphérique - Augmentation dans la masse des travaux
- 57/70 - Achat de candélabres métalliques (année 1957) - Extension de marché

La Commission donne son accord pour la présentation des rapports susvisés.

#### Pavage - Egouts

- 57/71 - Examen du programme chaussées et trottoirs - Année 1957

La Commission, dont chaque membre a reçu un exemplaire du programme en cause, donne son accord sur la composition définitive dudit programme.

Profitant de l'occasion qui lui est offerte, M. COURMONT, revenant sur une question déjà traitée lors de la dernière Commission, souligne à nouveau l'urgence qu'il y aurait d'augmenter l'effectif des cadres et du personnel technique du service de la Voie publique.

Partageant cet avis, M. HENNAUX, membre de la Commission paritaire, déclare qu'il évoquera la question devant celle-ci.

#### Contrôle et droits de voirie

- 57/73 - Emplacements susceptibles de recevoir des cabines téléphoniques à prépaiement - Examen d'une lettre de la Direction Départementale des P.T.T.

A la suite d'un accord de principe donné par la Commission lors de la dernière réunion pour l'installation de cabines téléphoniques à prépaiement sur la voie publique, la Direction départementale des P.T.T. propose, par lettre du 24 mai dernier, divers emplacements pour cette installation.

Après en avoir discuté, la Commission donne son accord pour les 5 emplacements suivants : Halles Centrales - place du Maréchal Leclerc - square Dutilleul, près de la rue de Tenremonde - avenue Beethoven, terre-plein près de la place A. Tacq - place du Général de Gaulle (terre-plein des Amis de Lille).

La Commission donne également son accord pour les 6 emplacements ci-dessous proposés par des membres de la Commission ou le Service :

avenue de Bretagne (vers avenue de Dunkerque) - place Barthélémy Dorez - place Vanhoenacker - place de la Nouvelle Aventure (près de la rue Jules Guesde) - rue des Bois Blancs, près de l'église St Charles - Terre-plein devant l'entrée du Cimetière du Sud, rue du Fg des Postes.

D'autre part, la Commission demande que soit rappelé aux P.T.T. le voeu qu'elle a émis lors de la précédente réunion pour la création de postes auxiliaires, notamment dans les quartiers des Bois Blancs et du Faubourg des Postes.

Le service en tiendra compte dans la lettre qu'il adressera aux P.T.T. en vue de leur faire connaître les emplacements retenus par la Commission.

.../

Questions diverses

a) M. SORIAUX donne lecture d'une information de laquelle il ressort que la matérialisation des arrêts d'autobus laisse à désirer, les plaques d'arrêt étant les seules indications réservant les emplacements intéressés.

A la demande de la Commission, le service adressera à la C.G.I.T. une lettre faisant ressortir l'intérêt qu'elle aurait à matérialiser les arrêts d'autobus dont il s'agit.

b) M. SORIAUX signale que les panneaux mobiles installés par la C.G.I.T. à la pointe du parvis du Monument aux Morts pour empêcher le stationnement des véhicules en vue de faciliter les manoeuvres de ses autobus ayant leur terminus place Rihour s'avèrent inefficaces. M. SORIAUX précise que les services de Police ne peuvent intervenir, faute d'arrêté municipal approprié.

A la demande de la Commission, le service préparera le projet d'arrêté correspondant.

c) M. DE BECKER demande à connaître la suite donnée à une lettre adressée au service par un riverain de la rue d'Antin concernant le nettoyage insuffisant de cette voie.

M. MAEGHT répond qu'il a transmis cette lettre, pour attribution, à M. COURTHEUX, Ingénieur Chef des Services publics.

d) A une demande de M. DE BECKER relative à la réfection de la rue de l'Hôpital St Roch, M. MAEGHT répond que cette voie est inscrite au programme de travaux de voirie pour 1957.

La séance est levée à 20h.

VU, le Chef de Service,  
P. MAEGHT

Le Secrétaire de séance,  
R. DELOBEL

L'Ingénieur en Chef  
des Services Techniques,  
P. AUREL

L'Adjoint délégué,  
Président de la Commission,  
A. VAN WOLPUT

AD6/339

Pour information

SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Mon Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie Publique qui se tiendra le vendredi 20 Septembre 1957, à 18 h 15, en mon bureau (2ème étage, 4ème pavillon, porte B. 71).

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 12 Juin 1957 - Observations -

Circulation - Stationnement - Signalisation

- 57/74 - Rue Paul Lafargue - Création d'un sens unique de circulation.
- 57/75 - Rue Gustave Delory (partie comprise entre les rues de Paris et des Augustins) - Création d'un sens unique et d'un stationnement bilatéral.
- 57/76 - Place du Concert - Etude de création d'un parking sur la Place.
- 57/77 - Rue du Ballon - Proposition d'interdiction de stationnement entre la rue du Faubourg de Roubaix et l'entrée du Cimetière de l'Est.
- 57/78 - Rue Alphonse Mercier - Demande d'établissement d'un stationnement alterné.
- 57/79 - Rue Delzenne - Création d'un sens unique de circulation.
- 57/80 - Autorisation de dégager à droite à divers carrefours.
- 57/81 - Carrefour des rues Bernos et du Prieuré - Changement de priorité.
- 57/82 - Rue du Molinel - Stationnement en épi.
- 57/83 - Rue des Tanneurs - Suppression ou maintien du parking.
- 57/84 - Rue de la Barre 39 et 41 - Demande de stationnement réservé présentée par le Centre Hospitalier Régional.
- 57/85 - Place Barthélémy Dorez - Signalisation par feux tricolores.
- 57/86 - Examen de diverses suggestions présentées par M. Jean CIBIE.
- 56/87 - Informations concernant :
  - a) circulation rue du Faubourg de Douai le long de l'Observatoire ;
  - b) la construction des égouts du Cimetière de l'Est ;
  - c) le déplacement du Monument "Le Voltigeur" Quai de la Haute-Deûle.

.....  
.....  
.....  
.....

Rapports au Conseil Municipal.

- 57/92 - Eclairage du Boulevard Périphérique (section Sud) - Achat de lanternes.
- 57/93 - Redressement de bordures de trottoirs en granit aux H.L.M. du Parc des Expositions - Marché.

.../...

57/94 - Construction de trottoirs en matériaux hydrocarbonés au Parc des Expositions. Marché.

57/95 - Fourniture de ciment - Année 1957 - Marché.

57/96 - Achat de 200.000 pavés - Changement d'imputation de la dépense.

57/97 - Construction de trottoirs en asphalte - Marché.

.....

.....

.....

Contrôle et Droits de Vcirie.

57/101 - Braderie des Fêtes de LILLE rue de Paris. Extension aux rues Neuve, du Sec-Arembault et de Béthune.

Questions Diverses.

Hôtel de Ville, le 13 Septembre 1957

L'Adjoint délégué à la Voie Publique,

A. VAN WOLFPUT

P.S. - MM. les Membres de la Commission de la Voie Publique trouveront ci-annexé, un schéma des carrefours faisant l'objet de la question 57/80 où les propositions de dégagement à droite sont indiquées par des flèches.

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 27 septembre 1957, à 18h15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. COURMONT, DE BECKER, HAMY, ROUSSEAUX, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. DANIEL, GHYS, HENAU, LANDRIE, LOURDEL, SIMONOT, WALKER

Assistaient en outre à la réunion, à titre consultatif :

MM. POLFLIET, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police MAEGHT, VERMEERSCH

M. AUREL, souffrant, n'a pu assister à la réunion

Secrétaire : M. DELOBEL

\*

\* \*

Le procès-verbal de la réunion du 12 juin dernier est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR57/74 - Rue Paul Lafargue - Création d'un sens unique de circulation

La Commission donne un avis défavorable à cette proposition.

57/75 - Rue Gustave Delory (partie comprise entre les rues de Paris et des Augustins) Création d'un sens unique et d'un stationnement bilatéral

Aucune suite favorable à ces dispositions n'est donnée pour le moment par la Commission qui estime plus judicieux de revoir la question après l'élargissement projeté de la partie étroite de l'avenue Charles St Venant vers la rue Gustave Delory.

57/76 - Place du Concert - Etude de création d'un parking sur la place

La Commission donne un avis favorable pour la création de ce parking, sauf pendant les jours de marché.

57/77 - Rue du Ballon - Proposition d'interdiction de stationnement entre la rue du Fg de Roubaix et l'entrée du Cimetière de l'Est

Un avis favorable est donné par la Commission pour cette interdiction de stationnement destinée à faciliter le dégagement à l'entrée de la rue du Ballon.

57/78 - Rue Alphonse Mercier - Demande d'établissement d'un stationnement alterné

La Commission estime préférable de maintenir le statu-quo pour la voie considérée.

57/79 - Rue Delzenne - Création d'un sens unique de circulation

La Commission donne un avis favorable pour cette création dans le sens : rue d'Esquermes, vers place Genevières.

57/80 - Autorisation de dégager à droite à divers carrefours

Après examen d'un plan où figurent les dispositions envisagées, la Commission donne son accord sur les dégagements à droite ci-après :

1 - Carrefour Foire commerciale

avenue Julien Destrée vers Bd Emile Dubuisson

.../

- 2 - Carrefour Bd Vauban/Bd de la Liberté
  - a) Bd de la Liberté vers square Daubenton, chaussée sud-est
  - b) square Daubenton (chaussée sud-est) vers le Pont de la Citadelle
- 3 - Carrefour Quai de la Haute-Deûle/Pont de la Citadelle
  - a) Bd de la Liberté vers la chaussée nord-ouest du square Daubenton longeant la Haute-Deûle
  - b) square Daubenton (chaussée nord-ouest longeant la Haute-Deûle) vers le Pont de la Citadelle
- 4 - Carrefour avenue Mathias Delobel/Pont de la Citadelle
  - a) Pont de la Citadelle, vers avenue Cuvier
  - b) avenue Cuvier vers avenue du 43ème R.I.
- 5 - Carrefour Bd Périphérique/rue du Fg de Roubaix
  - a) rue du Fg de Roubaix vers Bd Louis Pasteur
  - b) rue du Fg de Roubaix vers rue du Ballon
- 6 - Carrefour avenue Eugène Varlin/Bd Louis XIV
  - a) Bd du Maréchal Vaillant vers Bd du Docteur Calmette
  - b) Bd du Maréchal Vaillant vers Bd Louis XIV
  - c) Bd du Docteur Calmette vers avenue Eugène Varlin
  - d) Bd Louis XIV vers Bd du Maréchal Vaillant
  - e) avenue Eugène Varlin vers Bd du Maréchal Vaillant
- 7 - Carrefour place du Maréchal Leclerc/Bd Vauban
  - a) place du Maréchal Leclerc (allée sud-est) vers rue des Frères Vaillant
  - b) rue des Frères Vaillant vers rue Nationale
  - c) rue Nationale vers Bd Vauban
  - d) rue Auber vers place du Maréchal Leclerc (allée nord-ouest)

57/81 - Carrefour des rues Bernos et du Prieuré - Changement de priorité

Une ligne de tramways passant rue du Prieuré, cette voie est réglementairement prioritaire par rapport à la rue Bernos.

En conséquence, la Commission donne son accord quant à l'inversion de la signalisation "STOP" de ce carrefour.

57/82 - rue du Molinel - Stationnement en épi

La question est controversée par la Commission qui charge le service de la lui représenter à la prochaine réunion avec un plan à l'appui.

57/83 - rue des Tanneurs - Suppression ou maintien du parking

Actuellement ce parking est supprimé.

Etant donné que les avis des riverains et usagers sont partagés quant à l'utilité de ce parking, la Commission décide de maintenir le statu-quo.

57/84 - rue de la Barre 39 et 41 - Demande de stationnement réservé présentée par le Centre Hospitalier Régional

Après en avoir discuté, la Commission reste partagée sur la question et réserve celle-ci.

57/85 - Place Barthélémy Dorez - Signalisation par feux tricolores

La Commission estimant que cette installation n'est pas nécessaire place Barthélémy Dorez donne un avis défavorable.

57/86 - Examen de diverses suggestions présentées par M. Jean CIBIE

Les suggestions relatives à la création d'un sens unique rue Paul Lafargue et à l'installation d'une signalisation lumineuse place Barthélémy Dorez ont déjà été traitées lors de l'examen des questions 57/74 et 57/85 susvisées.

Les autres suggestions de M. Jean CIBIE sont les suivantes :

a) Dénomination des ponts de la Ville

M. VAN WOLPUT rappelle qu'il a saisi M. le Maire de la question.

b) Jeux de boules place Barthélémy Dorez

Partageant l'avis de M. VAN WOLPUT, la Commission ne retient pas cette suggestion. Un jeu de boules peut être installé lorsqu'une société de "boulistes" le demande, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent.

c) Aménagement central du Bd Montebello

La Commission estime que cette question est prématurée

57/87 - Informations concernant :

a) Circulation rue du Fg de Douai, le long de l'Observatoire

b) la construction des égouts du Cimetière de l'Est

c) le déplacement du Monument "Le Voltigeur", quai de la Haute-Deûle

a) Etant donné l'absence de M. AUREL qui connaît particulièrement bien la question de la circulation rue du Fg de Douai, aux abords de l'Observatoire, la Commission décide que cette question sera examinée lors d'une prochaine réunion.

b) La Commission est informée par M. VAN WOLPUT de la manière défectueuse dont M. SORREAUX a effectué les travaux de construction d'égouts au Cimetière de l'Est et des dégâts occasionnés lors de ces travaux à certains monuments funéraires. A la suite d'une lettre adressée à ce sujet par M. VAN WOLPUT à M. le Maire, l'affaire a été examinée par le Conseil d'Administration qui a décidé l'éviction de M. SORREAUX des adjudications et appels d'offres relatifs aux travaux municipaux.

c) Le Monument du "Voltigeur" érigé dans le square situé à l'extrémité de la rue Solférino se trouve à l'emplacement de la passerelle du Bois de Boulogne qui doit être reconstruite.

En conséquence, la Commission prend acte du déplacement de ce monument décidé en Conseil d'Administration le 16 septembre dernier.

57/88 - Examen du stationnement rue Basse

Etant donné la suppression de l'ancienne ligne de tramways K dont les rails viennent d'être enlevés rue Basse, la Commission donne un avis favorable au stationnement alterné dans cette voie à partir de 15m en venant de la rue Esquermoise et sauf au droit de l'immeuble de la Trésorerie Générale (des deux côtés de la chaussée).

57/89 - Installation d'une boîte aux lettres pour automobilistes place de la Gare

Cette boîte postale serait installée sur le terre-plein de la place de la Gare derrière le kiosque de la C.G.I.T. (côté est du terre-plein).

La Commission ne retient pas les objections présentées par la C.G.I.T. quant à l'emplacement susvisé et donne son accord pour l'installation prévue.

57/90 - a) Examen du stationnement dans le quartier des Halles au droit du domicile des docteurs

Le service est saisi de fréquentes réclamations relatives à ce stationnement abusif.



M. VAN WOLPUT propose qu'en vue d'y remédier, des panneaux mobiles portant l'inscription "Docteur, Stationnement interdit" pourraient être mis à la disposition des docteurs qui les installeraient dans des gaines disposées dans la chaussée au droit de leurs domiciles, à 50 c/m de la bordure du trottoir.

M. COURMONT pense que cette mesure serait inopérante.

En définitive, la Commission charge le service de lui présenter la liste des docteurs intéressés et de lui soumettre des propositions tendant à résoudre le problème soulevé.

b) Place de Rihour, passage de l'autobus - Pose de panneaux mobiles

Ces panneaux remplaceraient les piquets de fer installés le matin et retirés le soir par des agents de la C.G.I.T. à proximité de la pointe du Parvis du Monument aux Morts pour interdire à cet endroit le stationnement des véhicules, de manière à faciliter les manoeuvres des autobus de la ligne "L".

Les panneaux mobiles seraient installés dans des embases en fonte.

La Commission donne son accord en vue de cette installation.

57/91 - a) Modification des articles 29 et 57 du Code des Arrêtés municipaux

Cette modification est demandée par M. le Maire à la suite d'une lettre adressée le 9 août dernier à ce sujet par M. le Commissaire Central de Police.

Exposant la question, M. MAEGHT déclare qu'il s'agit surtout de modifier l'alinéa de l'article 29 du C.A.M.

La Commission charge le service de préparer la modification des articles 29 et 57 du C.A.M., dans le sens de la lettre susvisée de M. le Commissaire Central de Police.

b) Demande de stationnement réservé place des Reignaux présentée par M. SEGERS

M. SEGERS, Directeur d'une Auto-Ecole 35, rue des Ponts de Comines, demande un stationnement réservé pour 2 voitures au droit de l'immeuble portant le n° 37, place des Reignaux, afin de faciliter ses cours de conduite.

En raison des difficultés de stationnement et de l'encombrement des véhicules dans ce secteur, la Commission donne un avis défavorable à la demande présentée.

c) Demande de stationnement réservé devant le bâtiment de la Grand'Garde place du Général de Gaulle

Cette demande est présentée par M. le Colonel PUYCOUYOUL, Commandant d'Armes délégué, pour le stationnement de trois voitures militaires ou officielles.

La Commission donne un avis favorable pour un stationnement réservé de 8 à 20h. Le service installera les panneaux correspondants.

Rapports au Conseil municipal

57/92 - Eclairage du Boulevard périphérique (section sud) - Achat de lanternes

57/93 - Redressement de bordures de trottoirs en granit aux H.L.M. du Parc des Expositions - Marché

57/94 - Construction de trottoirs en matériaux hydrocarbonés au Parc des Expositions Marché

57/95 - Fourniture de ciment - Année 1957 - Marché

- 57/96 - Achat de 200.000 pavés - Changement d'imputation de la dépense
- 57/97 - Construction de trottoirs en asphalté - Marché
- 57/98 - Eclairage du Boulevard périphérique - Section sud - Achat de câbles électriques
- 57/99 - Achat d'un trivespa pour le service de la Voie publique

La Commission donne son accord pour la présentation des rapports susvisés.

D'autre part, la Commission donne également son accord pour que les travaux de redressement de bordures de trottoirs en granit faisant l'objet du rapport n° 57/93 précité soient entrepris immédiatement par l'entrepreneur, car ils sont préparatoires à des travaux de revêtement de chaussée en produits hydrocarbonés qu'il importe d'exécuter avant l'hiver.

#### Contrôle et Droits de voirie

- 57/101 - Braderie des Fêtes de Lille rue de Paris - Extension aux rues Neuve, du Sec-Arembault et de Béthune

Répondant au désir des commerçants intéressés, la Commission donne son accord pour le maintien à titre définitif de cette braderie.

#### Eclairage public

- 57/103 - Achat de lanternes pour lampes fluo-ballon 250 watts

Il s'agit du choix de lanternes pour lampes fluo-ballon 250 W destinées à être posées sur candélabres aux abords du P.S. de Fives et de la Cité Administrative et de lanternes avec appareillages incorporés destinées à être placées sur consoles dans des voies d'importance moyenne.

Après examen des modèles présentés, la Commission porte son choix :

- a) sur la lanterne 184 L de la Maison Holophane ;
- b) sur la lanterne C.E.4 de la Maison Saunier-Duval, sous réserve que la fixation de cette lanterne soit rendue plus robuste, sans modification du prix d'achat.

La Commission confirme par ailleurs l'emploi de lanternes dites "mandolines" de l'Eclairage Technique de Nancy, déjà installées dans certaines voies commerçantes de la Ville (ex : rue Léon Gambetta):

#### Questions diverses

a) M. VAN WOLPUT signale que l'entreprise Garbarini a été invitée par le service à vérifier la signalisation tricolore récemment installée par ses soins au carrefour avenue Eugène Varlin/Bd Louis XIV. Cette signalisation présente en effet un dérèglement fréquent qu'il importe de supprimer définitivement.

b) M. VERMEERSCH signale que le matériel de signalisation fait l'objet de déprédations fréquentes entraînant de coûteuses réparations (plus d'un million de francs par an).

La Commission demande aux services de Police d'exercer à ce sujet une surveillance aussi efficace que possible.

c) M. DE BECKER rappelle la question relative à l'éclairage des courées du quartier de Wazemmes.

M. VAN WOLPUT répond que cet éclairage figure au programme en cours et qu'il sera effectué suivant l'ordre prévu.

La séance est levée à 20 heures 30.

VU, le Chef de Service,

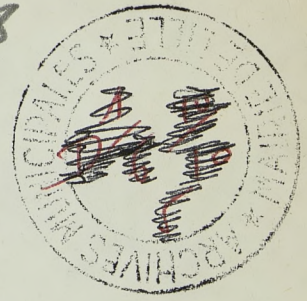
P. MAEGHT

L'Adjoint délégué,  
Président de la Commission,  
A. VAN WOLPUT

Le Secrétaire de séance,

R. DELOBEL

106/308



POUR INFORMATION

SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui se tiendra le vendredi 29 novembre 1957, à 18h15, en mon bureau (2ème étage, 4ème pavillon, porte B.71).

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 27 septembre 1957 - Observations.

Circulation - Stationnement - Signalisation

- 57/104 - Rue Boileux - Demande de stationnement alterné
- 57/105 - Rue des Arts - Demande de stationnement unilatéral côté des numéros impairs
- 57/106 - Rue des Poissonceaux - Demande de stationnement réservé
- 57/107 - Rue du Molinel - Stationnement en épi
- 57/108 - Place du Général de Gaulle - Emplacements des arrêts des autobus A et R
- 57/109 - Modification des articles 29 et 57 du Code des Arrêtés municipaux-Propositions
- 57/110 - Rue de l'Hôpital militaire - Implantation de panneaux double face
- 57/111 - Circulation rue du Fg de Douai aux abords de l'Observatoire
- 57/112 - Examen de deux demandes de Mme LEMPEREUR
  - a) Feux clignotants aux abords de l'école Renan rue du Fg des Postes
  - b) Installation d'une signalisation lumineuse rue Molière, Bd Louis XIV et Bd J.B. Lebas

.....  
.....  
.....  
.....

Rapports au Conseil municipal

- 57/117 - Construction d'un égout rue de Marquillies - Marché
- 57/118 - Construction du tronçon aval du Collecteur Est - Marché COIGNET
- 57/119 - Reconstruction de la Passerelle Solférino - Dépense supplémentaire
- 57/120 - Travaux d'installation de signalisations lumineuses - Années 1958 et 1959
- 57/121 - Fourniture de 1.400m de contre-bordures en béton - Marché
- 57/122 - Fourniture de 2.800m de bordures de trottoirs en béton - Marché

.....

.../

.....

.....

.....

.....

Contrôle et droits de voirie

57/128 - Hôtel Carlton - Demande d'installation d'une vitrine fixe

57/129 - Stationnement des forains et des nomades

.....

.....

.....

57/133 - Construction des trottoirs aux abords de la Cité Hospitalière

57/134 - Information concernant la reconstruction des trottoirs endommagés par faits de guerre

Questions diverses

Hôtel de Ville, le 25 novembre 1957


l'Adjoint délégué à la Voie publique,

A. VAN WOLPUT

106/358

C.A. 2.272

SERVICES TECHNIQUES  
COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 29 novembre 1957, à 18h15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. COURMONT, HAMY, HENAU, SIMONOT, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. DANIEL, DE BECKER, GHYS, LANDRIE, LOURDEL, ROUSSEAU, WALKER

Assistaient en outre à la réunion, à titre consultatif :

MM. SORIAUX, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police,  
AUREL, MAEGHT, VERMEERSCH

Secrétaire : M. DELOBEL

\*  
\* \*

Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre dernier est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

Circulation - Stationnement - Signalisation

57/104 - Rue Boileux - Demande de stationnement alterné

S'agissant d'une rue où la chaussée n'a que 5m de largeur, la Commission donne un avis favorable à la demande présentée.

57/105 - Rue des Arts - Demande de stationnement unilatéral côté des numéros impairs

Cette demande est présentée par l'Automobile-Club du Nord de la France saisie de la question par plusieurs de ses sociétaires habitant dans la rue intéressée

Après en avoir discuté, la Commission décide le maintien du statu-quo.

57/106 - Rue des Poissonceaux - Demande de stationnement réservé

Malgré l'intérêt que présenterait ce stationnement réservé pour le Dispensaire de la Croix Rouge rue des Poissonceaux, la Commission donne un avis défavorable en raison des difficultés de stationnement de plus en plus nombreuses dans le centre de la Ville. M. SIMONOT fait d'ailleurs remarquer que le stationnement demandé n'a aucun caractère d'urgence, le Dispensaire de la Croix Rouge n'étant pas un hôpital ni une clinique.

57/107 - Rue du Molinel - Stationnement en épi

Après un échange de vues sur la question, la Commission décide à l'unanimité de maintenir le stationnement banal dans la voie considérée.

57/108 - Place du Général de Gaulle - Emplacement des arrêts des autobus A et R

Lecture est donnée aux membres de la Commission d'un rapport par lequel M. l'Ingénieur, Chef des Services Publics, expose les raisons qui l'incitent à être partisan du statu-quo pour les emplacements des arrêts dont il s'agit.

En raison des réclamations et perturbations qu'entraînerait le déplacement des arrêts susvisés, la Commission décide le maintien des emplacements actuels.

.../

57/109 - Modification des articles 29 et 57 du Code des Arrêtés municipaux - Propositions

a) article 29

La rédaction actuelle de cet article est la suivante :

"Il est formellement enjoint aux usagers de la route, conducteurs de véhicules, cyclistes, piétons, etc... de s'arrêter à toutes les injonctions des agents de la Force publique.

"Tout véhicule circulant dans une rue doit toujours se tenir dans la partie droite de ladite rue, quand même le milieu de la voie serait complètement libre.

"Aucun automobiliste ne peut se dégager d'une file de voitures derrière laquelle il est arrêté sans s'être assuré qu'il peut le faire sans danger pour les usagers de la chaussée. Il a pour première obligation de signaler du bras son mouvement de dégagement.

"Au cas où un conducteur se trouvant à droite de la route doit emprunter le côté gauche, il est tenu, tout d'abord, de s'assurer que la circulation est libre à gauche pour éviter de couper la rue en biais, de reprendre sa place dans le sens imposé pour la circulation générale, en décrivant un demi-cercle.

"Si la largeur de la chaussée ne lui permet pas de décrire ce demi-cercle dans la rue même, il fera demi-tour en empruntant la voie adjacente la plus voisine".

La rédaction nouvelle proposée est la suivante :

"Il est formellement enjoint aux usagers de la route, conducteurs de véhicules, cyclistes, piétons, etc... de s'arrêter à toutes les injonctions des agents de la Force publique.

"Tout véhicule circulant dans une rue doit toujours se tenir dans la partie droite de ladite rue, quand même le milieu de la voie serait complètement libre.

"Tout automobiliste désirant se dégager d'une file de voitures derrière laquelle il est arrêté, ne peut le faire :

"a) qu'après s'être assuré que cette manoeuvre est sans danger pour les usagers de la chaussée ;

"b) qu'après avoir signalé son mouvement de dégagement par la mise en marche du clignotant correspondant ou à défaut par un signal du bras".

L'ancienne rédaction correspondait à l'ancien Code de la Route, il s'agit d'une simple mise à jour.

b) article 57

La rédaction de cet article est la suivante :

"Il est interdit de laisser sans motif légitime un véhicule stationner sur la voie publique.

"Tout véhicule en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation à ne pas entraver l'accès des propriétés.

"Les véhicules en stationnement banal seront rangés le long de la bordure sur le côté droit dans le sens de leur marche, l'avant tourné dans le sens de la circulation générale. En aucun cas, ils ne pourront stationner en deuxième position ni sur le trottoir.

"Dans les voies à sens unique et sauf réglementation particulière à la voie considérée, le stationnement banal des véhicules pourra s'effectuer des deux côtés de la chaussée, l'avant tourné dans le sens de la circulation.

"Dans les emplacements réservés aux taxis, le stationnement est interdit à tous autres véhicules que ceux-ci".

Cet article a soulevé des difficultés d'application, lors d'un jugement récent du Tribunal de Simple Police de Lille qui a estimé que "l'inscription sur un registre et l'insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture, ou l'affichage à la porte de la Mairie n'atteignaient que très imparfaitement son but qui est de porter à la connaissance effective des usagers de la route les termes de la réglementation complétive locale, pour les mettre en mesure de la respecter".

M. le Commissaire Principal POULON, Officier du Ministère Public estime que, pour que l'arrêté du Maire de Lille reposât sur une base légale, il faudrait que des panneaux appropriés fussent apposés, soit sur les lieux, soit à chaque entrée de la Ville. M. POULON estime que des relaxes sont à prévoir chaque fois qu'un conducteur d'automobile sera cité en simple Police pour avoir méconnu les prescriptions de l'article 57 du Code des Arrêtés municipaux.

Le Service fait alors remarquer :

1°) que cet article 57 a été pris parce qu'un automobiliste se trouvant en stationnement sur sa gauche dans une file de voitures n'a pas la visibilité suffisante pour se dégager et, lorsqu'il veut quitter son stationnement (le volant étant presque toujours à gauche sur les voitures françaises) il risque fréquemment des accrochages avec des automobilistes ou cyclistes venant en sens inverse. Par ailleurs, s'il stationne sur sa gauche, il a dû, à un moment donné de sa manoeuvre, être en contradiction avec l'article 4 du nouveau Code de la Route ; cette remarque légitime à elle seule la légalité de l'article 57 ;

2°) que l'apposition de panneaux souhaitée par M. le Commissaire Principal POULON n'est pratiquement pas réalisable, car il n'y a pas que l'article 57 dans le Code des Arrêtés municipaux.

En outre, M. HENAUX, approuvé par M. COURMONT, déclare : "Où allons-nous si un arrêté municipal n'est applicable que pour autant qu'il soit affiché sur des panneaux !".

MM. les membres de la Commission se rallient à ce qui précède et ne comprennent pas le jugement rendu par le Tribunal de Simple Police. Faisant suite à une suggestion de M. SIMONOT, MM. les membres de la Commission souhaitent qu'un conseil juridique soit demandé sur cette question.

57/110 - Rue de l'Hôpital Militaire - Implantation de panneaux double face

M. SORIAUX estime que les panneaux situés rue de l'Hôpital militaire réservant aux véhicules militaires le stationnement aux abords de l'hôpital devraient être à double face.

M. MAEGHT fait alors observer qu'il s'agit en fait d'une question d'ordre général qui ne concerne pas seulement les panneaux de la rue de l'Hôpital militaire, mais les panneaux de toutes les rues de la Ville. Or, tout automobiliste qui respecte l'article 57 du Code des Arrêtés municipaux voit automatiquement sur sa droite les panneaux réglementant la circulation et le stationnement. Les panneaux double face sont donc surabondants.

Au surplus, étant donné le coût financier d'une telle entreprise (la dépense relative aux panneaux serait presque doublée) la pose de panneaux double face n'est pas souhaitable.

La Commission se range à cet avis quoique M. SORIAUX maintienne son point de vue.

57/111 - Circulation rue du Fg de Douai aux abords de l'Observatoire

Si cette affaire est inscrite à l'ordre du jour explique le Président, c'est parce qu'à la suite de réclamations appuyées par des lettres-pétitions, le Conseil d'Administration a préféré un nouvel avis de la Commission de la Voie publique, au lieu des renseignements qu'il avait dit être en mesure de lui donner à sa réunion du 16 septembre dernier.

M. VAN WOLPUT déclare que le Conseil d'Administration fait connaître son préjugé défavorable pour le maintien de la suppression d'un passage pour piétons envisagé en 1954 par la précédente administration municipale, passage qui donnait accès au Boulevard périphérique en partant de la rue du Capitaine Michel en longeant l'Observatoire.

M. VAN WOLPUT invite les membres de la Commission à discuter à fond et très largement cette question dans ses conséquences ; il indique en outre que, pour éviter un rapport écrit qui ferait double emploi avec le procès-verbal de la présente réunion, ce dernier devra être bien détaillé.

Pour faciliter le débat, il donne lecture de :

1°) du procès-verbal de la réunion de la Commission de la Voie publique du 17 novembre 1954 qui décide que la Ville ne doit pas prendre à sa charge la construction d'un garage et de la clôture du passage envisagé pour les piétons ;

2°) du procès-verbal de la réunion de la Commission de la Voie publique du 6 décembre 1956 qui, après avoir eu connaissance des dispositions techniques relatives au terrain de l'Observatoire et du Boulevard périphérique, décide la suppression de ce passage pour piétons. Cette décision n'a jamais fait l'objet d'observation contraire de la part de l'Administration actuelle;

3°) du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 16 septembre 1957, par lequel ce dernier demande un nouvel avis de la Commission de la Voie publique, en mentionnant cependant son préjugé défavorable pour la suppression de ce passage pour piétons ;

4°) des lettres de protestations - avec pétitions - réclamant le passage pour piétons. Le président observe que, pour donner plus de volume à la liste des pétitionnaires, l'on a fait signer tout le personnel d'une usine proche dont, en général, les adresses permettent de douter que ce passage pour piétons soit utilisé par eux;

5°) d'une lettre de M. le Sénateur WALKER, membre de la Commission, qui dit souhaiter que satisfaction soit donnée à la lettre qu'il transmet et que lui a envoyée M. le Doyen de la Faculté des Sciences ; lecture en est faite ; ce dernier insisté très vivement pour que cette suppression soit maintenue.

Le président invite alors M. AUREL à rappeler les motifs qui, le 6 décembre 1956 ont motivé la décision de la Commission pour la suppression de ce passage qui provoquerait de sérieux accidents par la traversée du Boulevard périphérique par les piétons, à 80m de la traversée protégée par une signalisation tricolore qui sera installée avant la fin de l'année à l'intersection de ce boulevard avec la rue Armand Carrel.

M. AUREL déclare ne considérer que les seules raisons provenant de la circulation rapide qui est la raison d'être du Boulevard périphérique qui deviendra Route nationale ; il est persuadé que le Service des Ponts & Chaussées sera défavorable à ce passage pour piétons. Le fait de laisser les piétons traverser le Boulevard périphérique en cet endroit constituerait pour eux un danger mortel.

Il ajoute d'autrepart, que le maintien de ce passage compliquerait le remaniement des terrains qui est envisagé à l'entrée du Jardin Botanique, près de l'Orangerie.



Une longue discussion s'engage ; les documents sont relus, les plans sont expliqués à nouveau et, à l'unanimité, les membres de la Commission se déclarant largement et suffisamment renseignés, regrettant de ne pouvoir faire sien le préjugé défavorable de l'Administration municipale, confirme fortement sa décision du 6 décembre 1956 supprimant ce passage pour piétons.

57/112 - Examen de deux demandes de Mme LEMPEREUR

- a) Feux clignotants aux abords de l'école Renan, rue du Fg des Postes
- b) Installation d'une signalisation lumineuse rue Molière, Bd Louis XIV et Bd J.B. Lebas

a) La Commission ne pense pas que des feux clignotants seraient efficaces rue du Fg des Postes aux abords de l'école Renan et envisagerait plutôt un terre-plein supplémentaire avec passage clouté. Elle charge le service de lui présenter une étude à ce sujet lors de la prochaine réunion et de procéder au renforcement de l'éclairage public à cet endroit.

b) Se rangeant à l'avis de M. VAN WOLPUT, la Commission ne voit pas la nécessité d'installer une signalisation lumineuse au carrefour considéré. M. VAN WOLPUT fait remarquer que tous les passages cloutés sont parfaitement éclairés à ce carrefour et déplore qu'ils ne soient pas davantage utilisés, notamment par les enfants. Il serait très souhaitable que dans les écoles on leur rappelle fréquemment qu'il est de leur intérêt d'utiliser les passages cloutés et de respecter le Code de la Route. Cette invitation fut faite l'année dernière à M. le Directeur du Lycée Faidherbe qui souhaitait qu'une signalisation lumineuse soit installée en face de la sortie du Lycée Bd Carnot.

La Commission regrette que les piétons méconnaissent à ce point l'utilité des passages qui leur sont réservés et charge le service de procéder au déplacement éventuel du passage clouté situé Bd Louis XIV, au droit de la rue Molière.

Rapports au Conseil municipal

- 57/117 - Construction d'un égout rue de Marquillies - Marché
- 57/118 - Construction du tronçon aval du Collecteur Est - Marché COIGNET
- 57/119 - Reconstruction de la Passerelle Solférino - Dépense supplémentaire
- 57/120 - Travaux d'installation de signalisations lumineuses - Années 1958 et 1959
- 57/121 - Fourniture de 1.400m de contre-bordures en béton - Marché
- 57/122 - Fourniture de 2.800m de bordures de trottoirs en béton - Marché
- 57/123 - Modification des articles 46 et 47 du Tarif Général de Voirie (article 102 du Code des Arrêtés municipaux).

La Commission donne son accord pour la présentation des rapports susvisés.

En ce qui concerne les rapports n° 57/121 et 57/122 relatifs à la fourniture de bordures et de contre-bordures en béton, le service fait connaître qu'en raison de la grève des P.T.T., il a été jugé préférable de ne pas procéder à l'ouverture des plis des appels d'offres correspondants. Ceux-ci ont été reportés au 6 décembre prochain, les offres les moins disantes seront retenues.

La Commission approuve ces deux rapports par anticipation, afin qu'ils puissent être présentés au Conseil municipal du 20 décembre.

Contrôle et droits de voirie

57/128 - Hôtel Carlton - Demande d'installation d'une vitrine fixe

Il s'agit d'une installation projetée à l'angle des rues de Paris et Faidherbe, dans l'une des baies du "Cafe Jean", pour la vente de saucisses, croque-monsieur, sandwiches, etc...

.../

A l'unanimité, sauf M. HENAU, les membres présents de la Commission donnent un avis défavorable à cette installation.

M. HENAU est aussi, en principe, également défavorable à ce genre d'installation, mais il estime que l'on ne peut opposer un refus à la demande de l'Hôtel Carlton, tant que d'autres installations subsisteront illégalement, telle celle de M. MANIEZ au Bar Chagnot, rue des Manneliers.

M. LOURDEL, absent, a fait connaître par écrit qu'il était partisan de donner satisfaction à l'Hôtel Carlton.

57/129 - Stationnement des forains et des nomades

Il est question de réserver au stationnement des forains et nomades un emplacement situé au nord de Lille, entre les Abattoirs (côté rigole de dessèchement) et le lieudit "Promenade du Préfet".

En donnant connaissance de cet emplacement proposé par M. WALKER, M. VAN WOLPUT attire l'attention sur les frais importants, environ 2 millions  $\frac{1}{2}$ , que nécessiterait l'aménagement de ce terrain et déclare que le service de la Voie publique ne possède ni les crédits, ni la main-d'oeuvre nécessaires à cette opération et qu'il serait préférable que celle-ci soit confiée au service de l'Urbanisme, ou que ce dernier fasse au moins le nécessaire pour obtenir les crédits correspondants pour confier ces travaux à une entreprise.

M. VAN WOLPUT ajoute qu'il a l'intention de saisir le Conseil d'Administration de la question car l'opinion publique fera des critiques sur cet emplacement où l'hygiène laissera toujours à désirer ; que ce soit des nomades ou des forains, de sont toujours des vies humaines et, de plus, les forains étant des commerçants payant des impôts, il faudra leur assurer une route d'accès et un terrain pouvant supporter leurs lourds véhicules.

La Commission donne son accord à ce sujet.

57/133 - Construction des trottoirs aux abords de la Cité Hospitalière demandés par le C.H.R. de Lille

Etant donné que les travaux ne sont pas terminés dans ce secteur, la Commission décide qu'il convient d'autant plus d'attendre pour la construction de ces trottoirs que les crédits restant disponibles (environ 7.600.000 Fr) pour l'aménagement des voies aux abords de la Cité Hospitalière seront sans doute nécessaires pour effectuer des travaux de reprofilage des chaussées intéressées et de construction d'un "perré" au P.S. de Barges.

57/134 - Information concernant la reconstruction des trottoirs endommagés par faits de guerre

M. MAEGHT informe la Commission que la Ville a reçu du S.E.R.L. la somme de 26.833.000 Fr sur les 40.225.035 Fr repris dans la décision portant évaluation définitive d'indemnité. M. MAEGHT ajoute que d'importantes adjudications pourront en conséquence être préparées en vue de la reconstruction des trottoirs intéressés

La Commission prend connaissance de cette information avec satisfaction.

Questions diverses

a) En vue de faciliter les opérations de manutention de leurs marchandises, les Ets Faucheur demandent que soit réservée pour le stationnement de leurs véhicules la partie de la voie publique située au droit de leur atelier de confection rue Edouard Delesalle.

La Commission donne un avis défavorable à cette demande.

.../

b) L'"Intégrale", Association des Elèves Ingénieurs de l'Ecole des Hautes Etudes Industrielles 13, rue de Toul à Lille, demande qu'il lui soit possible d'utiliser le trottoir bordant le Café de la Paix, place du Général de Gaulle, pour y installer une fusée en bois cartonné, en vue de la publicité du bal qu'elle organise le 7 décembre prochain.

La Commission donne un avis défavorable à cette demande.

c) M. VAN WOLPUT informe ses collègues d'une lettre par laquelle il signale à M. LOURDEL que le Service des Fêtes, malgré ses nombreuses recommandations ne tient aucun compte des impératifs de la circulation (piétons et véhicules) lorsqu'il place les voitures foraines à l'occasion des kermesses de quartier et autorise le stationnement de très lourds camions sur les trottoirs au risque de causer de graves dégâts aux installations souterraines.

M. HENAUX déclare qu'en la circonstance, le Service susvisé ne suit pas les directives données par la Commission des Fêtes.

La Commission regrette cet état de choses et souhaite que des dispositions soient prises en vue d'y remédier.

d) L'attention de la Commission est attirée par le service sur le fait que la signalisation lumineuse du carrefour "Douai-Arras" est fréquemment mise au clignotant lorsque ce carrefour n'est pas surveillé par un agent et qu'il serait préférable que les feux de signalisation fonctionnent alors en tricolore, notamment durant les heures de pointe.

La Commission charge le service d'étudier la question et de donner des instructions en conséquence aux services de Police.

Au cours de la discussion, M. SORIAUX avait fait part des difficultés d'effectifs rencontrées par la Police pour assurer la surveillance des carrefours.

e) M. AUREL signale que le stationnement bilatéral n'est pas respecté rue du Plat et rue des Ponts de Comines.

M. SORIAUX en prend note.

f) Par lettre en date du 14 novembre dernier, M. DELANDMETER se plaint de l'occupation abusive de la voie publique réalisée par les Transports et Messageries Cavier à l'entrée de la rue d'Amiens.

Après en avoir discuté, la Commission estime qu'il s'agit d'une situation de fait à laquelle il est difficile de remédier.

g) M. SIMONOT déclare avoir remarqué que le flot des véhicules venant de la rue de la Bourse est arrêté par le feu rouge place du Général de Gaulle à hauteur de la rue Esquermoise, ce qui empêche, aux heures de pointe, les piétons de traverser au passage clouté situé à l'entrée de la rue de la Bourse, près de la Voûte, alors que le signal leur donne le passage libre. M. SIMONOT pense que, pour éviter cet inconvénient, un léger décalage pourrait être apporté entre les signaux intéressés de manière à ce que les véhicules libérés par le feu vert à hauteur de la rue Esquermoise dégagent le passage clouté susvisé avant que le passage y soit de nouveau interdit par le feu rouge pour les piétons.

La Commission charge le service d'étudier la question et pense que, dans toute la mesure du possible, il conviendrait de généraliser l'emploi des répétiteurs de feux tricolores pour les piétons.

h) M. SIMONOT pense qu'il y aurait intérêt à déplacer le passage pour piétons situé à l'extrémité de la rue de Paris au droit du square avant la place Simon Vollant.

Le service étudiera la question.

.../

i) M. SIMONOT attire l'attention sur les stationnements abusifs de véhicules au droit de l'immeuble de la Caisse Régionale Vieillesse, rue Marais.

Le service répond qu'il a déjà été saisi de cette affaire et que la question est à l'enquête.

j) M. VAN WOLPUT informe la Commission que des lettres circulaires ont été adressées par ses soins aux docteurs en médecine habitant dans le quartier des Halles Centrales, en vue de demander leur accord pour la pose de panneaux : "Docteurs, stationnement interdit" au droit de leurs domiciles et que les réponses qui lui sont parvenues jusqu'à ce jour à ce sujet sont favorables à la pose des panneaux dont il s'agit.

k) M. SIMONOT signale l'encombrement abusif de la chaussée par les camions de messageries, place Jacquart, à l'angle de la rue Jeanne Maillotte et de la rue J.B. Monnoyer.

M. SORIAUX en prend note.

l) M. HENAUX signale que, d'une manière générale, les automobilistes garent leurs véhicules dans les voies du centre de la Ville où, de ce fait, le nombre élevé des voitures en stationnement entrave sérieusement la circulation. Il pense que par des panneaux disposés à l'entrée de la Ville, des dispositions devraient être prises pour inciter les automobilistes à utiliser davantage pour le stationnement des voies situées en dehors des quartiers du centre.

La Commission estimant que la question est importante pour l'amélioration de la circulation générale demande à M. l'Adjoint VAN WOLPUT de saisir M. le Maire du problème soulevé.

m) M. VAN WOLPUT parle des travaux de parking en cours Bd Louis XIV et déclare, en accord avec la Commission, que le parking sera autorisé sur les terre-pleins du Bd J.B. Lebas.

n) M. SORIAUX pense que les dispositions réglementant la circulation des véhicules place de la République devraient être modifiées.

Après un échange de vues sur la question, la Commission charge le service d'établir une étude à ce sujet.

o) La Commission est saisie d'un voeu de la Commission de l'Habitat pour la construction d'un égout public rue Princesse, en vue d'assurer l'écoulement des eaux de l'immeuble construit au n° 103 par la Société d'H.L.M. "La Maison des Travailleurs".

Le service déclare que cette construction figure en bonne place dans le premier lot de construction de 4 Km d'égout, mais que pour le programme de 1958, les travaux déjà décidés dépassent les possibilités de main-d'oeuvre et qu'il devient de plus en plus urgent de recréer le service de l'Assainissement.

La séance est levée à 21h45

VU, le Chef du Service  
de la Voie publique,

P. MAEGHT

Le Secrétaire de séance,

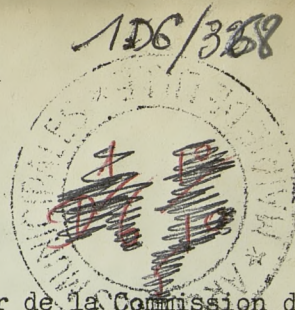
R. DELOBEL

L'Adjoint délégué,  
Président de la Commission de la Voie publique,

A. VAN WOLPUT

Pour Information

Mon Cher Collègue,



J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie Publique qui se tiendra le jeudi 13 Février 1958 en mon bureau (2ème étage, 4ème pavillon, porte B.71)

La séance commencera à 18 heures 15 précises.

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 29 Novembre 1957 - Observations.

58/1 - Voies privées, classement dans la voirie urbaine.

Circulation - Stationnement - Signalisation

58/2 - Rue d'Angleterre - Circulation et stationnement.

58/3 - Instauration d'un sens unique rue Eugène Jacquet entre le carrefour Labis et la rue des Jardins Caulier.

58/4 - Rue Francisco Ferrer - Demande de stationnement alterné.

58/5 - Demande de stationnement interdit rue Marais.

58/6 - Rue du Faubourg d'Arras - Examen de diverses suggestions.

58/7 - Examen de diverses suggestions présentées par la Caisse Régionale de Sécurité Sociale (Service de la Prévention)

58/8 - Organisation et gestion des parcs automobiles pendant la Foire Commerciale 1958 - Société T.R.U.

58/9 - Rapport sur la circulation et le stationnement dans les centres commerciaux et administratifs de la Ville.

Rapports au Conseil Municipal

58/18 - Construction de revêtements hydrocarbonés sur chaussées pavées - Année 1958 - Mise en adjudication - concours.

58/19 - Construction de chaussées nouvelles en revêtements hydrocarbonés - Année 1958 - Mise en adjudication - concours.

58/20 - Fourniture de 4.000 mètres de bordures de trottoirs en granit - Mise en adjudication - Cahier des charges.

58/21 - Construction de trottoirs pavés - Année 1958 - Mise en adjudication - Cahier des charges.

58/22 - Construction de trottoirs en asphalte - Mise en adjudication - Cahier des charges.

58/23 - Fourniture d'émulsions de bitume - Année 1958 - Marché.

58/24 - Fourniture de ciment - Année 1958 - Marché.

58/25 - Aménagement des allées du Cimetière de l'Est - Exécution de revêtements hydrocarbonés - Mise en adjudication - concours.

58/26 - Reconstruction du Pont du Lion d'Or - Participation définitive de la Ville.

58/27 - Eclairage du lotissement des 18 Ponts - Financement.

58/28 - Prolongement de la rue Raspail - Financement des travaux.

58/29 - Reconstruction de la rue de Marquillies - Financement.

58/30 - Déclassement du bassin du Wault.

58/31 - Fourniture de sable - Année 1958 - Marché.

Programmes de travaux (Mars 1958 à Mars 1959)

58/37 - Chaussées et trottoirs

58/38 - Egouts

58/39 - Eclairage public

58/40 - Signalisation

Pavage - Egouts

58/41 - Examen d'une demande du journal "Liberté" concernant un quai d'embarquement rue de Lannoy.

Contrôle de Voirie

58/45 - Hauteur des palissades publicitaires.

58/46 - Information concernant la vitrine fixe de l'Hôtel Carlton.

58/47 - Dénomination de voies nouvelles

Questions diverses

Hôtel de Ville, le 5 Février 1958

l'Adjoint délégué à la Voie Publique,

A. VAN WOLPUT.

Pièces jointes : Programmes de travaux - Propositions.

SERVICES TECHNIQUES

VOIE PUBLIQUE

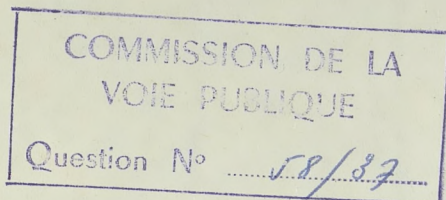
Travaux de voirie

(Chaussées - trottoirs)

Programme des travaux proposés pour l'année 1958

Avant projet

( MARS 1958 - MARS 1959 )



*Réunion du* 13 FEV. 1958

RECONSTRUCTION D'ANCIENNES CHAUSSÉES PAVÉES

| Emplacement des travaux   | Surfaces         | Observations  |
|---|------------------|---|
| Rue de Cambrai (jusqu'au 62)  | 4.000 M2         | partie en surlageur du droit du Boulevard Jean Baptiste Lebas |
| Rue du Palais Rihour  | 800 M2           |   |
| Rue Ernest Deconnynck   | 1.100 M2         |   |
| Rue de Wazemmes (de la rue Lamartine au Bd Victor Hugo)                   | 1.000 M2         |   |
| Rue des Primeurs  | 420 M2           |   |
| Rue du Faisan   | 1.050 M2         |   |
| Rue de Wattignies (de la rue d'Avesnes vers la Place Vanhoenacker)        | 1.000 M2         | voie en impasse   |
| Rue d'Iéna (entre la rue d'Hondschoot et le n° 130)                       | 300 M2           |   |
| Place de la Nouvelle Aventure (côté n°s impairs)                          | 540 M2           | après construction des branchements                           |
| Rue de Solferino (entre le Boulevard Vauban et le Quai de la Haute Deûle) | 4.200 M2         |   |
| Place du Concert  | 1.600 M2         |   |
|   | <u>16.010 M2</u> |   |

Observations : Les marchés en cours et prévus permettraient en 1958 la reconstruction de 10.000 M2 de chaussées pavées. (sous réserve d'une amélioration quantitative très sensible de la main d'oeuvre affectée à ces travaux tant à l'entreprise que municipale).



Aménagements d'anciennes chaussées pavées avec des revêtements hydrocarbonés.

| Emplacement des travaux   | Surfaces  | Observations  |
|---|-----------|---|
| <u>Vieux Lille</u>  |           |   |
| Rue de l'Entrepôt   | 1.260 M2  | voie dépourvue d'égouts   |
| Rue des Celestines  | 800       |   |
| Rue des Pénitentes  | 700       |   |
| Rue du Gard   | 400       |   |
|   | <hr/>     |   |
|   | 3.160 M2  |   |
| <u>Centre</u>   |           |   |
| Rue du Barbier Maës   | 560       |   |
| Rue à Fiens   | 570       | après installation du<br>nouvel éclairage   |
|   | <hr/>     |   |
|   | 1.130 M2  |   |
| <u>Des Stations</u>   |           |   |
| Rue Lavoisier   | 350       | voies dépourvues<br>d'égouts bordant un<br>groupe scolaire                              |
| Square Birdwood   | 1.400     |   |
| Rue Leglay  | 280       |   |
| Rue Ratisbonne  | 3.000     |   |
| Rue Sainte Barbe  | 1.000     |   |
| Rue Meurein   | 1.400     | ( 1) Entre rue Nationale<br>et Bd Vauban<br>( 2) entre rue Gambetta<br>et rue Ste Barbe |
| Rue François Baes   | 1.080     |   |
| Rue Colson  | 2.000     | après élargissement<br>de la chaussée   |
| Rue des Frères Vaillant   | 1.000     |   |
| Rue d'Antin (entre la rue<br>des Frères Vaillant et la<br>rue des Stations) | 600       |   |
|   | <hr/>     |   |
|   | 12.110 M2 |   |
| TOTAL   | 16.400 M2 |   |

## Aménagement d'anciennes chaussées pavées avec des revêtements hydrocarbonés

| Emplacement des travaux                                       | surfaces |           | Observations                      |
|---|----------|-----------|-----------------------------------|
| Report  | 16.400   |           |                                   |
| <u>VAUBAN</u>   |          |           |                                   |
| Rue de la Marmora   | 700m2    |           | rue en partie dépourvue d'égout   |
| Rue Bosquet   | 180      |           |                                   |
| Rue Feutry  | 280      |           | rue dépourvue d'égout             |
| Rue Hoche   | 270      |           |                                   |
| Rue Charles de Muysaert                                       | 1.900    |           |                                   |
| Place Catinat   | 1.500    |           | possède une voie ferrée           |
| Rue du Port (du Bd. Vauban au Quai Vauban)                    | 3.150    |           | dépourvue d'égout                 |
| Rue Roland  | 6.480    |           |                                   |
| Rue de Toul   | 2.340    |           |                                   |
|   |          | 16.800 M2 |                                   |
| <u>WAZEMMES</u>   |          |           |                                   |
| Rue Kuhlmann  | 1.100    |           |                                   |
| Rue Mourmant  | 930      |           | branchements à construire         |
| Rue Deschodt  | 1.020    |           | dépourvue d'égout                 |
|   |          | 3.050 M2  |                                   |
| <u>FAUBOURG DES POSTES</u>                                    |          |           |                                   |
| Rue Balzac  | 1.500    |           |                                   |
| Rue du Bel Air  | 500      |           |                                   |
| Rue Baudin  | 700      |           |                                   |
| Contour de l'Eglise   | 1.000    |           | après nouvel alignement           |
|   |          | 3.700 M2  |                                   |
| <u>MOULINS LILLE</u>  |          |           |                                   |
| Rue de Cambrai  | 3.200    |           |                                   |
| Rue de Lens   | 2.800    |           | partiellement dépourvues d'égouts |
| Rue Malus   | 1.750    |           |                                   |
| Rue de Wattignies (du Bd. Victor Hugo à la rue de Wattignies) | 540      |           |                                   |
|   |          | 8.290 M2  |                                   |
| à reporter  | 48.240   |           |                                   |

## Aménagement d'anciennes chaussées pavées avec des revêtements hydrocarbonés

| Emplacement des travaux    | Surfaces |           | Observations                    |
|----------------------------|----------|-----------|---------------------------------|
| Report                     | 48.240   |           |                                 |
| <u>FIVES SAINT MAURICE</u> |          |           |                                 |
| Rue Bohin                  | 1.080    |           |                                 |
| Rue Saint Luc              | 3.720    |           | travaux préparatoires en cours. |
| Rue du Pont du Lion d'Or   | 4.600    |           | en partie dépourvue d'égout     |
| Rue du Grand Balcon        | 2.400    |           |                                 |
|                            | <hr/>    | 11.800 M2 |                                 |
| TOTAL                      | 60.040m2 |           |                                 |

Observation - Les marchés prévus permettront en 1958 l'aménagement de 25.000 mètres carrés.

## CONSTRUCTION DE VOIES NOUVELLES EN MATERIAUX HYDROCARBONES .

| Emplacement des travaux   | m <sup>2</sup>       | Observations                                     |
|---|----------------------|--|
| Avenue du Peuple Belge<br>(achèvement des travaux)                                    | 2.000 m <sup>2</sup> | Travaux en cours                                 |
| Bd. de Metz-Bd. de la Moselle   | 7.300 m <sup>2</sup> |  |
| Voie entre la rue du Fg. de Roubaix et le Boulevard Carnot                            | 1.450 m <sup>2</sup> |  |
| Rue du Professeur Laguesse<br>(prolongée)   | 1.200 m <sup>2</sup> |  |
| Cité Bacquet (aménagement)  | 335 m <sup>2</sup>   | Crédit spécial                                   |
| Rue de Marquillies  | 9.000 m <sup>2</sup> | nouveau tracé (crédit spécial).                  |
| Rue Emile Rouzé (prolongée)   |                      |  |
| Rue Victor Tilmant  |                      | Crédit spécial                                   |
| Bd. des Défenseurs de Lille   |                      | voie de desserte                                 |
| Central téléphonique Boitelle   |                      | voie de desserte                                 |
| Rue Jean Perrin (carrefour autoroute)   |                      | aménagement d'un terre-plein                     |
| Avenue Eugène Varlin<br>terre-plein central   |                      | aménagement d'un parking                         |
| Rue Paul Duez<br>(bâtiment militaire)   |                      | aménagement d'un parking.                        |
| Rue des Bateliers prolongée et<br>raccordement avec la R.N. 17                        | 2.100 m <sup>2</sup> | voie de dégagement des poids lourds.             |
| Voies d'accès à la Cité Hospitalière  | 2.500 m <sup>2</sup> | liaison Hôpital Calmette, rue du Fg. des Postes. |
| Rue Décarmin  | 300 m <sup>2</sup>   | au droit de l'Eglise.                            |
| Nouveau groupe scolaire des Alouettes (voie de desserte)<br>Bd. Paul Painlevé         | 520 m <sup>2</sup>   | Crédit Ecoles                                    |
| Rue du Faubourg de Douai<br>aménagement des accès à l'observatoire                    |                      |  |
| Gare Routière<br>construction des voies d'accès                                       |                      |  |
| Cimetière de l'Est<br>revêtement des allées   | 9.000 m <sup>2</sup> | Crédit spécial                                   |
| Faubourg des Postes-Groupe scolaire.  | 800 m <sup>2</sup>   |  |
| Rue du Fg. des Postes (Groupe H.L.M.- O.P.M.)   |                      | trottoir parking en surlargeur.                  |
| Pour mémoire-Chemin des Margueritois (chemin vicinal)<br>construction de la chaussée. |                      |  |

NOTE- Les crédits ordinaires permettraient la réalisation de 6.000 m<sup>2</sup>

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS OU DE PISTES EN MATERIAUX HYDROCARBONES

| Emplacement des travaux                                    | Surfaces                      | Observations                      |
|--|-------------------------------|-----------------------------------|
| Parc des Expositions                                       | 6.000 m <sup>2</sup>          | construction des trottoirs        |
| Bvd des Défenseurs de Lille<br>(trottoir jardin Botanique) | 1.400 m <sup>2</sup>          | une piste de 2 mètres             |
| Cité Bacquet   | 220                           | prolongement de la rue Raspail    |
| Bvd Emile Dubuisson )<br>Rue Paul Duez }                   | 4.280                         | bâtiments administratifs          |
| Avenue de Dunkerque )<br>Avenue de l'Hippodrome }          | 4.500                         | rampes d'accès aux nouveaux ponts |
| Avenue du Peuple Belge                                     | 300                           | trottoir bordant                  |
| Square à proximité du Pont Neuf                            | <hr/> 16.700 m <sup>2</sup> . | l'école provisoire                |

Note : Un appel d'offres pour 10.000 m<sup>2</sup>. environ pourrait être lancé.

RELEVÉ A BOUT D'ANCIENNES CHAUSSÉES PAVÉESCONFECTION DE JOINTS PLASTIQUES

| Emplacement des travaux | Surfaces                     | Observations |
|-------------------------|------------------------------|--------------|
| Rue d'Artois            | 9.600 m <sup>2</sup>         |              |
| Rue Henri Loyer         | 875                          |              |
| Rue Meurein             | 900                          |              |
|                         | <u>11.375 m<sup>2</sup>.</u> |              |

TRAVAUX DIVERS

|                      |   |
|----------------------|---|
| Rue de la Halloterie | élargissement de la chaussée  |
| Rue Abélard          | rectification de débouché de la rue Abélard<br>sur la rue du Faubourg d'Arras |
| Rue Détournée        | reconstruction de la chaussée pavée   |
| Rue Jean Roisin      | élargissement de la chaussée  |
| Rue des Tanneurs     | au droit de la rue de la Rivière  |

ENTRETIEN ET REMISE EN ETAT DE REVETEMENTS HYDROCARBONES

| Emplacement des travaux  | Surfaces                     | Observations |
|--------------------------|------------------------------|--------------|
| Bvd de Montébello        | 15.000 m <sup>2</sup>        | bi-couche    |
| Bvd Victor Hugo          | 20.000                       | "            |
| Rue du Lieutenant Cölpin | 1.134                        |              |
| Rue Voltaire             | 1.443                        |              |
| Rue du Nord-Est          | 1.800                        |              |
| Rue de la Halle          | 1.550                        |              |
| Allée des Marronniers    | 4.970                        |              |
| Avenue Guvier            | 1.470                        |              |
| Façade de l'Esplanade    | 6.781                        |              |
| Square du Ramponneau     | 1.483                        |              |
| Avenue Mathias Delobel   | 6.531                        |              |
| Avenue de Soubise        | 1.254                        |              |
| Rue des Urbanistes       | 1.687                        |              |
|                          | <u>66.000 m<sup>2</sup>.</u> |              |

## CONSTRUCTION DE TROTTOIRS PAVES

| Emplacement des travaux  | Surface des trottoirs à construire | Longueur des bordures à poser | Surface des fils d'eau à remanier | Observations       |
|--|------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| <u>Vieux Lille</u>   |                                    |                               |                                   |                    |
| Rue des Célestines   | 320 m <sup>2</sup>                 | 320m <sup>l</sup>             | 320m <sup>2</sup>                 |                    |
| Rue des Pénitentes   | 290                                | 290                           | 290                               |                    |
| Rue du Gard  | 140                                | 140                           | 140                               |                    |
| Rue de l'Entrepôt  | 400                                | 200                           | 200                               |                    |
| Rue Sainte Catherine   | 1000                               | 500                           | 500                               |                    |
| Place du Concert   | 450                                | 300                           |                                   |                    |
| Rue Princesse (partie comprise entre la rue Royale et l'Esplanade) | 375                                | 150                           | 150                               | dessert une école  |
|  | 2975m <sup>2</sup>                 | 1900m <sup>l</sup>            | 1600m <sup>2</sup>                |                    |
| <u>Centre</u>  |                                    |                               |                                   |                    |
| Rue à Fiens  | 380                                | 190                           | 190                               | après installation |
| Rue des Trois couronnes  | 110                                | 110                           | 110                               | nouvel éclairage   |
| Rue Détournée  | 120                                | 160                           |                                   |                    |
|  | 610m <sup>2</sup>                  | 460m <sup>l</sup>             | 300m <sup>2</sup>                 |                    |
| <u>Halles Centrales</u>  |                                    |                               |                                   |                    |
| Rue des Primeurs   | 160                                | 80                            |                                   |                    |
| Rue du Faisan  | 600                                | 300                           |                                   |                    |
| Rue Ernest Deconynck   | 760                                | 360                           |                                   |                    |
|  | 1520m <sup>2</sup>                 | 740m <sup>l</sup>             |                                   |                    |
|  | 2975                               | 1900                          | 1600                              |                    |
|  | 610                                | 460                           | 300                               |                    |
|  | 1520                               | 740                           |                                   |                    |
| à reporter   | 5105                               | 3100                          | 1900                              |                    |

## CONSTRUCTION DE TROTTOIRS PAVES

| Emplacement des Travaux  | Surface des trottoirs à construire | Longueur des bordures à poser | Surface des fils d'eau à remanier | Observations                                   |
|--------------------------|------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|--|
| <u>Des Stations</u>      |                                    |                               |                                   |  |
| Rue Lavoisier            | 250                                | 100                           | 100                               |  |
| Square Birdwood          | 500                                | 200                           | 200                               |  |
| Rue Leglay               | 100                                | 80                            | 80                                |  |
| Rue Colson               | 780                                | 520                           | 520                               |  |
| Rue Ratisbonne           | 2000                               | 1000                          | 1000                              |  |
| Rue Sainte Barbe         | 480                                | 370                           | 370                               |  |
| Rue Meurein              | 1860                               | 400                           | 400                               |  |
| Rue François Baës        | 775                                | 310                           | 310                               |  |
| Rue Colbert              | 3700                               | 2100                          | 2100                              |  |
| Rue des Frères Vaillant  | 700                                | 280                           | 280                               |  |
| Rue d'Antin (partie)     | 380                                | 160                           | 160                               |  |
|                          | 11525                              | 5520                          | 5520                              | entre les rues des Stations et des F. Vaillant |
| <u>Vauban</u>            |                                    |                               |                                   |  |
| Rue de la Marmora        | 500                                | 250                           | 250                               |  |
| Rue Bosguet              | 60                                 | 60                            | 60                                |  |
| Rue Feutry               | 190                                | 96                            | 96                                |  |
| Rue Hoche                | 160                                | 90                            | 90                                |  |
| Rue Charles de Muyssaert | 1400                               | 560                           | 560                               |  |
| Place Catinat            | 500                                | 220                           | 220                               |  |
| Rue de Toul              | 1600                               | 520                           | 520                               |  |
| Rue Roland               | 4300                               | 1440                          | 1440                              |  |
| Rue du Port              | 150                                | 700                           | 700                               |  |
|                          | 8860                               | 3936                          | 3936                              |  |
| <u>Bois Blancs</u>       |                                    |                               |                                   |  |
| Avenue de Dunkerque      | 1000                               |                               |                                   |  |
| Rue du Marais            | 700                                |                               |                                   |  |
|                          | 1700                               |                               |                                   |  |
|                          | 11525                              | 5520                          | 5520                              |  |
|                          | 8860                               | 3936                          | 3936                              |  |
| report p. I              | 5105                               | 3100                          | 1900                              |  |
| à reporter               | 27190                              | 12556                         | 11356                             |  |



## CONSTRUCTION DE TROTTOIRS PAVES

| Emplacement des Travaux  | Surface des trottoirs à construire | Longueurs des bordures à poser | Surface des fils d'eau à remanier | Observations             |
|--|------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| <u>Esquermes</u>   |                                    |                                |                                   |                          |
| Rue de Dieppe  | 680 m2                             | 340 ml                         | 340 m2                            | voies dépourvues d'égout |
| Rue Violette   | 400                                | 300                            | 300                               |                          |
| Rue Camille Desmoulins   | 875                                | 350                            | 350                               |                          |
|  | 1955                               | 990                            | 990                               |                          |
| <u>Wazemmes</u>  |                                    |                                |                                   |                          |
| Rue de Wazemmes (de la rue d'Artois à la Place des Quatre Chemins) | 1500                               | 960                            | 960                               | à proximité école        |
| Rue Kuhlmann   | 760                                | 380                            | 380                               |                          |
| Rue Mourmant   | 620                                | 310                            | 310                               |                          |
| Rue Deschodt   | 680                                | 340                            | 340                               |                          |
| Rue de Flandre   | 570                                | 760                            | 760                               |                          |
| Rue des Postes   | 6700                               | 1120                           | 1120                              |                          |
| Rue de Colmar  | 360                                | 140                            | 140                               |                          |
|  | 11190                              | 4010                           | 4010                              |                          |
| <u>Faubourg des Postes</u>   |                                    |                                |                                   |                          |
| Rue Balzac   | 1040                               | 520                            | 520                               | à proximité école        |
| Rue du Bel Air   | 360                                | 180                            | 180                               |                          |
| Rue Baudin   | 420                                | 240                            | 240                               |                          |
| Rue de l'Arbrisseau  | 200                                | 100                            | 100                               |                          |
| Rue Jules Breton   | 600                                | 250                            | 250                               |                          |
|  | 2620                               | 1290                           | 1290                              |                          |
|  | 1955                               | 990                            | 990                               |                          |
|  | 11190                              | 4010                           | 4010                              |                          |
| report   | 27190                              | 12556                          | 11356                             |                          |
| à reporter   | 42955 m2                           | 18846 ml                       | 17646 m2                          |                          |

## CONSTRUCTIONS DE TROTTOIRS PAVES

| Emplacement des Travaux   | Surface des trottoirs à construire | Longueurs des bordures à poser | Surface des fils d'eau à remanier | Observations                 |
|---|------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| <u>Moulins Lille</u>  |                                    |                                |                                   |                              |
| Rue d'Arras   | 1750 m2                            | 700 ml                         | 700 m2                            |                              |
| Rue de Cambrai  | 3600                               | 1200                           | 600                               |                              |
| Rue de Maubeuge   | 150                                | 50                             | 50                                | face n <sup>os</sup> 34 à 40 |
| Rue d'Artois  | 5400                               | 1800                           | 1800                              |                              |
| Rue Malus   | 1250                               | 500                            | 500                               |                              |
| Rue de Wattignies (de la rue d'Avesnes à la Place Vanhoenacker. | 500                                | 210                            |                                   | après nouvel alignement      |
| Rue de Wattignies (du Bd Victor Hugo à la rue de Wazemmes)      | 360                                | 180                            | 180                               |                              |
|   | 13010                              | 4640                           | 3830                              |                              |
| <u>Faubourg de Douai</u>  |                                    |                                |                                   |                              |
| Rue du Capitaine Ferber   | 450                                |                                |                                   |                              |
|   | 450                                |                                |                                   |                              |
| <u>Fives</u>  |                                    |                                |                                   |                              |
| Rue Bohin   | 720                                | 360                            | 360                               |                              |
| Rue Pierre Legrand  | 7000                               | 1500                           | 1500                              |                              |
| Groupe H.B.M. Cabanis   | 1700                               | 450                            | 450                               |                              |
| Rue de Bouvines   | 680                                | 340                            | 340                               | partiel                      |
|   | 10100                              | 2650                           | 2650                              |                              |
| <u>Saint Maurice</u>  |                                    |                                |                                   |                              |
| Rue Emile Zola  | 1200                               |                                |                                   |                              |
| Rue du Buisson (de la rue Emile Zola à la rue de Rouges Barres) | 600                                |                                |                                   |                              |
| Rue du Pont du Lion d'Or  | 1450                               | 770                            | 770                               |                              |
|   | 3250                               | 770                            | 770                               |                              |
|   | 13010                              | 4640                           | 3880                              |                              |
|   | 450                                |                                |                                   |                              |
|   | 10100                              | 2650                           | 2650                              |                              |
| report  | 42955                              | 18846                          | 17646                             |                              |
| Total   | 69765 m2                           | 26906 ml                       | 24896 m2                          |                              |

NOTE : Les marchés prévus pour 1958 permettront de réfectionner 18.000 m2 de trottoirs pavés.

Construction de trottoirs en asphalte

| Emplacement des travaux   | Surfaces              |  |  | Observations            |
|---|-----------------------|--|--|-------------------------|
| Bd des Défenseurs de Lille<br>(au droit de l'Ecole de plein air)        | 700 m <sup>2</sup>    |  |  |                         |
| Bd de la Liberté (divers trottoirs achèvement des travaux d'asphaltage) | 1.000                 |  |  |                         |
| Bd Papin (face établissement de bains)                                  | 150                   |  |  |                         |
| Bd Louis XIV (trottoirs Arts et Métiers et Institut Pasteur)            | 700                   |  |  |                         |
| Avenue de Bretagne (partiel)  | 500                   |  |  |                         |
| Rue Fourier   | 200                   |  |  |                         |
| Rue Fourmentel  | 1.600                 |  |  |                         |
| Place Rihour (refuge)   | 10                    |  |  |                         |
| Place Rihour (de la rue Neuve à rue de la Vieille Comédie)              | 150                   |  |  |                         |
| Rue de Solférino (entre Bd Vauban et Quai de la Haute Deûle)            | 2.800                 |  |  |                         |
| Rue Paul Bardou   | 900                   |  |  | Nouveau groupe scolaire |
| Rue de la Marbrerie   | 120                   |  |  | d°                      |
| Faubourg des Postes   | 400                   |  |  | d°                      |
| Rue Verhaeren Avenue Beethoven  | 1.150                 |  |  | d°                      |
| Rue Hippolyte Lefebvre  | 300                   |  |  | d°                      |
| Place de la Gare (bar Chagnot)  | 60                    |  |  |                         |
|   | 10.740 m <sup>2</sup> |  |  |                         |

Les marchés en cours et prévus permettront en 1958 la construction de 7.000 mètres carrés de trottoirs en asphalte.

REMISE EN ETAT DES REVETEMENTS ENDOMMAGES

PAR FAITS DE GUERRE

Reconstruction de trottoirs en asphalte

Place du Général Leclerc

2.000 mètres carrés

Les trottoirs à reconstruire au titre des dommages de guerre (crédits spéciaux) seront désignés au fur et à mesure des reconstructions des immeubles.

Reconstruction de trottoirs pavés.

Un lot de 4.500 m<sup>2</sup> de trottoirs pavés pourrait être exécuté au titre des dommages de guerre en 1958.

Les emplacements des travaux seraient désignés ultérieurement.

SERVICES TECHNIQUES

VOIE PUBLIQUE

---

ANNEE 1958

PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'EGOUTS

- Construction d'égouts dans le Cimetière du Sud
  - Construction de la partie amont du collecteur Est (entre la rue Armand Carrel et le boulevard Paul Painlevé)
  - Construction d'un égout boulevard de Metz (desserte du groupe H.L.M. Faubourg de Béthune).
  - Construction d'un égout rue de Marquillies
  - Construction d'un tronçon d'égout rue Princesse
  - Travaux divers d'entretien et de curage.
- 

COMMISSION DE LA  
VOIE PUBLIQUE

Question N° ..... 58/38 .....

*Réunion* du 13 FEV. 1958

SERVICES TECHNIQUES

-----  
VOIE PUBLIQUE

-----  
Eclairage - signalisation  
Circulation  
-----

ECLAIRAGE PUBLIC

-----  
Propositions  
en vue de l'établissement du programme de travaux

-----  
Mars 1958 à Mars 1959  
-----

Commission de la  
Voie Publique

Question n° 58/39

-----  
Réunion du 13 février 1958  
-----

Services Techniques  
Voie Publique

Propositions en vue de l'établissement du programme de travaux

MARS 1958 à MARS 1959

| Dénomination des voies                   | Longueur des voies |            | Observations                    |
|--|--------------------|------------|---------------------------------|
|  | aérien             | souterrain |                                 |
| <u>Vieux-Lille</u>                       |                    |            |                                 |
| Place du Concert                         |                    | 200        | reprise dans programme<br>1956. |
| Rue Ropra.                               |                    | 45         | do                              |
| Rue Pharaon de Winter                    |                    | 175        | do                              |
| Rue du Rempart                           |                    | 60         | do                              |
| Rue Ampère                               |                    | 110        | do                              |
| Rue du Nord                              |                    | 65         | do                              |
| Rue de la Caserne St Ruth                |                    | 125        | do                              |
| Rue Alphonse Colas                       |                    | 115        | do                              |
| Rue du Palais de Justice                 |                    | 40         | do                              |
| Rue des Prisons                          |                    | 90         | do                              |
| Rue Comtesse                             |                    | 90         | do                              |
| Rue du Cirque                            |                    | 90         | do                              |
| Rue Masurel                              |                    | 100        | do                              |
| Rue des Tours                            |                    | 220        | do                              |
| Rue du Crédit Municipal                  |                    | 50         | do                              |
| Rue d'Ostende                            |                    | 44         | do                              |
| Rue de la Rapine                         |                    | 40         | do                              |
| Rue du Pont à Raismes                    |                    | 140        | do                              |
| Rue Maugré                               |                    | 110        | do                              |
| Cour des Elites                          |                    | 85         | do                              |
| Rue Sans Pavé                            |                    | 115        | do                              |
| Rue à Fiens                              |                    | 95         | do                              |
| Rue du Nouveau Siècle                    |                    | 130        | do                              |
| Rue de la Monnaie (entrée du n° 39)      |                    | 30         |                                 |
| Parvis Notre Dame de la Treille          |                    | 350        |                                 |
| Passage des 3 anguilles (Rue Négrier 22) |                    | 115        |                                 |
| Cour Deledeuille (Rue Négrier 75)        |                    | 50         |                                 |
| Cour du Haut Ballot (Rue Princesse 86)   |                    | 40         |                                 |
| Cour Fremaux (Rue Princesse 99)          |                    | 40         |                                 |
| Cour Bousquet (Rue du Magasin 22)        |                    | 180        |                                 |
| Cour du Mulet (Rue des Bouchers 14)      |                    | 70         |                                 |
| Cour Notre Dame ( do 20)                 |                    | 70         |                                 |
| Cour du Pourpoint d'Or do 34)            |                    | 35         |                                 |
| Cour à l'Eau ( do 14)                    |                    | 70         |                                 |
|  |                    | 3.384      |                                 |

| Dénomination des voies  | Longueur des voies |               | Observations   |
|---|--------------------|---------------|--|
|   | aérien             | souterrain    |  |
| <u>Rue Neuve</u> modernisation  |                    | 135           | Participation des commerçants pour 50% de la dépense.  |
| <u>Solde du Centre</u>  |                    |               | Repris dans le programme 1957-1958   |
| rue du Maire André  |                    | 200           |  |
| rue Boileux   |                    | 110           |  |
| rue Fontaine del Saulx  |                    | 180           |  |
| passage Fontaine del Saulx  |                    | 120           |  |
| rue Lutun   |                    | 70            |  |
| rue de la Source  |                    | 60            |  |
| square Rameau   |                    | 140           |  |
| rue des Trois Couronnes   |                    | 60            |  |
|   |                    | <u>940 m.</u> |  |
| <u>Rue Faidherbe</u> modernisation  |                    | 250           | Participation des commerçants pour 800.000 Fr environ.   |
| <u>Wazemmes - Saint Michel</u>  |                    |               | Repris dans le programme 1957-1958   |
| rue Caumartin   | 385                |               |  |
| rue Ducourouble   | 145                |               |  |
| rue Carpeaux  | 80                 |               |  |
| rue Stappaert   | 140                |               |  |
| rue Bourignon   | 200                |               |  |
| rue St Eloi   | 110                |               |  |
| rue Chevreul  | 110                |               |  |
| rue des Meuniers<br>(entre rues des Postes et de Wazemmes)                                      | 370                |               |  |
| Cité Philantropique<br>(rue de Wazemmes)  | 160                |               |  |
|   | <u>1.700</u>       |               |  |
| <u>Place Rihour</u> refonte et modernisation  |                    | 420           |  |
| <u>Bd de la Liberté</u> renforcement et modernisation de 4 carrefours dangereux de ce boulevard |                    | 300           | Cette installation sera réalisée de façon à s'incorporer dans le plan d'ensemble de modernisation du Bd de la Liberté. |



| Dénomination des voies   | Longueur des voies |              | Observations   |
|--|--------------------|--------------|--|
|  | aérien             | souterrain   |  |
| <u>Quartier de la Gare St Sauveur</u>  |                    |              | repris dans le programme<br>1957-1958  |
| Rue Malus  |                    | 250          |  |
| Rue Bichat   |                    | 85           |  |
| Rue de Bruexelles  |                    | 170          |  |
| Rue Claude Bernard   |                    | 80           |  |
| Rue Boitelle   |                    | 470          |  |
| Rue Blanqui  |                    | 205          |  |
| Rue Kléber   |                    | 140          |  |
| Cour située au n° 150 rue G. Delory  |                    | 45           |  |
|  |                    | <u>1.445</u> |  |
| <u>Boulevard d'Alsace</u>  | 690                |              |  |
| <u>Rue du Grand Balcon et prolongement de la<br/>rue de Bavai (jusqu'au Boulevard du<br/>President Hoover)</u> | 940                |              | l'électrification du<br>prolongement de la rue<br>de Bavai sera étudié en<br>fonction du raccordement<br>avec la rue du Grand<br>Balcon prolongée le long<br>de la Foire Commerciale |
| <u>Rue du Professeur Laguesse (partie)</u>   | 220                |              |  |
| <u>Rue du Vaisseau le Vengeur</u>  | 170                |              |  |
| <u>Bois-Blancs</u>   |                    |              |  |
| Rue Hégel  | 680                |              | reprise dans le programme<br>1956  |
| Quai de l'Ouest  | 1.400              |              | d°   |
| Rue Charles Sander   | 100                |              | d°   |
| Rue François Millet  | 110                |              | d°   |
| Rue Chaplin  | 230                |              | d°   |
| Rue Lallemand  | 90                 |              | d°   |
| Rue des Bois Blancs (2 parties)  | 450                |              | d°   |
| Chemin des Vachers   | 290                |              | d°   |
| Cité Carbonnet (Chemin des Vachers)  | 35                 |              | d°   |
| Rue du Commandant Bayart   | 216                |              |  |
|  | <u>3.601</u>       |              |  |

| Dénomination des voies   | Longueur des voies  |                      | Observations  |
|--|---------------------|----------------------|---|
|  | aérien              | souterrain           |   |
| Renforcement de l'éclairage des abords du carreau des Halles                       |                     | 300                  | repris au programme 1956                                |
| <u>VAUBAN</u>  |                     |                      |   |
| Rue Colson   | 260                 |                      |   |
| Rue Catel Béghin   | 140                 |                      |   |
| Rue do Port  | 640                 |                      |   |
| Rue de la Digue  | 300                 |                      |   |
| Rue de Calais  | 160                 |                      |   |
| Rue de Saint Omer  | 170                 |                      |   |
| Rue François Baes  | 155                 |                      |   |
| Rue de Boulogne  | 120                 |                      |   |
| Rue Panckoucke   | 35                  |                      |   |
| Rue Raglan   | 35                  |                      |   |
| Rue Feutry   | 48                  |                      |   |
| Rue Bosquet  | 30                  |                      |   |
| Rue Hoche  | 45                  |                      |   |
| Rue de la Marmora  | 125                 |                      |   |
| Rue Charles de Muyssaert   | 280                 |                      |   |
| Place Catinat  | 220                 |                      |   |
| Rue Jean Levasseur   | 70                  |                      |   |
| Rue du Sabot   | 180                 |                      |   |
| Rue Carolus  | 112                 |                      |   |
| Quai Géry Legrand  | 300                 |                      |   |
| Boulevard de la Lorraine   | 570                 |                      |   |
| Villas Lesay (R. Al. Mercier 19)   | 60                  |                      |   |
|  | 4.055               |                      |   |
| Passerelle du Bois de Boulogne   |                     | 185m<br>approximatif | Eledtrification en tubes décoratifs luminescents Clarel |
| Eclairage public à prévoir consécutivement au programme de constructions scolaires | 1.500 m2<br>environ |                      |   |

RECAPITULATION

|  | aérien | souterrain |
|--|--------|------------|
| Vieux Lille  |        | 3.384      |
| Rue Neuve  |        | 135        |
| Solde du Centre  |        | 940        |
| Rue Faidherbe  |        | 250        |
| Wazemmes - St Michel   | 1.700  |            |
| Place Rihour   |        | 420        |
| Bd de la Liberté (carrefours)                                    |        | 300        |
| Quartier de la Gare St Sauveur                                   |        | 1.445      |
| Boulevard d'Alsace   | 690    |            |
| Rue du Grand Balcon et prolongement rue de Bavai                 | 940    |            |
| rue du Professeur Laguesse (partie)                              | 220    |            |
| Rue du Vaisseau le Vengeur                                       | 170    |            |
| Bois Blancs  | 3.600  |            |
| Renforcement du carreau des Halles                               |        | 300        |
| Vauban   | 4.055  |            |
| Passerelle du Bois de Boulogne                                   |        | 185        |
| Eclairage à prévoir pour le programme de constructions scolaires | 1.500  |            |
|  | 12.875 | 7.359      |

Total général :

20.234 m

RELIQUAT DE VOIES A ELECTRIIFIER APRES ACHEVEMENT DU PROGRAMMEMARS 1958 à MARS 1959

| <u>Dénomination des Voies</u>                          | <u>Longueur des Voies</u> |                   | <u>Observations</u> |
|--|---------------------------|-------------------|---------------------|
|  | <u>aérien</u>             | <u>souterrain</u> |                     |
| <u>Faubourg de Béthune</u>                             |                           |                   |                     |
| Chemin du Bazinghien                                   | 640 m                     |                   |                     |
| Rue de Londres   | 820                       |                   |                     |
| rue du Mal Assis                                       | 50                        |                   |                     |
| Rue Deleplanque  | 110                       |                   |                     |
| Rue Calvin   | 100                       |                   |                     |
| Rue Augereau   | 88                        |                   |                     |
| Rue Henri Barbusse                                     | 170                       |                   |                     |
| Avenue Verhaeren                                       | 230                       |                   |                     |
| Rue de l'EpINETTE                                      | 425                       |                   |                     |
| Rue d'Emmerin  | 400                       |                   |                     |
| Rue du Chevalier de l'Espinard                         | 200                       |                   |                     |
| Rue Destailleurs                                       | 350                       |                   |                     |
| Rue de Cronstadt                                       | 200                       |                   |                     |
| Rue de Finlande  | 240                       |                   |                     |
| Chemin de Bargues                                      | 520                       |                   |                     |
|  | <u>4.543 m</u>            |                   |                     |
| <u>Voies entourant l'Institut Médico-Légal</u>         |                           |                   |                     |
|  |                           | 250 m             |                     |
| Rue de Belle-Vue (partie)                              | 580                       |                   |                     |
| Rue du Repos (partie)                                  | 50                        |                   |                     |
| Boulevard de Belfort                                   | 800                       |                   |                     |
| Boulevard de Strasbourg                                | 680                       |                   |                     |
| Rue Emile Rouzé prlongée<br>(voirie extérieure LOPOFA) | 440                       |                   |                     |
| <u>ESQUERMES</u>                                       |                           |                   |                     |
| Rue Virginie Ghesquière                                | 130 m                     |                   |                     |
| Rue Delezenne  | 150                       |                   |                     |
| Rue Fulton   | 150                       |                   |                     |
| Rue Béranger   | 200                       |                   |                     |
| Rue du Bazinghien                                      | 150                       |                   |                     |
| Place Cenevières                                       | 140                       |                   |                     |
| Place de l'Arbonnoise                                  | 150                       |                   |                     |
| Rue Flamen   | 90                        |                   |                     |
| Rue Saint Marc   | 70                        |                   |                     |

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Rue Michel Servet       | 90   |
| Rue d'Holbach           | 110  |
| Rue d'Alembert          | 120  |
| Rue de la Concorde      | 65   |
| Impasse St Joseph       | 120  |
| Rue Edmond Bailleux     | 108  |
| Rue de Crimée           | 120  |
| Rue Alfred de Vigny     | 106  |
| Rue de Dieppe           | 170  |
| Rue Violette            | 150  |
| Rue de l'Orphelinat     | 130  |
| Rue Alfred de Musset    | 220  |
| Rue Casimir Delavigne   | 200  |
| Boulevard de la Moselle | 1300 |
| Boulevard de Metz       | 1020 |

|                            |      |
|----------------------------|------|
| <hr/>                      | 5259 |
| Avenue de Soubise (partie) | 250  |
| Allée du Café des Fleurs   | 550  |

Lotissement des 18 Ponts

sur crédit spécial

RECAPITULATION

|                     |       |       |
|---------------------|-------|-------|
| Faubourg de Béthune | 4543  |       |
| Esquermes           | 5259  |       |
| Divers              | 2550  | 1050  |
| <hr/>               | <hr/> | <hr/> |
| 12.352              | 1.050 |       |

Total Général = 13.402 m.

ADDITIF

- COUREES DE MOULINS-LILLE -

Cour LIEVRAU, 70, rue de Thumesnil  
Cité BARDOEL, 14, rue d'Avesnes  
Cour St LOUIS, 3, rue Montesquieu  
Cour HELARD, 25, rue de Thumesnil  
Impasse REBOUX, 193, Bculevard Victor Hugo  
Cour LAMPA, 31, rue de Valenciennes  
Cité BEFFE, 35, rue de Buffon  
Cour MIGNOT, 40, rue de Wattignies  
Cour BRIDELANCE, 14, rue de Condé  
Cour LECOCQ, 142, rue de Douai  
Cour BEFFE, 125, rue de Douai  
Impasse MARTIN, 7, rue Auguste Bonte

-----  
Place de la Gare (modernisation)  
Rue de Tournai (modernisation)

!  
!  
!  
!  
!  
!  
souterrain  
200 m.  
300 m.

SERVICES TECHNIQUES

VOIE PUBLIQUE

Eclairage - Signalisation  
Circulation  
-----

PROPOSITIONS EN VUE DE L'EQUIPEMENT DES CARREFOURS

(Installation de signalisations lumineuses)

-----  
PROGRAMME MARS 1958 à MARS 1959

-----  
Carrefours à équiper de feux tricolores  
-----

- I - Faubourg d'Arras/Boulevard des Défenseurs de Lille
- 2 - Boulevard Vauban/Rue Solférino
- 3 - Carrefour Rue du Faubourg des Postes, Rue du Four à Chaux, Rue de l'Arbrisseau  
(Ecole Renan) - ou éventuellement flots directionnels -

-----  
Equipement en feux jaunes clignotants  
-----

- I - Petite Chapelle - Avenue de Dunkerque

-----  
Aménagement de terre-pleins refuges ou directionnels avec bornes hautes  
-----

- I - Abords du Pont de Fives et Rues du Faubourg de Tournai et du Grand Balcon
- 2 - Carrefour Boulevards Jean Baptiste Lebas - Liberté
- 3 - Carrefour Boulevard Liberté - Rues de Valmy et Jeanne d'Arc
- 4 - Boulevard Montebello face Hôpital de la Charité
- 5 - Boulevard Victor Hugo face Clinique St Antoine

COMMISSION DE LA  
VOIE PUBLIQUE

Question n° 58/40

Réunion du 13 Février 1958.

SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

106/388  
C.A.2.508



MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le 13 février 1958, à 18h15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. COURMONT, DE BECKER, HENAU, LOURDEL, ROUSSEAU, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. DANIEL, GHYS, HAMY, LANDRIE, SIMONOT, WALKER

Assistaient en outre à la réunion, à titre consultatif

MM. SORLAUX, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police  
RICHOUX, Chef de la 5ème Division

MM. AUREL, MAEGHT, VERMEERSCH

Secrétaire : M. DELOBEL

Le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 1957 est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

58/1 - Voies privées, classement dans la voirie urbaine

M. VAN WOLPUT informe ses collègues, sur sa demande, le Conseil d'Administration du 27 janvier dernier a décidé de soumettre à la Commission de la Voie publique les propositions de la 5ème Division en vue du classement dans la voirie urbaine d'un certain nombre de voies privées mises en état de viabilité et d'assainissement, le projet de délibération correspondant devant être présenté à la prochaine séance du Conseil municipal.

Il s'agit des rues du Château, de la Cité, St Firmin, André Chénier, du Calvaire, Malakoff, de la Prévoyance, Longueil, de la Gendarmerie, Carpeaux, St Eloi, Viala, Désangiers.

M. VAN WOLPUT déclare qu'il a voulu profiter de cette délibération pour évoquer l'ensemble de la question des voies privées, y compris celles des nouveaux groupes d'H.L.M. et, en accord avec ses collègues, il souhaite d'une manière générale à ce qu'un droit de regard réel et de contrôle puisse être exercé par le service de la Voie publique, avant, pendant et après les travaux de viabilité intéressant les voies privées susceptibles de classement dans la voirie urbaine.

Le tracé des chaussées devrait être compris dans ce contrôle et recevoir son approbation préalable.

M. RICHOUX expose alors le problème sous ses deux aspects :

- a) lotissements défectueux
- b) lotissements nouveaux

M. RICHOUX déclare que 86 voies privées sont susceptibles de classement dans la voirie urbaine, que 48 autres ne réunissent pas les conditions requises à cet effet. Depuis son arrivée à la 5ème Division en 1948, la rue du Château a été la première (en 1950) à faire l'objet de travaux de mise en état de viabilité sous la direction de la 5ème Division, mais également sous le contrôle des Services Techniques ainsi qu'en témoigne le procès-verbal de réception définitive.

M. RICHOUX précise que cette réalisation fut effectuée de manière trop économique et ne donna pas toute satisfaction mais que, depuis lors, les travaux de

.../



viabilité d'autres voies privées ont donné de meilleurs résultats et que ces voies ont été classées sans observation.

A présent, c'est un autre lot de voies privées pour lesquelles le classement est demandé et M. RICHOUX donne toutes précisions techniques sur les travaux correspondants exécutés par le Cabinet Marché sous le contrôle administratif et technique de ses services.

Quant au droit de regard et de contrôle que peut exercer le service de la Voie publique, M. RICHOUX précise qu'il n'a jamais été discuté et que, si durant une certaine période sous la précédente Administration il n'a pas été exercé, c'est par suite de circonstances spéciales indépendantes de sa volonté et qu'il n'a pas à discuter.

M. VAN WOLPUT observe qu'il a noté : présence de la Voie publique pour réception définitive et en fait aucun contrôle au cours d'exécution de travaux. C'est bien la critique qu'il fait de cette pratique qu'il s'efforcera d'abolir dans l'avenir, les intérêts de la Ville étant en cause.

Répondant à une question de M. HENAUX, M. RICHOUX dit que certaines voies privées ne peuvent bénéficier de la loi de 1928 concernant la subvention de la Ville, cette loi s'appliquant aux lotissements défectueux n'intéresse que les mal-lotis.

Dans cet ordre d'idées, ne peuvent bénéficier de la subvention, les avenues Chaland et Salomon. Pour les voies entourant l'église de Pellevoisin, elles appartiennent à l'Autorité Religieuse à qui il incombe d'effectuer leur mise en état de viabilité. De même pour la rue Calvin, ce soin appartient aux Ets Thiriez. Quant à la partie privée de la rue Emile Rouzé, elle n'est pas bordée d'immeubles et aucun travail de viabilité n'ayant été effectué, son classement ne peut être envisagé pour le moment.

M. RICHOUX apporte ensuite les précisions suivantes relatives au droit de regard et de contrôle dont il s'agit :

En ce qui concerne les constructions de groupes d'immeubles échappant à la législation sur les lotissements, le Maire dispose de moyens légaux, conformément aux dispositions des articles 89 et 98 du Code de l'Urbanisme, pour exercer ce droit de regard.

Par contre, la police des lotissements n'appartient pas au Maire, mais au Préfet et il en résulte pour la Ville une difficulté de contrôle puisque le Maire ne dispose pas de pouvoirs légaux à cet effet. M. RICHOUX pense néanmoins qu'en prenant contact avec l'Autorité préfectorale, la Ville pourrait obtenir une délégation de pouvoirs lui permettant d'exercer le droit de regard et de contrôle désiré.

M. VAN WOLPUT déclare qu'il serait des plus souhaitable que ce droit de regard puisse être normalement exercé sur tous les travaux de voirie intéressant le sol et le sous-sol et exécutés par les Offices d'H.L.M. départemental et communal, le C.I.L. et autres organismes de constructions immobilières collectives.

Les membres de la Commission approuvent en ajoutant que cela est d'autant plus logique que ces organismes reçoivent directement et indirectement de fortes participations de la Ville.

M. VAN WOLPUT attire alors l'attention de la Commission sur le fait que les maçons-égoutiers montrent de plus en plus de la répugnance à descendre dans les égouts, particulièrement au sud-est de la Ville où de nombreuses constructions d'immeubles ont été effectuées, car les déversements de matières fécales provenant de ces constructions vraisemblablement dépourvues de fosses septiques y sont de plus en plus fréquents.

Les émanations nauséabondes qui en résultent provoquent des réclamations justifiées et, du fait que les groupes d'H.L.M. de la Concorde et des 18 Ponts ne comportent pas les installations obligatoires de fosses septiques, il est malheureu-

sement prévisible que cette situation s'aggravera dans un proche avenir. De grosses difficultés pour la Ville surgiront si le personnel affecté aux visites et travaux d'égouts refusent de faire ce que, humainement, on ne pourra pas leur imposer.

M. VAN WOLPUT ajoute que le projet d'assainissement de la Région lilloise qui résoudrait le problème est au point mort et que de toute manière son exécution sera très longue puisque son exécution est échelonnée sur 15 ans.

En vue de pallier cette situation regrettable, la Commission réfléchira aux dispositions susceptibles d'être proposées à l'Administration municipale.

Quant aux conclusions à donner à l'exposé de M. RICHOUX, la Commission donne son accord au classement dans la voirie urbaine des voies privées susvisées ; elle prend acte que, pour l'exécution du reliquat des voies susceptibles de classement, la 5ème Division, en plus de la procédure antérieurement suivie, communiquera aux Services Techniques les dates d'ouverture des chantiers.

S'agissant des nouveaux lotissements, les Services Techniques auront à envisager la prise de dispositions de nature à permettre un contrôle efficace, tant dans les groupes d'immeubles non assujettis à la législation sur les lotissements que dans les lotissements proprement dits.

M. DE BECKER s'élève contre le fait que les propriétaires de la partie privée de la rue d'Austerlitz doivent à présent payer les frais de mise en état de viabilité de cette partie de voie. M. RICHOUX en donne les raisons à M. DE BECKER. Il n'appartient pas au Service de la Voie publique de prendre l'initiative d'une modification de cette situation.

Avant d'aborder les questions relatives à la circulation, stationnement et signalisation, la Commission et le service présentent leurs félicitations à M. SORIAUX promu Officier de Paix Principal.

#### Circulation - Stationnement - Signalisation

Après avoir discuté des questions correspondantes portées à l'ordre du jour, la Commission adopte les dispositions suivantes :

58/2 - rue d'Angleterre : Stationnement alterné et sens unique de la rue de la Monnaie jusqu'à et vers la rue Royale

58/3 - rue Eugène Jacquet : Sens unique, depuis le carrefour "Labis" jusqu'à et vers la rue du Château

rue du Château : sens unique vers la place Désiré Bouchée

rue des Jardins Camlier : sens unique vers la rue Eugène Jacquet

Ces mesures sont prises à titre d'essai

58/4 - rue Francisco Ferrer : stationnement alterné entre les rues des Noirs et du Long Pot.

58/5 - rue Marais : stationnement interdit, côté pair, entre la rue d'Angleterre et la maison sise face au n° 5

58/6 - rue du Fg d'Arras : la piste cyclable sera uniquement réservée aux cyclistes, à l'exclusion des cyclo-motoristes.

58/7 - Des terres-pleins refuges longitudinaux, avec coupure, seront installés aux endroits suivants :

Bd Montebello, un en face de l'Hôpital de la Charité vers la place Barthélémy Dorez et un au droit du nouveau groupe scolaire

Bd Victor Hugo, un en face de la Clinique St Antoine

- 58/8 - Comme les années précédentes, l'organisation et la gestion des parcs automobiles pendant la Foire commerciale de 1958 sera confiée, sous le contrôle du service de la Voie publique, à la Société T.R.U. qui, jusqu'à présent, s'est acquittée de cette tâche complexe d'une manière satisfaisante.
- 58/9 - Etant donné l'importance de l'ordre du jour et la complexité de la présente question, celle-ci sera étudiée lors d'une prochaine réunion.
- 58/10 - rue St Sébastien : dans l'immédiat, sens unique depuis la rue du Metz jusque et vers la rue du Guet.  
Ultérieurement : (après l'achèvement des travaux entrepris à l'entrée des Abattoirs) :
- a) Rue du Metz : sens unique vers la rue St Sébastien
  - b) Rue du Béguinage : sens unique vers la rue Princesse
- 58/11 - Au carrefour "Rivoli-Cabanis" un STOP sera placé rue de la Phalecque et rue Cabanis ; le passage rue de Rivoli sera donc protégé.
- 58/12 - Le stationnement des véhicules sera autorisé place du Général de Gaulle, le long de la Vieille Bourse, entre la rue des Manneliers et la rue des Sept Agaches.
- 58/13 - La question de la circulation et du stationnement rue des Chats Bossus et voies adjacentes est renvoyée ; maintien du statu-quo.

a) M. SORIAUX signale que les services de Police ont reçu une réclamation relative aux dispositions prises sous forme d'arrêté municipal et réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans les voies situées aux abords du Stade Henri Joris, lors des grands matches de football.

Les services de Police proposeront des dispositions à ce sujet.

b) M. SORIAUX signale encore que, par une lettre adressée aux Services de police, un docteur se plaint d'avoir été victime des mesures de circulation prises à l'occasion de la venue à Lille de M. GAILLARD, Président du Conseil.

c) M. SORIAUX fait enfin part d'une réclamation d'un riverain de la rue St Gabriel relative au stationnement des véhicules dans cette voie.

Le Service répond qu'un arrêté municipal limitant ce stationnement à une heure dans la partie intéressée est en cours de préparation.

d) Par lettre en date du 6 février, M. CAMELOT, adjoint délégué aux Abattoirs, Halles & Marchés, a demandé à M. VAN WOLPUT de vouloir bien revoir le problème de la circulation et du stationnement au carreau des Halles Centrales, notamment rue Alphonse Mercier, où se créent des embouteillages fréquents.

La question sera étudiée par le service et revue lors d'une prochaine réunion.

Avant d'en terminer avec la circulation et le stationnement, M. VAN WOLPUT informe les membres de la Commission qu'une étude complète de ces questions a été faite par le service lui-même. L'heure tardive ne permet plus d'en discuter avec toute l'attention souhaitable, mais ce long rapport bourré de statistiques très intéressantes sera présenté à une réunion spécialement convoquée à cet effet. L'on ajoutera qu'une seule question à l'ordre du jour : Examen des nouvelles appellations de rues, dont il sera question ci-après.

Ce rapport tend à envisager la création d'une "zone bleue" dans le centre commercial de la Ville, ainsi qu'il est pratiqué à Paris et qui est maintenant envisagé par d'autres villes. Cette disposition pourra être décidée lorsque le Ministère de l'Intérieur augmentera l'effectif de la Police de 200 unités au minimum,

ainsi que l'a déjà réclamé M. le Maire.

Vous avez dans ce rapport, ajoute M. VAN WOLPUT, des passages de véhicules trop importants pour nos rues trop étroites et bloquées par des stationnements, tels que 1.600 à 2.000 véhicules/heure dans les rues Nationale, de la Bourse, Faidherbe, Pont Neuf, etc... ; des parkings insuffisants (25 recevant 549 voitures pour toute la Ville), des signalisations et des interdictions que l'on ne respecte pas parce que trop nombreuses.

Il faudra traiter ces questions dit-il, comme si Lille comptait 500.000 habitants. Ne pas faire cette réglementation éloignerait les visiteurs au détriment du commerce local et le Boulevard périphérique donnera cette facilité si nous n'organisons pas la circulation.

#### Rapports au Conseil municipal

La Commission donne son accord pour la présentation des rapports suivants

- 58/18 - Construction de revêtements hydrocarbonés sur chaussées pavées - Année 1958 - Mise en adjudication-concours
- 58/19 - Construction de chaussées nouvelles en revêtements hydrocarbonés - Année 1958 - Mise en adjudication-concours
- 58/20 - Fourniture de 4.000m de bordures de trottoirs en granit - Mise en adjudication - Cahier des Charges
- 58/21 - Construction de trottoirs pavés - Année 1958 - Mise en adjudication - Cahier des Charges
- 58/22 - Construction de trottoirs en asphalte - Mise en adjudication - Cahier des Charges
- 58/23 - Fourniture d'émulsions de bitume - Année 1958 - Marché
- 58/24 - Fourniture de ciment - Année 1958 - Marché
- 58/25 - Aménagement des allées du Cimetière de l'Est - Exécution de revêtements hydrocarbonés - Mise en adjudication-concours
- 58/26 - Reconstruction du Pont du Lion d'Or - Participation définitive de la Ville
- 58/27 - Eclairage du lotissement des 18 Ponts - Financement
- 58/28 - Prolongement de la rue Raspail - Financement des Travaux
- 58/29 - Reconstruction de la rue de Marquillies - Financement
- 58/30 - Déclassement du bassin du Wault
- 58/31 - Fourniture de sable.- Année 1958 - Marché

#### Programmes de travaux (Mars 1958 à Mars 1959)

##### 58/37 - Chaussées et trottoirs

Etant donné l'importance de ce programme extrêmement chargé, la Commission décide de laisser à M. l'adjoint VAN WOLPUT et au service le soin de faire un tri des travaux les plus urgents pour la composition définitive du programme, en observant une marge de 20 % en sus des possibilités.

M. VAN WOLPUT attire l'attention sur la nécessité d'une réfection des trottoirs de la rue du Molinel.

M. ROUSSEAU pense que la rue Eugène Vermeersch prolongée pourrait être inscrite au programme, tout comme l'est la rue Victor Tilmant, et au même titre que le prolongement de la rue Raspail à travers la Cité Bacquet.

.../

A l'appui de son intervention, M. ROUSSEAUX précise que cette partie de voie mène directement à la porte du Cimetière du Sud et que son état défectueux est vivement critiqué par les nombreux usagers.

M. VAN WOLPUT répond que les cas cités ne sont pas comparables; la rue Victor Tilmant est du domaine communal et le prolongement de la rue Raspail le sera avant tous travaux.

Si les travaux de viabilité demandés pour la rue E. Vermeersch devraient être faits en vertu d'une ancienne convention, ils n'incombent pas à la Ville, mais à l'Association Diocésaine de Lille, même si celle-ci fait don du terrain, don d'un profit trop évident pour celle-ci.

M. AUREL signale à ce sujet que la Ville a passé en 1937 une convention avec M. DUBUS DEFFONTAINE qui était à l'époque propriétaire du terrain situé derrière le groupe d'H.L.M. du Faubourg d'Arras et le groupe scolaire Bracke-Desrousseaux (voir copie annexe).

Aux termes de cette convention, M. DUBUS DEFFONTAINE s'engagerait, tant en son nom personnel qu'en celui des acquéreurs, à effectuer à ses frais la mise en état de viabilité complète de la rue Eugène Vermeersch prolongée.

La charge de cet engagement incombe aujourd'hui à l'Association Diocésaine de Lille qui, malgré nos nombreuses interventions tant écrites que verbales, n'a jamais honoré son obligation.

M. AUREL rappelle que si la Ville prend à sa charge les travaux de mise en état de viabilité de cette voie, il en résultera une sérieuse plus-value pour les terrains contigus, ce qui provoquera pour les propriétaires riverains un enrichissement sans cause.

Il se déclare fermement attaché au respect des contrats. Il indique que la rue Victor Tilmant prolongée sera prochainement construite et que l'itinéraire empruntant cette voie présentera pour les habitants du Faubourg d'Arras les mêmes facilités d'accès au Cimetière que celui qui passerait par la rue Eugène Vermeersch prolongée (voir en annexe, copie du contrat en date du 10-1-1937 relatif à cette affaire).

En ce qui concerne les travaux de pavage, MM. HENAUX et DE BECKER déplorent qu'à peine reconstruits, les trottoirs soient bien souvent démolis par suite de l'exécution de travaux effectués par les services d'E.D.F. et des P.T.T. et demandent que l'on intervienne auprès de ces organismes en vue de remédier à cette situation qui provoque de vives réclamations et qui est préjudiciable au bon renom de la Ville rendue responsable par les gens non avertis.

M. VAN WOLPUT et le service répondent que de nombreuses et vigoureuses interventions ont déjà été faites à ce sujet auprès des Administrations et organismes responsables, que nos programmes de travaux leur sont communiqués en temps utile, de manière à ce qu'ils puissent prendre des dispositions de nature à éviter dans toute la mesure du possible la dégradation des nouveaux revêtements, mais que malheureusement ces interventions, notamment auprès des P.T.T. restent bien souvent inefficaces.

M. HENAUX déclare également avoir remarqué que les travaux de pavage effectués par l'Entreprise, rue d'Artois, pour le compte de la Ville, ne sont pas effectués avec tout le soin désirable. A ce propos, M. VAN WOLPUT et le service observent que les paveurs municipaux font preuve d'un plus grand métier et d'une conscience professionnelle supérieure.

.../

58/38 - Egouts

La Commission approuve le programme de construction d'égout qui comporte d'importantes réalisations. 100 millions de travaux seront en cours, mais M. VAN WOLPUT observe qu'il est regrettable de constater l'indigence du personnel de maîtrise de la Voie publique trop peu nombreux pour effectuer le contrôle des travaux confiés aux entreprises privées.

58/39 - Eclairage public

A ce propos, M. VAN WOLPUT fait observer que l'électrification des courées retarde d'autant celle de l'éclairage des voies publiques. A ce titre, les travaux intéressant actuellement 72 courées du quartier de Wazemmes correspondent à 5 Km d'électrification de voies publiques.

M. DE BECKER qui se déclare très satisfait des travaux de voirie et d'éclairage effectués dans le quartier de Wazemmes, demande qu'une lampe soit installée cour Wilemot rue Ste Barbe.

A la demande de M. ROUSSEAU, un renforcement des lampes de l'éclairage public sera effectué rue du Fg d'Arras (piste cyclable et piste pour piétons).

Par lettre en date du 30 janvier 1958, M. le Docteur DUTERNE, conseiller municipal, a transmis une pétition par laquelle des habitants des allées Porchez rue Eugène Jacquet, demandent l'éclairage de celles-ci.

La Commission approuve le programme établi.

58/40 - Signalisation

A ce programme, il convient d'ajouter pour l'équipement de feux tricolores le carrefour "Bernard Palissy-Pierre Legrand-P.S de Fives".

La Commission donne son accord au programme ainsi complété, en précisant qu'il s'agira d'ilots directionnels en ce qui concerne le carrefour rue du Fg des Postes, rue du Four à Chaux, rue de l'Arbrisseau.

Pavage - Egouts

58/41 - Examen d'une demande du journal "Liberté" concernant un quai d'embarquement rue de Lannoy

Etant donné que la largeur du trottoir n'est à cet endroit que de 2,20m que les camions devraient nécessairement monter sur le trottoir contre le quai d'embarquement, obligeant ainsi les piétons à descendre sur la chaussée, la Commission ne voit pas la possibilité de donner une suite favorable à la demande présentée et regrette que, lors des travaux de transformation de l'immeuble, des dispositions n'aient pas été prises pour éviter la création de ce quai d'embarquement dans la rue de Lannoy.

Contrôle de voirie

58/45 - Hauteur des palissades publicitaires

M. MAEGHT donne lecture d'un état établi par le service quant aux dispositions adoptées par différentes villes de France.

Après en avoir discuté, la Commission décide de fixer à 4m, sauf cas d'espèce, la hauteur maximum des palissades publicitaires.

En outre, le montant de l'imposition serait doublé à partir d'une hauteur de 2,50m

.../

58/46 - Information concernant la vitrine fixe de l'Hôtel Carlton

M. VAN WOLPUT informe les membres de la Commission que, compte tenu de la situation spéciale créée par le maintien illégal d'installations similaires, l'autorisation d'aménager une vitrine fixe dans l'une des baies du "Café Jean" pour la vente de saucisses, croque-monsieur, etc... a été accordée.

58/47 - Dénomination de voies nouvelles

M. VAN WOLPUT expose à ses collègues qu'il a fait demander aux organismes constructeurs de laisser à la Ville le soin de dénommer les voies nouvelles desservant les lotissements et groupes d'immeubles et qu'à part une exception relative aux groupes Finlande et des Margueritois, toutes les réponses reçues ont été favorables à cette dénomination par la Ville.

En gros, on peut évaluer pour l'instant à une cinquantaine les voies nouvelles à dénommer et M. VAN WOLPUT déclare qu'un dossier comportant des noms d'hommes illustres (savants, artistes, etc...) et de personnalités décédées qui se sont distinguées sur le plan national, a été préparé en vue du choix à effectuer à ce sujet.

Sur proposition de M. VAN WOLPUT, la Commission décide de reporter ce choix à une séance ultérieure mais, dans l'immédiat, donne toutefois son accord aux dispositions suivantes qui intéressent l'avenue de Dunkerque, certains ponts, ainsi que le prolongement futur de la rue de Marquillies :

a) Changement de dénomination de l'avenue de Dunkerque et voies adjacentes - Dénomination de ponts

1 - L'avenue de Dunkerque partirait en ligne droite de la place Leroux de Faulquemont jusqu'à la rue du Marais de Lomme (en ce qui concerne le territoire de Lille)

2 - La partie de l'avenue de Dunkerque située entre la Petite Chapelle et le monument Henri Jooris serait dénommée avenue Marx Dormoy.

3 - La partie de l'avenue de Dunkerque et le Quai de la Haute-Deûle entre le Pont de la Citadelle et le monument Henri Jooris seraient dénommés avenue Léon Jouhaux.

4 - L'avenue de l'Hippodrome entre le monument Jooris et le nouveau pont de l'Hippodrome porterait le nom d'avenue Léo Lagrange.

Dans cette partie du territoire communal traversée par le bras de la Deûle et le nouveau Port de Lille, les ponts porteraient les dénominations suivantes :

- |                           |   |                   |
|---------------------------|---|-------------------|
| 1) Pont de la rue Lequeux | : | Pont de Dunkerque |
| 2) Pont du Nouveau Port   | : | Pont Léon Jouhaux |
| 3) Pont de l'Hippodrome   | : | Pont Léo Lagrange |

b) La partie de la rue de Marquillies qui doit être prolongée par une voie nouvelle longeant les anciennes voies ferrées de Lille à Béthune et aboutissant au carrefour de la rue du Fg d'Arras, porterait le nom de Marcel Henaux, en souvenir de ce martyr de la Résistance, fondateur et président du Comité départemental de Libération, déporté et mort à Dachau en 1945.

En outre, à l'exception de M. LOURDEL qui désirerait conserver pour le pont de la Gare la dénomination de l'ancienne passerelle Ste Agnès qui n'avait pourtant pas la même utilisation, la Commission est favorable à ce que les ponts et passerelle anciens ou nouveaux ci-après reçoivent une nouvelle appellation indiquant pour certains une direction :

.../

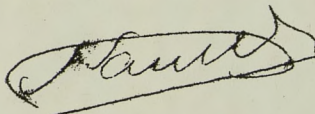
- |  |   |                              |
|--|---|------------------------------|
| 1 - Pont Supérieur de Fives                    | : | Pont de Fives                |
| 2 - Pont du Lion d'Or                          | : | Pont de Roubaix              |
| 3 - Ponts du Mont-de-Terre                     | : | Ponts de Tournai             |
| 4 - P.S de Barges                              | : | Pont de la Cité Hospitalière |
| 5 - Pont de la Gare (Bd périphérique)          | : | Pont des Flandres            |
| 6 - La passerelle Solférino (Bois de Boulogne) |   | restera ainsi dénommée.      |

La séance est levée à 22h30

VU, le Chef du Service de la Voie publique,  
P. MAEGHT

Le Secrétaire de séance,  
R. DELOBEL

L'adjoint délégué,  
Président de la Commission de la Voie publique,



A. VAN WOLPUT



AD6/338



C.A. 2.508

Annexe à la page 6 du procès-verbal  
de la Commission de la Voie Publique  
Réunion du 13 Février 1938

Le soussigné : DUBUS-DEFFONTAINE, propriétaire des terrains situés derrière le Groupe d'H.B.M. du Faubourg d'Arras - terrains qu'il se propose de vendre en vue d'y édifier une église et ses annexes : presbytère et salle d'oeuvres,

déclare,

1°) s'engager, tant en son nom personnel qu'au nom et pour le compte des acquéreurs, à exécuter ou faire exécuter les travaux de mise en état de viabilité du tronçon de rue qui fera suite, avec les mêmes largeurs, à celle que la Ville a l'intention de faire construire pour desservir le groupe scolaire qu'elle édifie actuellement.

Les travaux seront entrepris par lui, tant sur le sol appartenant à la Ville de Lille que sur celui qu'il possède, afin d'éviter toute solution de continuité, à partir du point - situé au droit de l'entrée du groupe scolaire - où la Ville arrêtera les siens, jusqu'à la distance nécessaire pour desservir les nouvelles installations culturelles projetées.

Ces travaux comprendront - une chaussée en tarmacadam sur forme en cassons de briques et laitier, appuyée par des fils d'eau en pavés et bordures de trottoirs ; un aqueduc, prolongeant celui de la Ville, en même section, ainsi que le prolongement des conduites d'eau et d'électricité jusqu'aux constructions à élever,

2°) avoir connaissance que :

a) la Ville ne peut actuellement prendre aucun engagement en ce qui concerne la date à laquelle elle exécutera les travaux définitifs de viabilité entre la rue du Fg d'Arras et l'entrée de l'école, travaux qui suivront vraisemblablement l'achèvement de cette école et pour lesquels il se pourrait que, pendant quelques mois, il n'y ait qu'une forme de chaussée en cassons cylindrés ;

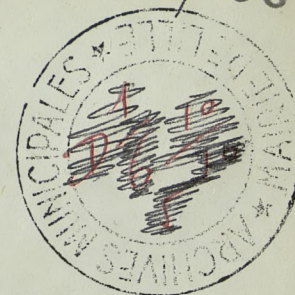
b) que la prolongation de la rue prise en charge par M. DUBUS sera considérée comme une voie privée tant que les propriétaires des installations envisagées seront les seuls à en user ou à en faire user et qu'en conséquence, ils assureront, jusqu'à ce que cesse cette situation, également l'entretien des travaux de voirie par eux exécutés.

Fait à Annappes, le 10-1-1937

signé : L. DUBUS

POUR INFORMATION

SERVICES TECHNIQUES  
COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui se tiendra le vendredi 18 avril 1958, à 18h15, en mon bureau (2ème étage, 4ème pavillon, porte B.71).

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 13 février 1958 - Observations éventuelles

Circulation - Stationnement - Signalisation

- 58/48 - Examen du stationnement rue Alphonse Mercier
- 58/49 - Circulation et stationnement rue Francisco Ferrer (nouvel examen de la question)
- 58/50 - Circulation des véhicules hippomobiles - Nouvelles mesures à prendre
- 58/51 - Examen du rapport sur la circulation et le stationnement dans la Ville de Lille

Rapports au Conseil municipal

- 58/56 - Construction de pistes cyclables et de trottoirs en revêtements hydrocarbonés  
Année 1958 - Marché
- 58/57 - Aménagement de l'ancien pavage et des revêtements hydrocarbonés des chaussées  
des boulevards Victor Hugo et Montebello - Marché
- 58/58 - Entretien et réparation des revêtements hydrocarbonés - Année 1958 - Marché
- 58/59 - Retaille de pavés - Année 1958 - Marché
- 58/60 - Vente de vieux métaux et démolition de trémie - Admission en recette
- 58/61 - Réfection de tranchée - Admission en recette
- 58/62 - Fourniture de fontes pour égouts - Marché
- 58/63 - Eclairage public du Lotissement des 18 Ponts - Marchés
- 58/64 - Mise en état de viabilité du Chemin des Margueritois - Participation financière de la Ville de Lille

Contrôle de voirie

- 58/66 - Dénominations de voies nouvelles
- 58/67 - Réfection des tranchées - Divers aspects de cette question

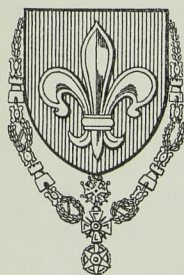
Questions diverses

Hôtel de Ville, le 9 avril 1958

L'Adjoint délégué à la Voie publique,

A. VAN WOLPUT

MAIRIE DE LILLE



CABINET DES ADJOINTS

*République Française*

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

LILLE, le 21 avril 1958



Mon cher Collègue,

Constatant l'absence des membres de la Commission de la Voie publique, j'ai le regret de vous informer que j'ai été dans l'obligation de remettre à MARDI 29 AVRIL 1958, à 18h15, la réunion que j'avais convoquée pour le 18 courant.

Ainsi que vous aviez pu le lire, l'ORDRE du JOUR comportait plusieurs questions importantes, entre autres, celle de la REGLEMENTATION de la CIRCULATION qui fut d'ailleurs évoquée en séance du Conseil municipal du 10 mars 1958, pendant laquelle j'ai montré un copieux rapport dont la discussion doit entraîner des décisions très sérieuses à soumettre au Conseil d'Administration.

Les Lillois seraient bien étonnés d'apprendre qu'une question aussi angoissante que difficile qui engage l'avenir et la réputation de la Ville de Lille n'a pu être discutée, par suite de l'absence des Elus municipaux, membres de la Commission de la Voie publique.

Veillez excuser mon insistance et la forme inhabituelle de cette nouvelle convocation, mais je suis persuadé que vous comprendrez ma déception, alors que la plupart des membres apportent régulièrement leur concours aux travaux de la Commission de la Voie publique.

Je suis convaincu que vous voudrez bien prendre vos dispositions pour assister à la réunion du 29 AVRIL 1958, à 18h15 précises, qui se tiendra dans mon cabinet, 4ème pavillon, 2ème étage, porte 71.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie de croire, mon cher Collègue, en mes sentiments dévoués.

A. VAN WOLPUT  
Adjoint au Maire  
délégué à la Voie publique.

106/358

SERVICES TECHNIQUES

Voie publique

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le 29 avril 1958, à 18h15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. COURMONT, DANIEL, DE BECKER, HAMY, HENAU, SIMONOT, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. GHYS, LANDRIE, LOURDEL, ROUSSEAU, WALKER

Assistaient en outre à la réunion, à titre consultatif :

M. SORIAUX représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police

MM. AUREL, MAEGHT, DURIEZ, VERMEERSCH

Secrétaire : M. DELOBEL

Le procès-verbal de la réunion du 13 février dernier est adopté sans observation.

En ce qui concerne la convocation invitant les membres de la Commission à assister à la présente réunion, M. HENAU déclare qu'il ne s'estime pas visé par les termes de cette convocation relatifs à l'absence des élus municipaux à la réunion du 17 avril dernier. A l'appui de sa déclaration, M. HENAU souligne que la principale question de l'ordre du jour, celle de la réglementation de la circulation, a déjà fait l'objet de ses préoccupations et qu'à ce sujet il a d'ailleurs adressé à M. VAN WOLPUT une lettre où il fait part de ses remarques et suggestions.

ORDRE DU JOUR

58/48 - Examen du stationnement rue A. Mercier

Il s'agit d'une demande de la Commission des Halles & Marchés tendant à l'établissement d'un stationnement alterné dans cette voie durant les heures de marché.

Estimant qu'une réglementation spéciale n'est pas indiquée en raison des difficultés d'application et qu'en dehors des heures de marché la circulation est insuffisante pour justifier un stationnement alterné permanent, la Commission décide le maintien du statu-quo.

Dans un autre ordre d'idées, M. HENAU signale qu'aux abords des Halles Centrales, certaines lampes d'éclairage public restent allumées trop longtemps. M. AUREL pense qu'il s'agit de lampes relevant directement des Halles & Marchés. Le Service enquêtera à ce sujet.

M. SIMONOT pense qu'il serait utile d'établir un stationnement alterné rue Maurein, tout au moins dans la partie centrale, entre la rue Léon Gambetta et la rue des Stations.

La Commission donne son accord à ce sujet. Toutefois, en fin de séance, M. HAMY demande que l'on surseoit à cette mesure.

58/49 - Circulation et stationnement rue Francisco Ferrer (nouvel examen de la question)

Ne pensant pas qu'il soit utile d'étendre le stationnement alterné à toute la rue, la Commission décide le maintien du statu-quo, mais charge néanmoins le service d'effectuer des comptages de véhicules pour déterminer le degré de circulation.

58/50 - Circulation des véhicules hippomobiles - Nouvelles mesures à prendre

S'agissant d'un aspect du problème de la circulation, la Commission décide de rattacher la question à l'examen du rapport sur la circulation et le stationnement.

.../

58/51 - Examen du rapport sur la circulation et le stationnement dans la Ville de Lille

M. VAN WOLPUT remet à chaque membre de la Commission un exemplaire de ce rapport et signale que ce document est terminé depuis le début de mars ; il n'a pas cru pouvoir l'envoyer pour en permettre un examen préalable, par crainte que les informations contenues soient divulguées avant que le Conseil d'Administration en ait eu connaissance. Cependant, pour en faciliter l'étude, il propose d'écouter l'audition qu'il en a faite sur magnétophone.

Aussitôt après, lecture est donnée d'une lettre de M. HENAUX qui l'a écrite indépendamment du rapport ; elle contient des constatations faites en ville et des suggestions intéressantes. Pour ces raisons, elle sera insérée au P.V de la prochaine réunion.

M. VAN WOLPUT signale que, fin mars, M. le Commissaire Central et l'Officier Principal, M. SORIAUX, ont eu 3 exemplaires à leur disposition et demande à ce dernier les informations qu'il est, présentement, autorisé à donner.

M. le Commissaire Central s'est déclaré très satisfait du sérieux de ce rapport et comme cela mène à des décisions importantes, avant de se prononcer, il sollicitera des renseignements près de la Police parisienne. Dès que possible, il viendra en discuter avec M. l'Adjoint VAN WOLPUT.

M. le Dr SIMONOT considère que cette étude très complète est à approfondir, mais que, pour cette raison, elle présente des difficultés d'examen puisqu'il n'a pas eu ce rapport à sa disposition pendant quelque temps. M. VAN WOLPUT répond sur les différents points qu'il a notés pendant la lecture du rapport et qui seront repris en détail dans le P.V définitif ; il ajoute que si les membres de la Commission voulaient bien lui promettre de tenir pendant quelque temps ce rapport comme strictement confidentiel, il le leur laisserait à leur disposition jusqu'à une prochaine réunion qui aurait lieu dans une quinzaine de jours.

Il en est ainsi décidé.

Une conversation générale s'engage et il est admis qu'en conclusion de la prochaine réunion, le P.V sera aussi complet que possible et que l'ensemble du rapport sera présenté à l'Administration municipale en le faisant précéder d'une série de voeux dégageant les réalisations souhaitées pour améliorer la circulation en ville.

a) Au cours de l'examen du rapport sur la circulation (question 58/51) M. SIMONOT, entre autres remarques ayant traité plus directement à l'objet traité, a parlé de la situation abusive résultant du comportement regrettable des messageries installées place Jacquard. L'encombrement occasionné par les stationnements très souvent perpendiculaires à la chaussée, des camions transporteurs, entrave presque totalement la circulation au débouché des rues Jeanne Maillotte et du Barbier Maes.

M. SIMONOT attire l'attention de la Police à ce sujet et pense qu'il ne devrait être toléré à cet endroit que le stationnement d'un seul camion (non perpendiculaire à la bordure du trottoir).

Après en avoir discuté avec le service et M. SORIAUX, la Commission envisage, sur proposition de M. HENAUX, d'instaurer un sens unique pour les voies d'accès à la place Jacquard, dans le cadre des dispositions qui seront prises après l'examen du rapport sur la circulation générale.

b) M. DE BECKER signale que les cyclistes qui empruntent la piste cyclable sur le P.S de Fives, en venant de la Foire Commerciale, et qui désirent prendre la rue Bernard Palissy, ne peuvent le faire sans descendre de leur bicyclette, du fait que la bordure de trottoir n'est pas abaissée à l'endroit où ils doivent normalement quitter la piste cyclable.

Le Service en prend note en vue d'essayer d'y remédier.

.../

c) M. SIMONOT préconise le marquage de dents de scie à la peinture sur le trottoir pour le stationnement des véhicules au droit de la Caisse Régionale de Sécurité Sociale, Bd Vauban.

Le Service fera le nécessaire à ce sujet.

d) La Commission décide l'installation de signaux "STOP" au croisement de la rue de Tenremonde avec les chaussées des squares Foch et Dutilleul, la priorité de passage étant réservée à la rue de Tenremonde. Cette décision est prise, afin d'éviter les accidents fréquents à cette intersection de voies.

e) A la demande de M. VAN WOLPUT, le Service procédera à la modification des passages cloutés au carrefour des rues Boilly et Frédéric Mottez, et rue Solférino au droit de l'école Pasteur.

f) Parlant de la Foire Commerciale, M. SORIAUX déclare que, pour la période du 19 au 27 avril 1958, 358 procès-verbaux de contraventions ont été dressés par les services de Police à l'encontre des automobilistes pour stationnement sur les trottoirs et emplacements interdits aux abords de la Foire.

g) MM. HENAUX et SIMONOT parlent du non-respect du stationnement alterné rue du Plat et demandent à M. SORIAUX de le faire respecter.

Rapports au Conseil municipal

La Commission donne son accord pour la présentation des rapports suivants :

- 58/56 - Construction de pistes cyclables et de trottoirs en revêtements hydrocarbonés  
Année 1958 - Marché
- 58/57 - Aménagement de l'ancien pavage et des revêtements hydrocarbonés des chaussées  
des boulevards Victor Hugo et Montebello - Marché
- 58/58 - Entretien et réparation des revêtements hydrocarbonés - Année 1958 - Marché
- 58/60 - Vente de vieux métaux et démolition de trémie - Admission en recette
- 58/61 - Réfection de tranchée - Admission en recette
- 58/62 - Fourniture de fontes pour égouts - Marché
- 58/63 - Eclairage public du Lotissement des 18 Ponts - Marchés
- 58/64 - Mise en état de viabilité du Chemin des Margueritois - Participation financière  
de la Ville de Lille
- 58/65 - Fourniture de matériel d'éclairage public - Marché
- 58/65bis - Modification au tarif de voirie - Canalisations de gaz particulières -  
Application du décret 58-367 du 2-4-58

- Lors de l'examen du rapport 58/59 relatif aux travaux de retaille de pavés, la Commission approuve la proposition du service de déclarer infructueux l'appel d'offres correspondant, en raison des prix trop abusifs, et de ne pas procéder à un autre appel d'offres cette année.

- En ce qui concerne le rapport 58/60 susvisé, la Commission s'oppose à ce que M. MAZELIER qui a présenté l'offre la plus avantageuse pour la Ville, procède à l'enlèvement du matériel correspondant avant que le Conseil municipal ait adopté le rapport en cause.

- Quant au rapport 58/63, la Commission approuve le projet du service dont l'exécution est confiée à l'entreprise Forclum. Les candélabres visibles du Boulevard périphérique seront métalliques.

A propos de l'éclairage public, une information est donnée par M. VAN WOLPUT précisant que les quartiers ouvriers ne sont pas oubliés dans les travaux d'électrification. C'est ainsi qu'en 1956 et 1957, 26.297 mètres de lignes électrifiées ont été installées et que 20 cités ont été éclairées dans les quartiers populeux, alors que dans les voies du centre, 6.930 mètres étaient installées avec une participation appréciable des commerçants riverains.

A partir de 1958, 31.000 mètres de lignes électrifiées, ainsi que l'éclairage de 84 courées sont prévues dans les quartiers ouvriers et seulement 1.605 mètres pour les voies du centre, dont les rues de Tournai, Faidherbe, de la Vieille Comédie et la place Rihour, ainsi que les carrefours Valmy-Liberté, Arnould de Vuez/Liberté.

L'électrification des rues de Moulins-Lille s'achève et les travaux commenceront prochainement dans le Vieux-Lille.

Contrôle de Voirie

58-66 - Dénomination de voies nouvelles

Le Service fait remarquer qu'il convient de distinguer tout d'abord :

a) les voies desservant les lotissements pour lesquelles l'accord du lotisseur suffit à la Ville pour permettre leur dénomination

.../

b) les voies nouvelles ou anciennes du domaine public urbain qui nécessitent l'approbation préfectorale pour leur dénomination ou leur changement de dénomination.

En ce qui concerne les lotissements, M. VAN WOLPUT fait connaître qu'il a obtenu l'accord des lotisseurs.

La Commission s'occupe d'abord du changement de dénomination de certaines voies urbaines et donne son accord pour les nouvelles dénominations ci-après :

- Le Chemin de Bargues devient : rue Jean Walter, architecte qui a construit la Cité Hospitalière
- la rue du Fg de Tournai : rue Javary, Directeur général de la Cie du Chemin de Fer du Nord
- la rue du Grand Balcon : rue du Cheminot Coquelin, victime de son dévouement

Afin de remédier à la confusion que crée actuellement cette voie avec la rue du Marais de Lomme, la rue Marais serait dénommée : rue Jean Moulins, premier Président du Comité National de la Résistance, Chef de la Résistance, mort sous les tortures de la gestapo.

Les notes biographiques seront établies si ces propositions sont acceptées.

La Commission passe ensuite à la dénomination des voies desservant les lotissements :

#### 1°/ Groupe d'Emmerin et de Finlande

Les noms de pays scandinaves sont donnés aux voies desservant ces groupes, soit, rue de Suède, rue de Norvège, place de Suède, Impasse d'Islande, Impasse des Vikings et rue de Danemark à l'amorce d'une voie appelée à desservir d'autres habitations.

#### 2°/ Lotissement des Margueritois

5 voies sont à dénommer

Afin d'honorer des personnalités qui se sont distinguées en matière de construction de logement, la Commission est d'accord pour donner les noms suivants à 4 des voies susvisées :

rue Alexandre Ribot - rue Ernest Couteaux - rue Charles Pranard - rue Louis Loucheur

La 5ème voie portera le nom de Marin la Meslée, pour répondre à un vœu exprimé lors du Conseil municipal du 10 mars 1958.

#### 3°/ Groupe Gassendi

La voie nouvelle prolongeant la rue Gassendi entre la rue Germain Pilon et la rue St Luc portera également le nom de rue Gassendi.

Les noms de deux grands savants français, Le Verrier et Laplace sont donnés aux deux autres voies nouvelles du groupe, soit Le Verrier à la rue qui va de la rue St Luc à la rue Gassendi et Laplace, à la voie qui va de la rue Gassendi à la rue Germain Pilon.

#### 4°/ Groupe "Chevalier Français"

Les noms de deux autres grands savants : Branly et Euler sont donnés aux deux voies nouvelles desservant ce groupe

#### 5°/ Groupe des 18 Ponts

15 voies desservant directement les 13 bâtiments du groupe sont à dénommer.

La Commission donne un avis favorable aux dénominations suivantes :

.../



- Bd de Verdun, à la voie qui partira de la place Guy de Dampierre (près de la rue de Trévisé) et qui, au-delà du Boulevard périphérique, a déjà son aboutissant avenue Denis Cordonnier le long de la façade sud de l'Institut Médico-Légal.
- rue des 18 Ponts, à la voie nouvelle située à l'emplacement où eu lieu l'explosion dite "des 18 Ponts".

et pour les autres voies :

rues Babeuf - Léon Tolstoï - Clémenceau - Edouard Herriot - Alfred Naquet -  
Maxime Gorki - Charles Delesalle - Georges Mendel - Aristide Briand - Jean Zay -  
Guy de Maupassant - Gustave Flaubert

Quant à la voie nouvelle doublant en quelque sorte le Bd de Belfort pour la desserte générale du lotissement, il n'est pas indiqué de la distinguer dudit boulevard.

#### 6°/ Groupe "La Concorde"

Après avoir examiné dans les grandes lignes le plan correspondant la Commission décide de remettre à une prochaine réunion le choix des dénominations.

Toutefois, un accord de principe est obtenu pour ne pas donner de dénominations spéciales aux voies nouvelles qui forment des redents et des petits squares débouchant directement sur le Bd de Metz, duquel il ne semble pas rationnel de les séparer nominativement.

M. VAN WOLPUT s'étonne que le service de l'Office municipal ait pu répondre que le tracé des voies aux abords de la rue Verhaeren et avenue Beethoven reste inchangé, alors que le boulevard périphérique ne passe plus à proximité.

#### 58/67 - Réfection des tranchées - Divers aspects de cette question

M. VAN WOLPUT informe les membres de la Commission de la lettre en date du 20 mars dernier, par laquelle il a exposé à M. le Maire les raisons qui conduisent à demander un agent spécialement affecté à la surveillance et au contrôle, tant administratif que technique, des tranchées ouvertes en ville, tranchées dont le nombre prend actuellement de grandes proportions.

M. MAEGHT ajoute que le problème relatif à l'ouverture de tranchées sur la voie publique a notamment un aspect juridique très important : responsabilité civile de la Ville.

La lecture de la lettre adressée à M. le Maire positionne exactement la question et cette affaire sera suivie dès que les possibilités seront données au service. La Commission donne son approbation et les membres souhaitent que soit enfin mis fin à ces regrettables réfections sur la voie publique.

#### Questions diverses

a) Estimant qu'il convient de penser d'abord à l'amélioration de l'éclairage public, la Commission ne donne pas suite à une proposition tendant au renforcement de l'éclairage du jeu de boules, Façade de l'Esplanade.

b) M. VAN WOLPUT et le service demandent aux membres de la Commission s'il faut éclairer les courées fermées au même titre que les cours et courées ouvertes, étant donné que de sérieuses difficultés sont à prévoir pour le contrôle et l'entretien de l'éclairage des courées fermées.

Après en avoir discuté, et sur proposition de M. HENAU, la Commission décide d'éclairer d'abord les cours et courées ouvertes et de ne considérer le cas des autres cours qu'ultérieurement.

.../

c) M. VAN WOLPUT donne connaissance de deux informations relatives d'une part, à l'insuffisance de paveurs et, d'autre part, à la campagne de produits noirs.

En ce qui concerne l'insuffisance de paveurs, M. VAN WOLPUT déclare que les entreprises travaillant pour le compte de la Ville ne disposent que de 32 paveurs qui ne peuvent d'ailleurs tous être employés sur Lille étant également dispersés dans d'autres communes et que l'effectif du service de la Voie publique est actuellement de 44 paveurs et paveurs-carreleurs.

Si l'on considère que, pour assurer une cadence normale des travaux de pavage il faudrait environ 80 paveurs, il est évident que les ouvriers paveurs employés sur le territoire de Lille sont en nombre insuffisant.

Quant à la campagne annuelle de produits noirs, les voies qui seront cette année recouvertes d'un revêtement hydrocarboné sont les suivantes :

rue du Barbier Maes - rue à Fiens - rue Lavoisier - square Birdwood - rues Leglay - Ratisbonne - Ste Barbe - Meurein (partiellement) - de la Marmora - Bosquet - Feutry - Hoche - Charles de Muyssaert - place Catinat - rues de Balzac - du Bel Air - Baudin - de Cambrai (partiellement) - St Luc - du Pont du Lion d'Or.

La séance est levée à 23h

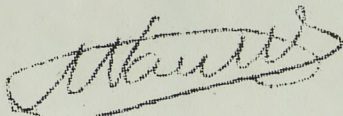
VU, le Chef du Service  
de la Voie publique,

P. MAEGHT

Le Secrétaire de séance,

R. DELOBEL

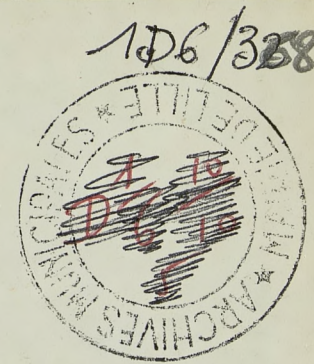
L'Adjoint délégué,  
Président de la Commission  
de la Voie publique,



A. VAN WOLPUT

Pour information

SERVICES TECHNIQUES  
COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui se tiendra le lundi 30 juin 1958, à 18h15, en mon bureau (2ème étage, 4ème pavillon, porte B.71).

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 14 mai 1958 - Observations.

Circulation - Stationnement - Signalisation

58/77 - Rapport sur la circulation urbaine

- a) Information
- b) Examen des renseignements, avis et suggestions données par :
  - M. le Préfet de la Seine
  - M. le Colonel des C.R.S
  - M. DOOGHE, Ingénieur, ex-Inspecteur des examens des permis de conduire
  - l'Automobile-Club du Nord de la France
  - une maison spécialisée pour l'opération "Disques"
- c) pistes "Junicodes"

58/78 - Stationnement alterné rue de la Barre - Nouvel examen de la question

58/79 - Stationnement alterné rue Meurein - Nouvel examen de la question

58/80 - Rue Jean Roisin - Examen du stationnement

58/81 - Rue de la Renaissance - Examen du stationnement

Rapports au Conseil municipal

58/85 - Reconstruction de trottoirs pavés (Lot A) - Dommages de guerre

58/86 - Vente de vieux métaux par lots

58/87 - Rétablissement des chaussées et trottoirs par suite de travaux effectués par des particuliers - Exécution des travaux par les soins de la Ville - Modification des tarifs

Questions diverses

Hôtel de Ville, le 24 juin 1958

L'Adjoint délégué à la Voie publique,

A. VAN WOLPUT



SERVICES TECHNIQUES

POUR INFORMATION

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui se tiendra le mercredi 14 mai 1958, à 18h15, en mon bureau (2ème étage, 4ème pavillon, porte B.71).

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 29 avril - Observations

- 58/68 - Carrefour du Boulevard périphérique et de la R.N.350 - Examen d'une lettre de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées
- 58/69 - Information concernant une piste junicode
- 58/70 - Demande d'une Société d'Editions rue de Lannoy concernant un quai d'embarquement - Nouvel examen
- 58/51 - Suite de l'examen du rapport sur la circulation et le stationnement dans la Ville
- 58/71 - Dénomination de voies nouvelles au lotissement de "La Concorde"

Questions diverses

Hôtel de Ville, le 9 mai 1958

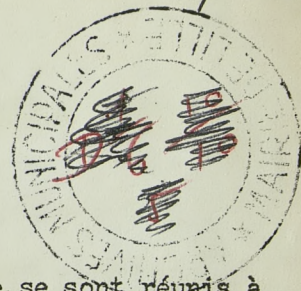
L'Adjoint délégué  
à la Voie publique,

A. VAN WOLPUT.

ADG/388

SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le 14 mai 1958, à 18h15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. DANIEL, DE BECKER, HAMY, HENAU, LANDRIE, LOURDEL, ROUSSEAU, SIMONOT, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. COURMONT, GHYS, WALKER

Assistaient en outre à la réunion, à titre consultatif,

MM. SORIAUX, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police AUREL, MAEGHT, VERMEERSCH

Secrétaire : M. DELOBEL

Le procès-verbal de la réunion du 29 avril 1958 est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

58/68 - Carrefour du Boulevard périphérique et de la R.N.350 - Examen d'une lettre en date du 30-4-58 de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées

Lecture est donnée de la lettre susvisée et le plan correspondant est montré aux membres de la Commission.

M. AUREL rappelle qu'un rapport, référence C.A 1578, a été présenté le 4 mars 1957 au Conseil d'Administration qui, tout en reconnaissant la haute valeur technique de ces travaux importants qui faciliteront la circulation, avait demandé que le problème financier du projet soit reconsidéré.

Or, de la lettre dont il vient d'être donné lecture, il ressort que l'Administration des Ponts & Chaussées n'a pas envisagé la participation financière de la Ville de La Madeleine, du fait qu'aucune voie urbaine de cette commune n'aboutit au carrefour considéré.

Approuvant M. VAN WOLPUT, la Commission n'estime pas que cette raison est exacte ni valable, et considère au contraire que cette non participation serait illogique. La Ville de Lille qui fait de très gros efforts financiers pour le Boulevard périphérique ne retirera pas que du bénéfice de l'opération puisque cet ouvrage d'art permettra aux touristes de ne pas s'y arrêter, au détriment du commerce local.

En tout état de cause et étant donné que la plus grande partie des travaux se situe sur le territoire de La Madeleine, la Commission trouverait équitable que cette Ville participe aux dépenses au même taux que celui demandé à la Ville de Lille ; si La Madeleine était dans l'impossibilité de le faire, elle devrait envisager d'abandonner ces terrains, ce qui supprimerait :

- a) une incurvation étonnante dans la Ville de Lille ;
- b) d'imposer à cette dernière les dépenses d'éclairage du territoire de La Madeleine, ce que de toute manière il faudrait considérer si elle participait aux travaux sans abandonner cette partie du territoire.

M. VAN WOLPUT demandera l'accord du Conseil d'Administration pour discuter ces travaux avec les Ponts & Chaussées et, éventuellement, avec la Ville de La Madeleine afin d'obtenir sur ces bases des conditions plus équitables.

.../

58/69 - Information concernant une piste junicode

Cette information sera donnée au cours de l'examen du rapport sur la circulation et le stationnement (question 58/51).

58/70 - Demande d'une Société d'Editions rue de Lannoy, concernant un quai d'embarquement - Nouvel examen

M. VAN WOLPUT précise qu'il s'agit d'une nouvelle demande en date du 29 avril 1958 et que la Commission a, au cours de sa réunion du 13 février dernier, donné un avis défavorable à la première demande présentée.

Tenant compte de ce que la nouvelle demande précise que le quai d'embarquement n'est affecté qu'aux opérations de messageries des journaux et que celles-ci, en pratique terminées vers 4h du matin, se déroulent aux heures où la circulation est presque inexistante, la Commission donne un avis favorable à cette nouvelle demande sous réserves expresses :

a) que l'autorisation de stationnement sur le trottoir en cause soit limitée dans le temps, de 0 heure à 4 heures et ne concerne que les véhicules de moins de 3 tonnes (tare + charge) ;

b) que la société pétitionnaire prenne, par écrit, l'engagement comportant les points suivants :

1° - renforcement par ses soins et à ses frais du trottoir en cause, comme pour une entrée charretière

2° - qu'elle assume auprès de l'E.G.D.F., P.T.T. et le service des Eaux, la responsabilité des dégâts pouvant survenir aux canalisations correspondantes situées sous le trottoir considéré et que, d'une manière générale, elle prenne la responsabilité de tous accidents ou dégâts qui pourraient résulter directement ou indirectement de l'utilisation, par elle, du trottoir dont il s'agit.

Réunion du 14 mai 1958

58/51 - Suite de l'examen du rapport sur la circulation et le stationnement dans la Ville de LILLE

Lecture est donnée du procès-verbal détaillé de la réunion du 29 avril dernier relatif au premier examen de la question.

Ce procès-verbal est approuvé par la Commission, mais M. HENAUX insiste toutefois pour qu'il soit précisé qu'en matière de contraventions, des dispositions devraient être prises pour qu'elles soient maintenues afin de ne pas décourager l'action des services de Police.

La Commission est également de cet avis et estime que M. le Maire seul - à l'exclusion de toute autre personne - devrait pouvoir intervenir en vue de la suppression éventuelle des contraventions.

Certaines propositions du rapport font l'objet d'observations de la part de M. LOURDEL qui déclare tout d'abord n'être pas partisan de la création d'un parking place de la République, préférant l'installation de fontaines décoratives.

M. VAN WOLPUT répond que les avis sont très partagés, qu'il faut tenir compte de la Préfecture et du Bureau des Postes, lequel dispose de toute la longueur du trottoir, qu'il y a eu plusieurs listes de pétitions le demandant et qu'il existe un besoin urgent de parkings dans le centre de la Ville. A ce propos, et sur demande de M. SIMONOT, M. VAN WOLPUT précise qu'il ne serait pas touché à l'allée centrale de la place de la République, mais qu'il serait demandé de rapporter l'interdiction de stationnement et qu'un parking en "dents de scie" pourrait être envisagé en bordure du large trottoir longeant le Palais des Beaux Arts.

Parlant du point relatif aux fêtes foraines de quartier, M. LOURDEL déclare n'être pas non plus partisan de leur suppression.

M. VAN WOLPUT répond qu'il ne s'agira de suppression que dans les voies à grande circulation où, en raison des risques d'accident et des nécessités de la circulation sans cesse accrue, le déroulement de ces manifestations populaires est devenu un danger public.

M. HENAUX suggère que des représentants de la Ville prennent contact avec les syndicats de forains pour l'attribution d'emplacements ne gênant pas la circulation.

M. VAN WOLPUT ne pense pas que cela soit indiqué du fait qu'il s'agit très souvent de forains non syndiqués (gitans, etc...) et que, dans ces conditions, il est préférable que la Ville, dans un souci d'intérêt général, détermine seule les emplacements, en accord avec le service des Fêtes.

Donnant l'avis de la Police, M. SORIAUX déclare que celle-ci est pleinement d'accord pour que les forains libèrent les carrefours et points névralgiques de la circulation en ville.

En ce qui concerne la piste "junicode" préconisée, M. LOURDEL n'est pas favorable à l'aménagement de cette piste dans le jardin de la Citadelle si elle doit entraîner l'abattage d'arbres pour la réaliser.

Tous apaisements lui sont donnés à ce sujet par M. VAN WOLPUT qui rappelle que la Commission des Promenades & Jardins a donné un avis très favorable ; il déclare qu'il n'a jamais été question d'abattre des arbres.

.../

Lecture est faite d'une lettre par laquelle Mme LEMPEREUR fait connaître que la Commission de l'Instruction publique a décidé, au cours de sa réunion du 14 avril dernier :

a) de donner un accord de principe à la question d'attribution de récompenses aux enfants fréquentant les camps de vacances, reconnus meilleurs élèves du "junicode"

b) de proposer à cet effet au Comité de la Caisse des Ecoles, l'inscription, en temps opportun, des crédits nécessaires ;

c) de réserver un avis favorable à la création de la piste "junicode" et de son équipement suggéré par les Services Techniques.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre par laquelle M. COURMONT, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la présente réunion, présente ses observations et suggestions relatives au problème de la circulation et du stationnement.

La Commission prend acte et décide que cette lettre sera jointe au procès-verbal d'ensemble de la question.

A propos du problème des Halles Centrales évoqué par M. COURMONT, dans sa lettre susvisée, M. DE BECKER estime que des rappels à l'ordre devraient être adressés aux commerçants du carreau des Halles qui réalisent une occupation trop abusive du domaine public.

M. ROUSSEAU regrettant que dans le rapport dont il a pris connaissance des parkings soient prévus Bd J.B. Lebas, M. VAN WOLPUT répond qu'il ne sera pas touché aux arbres des terre-pleins et que l'aménagement desdits parkings a fait l'objet d'un accord de principe du Conseil d'Administration.

M. SIMONOT suggère qu'une réglementation spéciale soit instituée pour les véhicules de transport et de livraison dont la présence à certaines heures dans les voies du centre entrave la circulation générale.

Une discussion s'engage alors à ce sujet. M. VAN WOLPUT déclare qu'il proposera la suppression dans les voies du centre, entre 10h et 19h, des livraisons effectuées par les véhicules hippomobiles et les voitures à bras et que la Commission pourra reprendre cette proposition dans la série des vœux qui seront établis en fonction du rapport sur la circulation et le stationnement et des observations et suggestions communiquées au cours de l'examen dudit rapport.

La Commission est pleinement d'accord à ce sujet et pense même que, sans plus tarder, il faudrait, entre 10h et 19h dans certaines rues du centre, interdire les livraisons tant par les fournisseurs que par les messageries.

M. VAN WOLPUT donne alors lecture du projet de vœux qu'il a préparé et déclare que ce projet sera bien entendu complété ou modifié, compte tenu des différentes observations et suggestions des membres de la Commission.

M. HENAUX fait connaître qu'au cours d'une récente réunion de la Commission des Beaux Arts, celle-ci s'est montrée hésitante quant à l'opportunité de l'aménagement éventuel d'un parking rue du Lombard, devant le Musée Industriel et Commercial.

Sur proposition de M. VAN WOLPUT qui a revu cela de plus près, la Commission est d'accord pour abandonner ce projet de parking.

M. DANIEL pense que si la place du Maréchal Leclerc devait faire l'objet d'un nouvel aménagement, il serait indiqué d'en profiter pour faire passer les tramways dans l'allée centrale, afin de supprimer ce passage dans la partie de la rue de la Bassée comprise entre la place et la rue de Turenne.



M. LANDRIE demande si la "zone bleue" s'appliquerait à toutes les voies incluses à l'intérieur du périmètre prévu, même si dans ces voies des difficultés n'existent pas en matière de stationnement, et dans quelles conditions se ferait l'application de la réglementation correspondante.

M. VAN WOLPUT répond affirmativement au premier point de cette demande, disant qu'il y a lieu de tenir compte des nécessités de dégagement ; il précise que l'application de la réglementation serait subordonnée à l'augmentation de l'effectif des services de Police.

M. SORIAUX déclare qu'il devra y avoir des panneaux en nombre suffisant, qu'il y a lieu de tenir compte des possibilités de parkings extérieurs et que la "zone bleue" devant englober 19 Km 140 de voies, il faudra en moyenne 1 gardien de la paix par 300m, soit 171 gardiens, chiffre qu'il estime devoir être doublé en raison des congés et horaires de travail à respecter.

MM. VAN WOLPUT et HENAUX pensant que cette estimation trop mathématique est largement forcée déclarent que seul le 1/4 de la zone bleue nécessitera une surveillance continue et que, dans ces conditions, le nombre d'agents susvisé pourra être très sensiblement réduit.

M. SORIAUX montre aux membres de la Commission 3 modèles/de "zone bleue" en usage à Paris ; l'un donne des conseils aux usagers, un autre ne porte que les indications strictement nécessaires et le troisième enfin comportant de la publicité est distribué gratuitement par les annonceurs aux usagers. Ces disques sont en carton, l'expérience ayant démontré que le plastique n'était pas recommandé en la circonstance.

M. SORIAUX fait part d'un souhait des services de Police tendant à ce que les cas de contrevenants à la réglementation de la future "zone bleue" ne soient examinés que par M. le Maire seul, à l'exclusion de toute autre personne, et précise qu'à Paris, il n'y a que 18 dérogations spéciales accordées et ne concernant que des mutilés de guerre.

M. SORIAUX ajoute que ses chefs tiennent à la disposition de la Commission les copies des ordonnances qui réglementent à Paris l'application de la zone bleue.

M. SIMONOT pense qu'une dérogation devrait être accordée au Centre d'Appareillages des Mutilés, rue d'Inkermann.

Terminant la discussion, M. VAN WOLPUT remercie la Commission de l'attention qu'elle a apportée à l'étude de la question très importante qui vient d'être traitée et qui sera concrétisée dans une série de vœux placés en tête du rapport complet sur la circulation.

58/72 - Demande d'une signalisation "STOP" au carrefour des rues Gauthier de Châtillon et de Valmy

Il s'agit d'une demande d'un riverain de la rue de Valmy, sociétaire de l'A.C.N.F. qui nous a transmis cette demande.

M. SORIAUX ne voit pas l'utilité d'un "Stop" au carrefour susvisé et la Commission partage cet avis.

58/73 - Demande d'une signalisation tricolore au carrefour de la rue Molière et du Bd Louis XIV

Cette demande est présentée par M. Ali LANDREA, Conseiller municipal.

M. SORIAUX pense que la signalisation actuelle de ce carrefour est suffisante et M. VAN WOLPUT qui connaît particulièrement bien ledit carrefour est de cet avis. Elle a été plusieurs fois demandée et toujours refusée.

La Commission renouvelle un avis défavorable.

58/74 - Demande de stationnement alterné rue de la Barre

Estimant qu'il ne faut pas généraliser les stationnements alternés, M. HAMY n'est pas d'accord pour satisfaire à cette demande présentée par des commerçants de la rue de la Barre.

Après en avoir discuté, la Commission décide le maintien du statu-quo dans la rue susvisée.

Au cours de la discussion, la Commission proteste contre les stationnements réservés et non autorisés et abusifs réalisés devant le Centre Hospitalier Régional et demande au service d'intervenir à ce sujet.

Répondant à une demande de M. SIMONOT, M. SORIAUX déclare qu'en général les signaux " Stop" sont respectés.

M. LANDRIE rappelle sa proposition antérieure pour l'installation d'un "stop" au carrefour des rues Cabanis et de Rivoli. Le service répond que cette proposition a été retenue.

58/75 - Dégagement des carrefours Esplanade-Lieutenant Colpin et Esplanade-Magasin

La Commission approuve les dispositions proposées par le service pour le dégagement des carrefours susvisés, dispositions qui consistent à diminuer de quelques mètres certaines extrémités des terre-pleins latéraux de la Façade de l'Esplanade, au débouché des voies intéressées.

M. VAN WOLPUT donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Docteur Cotteel demande l'autorisation de créer un parking devant l'entrée de sa clinique 1, rue Hégel à Lille et l'installation d'un panneau "Hôpital, Silence".

La Commission charge le service d'installer le panneau demandé, tandis que la demande de création de parking est repoussée.

M. HAMY signale qu'à l'extrémité du Bd Louis XIV prolongé, il n'y a pas de panneau "sens interdit" au débouché sur le Boulevard périphérique. M. SORIAUX déclare que ce panneau existait avant l'ouverture de la dernière Foire commerciale. Le service vérifiera.

58/76 - Information concernant la dénomination d'une rue Louis Delepoulle

Cette dénomination s'applique à la rue partant de la place Th. Varlet aboutissant avenue Denis Cordonnier et bordant la façade nord-est de l'Institut Médico légal, voie pour laquelle il avait été question lors de la précédente réunion de donner

le nom de rue Babeuf.

En donnant cette information, M. VAN WOLPUT rappelle que l'année 1958 est l'année du centenaire de la naissance de M. Louis DELEPOULLE, déclaré officiellement premier bourgeois de Lille en 1932 par M. Roger SALENGRO, maire de Lille, lors de la remise de la grande Médaille d'Or de la Ville.

M. SIMONOT demande toutefois que le nom de Babeuf ne soit pas oublié lors d'une prochaine dénomination de voie nouvelle ; il sera repris dans le groupe d'H.L.M. "La Concorde".

Parlant de l'action de REYSA BERNSON, fille du Docteur Désiré Verhaeghe, morte en déportation pendant la dernière guerre, M. SIMONOT déclare que des renseignements plus précis pourraient être obtenus à ce sujet auprès de M. D'HALLUIN à l'I.C.A.M. rue Auber.

58/71 - Dénomination de voies nouvelles au lotissement de "La Concorde"

Tout en maintenant son accord donné au cours de la précédente réunion, pour numérotter sur le Bd de Metz les nouveaux bâtiments bordant les petits squares formés par le tracé du lotissement, la Commission accepte le principe proposé par M. VAN WOLPUT de donner à ces squares des noms de poètes ou de musiciens, tels que A. Samain, Lalo, Blanquart, etc...

La Commission donne également son accord pour les noms de Chopin et Professeur Lamaze à deux des cinq voies nouvelles à dénommer et s'en remet à M. VAN WOLPUT pour choisir les trois autres noms dans la liste établie à cet effet.

Question diverse.

Le service ayant été saisi de réclamations des riverains relatives à l'interdiction de stationnement des véhicules entre 8 et 20h, rue de la Halle, au droit de l'Atelier des décors des théâtres municipaux, M. VAN WOLPUT informe ses collègues qu'il s'est rendu sur place avec MM. SORIAUX, MAEGHT et VERMEERSCH et qu'il est indiqué

a) de remplacer les panneaux fixes d'interdiction par des panneaux mobiles installés (par le personnel de l'Atelier des décors) uniquement les jours où le chargement ou déchargement de décors est prévu ;

b) d'instaurer un stationnement alterné dans la partie de la rue de la Halle comprise entre la rue St André et la rue des Archives.

M. VAN WOLPUT signale alors à M. SORIAUX qu'il a remarqué le stationnement de 4 camions de la Maison Legrain sur les trottoirs de la rue Maracci.

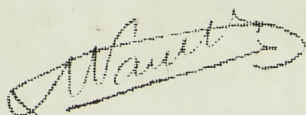
La Commission approuve les dispositions susvisées.

La séance est levée à 21h20

VU, le Chef du Service  
de la Voie publique,  
P. MAEGHT

Le Secrétaire de séance,  
R. DELOBEL

L'Adjoint délégué,  
Président de la Commission  
de la Voie publique,



A. VAN WOLPUT

Pour Information

SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui se tiendra le jeudi 18 septembre 1958, à 18h15, en mon bureau (2ème étage, 4ème pavillon, porte B.71).

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 30 juin 1958 - Observations

Circulation - Stationnement - Signalisation

- 58/92 - Rapport général sur la circulation et le stationnement (suite) - Enquêtes en cours - Examen des réponses et suggestions
- 58/93 - Suggestions concernant l'équipement de divers carrefours "Stop" en ville :
  - rue Royale
  - rue des Postes
  - rue Léon Gambetta
  - Bd Carnot/rue des Canonniers
  - rue d'Isly/rue de Canteleu
- 58/94 - Opportunité du dégagement à droite à certains carrefours :
  - Boulevard périphérique
  - Bd J.B. Lebas
- 58/95 - Fêtes de quartier - Demandes d'arrêtés municipaux par le Commissariat de Police
- 58/96 - Cité Bacquet - Circulation et stationnement
- 58/97 - Rue Jean Roisin - Nouvel examen du stationnement
- 58/98 - Rue d'Angleterre - Examen du stationnement côté place du Concert
- 58/99 - Rue Maequart - Proposition de stationnement alterné
- 58/100 - Problème de la circulation des véhicules de la Sté T.R.U dans les rues étroites

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.../

Rapports au Conseil municipal

- 58/107 - Entreprise PLUQUET - Changement de raison sociale
- 58/108 - Construction de trottoirs en asphalte aux abords des nouveaux groupes scolaires - Marché
- 58/109 - Fourniture de bordures de trottoirs en granit 20/30 - Marché
- 58/110 - Cession de bordures en grés - Admission en recette
- 58/111 - Fourniture de sable - Mise en adjudication
- 58/112 - Fourniture de matériel d'éclairage public - Marchés

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contrôle et droits de voirie

- 58/120 - Problème posé par l'extension de la Braderie organisée lors des Fêtes de Lille

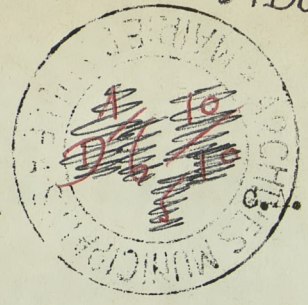
Questions diverses

Hôtel de Ville, le 9 septembre 1958

L'Adjoint délégué à la Voie publique,

A. VAN WOLPUT

AD6/368



6/42

SERVICES TECHNIQUES  
Voie publique

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le 30 Juin 1958, à 18h15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. DE BECKER, HAMY, HENAU, LOURDEL, VAN WOLPUT.

Etaient excusés : MM. COURMONT, DANIEL, GHYS, LANDRIE, ROUSSEAU, SIMONOT, WALKER.

Assistaient en outre à la réunion, à titre consultatif :  
MM. SORIAUX représentant M. le Commissaire  
Divisionnaire de Police  
MARQUIS, Directeur du Service des Promenades et  
Jardins  
MAEGHT.

Secrétaire : M. DELOBEL

Le procès-verbal de la réunion du 14 mai 1958 est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

Circulation - Stationnement - Signalisation

58/77 - Rapport sur la circulation urbaine

- a) Information
- b) Examen des renseignements, avis et suggestions données par :
  - M. le Préfet de la Seine
  - M. le Colonel des C.R.S.
  - M. DOOGHE, Ingénieur, ex-Inspecteur des examens des permis de conduire
  - l'Automobile-Club du Nord de la France
  - une maison spécialisée pour l'opération "Disques"
- c) pistes "Junicodes"

.../...

Extrait du P.V. de la réunion du 30 juin 1958 de la Commission de la Voie Publique. A annexer au RAPPORT SUR LA CIRCULATION

L'Administration Municipale avait inscrit à l'ordre du jour de sa réunion du 23 juin, l'examen du Rapport sur la Circulation Urbaine, mais, par suite des absences motivées de M. le Maire et de la plupart des Adjoints et étant donné l'importance de la question, M. VAN WOLPUT a demandé de remettre cet examen à une séance ultérieure.

Entre temps, il est arrivé des renseignements de différentes sources et le Président propose de les étudier. Il informe que :

M. le PREFET de POLICE de la SEINE a bien voulu envoyer une documentation très sérieuse qui traite de l'établissement éventuel d'une ZONE BLEUE. Il n'a pas encore répondu à notre lettre du 24/6 par laquelle nous demandons des renseignements complémentaires.

M. le DIRECTEUR de la SURETE GENERALE a écrit une lettre à M. le Maire, dont il est donné lecture, de laquelle, en conclusion, l'on ne peut espérer une augmentation de l'effectif de la Police.

Par suite des événements actuels, il y a encore moins d'agents de police réservés à la circulation.

M. le COLONEL des C.R.S. par deux lettres très documentées dont lecture est faite, a donné un avis très favorable au Rapport qu'il conviendrait d'appliquer sans délai. Ces lettres contiennent en outre des suggestions très intéressantes. D'autre part, M. le Colonel des C.R.S. se tiendrait volontiers à la disposition de M. le Maire pour l'application de la ZONE BLEUE, sous réserve d'ordres que lui donnerait M. le Préfet.

L'AUTOMOBILE-CLUB du NORD de la FRANCE a examiné avec soin et beaucoup d'intérêt le Rapport et par lettre dont il est donné lecture, donne son approbation pour son contenu et ajoute un certain nombre de suggestions qui montre l'examen très sérieux qu'il a fait de la circulation à Lille.

M. DOOGHE, Ingénieur, Ex-Inspecteur Départemental des examens des Permis de Conduire se dit très enthousiaste pour l'application immédiate des moyens préconisés par le Rapport, et par sa lettre dont il est donné lecture, donne certaines suggestions de détails.

La VILLE de GRENOBLE qui aurait rencontré certaines difficultés en appliquant la ZONE BLEUE, n'a pas encore répondu à notre lettre du 24/6.

En conclusion de ces différentes informations émanant de personnes très qualifiées en matière de Circulation, le Président dit sa satisfaction de rencontrer l'approbation générale sur le Rapport sur la Circulation, et les Membres de la Commission de la Voie Publique qui expriment aussi les mêmes sentiments, souhaitent que l'Administration Municipale prenne en sérieuse considération les vœux exprimés en tête de ce Rapport.

A différentes reprises, M. HENAUX déclare que les effectifs actuels de police sont déjà insuffisants pour faire respecter la réglementation municipale et il insiste sur la nécessité primordiale d'augmenter ces effectifs en fonction de la future ZONE BLEUE, si l'on veut être à même de la faire respecter.

PISTES "JUNICODES" - M. MARQUIS, Directeur du Service des Jardins et Promenades, est invité à produire les plans de pistes qu'il a établis pour une Piste "Junicode" au jardin de la Citadelle. Les renseignements qu'il donne ont d'ailleurs reçu l'approbation de la Commission intéressée et il est rappelé que la Commission de l'Instruction Publique a donné un avis très favorable à cette installation.

Cette piste qui pourrait être terminée pour fin Juillet et qui attirera les enfants vers l'enseignement du Code de la Route, ne répondra cependant qu'imparfaitement aux conditions requises pour un Enseignement exclusif de celui-ci et si les membres de la Commission de la Voie Publique estiment très souhaitable cette création spectaculaire au titre de distraction enfantine, ils pensent comme M. le Colonel des C.R.S. et M. DEHEDIN de l'A.C.N.F., qu'une autre piste réservée à l'Enseignement rationnel du Code de la Route devait être créée dans un local fermé afin de pouvoir être utilisée en permanence et M. VAN WOLPUT informe que ce n'est que sous cette forme que l'A.C.N.F. et les C.R.S. envisageraient d'apporter leurs concours et leurs participations à cette installation.

M. VAN WOLPUT remet aux membres de la Commission la copie d'un Rapport de M. J. AUSSEL, Délégué de la FRANCE à la Fédération Internationale des Fonctionnaires Supérieurs de Police (F.I.F.S.P.) relatif aux Pistes "JunICODES", et estime que cette piste pourrait être installée à moindre frais au Palais Rameau puisque le sol répond déjà aux desiderata de ces pistes, pour son exploitation efficace, il verrait très bien un contrat entre la Ville et l'A.C.N.F., celui-ci prévoyant le concours de la Police routière des C.R.S., pour l'enseignement et les examens.

La Ville aménagerait cette piste suivant les indications des C.R.S. et de l'A.C.N.F. et la Commission extra-Municipale de la Circulation, dont M. VAN WOLPUT souhaite la création, en surveillerait l'exploitation. Cette Commission siégerait pour avis suivant les mêmes modalités que l'Office Municipal des Sports.

La Ville accorderait une subvention de premier établissement, notamment pour l'échat du matériel de Piste (signalisation mirador et véhicules) : une 2ème subvention, dite d'exploitation, serait accordée chaque année, étant entendu que l'A.C.N.F. prendrait à son compte une part de ces dépenses. M. DEHEDIN accepterait volontiers de matérialiser son concours sous cette forme et avec l'accord de l'Académie, la Police routière des C.R.S. se chargerait de l'enseignement théorique dans les écoles, puis, par la suite, les élèves seraient amenés à la Piste junicode du Palais Rameau pour l'enseignement pratique.

Chaque année, un examen théorique et pratique serait imposé aux élèves suivant la méthode déjà utilisée par l'A.C.N.F. qui serait chargé, conjointement avec la Police routière des C.R.S. de la suite à donner à ces examens sur le plan Arrondissement, Département et National.

M. VAN WOLPUT estime que Lille-Capitale des Flandres, grand centre de circulation intensif de la Région du Nord, s'honorerait de ces réalisations et en tirerait un grand profit pour l'amélioration de la circulation, la réduction du nombre des accidents, et par la sauvegarde des vies humaines de jeunes dont on déplore trop souvent des pertes dues à leur ignorance des dangers qu'ils courent. Ceux-ci accusés avec raison des imprudences à conséquences graves et même mortelles deviendraient des exemples de prudence et de modération de leurs impulsions naturelles dont les adultes profiteraient également. ....



58/78 - Stationnement alterné rue de la Barre  
Nouvel examen de la question

M. SORIAUX déclare avoir remarqué que des embouteillages se produisaient parfois dans la partie de la rue de la Barre, située entre la rue St Martin et le Pont de la Barre, par suite des nombreux stationnements de véhicules et de la circulation assez dense, surtout le soir vers 17 Heures.

Partageant l'avis de M. SORIAUX, la Commission donne son accord pour l'établissement du stationnement alterné dans la partie de voie susvisée.

58/79 - Stationnement alterné rue Meurein  
Nouvel examen de la question

La Commission renouvelle son avis pour le maintien du statu-quo, mais charge le Service d'une étude en vue de l'établissement éventuel d'un sens unique.

58/80 - Rue Jean Roisin - Examen du stationnement

Actuellement, les véhicules stationnent sur la chaussée, le long du "Crédit du Nord" bien qu'aucune indication officielle ne les y autorise.

Après en avoir discuté, la Commission donne un avis favorable pour officialiser ce parking, mais à titre d'essai. Un projet d'arrêté sera préparé en ce sens par le Service.

58/81 - Rue de la Renaissance - Examen du stationnement

Le Service a été saisi d'une réclamation relative au stationnement abusif des véhicules dans cette voie étroite.

En vue d'y remédier, la Commission décide l'établissement du stationnement interdit permettant toutefois la desserte des immeubles riverains.

58/82 - Circulation au carrefour des rues de Belle-Vue et du Long-Pot. - Demande de la Compagnie de Fives-Lille.

Par lettre en date du 10 mai, la Compagnie de Fives-Lille a demandé l'autorisation d'installer une signalisation à feux verts et rouges au carrefour des rues de Belle-Vue et du Long-Pot, en vue de protéger la circulation au passage des convois empruntant l'embranchement particulier desservant ses ateliers.

La Compagnie de Fives-Lille demande également qu'avec l'autorisation susvisée, il lui soit possible de bénéficier des dispositions suivantes :

- suppression de l'interdiction de circuler la nuit figurant à l'article 51 bis du C.A.M.
- dispense de couvrir le passage des trains par des hommes, sauf en cas de panne du dispositif de signalisation, en précisant toutefois que le passage des trains devrait être couvert la nuit en cas de brouillard par des hommes munis de lanternes.

.../..

Après en avoir discuté, la Commission donne un avis favorable pour la signalisation et les dérogations susvisées, mais sous la réserve expresse que, préalablement à l'autorisation correspondante, la Compagnie de Fives-Lille prenne par écrit un engagement ferme dégageant la Ville de toute responsabilité des accidents qui pourraient survenir lors du passage des convois sur l'embranchement particulier dont il s'agit.

#### Rapports au Conseil municipal

La Commission donne son accord pour la présentation des rapports suivants :

- 58/85 - Reconstruction de trottoirs pavés (Lot A) - Dommages de guerre.
- 58/86 - Vente de vieux métaux par lots
- 58/87 - Rétablissement des chaussées et trottoirs par suite de travaux effectués par des particuliers - Exécution des travaux par les soins de la Ville - Modification des tarifs.
- 58/88 - Marché de gré/pour <sup>à gré</sup> achats de plots acier inox - Année 1958.

#### Pavage

- 58/89 - Information concernant l'éclairage public de la raquette de l'autoroute.

M. VAN WOLPUT informe ses collègues que MM. DUTILLEUL et WILBOIS, Ingénieurs des Ponts et Chaussées, lui ont fait connaître que l'aménagement de cette "raquette" comportait l'enlèvement de 15.000 m<sup>3</sup> de bonne terre réservée au Boulevard Périphérique. (R.N. 350 dont les travaux vont commencer en Octobre 1958). Dès cet enlèvement effectué, les travaux de construction de la murette en briques de Marles longeant le tronçon de voie constituant la "raquette intérieure" seront entrepris et l'on peut prévoir que d'ici une année, l'éclairage public sera installé.

- 58/90 - Information concernant le carrefour Boulevard Périphérique R.N. 350

Le Président rappelle les informations données sur la participation financière de la Ville de Lille, alors que la plus grande partie des travaux se trouve sur le territoire de la Madeleine.

Deux solutions pouvaient être envisagées :

- a) Participation de la Ville de la Madeleine dans les mêmes conditions que celles demandées à la Ville de Lille.
- b) Abandon du territoire Madeleinois intéressé et annexion par la Ville de Lille.

L'Administration Municipale avait autorisé M. VAN WOLPUT à discuter en ce sens avec les Ponts et Chaussées et la Ville de La Madeleine.

La réunion eut lieu le 26 juin, et en conclusion, il fut décidé que les Ponts et Chaussées écriraient à la Ville de la Madeleine pour lui proposer l'une ou l'autre solution. Le Maire de la Madeleine a donné son accord de principe, sous réserve de l'approbation de son Conseil Municipal, pour abandonner le territoire de sa Commune où se trouve le Boulevard Périphérique et les travaux annexes.

Les Services intéressés fixeront la limite d'annexion pour permettre que celle-ci se fasse avant les élections municipales de 1959.

M. VAN WOLPUT ajoute que les travaux commenceront en Octobre prochain, en partant de la rue du Faubourg de Roubaix. La rocade vers le "Romarin" sera faite en même temps pour permettre l'utilisation du Boulevard Périphérique en jonction avec celui de Lille-Roubaix-Tourcoing (R.M.350). La durée de l'ensemble des travaux sera de trois ans.

58'91 - Vente de 150.000 vieux pavés.

Il a été demandé la possibilité d'une cession de 150.000 vieux pavés disponibles au magasin du pavage de la Ville.

Ces pavés pourraient être vendus 20 Frs pièce et enlevés par les soins et aux frais de l'acquéreur.

Pensant que l'opération est intéressante pour la Ville, la Commission donne son accord à ce sujet.

La séance est levée à 20h

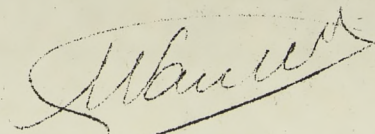
VU, Pour le Chef du Service  
de la Voie Publique,

A. VERMEERSCH

Le Secrétaire de séance,

R. DELOBEL

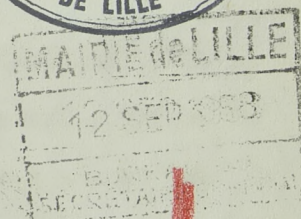
L'Adjoint délégué  
Président de la Commission  
de la Voie Publique,



A. VAN WOLPUT.

Pour Information

SERVICES TECHNIQUES  
COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui se tiendra le jeudi 18 septembre 1958, à 18h15, en mon bureau (2ème étage, 4ème pavillon, porte B.71).

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 30 juin 1958 - Observations

Circulation - Stationnement - Signalisation

- 58/92 - Rapport général sur la circulation et le stationnement (suite) - Enquêtes en cours - Examen des réponses et suggestions
- 58/93 - Suggestions concernant l'équipement de divers carrefours "Stop" en ville :
  - rue Royale
  - rue des Postes
  - rue Léon Gambetta
  - Bd Carnot/rue des Canonnières
  - rue d'Isly/rue de Canteleu
- 58/94 - Opportunité du dégagement à droite à certains carrefours :
  - Boulevard périphérique
  - Bd J.B. Lebas
- 58/95 - Fêtes de quartier - Demandes d'arrêtés municipaux par le Commissariat de Police
- 58/96 - Cité Bacquet - Circulation et stationnement
- 58/97 - Rue Jean Roisin - Nouvel examen du stationnement
- 58/98 - Rue d'Angleterre - Examen du stationnement côté place du Concert
- 58/99 - Rue Macquart - Proposition de stationnement alterné
- 58/100 - Problème de la circulation des véhicules de la Sté T.R.U dans les rues étroites

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.../

Rapports au Conseil municipal

- 58/107 - Entreprise PLUQUET - Changement de raison sociale
- 58/108 - Construction de trottoirs en asphalte aux abords des nouveaux groupes scolaires - Marché
- 58/109 - Fourniture de bordures de trottoirs en granit 20/30 - Marché
- 58/110 - Cession de bordures en grés - Admission en recette
- 58/111 - Fourniture de sable - Mise en adjudication
- 58/112 - Fourniture de matériel d'éclairage public - Marchés

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contrôle et droits de voirie

- 58/120 - Problème posé par l'extension de la Braderie organisée lors des Fêtes de Lille

Questions diverses

Hôtel de Ville, le 9 septembre 1958

L'Adjoint délégué à la Voie publique,

A. VAN WOLPUT

*Monsieur le Maire*

126/358



SERVICES TECHNIQUES

Voie Publique

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

MM. les membres de la Commission de la Voie publique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le 18 septembre 1958, à 18h15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie publique.

Etaient présents : MM. COURMONT, DE BECKER, HAMY, HENAU, ROUSSEAU, SIMONOT, VAN WOLPUT

Etaient excusés : MM. DANIEL, GHYS, LANDRIE, LOURDEL, WALKER

Assistaient en outre à la réunion, à titre consultatif,

MM. SORIAUX, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police  
AUREL, MAEGHT, VERMEERSCH

Secrétaires : M. DELOBEL, Melle DELEBECQ

Le procès-verbal de la réunion du 30 juin 1958 est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

Circulation - Stationnement - Signalisation

58/92 - Rapport général sur la circulation et le stationnement (suite) - Enquêtes en cours - Examen des réponses et suggestions

(VOIR cette question, pages 2 et 3)

58/93 - Suggestions concernant l'équipement de divers carrefours "Stop" en ville  
rue Royale - rue des Postes - rue Léon Gambetta - Bd Carnot/rue des Canonnières  
rue d'Isly/rue de Canteleu

Après en avoir discuté, la Commission estime que la multiplication des passages protégés nuirait à leur efficacité. Elle pense qu'installer systématiquement des panneaux "Stop" à chaque intersection de voies au bénéfice de la voie principale favoriserait les excès de vitesse dans celle-ci et freinerait inutilement la circulation dans des voies secondaires où le passage est parfois important.

Partant de ce principe, la Commission ne retient que l'installation d'un panneau "Stop" au carrefour "Royale/Négrier" où 4 accidents, dont un très grave le 27 juillet dernier, se sont produits récemment et rejette les propositions pour les carrefours : Bd Carnot/rue des Canonnières.

Quant aux rues des Postes et Léon Gambetta et à l'intersection des rues d'Isly et de Canteleu, toujours dans le même ordre d'idées, la Commission ne peut envisager des itinéraires privilégiés au détriment de toutes les voies transversales et charge le service d'étudier éventuellement chaque cas particulier des carrefours de ces voies.

...../

Extrait du P.V. de la réunion du 18 septembre 1958 de la Commission

A annexer au rapport sur la circulation

58/92 - Rapport général sur la circulation et le stationnement (suite) -  
Enquêtes en cours - Examen des réponses et suggestions

Avant de commencer la discussion, le Président fait le point de la question et donne des informations.

1°) la Ville de Grenoble a répondu que n'ayant pas institué de "zone bleue", elle ne peut avoir eu de difficultés administratives à ce sujet. Elle n'en a eu que pour un stationnement réservé à un hôtel.

2°) la Direction Générale de la Circulation de la Région parisienne confirme le 12 juillet que rien ne s'oppose à l'application d'une "zone bleue" à Lille et indique que cette disposition a été prise par Toulouse, Metz, Montpellier, ainsi que par des villes étrangères, notamment Québec, Victoria, Neufchatel, Heerlen, Jersey, Salzbourg, Vienne.

Il faut observer que cette réponse a été faite après que la Presse eut annoncé que le Gouvernement allait supprimer la zone bleue à Paris, ce qui semble inexact.

3°) le Service des Promenades & Jardins a mis en service la piste junicode dans le Jardin de la Citadelle. Elle a obtenu la faveur du public, mais, comme prévu, elle ne peut être consacrée à l'enseignement et aux examens des jeunes sur le Code de la Route.

L'Automobile-Club du Nord de la France a répondu par un avant-projet pour la piste junicode envisagée à l'intérieur du Palais Rameau. Un crédit de 600.000 Fr est demandé pour le matériel ; pour celui nécessaire au fonctionnement il est indispensable de le revoir, ce qui sera fait dès que l'Administration municipale aura donné un accord pour cette installation.

4°) Un exemplaire du questionnaire qui a été envoyé aux 15 villes de LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, TOULOUSE, NANTES, ROUEN, LE HAVRE, LE MANS, RENNES, St ETIENNE, STRASBOURG, REIMS, MONTPELLIER, CLERMONT-FERRAND, DIJON, est remis aux membres de la Commission et le Président les informe que toutes les réponses forment une documentation très intéressante concernant la "zone bleue" et la nécessité de la création d'une COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA CIRCULATION

L'avis de l'Administration municipale sera demandé pour créer cette commission à Lille, pour déterminer son mode de fonctionnement et les personnalités qui pourraient la composer.

Des indiscretions ont été commises au sujet de l'étude en cours sur la réglementation de la circulation et des transporteurs ont écrit ou sont venus se renseigner (Pierchon, S.N.C.F. etc...). Le Président les a avisés qu'il était prématuré de discuter ce projet, tant que l'Administration municipale ne l'aura pas considéré dans le détail.

D'autre part, le Président a reçu, le 10 août 1958, le rapport des Journées d'Etudes des Commissions municipales de la Circulation, organisées à Lyon, les 21 et 22 mars 1955.

.../

Malgré ce long délai, ce compte-rendu est encore de première importance, et les membres de la Commission regrettent qu'à cette époque là on n'ait pas cru devoir y envoyer nos techniciens. Il est prévu une autre réunion à Rouen en 1959 et il serait souhaitable que la Ville de Lille puisse être représentée par des délégués possédant une réglementation définitive et écrite qui est d'ailleurs envisagée depuis longtemps. Les travaux continuels des services et de la Commission de la Voie publique en sont l'aboutissement.

Le Président rappelle que l'absence de M. le Maire, due à son état de santé, n'a pas permis d'en discuter utilement jusqu'à présent en Conseil d'Administration. Comme il vient de reprendre normalement son activité, il est vraisemblable qu'il en serait discuté incessamment.

C'est le voeu que formulent unanimement les membres de la Commission qui rappellent ceux qui ont été pris le 29 avril 1958.



58/94 - Opportunité du dégagement à droite à certains carrefours :  
Boulevard périphérique  
Boulevard J.B. Lebas

La Commission donne un avis favorable pour le dégagement à droite :

- a) aux 4 virages du carrefour Boulevard périphérique/avenue Julien Destrée/rue Georges Lefèvre
- b) vers la rue Solférino, au virage situé à l'angle de cette voie et du Bd J.B. Lebas.

En outre, la Commission saisie d'une proposition pour le carrefour des Bd Louis XIV et Maréchal Vaillant, charge le service d'une étude complémentaire à ce sujet.

58/95 - Fêtes de quartier - Demandes d'arrêtés municipaux par le Commissariat de Police

Le service s'inquiète de ce que le nombre des demandes susvisées augmente depuis quelque temps.

M. SORIAUX répond que cela est dû au nombre de plus en plus grand des manifestations et qu'en principe les demandes d'arrêtés réglementant la circulation et le stationnement n'intéressent que les fêtes de quartier importantes.

En conséquence, la Commission décide que le service continuera, comme par le passé, à satisfaire les demandes d'arrêtés dont il s'agit.

58/96 - Cité Bacquet - Circulation et stationnement

Un signal "Stop" a été installé à l'entrée de la Cité Bacquet, côté rue de Lannoy, de même qu'un panneau de limitation de vitesse aux abords du croisement de la rue Philadelphie.

La Commission charge le service de compléter cette signalisation par la pose du panneau réglementaire indiquant le "passage protégé" et de préparer un arrêté municipal officialisant les diverses signalisations de la Cité Bacquet.

58/97 - Rue Jean Roisin - Nouvel examen du stationnement

Actuellement, les véhicules stationnent en biais le long du Crédit du Nord. Or, l'encombrement qui en résulte laisse un passage insuffisant pour la circulation des véhicules, notamment lors des opérations de chargement et de déchargement de marchandises devant les établissements situés du côté des n° impairs.

La Commission décide que ce stationnement en biais ne sera plus toléré et, à cet effet, charge le service de faire peindre une bande jaune discontinue sur toute la longueur de la chaussée, à une distance de 2m de la bordure.

59/98 - Rue d'Angleterre - Examen du stationnement côté place du Concert

Etant donné la largeur insuffisante de la chaussée (4,50m) à l'entrée de la rue d'Angleterre et la gêne présentée à cet endroit par le stationnement des véhicules, la Commission approuve la proposition du service d'interdire ce stationnement sur une longueur de 15m environ à partir de la rue de la Monnaie.

58/99 - Rue Macquart - Proposition de stationnement alterné

La Commission décide de ne pas donner suite à cette proposition, du fait de la présence de nombreuses portes cochères et entrées de garages de part et d'autre. La question pourra être revue dans le cadre du problème général de la circulation et du stationnement.

58/100 - Problème de la circulation des véhicules de la Sté T.R.U. dans les rues étroites

Par lettre en date du 26 juillet dernier, la Sté T.R.U. a appelé l'attention du service sur les difficultés que rencontrent leurs matériels de collecte et de balayage dans les rues étroites, par suite du stationnement permanent de voitures de tourisme.

S'agissant d'une question d'ordre général, la Commission décide qu'elle sera examinée à nouveau dans le cadre du problème général de la circulation et du stationnement.

58/101 - Rue Meurein - Etude demandée par la Commission (ancienne question)

58/104 - Rue Colbert - Demandes de sens unique

Ces deux questions intéressant le même secteur, la Commission les examine ensemble. Il s'agit dans les deux cas de propositions de sens unique :

- a) rue Meurein, dans le sens rue Léon Gambetta vers rue des Stations ;  
rue A. Mercier, dans le sens rue des Stations vers rue Léon Gambetta
- b) rue Colbert, dans le sens rue des Stations vers rue Léon Gambetta ;  
rue Charles Quint, dans le sens rue Léon Gambetta vers rue des Stations  
rue d'Antin, dans le sens rue Léon Gambetta vers rue des Stations.

Après en avoir discuté, la Commission maintient provisoirement le statu quo en ce qui concerne les rues Meurein et A. Mercier et donne, à titre d'essai, un avis favorable pour les dispositions susvisées reprises en b) concernant les rues Colbert, Charles Quint et d'Antin.

58/102 - Rue Négrier - Demande de stationnement alterné

N'estimant pas ce stationnement justifié, la Commission donne un avis défavorable à la demande présentée.

58/103 - Place de la Nouvelle Aventure (côté impair) - Demande de stationnement alterné

La Commission ne retient pas non plus cette demande, le stationnement alterné ne lui semblant pas nécessaire dans la partie de voie considérée.

Rapports au Conseil municipal

La Commission donne son accord pour la présentation des rapports suivants :

- 58/107 - Entreprise PLUQUET - Changement de raison sociale
- 58/108 - Construction de trottoirs en asphalte aux abords des nouveaux groupes scolaires - Marché
- 58/109 - Fourniture de bordures de trottoirs en granit 20/30 - Marché
- 58/110 - Cession de bordures en grés - Admission en recette
- 58/111 - Fourniture de sable - Mise en adjudication
- 58/112 - Fourniture de matériel d'éclairage public - Marchés
- 58/113 - Fourniture de 4.000m de bordures de trottoirs en granit - Mise en adjudication  
Cahier des charges
- 58/114 - Exécution de joints plastiques dans les chaussées pavées
- 58/115 - Fournitures pour l'installation de signalisations lumineuses aux carrefours :  
1°) Vauban/Solférino, 2°) Pont de Fives/Pierre Legrand/Bernard Palissy

Au cours de l'examen du rapport 58/112, M. ROUSSEAU signale que, rue du Fg d'Arras, l'insuffisance de l'éclairage public est dangereuse pour la circulation des nombreux usagers et qu'en conséquence, le renforcement de cet éclairage apparaît des plus souhaitable.

Sur proposition de M. VAN WOLPUT, la Commission accueille très favorablement cette demande.

De leur côté, MM. HAMY et COURMONT parlent du renforcement nécessaire de l'éclairage public des Bd de la Liberté, Louis XIV et Calmette. M. VAN WOLPUT rappelle que l'estimation du coût des travaux relatifs au projet de modernisation complète de l'éclairage en cause est de 42 millions.

En attendant cette réalisation qui ne peut être envisagée dans un proche avenir, faute de crédits nécessaires, M. VAN WOLPUT déclare que le service s'efforce, dans toute la mesure du possible, d'améliorer l'éclairage aux carrefours les plus dangereux dudit boulevard.

M. DE BECKER ayant signalé un affaissement dangereux de la chaussée près de l'Usine TUDOR, M. VAN WOLPUT répond qu'il s'agit là, une fois de plus, de dégradations survenues à l'emplacement d'une tranchée ouverte par E.D.F ou les P.T.T. et que le service est las d'intervenir continuellement auprès de ces derniers pour les amener à exécuter leurs travaux, conformément à la réglementation municipale.

M. VAN WOLPUT rappelle à ce sujet à M. ROUSSEAU la demande qu'il a présentée pour la nomination d'un cinquième contrôleur de voirie qui serait chargé à temps complet d'effectuer le contrôle, tant administratif que technique, des tranchées ouvertes sur la voie publique.

Parlant des programmes annuels de travaux de voirie communiqués par le service aux diverses Administrations et Société Nationale intéressées (E.D.F, P.T.T etc...) pour qu'elles puissent faire coïncider leurs travaux avec les nôtres et éviter ainsi des dégradations aux nouveaux revêtements, M. VAN WOLPUT pense qu'il serait également judicieux d'effectuer l'opération inverse en leur demandant leurs propres programmes de travaux.

M. SIMONOT suggère que, lors de dégradations occasionnées aux nouveaux revêtements par E.D.F et P.T.T, le service pourrait installer en bonne place, sur les lieux, des panneaux portant l'inscription : "La Ville de Lille informe les contribuables que ce nouveau revêtement a été dégradé par....."

#### Dénominations de rues

Demandant à M. SIMONOT des précisions sur la personnalité de REYSA BERNSON, M. VAN WOLPUT rappelle le principe admis de ne pas attribuer, pour les dénominations de voies, les noms de "résistants" dont l'action ne s'est exercée que sur le plan local.

M. SIMONOT répond qu'il n'ignore pas le rôle local joué par Reysa Bernson dans la résistance, mais qu'en l'occurrence, il s'agit plutôt de la personnalité scientifique de Reysa Bernson, fondatrice de la Société d'Astronomie.

A la demande de M. VAN WOLPUT, M. SIMONOT déclare qu'il lui communiquera le curriculum-vitae de l'intéressée.

M. VAN WOLPUT informe la Commission que, sur proposition de M. le Maire, le nom de "Joliot Curie" sera proposé pour l'une des voies nouvelles qui restent à dénommer.

58/116 - Informations concernant :

- l'éclairage de la place de Rihour
- l'éclairage de la place de la Gare
- les travaux exécutés à ce jour par le service

M. VAN WOLPUT déclare qu'à la suite de réflexions étonnantes faites d'une manière systématique par les Ingénieurs de la S.N.C.F appelés à donner leur avis sur l'éclairage de la façade de la Gare, il a fait suspendre sine die les travaux correspondants, mais que l'éclairage de la place est toutefois réalisé partout ailleurs et fonctionne de manière satisfaisante.

Quant à l'éclairage de la place de Rihour, M. VAN WOLPUT dit qu'il espère arriver à une solution favorable pour l'accrochage de lanternes en façade de l'immeuble du Crédit du Nord, ces lanternes devant, dans la mesure du possible, être en harmonie avec le style de l'édifice. En attendant le service s'occupera de l'éclairage du reste de la place.

Lecture est ensuite faite par M. MAEGHT de la liste des travaux suivants exécutés à ce jour par le service, en préparation, ou en cours d'exécution :

Eclairage public

1°) Ce qui a été fait depuis le 1er janvier 1958 :

Moulins-Lille

Installation de 123 foyers sur les 179 que comprenait l'électrification du quartier. Les 56 autres ont été installés avant le 1er janvier -  
Les 179 foyers ont été mis en service après le 1er janvier

Wazemmes

Installation et mise en service de 106 foyers dans 73 courées

Boulevard périphérique

Installation et mise en service de 71 foyers montés sur 51 candélabres

Rue Neuve

Modernisation - Remplacement de 6 foyers sur consoles

Rue de la Vieille Comédie

Installation de 3 foyers sur consoles

Vieux-Lille

Installation et mise en service de 122 foyers dont 12 dans 8 courées

Bois-Blancs

Installation et mise en service de 115 foyers - Implantation de 69 poteaux

Place Catinat

Installation et mise en service de 9 foyers

2°) Ce qui sera entrepris prochainement :

Quartier de la Gare St Sauveur - 44 foyers

Solde du Centre - 32 foyers

Place Rihour - 28 foyers

3°) Ce qui sera entrepris dans le 4ème trimestre :

Bois-Blancs : Installation de 120 foyers environ

.../

Chaussées - Trottoirs

Aménagement d'anciennes chaussées pavées avec des revêtements hydrocarbonés

rue du Barbier Maes, rue à Fiens, rue Lavoisier, square Birdwood, rue Leglay, rue Ratisbonne, rue Ste Barbe, rue Meurein, rue de la Marmora, rue Bosquet, rue Feutry, rue Hoche, rue Charles de Muysaert, place Catinat, rue Balzac, rue du Bel Air, rue Baudin, rue St Luc, rue du Pont du Lion d'Or.

Construction de voies nouvelles en matériaux hydrocarbonés

avenue du Peuple Belge, Bd de la Moselle, Bd de Metz, Cité Bacquet (aménagement) rue Emile Rouzé prolongée, Bd des Défenseurs de Lille

Entretien et remise en état des revêtements hydrocarbonés

rue du Lieutenant Colpin, rue Voltaire, rue de la Halle, Façade de l'Esplanade, square du Ramponneau, avenue Mathias Delobel, avenue de Soubise, rue des Urbanistes, rue du Capitaine Michel, avenue du Petit Paradis, Cité Jardins, rue Fabre d'Eglantine, rue Solférino (entre rue Nationale et Bd Vauban), rue Charles Quint, rue Meurein (entre rues Ste Barbe et Nationale) rue de La Fontaine, rue du Château, rue Pascal.

Construction de trottoirs pavés

Sur ce point, le programme n'est rempli qu'à 25 % environ, car ici le manque de paveurs se fait terriblement sentir.

rue Ste Catherine, rue à Fiens, rue Lavoisier, square Birdwood, rue Leglay, rue Ratisbonne (partiellement) rue Ste Barbe, rue Meurein (partiellement), rue Colbert (en cours), rue de la Marmora, rue Bosquet, rue Feutry, rue Hoche, rue Charles de Muysaert, place Catinat, rue des Postes (300 m<sup>2</sup>), rue Balzac, rue du Bel Air, rue Baudin, rue St Gabriel (partiellement) rue St Luc, rue du Pont du Lion d'Or.

Remise en état des revêtements endommagés par faits de guerre

Reconstruction de trottoirs en asphalte, place du Maréchal Leclerc

Reconstruction de trottoirs pavés : Lot de 4.500 m<sup>2</sup> dont l'adjudication des travaux aura lieu le 22 octobre prochain.

Construction d'égouts

Cimetière du Sud

partie amont du Collecteur Est (entre la rue Armand Carrel et le Bd Paul Painlevé)

1er lot comprenant les voies suivantes et pour lequel l'ordre de service sera bientôt lancé

rue Gosselet, rue Watteau, rue Princesse (partiellement) rue de La Madeleine, rue des Vicaires, rue des Noirs, Terrasse Ste Catherine, rue Ste Catherine, place Jacques Louchard, rue St Jean, rue du Lombard, rue Lamartine, rue Racine.

\*  
\* \*

M. HAMY déplore, une fois de plus, que les revêtements de la rue Mourmant ne soient pas encore réfectionnés.

M. VAN WOLPUT répond que la faute en est due aux propriétaires riverains auxquels la Ville ne peut se substituer pour la construction des branchements d'évacuation des eaux à l'égout et que 26 immeubles n'étant pas encore raccordés, il n'est pas possible de procéder à la construction de nouveaux revêtements. Il est même regrettable de constater que l'égout n'évacue que les eaux de ruissellement.

Contrôle et droits de voirie

58/120 - Problème posé par l'extension de la braderie organisée lors des Fêtes de Lille

A l'origine, cette braderie ne se déroulait que dans la rue de Paris,

.../

et, depuis quelques années, rues Neuve, de Béthune et du Sec-Arembault. Or, cette année, les commerçants de la rue Esquermoise, du Bd Papin, de la place Simon Volland, des rues de la Vieille Comédie, des Chats Bossus et Grande Chaussée, ont demandé et obtenu l'autorisation de faire également la braderie le lundi des Fêtes de Lille.

M. VAN WOLPUT demande à ce sujet l'avis de la Commission et celle-ci pense que l'on doit continuer à accepter les demandes éventuelles, en espérant que la prolifération même des braderies le lundi des Fêtes de Lille engagera par la suite les représentants des commerçants de certaines rues intéressées à ne plus renouveler leur demande.

Questions diverses

M. SIMONOT signale que Bd de la Liberté, des arbres meurent, asphyxiés semble-t-il par des émanations de gaz.

Cette question qui n'est pas du ressort de la Commission de la Voie publique sera soumise à la Commission des Promenades & Jardins.

La séance est levée à 21h05

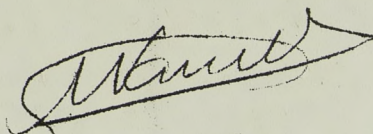
VU, le Chef du Service  
de la Voie publique,

P. MAEGHT

Le Secrétaire de séance,

R. DELOBEL

L'Adjoint délégué,  
Président de la Commission de la Voie publique,

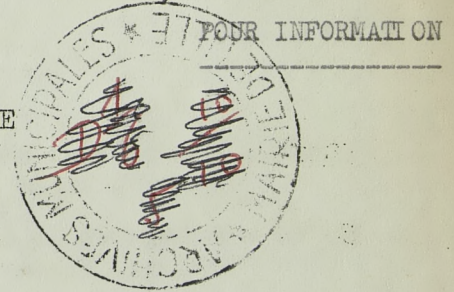


A. VAN WOLPUT

AD6/388

SERVICES TECHNIQUES

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous l'ordre du jour de la Commission de la Voie publique qui se tiendra le jeudi 20 novembre 1958, à 18h15, en mon bureau (2ème étage, 4ème pavillon, porte B.71).

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du 18 septembre 1958 - Observations

Circulation - Stationnement - Signalisation

- 58/121 - Rapport général sur la circulation et le stationnement (suite) - Informations
- 58/122 - Rue de Flandre - Examen du stationnement dans la partie étroite
- 58/123 - Place de la Nouvelle Aventure - côté impair - Demande de stationnement unilatéral - Nouvel examen de la question (ancienne question 58/103)
- 58/124 - rue de Buffon - Examen de la circulation et du stationnement
- 58/125 - Rue Macquart - Demande d'instauration d'un sens unique
- 58/126 - Circulation dans les rues des Postes, Léon Gambetta et Royale (ancienne question (58/93)
- 58/127 - Rue Alexandre Leleux - Opportunité d'un sens unique
- 58/128 - Rues d'Isly/Canteleu - Demande de signalisation lumineuse
- 58/129 - Passage des véhicules de la Sté T.R.U dans les rues étroites (ancienne question 58/100)
- 58/130 - Articles 29 et 57 du Code des Arrêtés municipaux - Consultation juridique - (ancienne question 57/109)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Rapports au Conseil municipal

- 58/137 - Enlèvement des rails du Pont Neuf - Admission en recette
- 58/138 - Reconstruction de la rue de Marquillies - Mise en adjudication-concours - Cahier des Charges

..../

- 58/139 - Construction d'environ 35.000 m2 de revêtements hydrocarbonés sur chaussées pavées - Année 1959 - Mise en adjudication-concours
- 58/140 - Fourniture de 4.000 ml de bordures de trottoirs en granit- Mise en adjudication - Cahier des charges
- 58/141 - Construction de trottoirs en asphalte en 2 lots de 5.000 m2 - Mise en adjudication - Cahier des charges
- 58/142 - Retaille de pavés - Marché - Année 1958 (Information)

.....

.....

.....

.....

.....

Contrôle et Droits de voirie

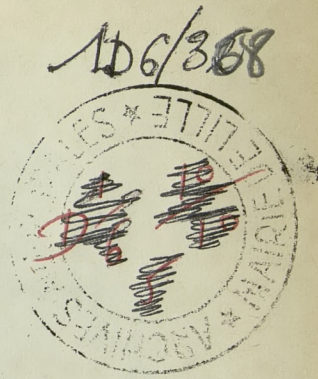
- 58/148 - Informations concernant les installations foraines
- 58/149 - Dénomination des voies du lotissement LO.PO.FA (rue Emile Rouzé prolongée)

Questions diverses

Hôtel de Ville, le 13 novembre 1958  
L'Adjoint délégué à la Voie publique,

A. VAN WOLPUT





SERVICES TECHNIQUES

Voie Publique

Commission de la Voie Publique

-----

M.M. les membres de la Commission de la Voie Publique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le 20 Novembre 1958, à 18 h. 15, sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique.

Etaient présents : M.M. HAMY, LANDRIE, LOURDEL, SIMONOT, VAN WOLPUT.

Etaient excusés : M.M. COURMONT, DANIEL, DE BECKER, GHYS, HENAUX, ROUSSEAU, WALKER.

Assistaient en outre à la réunion, à titre consultatif :

M.M. SORIAUX, représentant M. le Commissaire Divisionnaire de Police.

AUREL, MAEGHT, VERMEERSCH

Secrétaire : M. DELOBEL

Le procès-verbal de la réunion du 18 Septembre 1958 est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR

-----

Circulation - Stationnement - Signalisation

58/I2I - Rapport général sur la circulation et le stationnement (suite) - Informations

(voir cette question pages 2 et 3)

Problème de la Circulation.

M. VAN WOLPUT informe que depuis la dernière réunion de la Commission de la Voie Publique du 18 Septembre, le Conseil d'Administration Municipale a examiné l'ensemble du rapport et les décisions qui ont été prises sont mentionnées dans le P.V. de cette réunion dont il remet un exemplaire aux Membres présents.

Ce document doit être annexé par ceux-ci au Rapport sur la circulation avec les P.V. des réunions de la Commission de la Voie Publique des 30 Juin et 18 Septembre et du questionnaire aux 15 Villes importantes.

Commentant le P.V. du Conseil d'Administration Municipale et signalant les décisions prises, le Président déclare qu'avec l'accord de la Commission de la Voie Publique il demandera à ce dernier l'autorisation de faire les travaux indiqués ci-dessous et dont les devis ont été établis par les Services de la Voie Publique, savoir:

- |  |            |
|--|------------|
| 1 <sup>o</sup> ) Elargissement de la chaussée au sud de la Place de la République, dans les prolongements des rues Jacquemars Gielée et Gauthier de Châtillon, y compris la dépose des rails de tramways . . . . . | 1.800.000  |
| 2 <sup>o</sup> ) L'aménagement du trottoir, face au Palais des Beaux-Arts pour le stationnement en "dents de scies" . . . . .  | 2.200.000  |
| 3 <sup>o</sup> ) Elargissement de la chaussée et aménagement identique des trottoirs de la rue Faidherbe, y compris la dépose des poteaux de la C.G.T.T. et la réfection de la chaussée . . . . .                  | 12.000.000 |
| 4 <sup>o</sup> ) Aménagement en Parkings de deux terre-pleins du Boulevard J. Bte Lebas (côté gare Saint-Sauveur) . . . . .  | 400.000    |
| 5 <sup>o</sup> ) Aménagement de deux Parkings Avenue du Peuple Belge aux extrémités du jardin, face au Palais de Justice . . . . .   | 700.000    |
| 6 <sup>o</sup> ) Aménagement des trottoirs de divers grands Boulevards, pour stationnement courant en dents de scies.<br>Crédit annuel - à renouveler . . . . .  | 15.000.000 |

Les crédits de ces travaux devraient être inscrits au Budget de 1959 en plus de ceux nécessaires aux travaux habituels de la Voie Publique.

En ce qui concerne la Commission extra-municipale autorisée par le Conseil d'Administration, elle sera constituée par :

Cinq Conseillers municipaux, membres de la Commission de la Voie Publique; chacun d'eux représentant son groupe politique : M.M. VAN WOLPUT, COURMONT, HAMY, HENAU, SIMONOT.

- M. l'Inspecteur d'Académie ou son représentant,
- M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées ou son représentant,
- M. le représentant de la Chambre de Commerce de Lille,
- M. le Colonel des C.R.S. ou son représentant.
- M. le Commissaire Central de Police ou son représentant,
- M. DEHEDIN, Directeur de l'A.C.N.F.
- M. DOOGHE, Ingénieur, Ancien Inspecteur du département du Nord des Permis de conduire,
- M. MASSON, Président de l'Union des Unions de Commerçants, qui pourra s'adjoindre un ou plusieurs présidents d'Unions de rues lorsque ces dernières seront à l'ordre du jour.
- M. COTEAU, représentant le Syndicat des Transporteurs, qui pourra s'adjoindre en cas de nécessité des représentants des Messageries (Deroncq, Services Rapides ... etc...) Routiers.
- M. BOURNAULT, secrétaire du Syndicat des Artisans-chauffeurs de taxis.

Toutefois, le renouvellement du Conseil Municipal se faisant dans 3 mois, les membres de la Commission estiment préférable de ne provoquer la première réunion qu'après la mise en place du nouveau Conseil Municipal et de ses différentes Commissions.

Entre-temps, les Services assureront l'examen des différents aspects du problème de la circulation, notamment pour la Piste Junicode d'enseignement-d'examen pour laquelle l'avis du Service des Bâtiments Municipaux a été demandé pour faire l'installation au Palais Raneau qui nécessitera une demande d'ouverture de crédit de I.300.000 frs au Conseil Municipal. Il est bien entendu que le rôle du Service de la Voie Publique n'est que de lancer l'affaire pour cette Piste Junicode qui sera confiée à la 4ème Division.

La Société SHELL-BERRE apporterait également un concours financier de l'ordre de 250 à 300.000 francs pour l'installation de la Piste, sous réserve que les élèves puissent faire la finale des examens sur le plan National.

A ce sujet, MM. HAMY et SIMONOT craignent que la proposition de la Société SHELL-BERRE ne soit effectuée à des fins publicitaires. M. VAN WOLPUT répond qu'il a donné simplement information et la Commission estime que cette proposition ne peut être retenue que sous réserve expresse qu'elle ne comportera pas de publicité.

La Commission attire fortement l'attention de l'Administration municipale sur les demandes de crédits qui sont faites pour permettre l'étude et le commencement des travaux de Parkings et de Stationnement, afin d'améliorer la circulation dans la mesure du possible mais que les vœux formulés en tête du rapport restent à réaliser.

Il est souhaité que M. le Maire prenne l'initiative de proposer aux grandes Administrations, aux Banques, aux Grands Magasins et à certaines usines, d'échelonner la sortie de leur personnel pour le repas de midi qui est le moment le plus difficile de la journée. Une importante amélioration de la circulation serait obtenue ainsi que pour l'utilisation des tramways, si par exemple :

- a) Les personnels de la Mairie, de la Préfecture, de la Cité Administrative etc... partaient déjeuner à ..... I2 h. I/4
- b) Les Banques et Grands Magasins à ..... II h. 45
- c) Les usines importantes (Filatures et C<sup>ons</sup> mécaniques) à .... II h. 45 ou I2 h. I5

Il resterait encore un flôt important de circulation à I2 h.

58/I22 - Rue de Flandre - Examen du stationnement dans la partie étroite.

L'attention du Service a été attirée à ce sujet par une lettre de M. Georges DUVET, 86 rue de Flandre.

Après en avoir discuté, la Commission donne son accord pour l'interdiction de stationnement dans la partie la plus étroite de la rue de Flandre, comprise entre la rue Mourmant et la Place du Marché, de même que pour le stationnement alterné dans le reste de la voie considérée. En outre, le sens unique existant actuellement de 8 à 20 heures, sera permanent.

58/I23 - Place de la Nouvelle Aventure - côté impair. - Demande de stationnement unilatéral - Nouvel examen de la question (ancienne question 58/I03).

M. SIMONOT pense que si le stationnement unilatéral était instauré dans cette voie, du côté opposé aux immeubles, soit le long du marché et du terre-plein jusqu'à la rue Léon Gambetta, cela faciliterait la circulation.

La Commission donne son accord à ce sujet.

58/I24 - Rue de Buffon - Examen de la circulation et du stationnement.

Par l'intermédiaire de l'A.C.N.F., le Service a été saisi d'une lettre par laquelle la Sté "Confiserie Vosgina" I6 rue d'Avesnes à Lille, se plaint du stationnement de véhicules dans la rue de Buffon.

Estimant avec le Service que la circulation est peu importante dans cette voie, et que celle-ci est peu encombrée par rapport à d'autres voies de la Ville, la Commission maintient le statu-quo.

58/I25 - Rue Macquart - Demande d'instauration d'un sens unique.

Après avoir discuté de l'opportunité de la mesure demandée, la Commission maintient également le statu-quo pour la voie intéressée.

58/I26 - Circulation dans les rues des Postes, Léon Gambetta et Royale (ancienne question 58/93)

A la dernière réunion de la Commission de la Voie Publique (question n° 58/93) MM. les Commissaires ont demandé que soit étudiée l'opportunité de protéger les divers carrefours de ces 3 rues avec les voies transversales. ..../

L'enquête effectuée par le Service de la Circulation ainsi que par les Contrôleurs de Voirie des secteurs intéressés, a abouti aux conclusions suivantes :

Rue des Postes - Le seul carrefour susceptible d'être équipé en "STOP" est celui de la rue Henri Kolb.

Rue Léon Gambetta - Certains carrefours sont déjà équipés. Parmi des autres, le carrefour le plus circulé est celui de la rue Jacquemars Gielée.

La circulation à ce carrefour se développera encore après l'élargissement de l'allée latérale sud-ouest de la Place de la République. A ce moment, la signalisation " STOP " sera dépassée, elle ne ferait que bloquer la circulation dans l'une des artères; ce carrefour deviendrait alors justiciable de "Feux tricolores" coordonnés avec ceux du Boulevard de la Liberté.

Rue Royale - Les carrefours de cette rue ont une mauvaise visibilité; l'expérience montre qu'ils sont dangereux.

Le carrefour de la rue Voltaire est déjà équipé en "STOP".

Celui de la rue Négrier le sera bientôt.

Celui de la rue d'Angleterre est équipé en "clignotants".

Il reste les carrefours suivants:

- 1° - rue du Magasin
- 2° - rue Princesse
- 3° - rue de Jemmapes

Pour une rue comme celle-là, il est suggéré l'établissement d'un itinéraire protégé.

Si toutefois cette suggestion n'était pas admise, les avis étant partagés sur ce point, il serait proposé la rue du Magasin avec priorité rue Royale naturellement car la rue du Magasin est souvent empruntée par des poids lourds, des transports de bestiaux, il y a là un point dangereux certain.

Il ne resterait donc plus que 2 carrefours non protégés et à ce moment là il serait à craindre que les conducteurs (surtout ceux venant de Lille) ayant déjà rencontré 2 priorités soient tentés d'appuyer sur l'accélérateur et c'est cette opinion qui pousse à préférer "l'itinéraire protégé" pour une telle rue.

#### PROPOSITIONS

- 1°) carrefour rue des Postes - rue Henri Kolb : prévoir l'équipement en "STOP" d'ici 1 an ou 2, c'est-à-dire lorsque la circulation sera plus intense qu'actuellement.
- 2°) carrefour rue Léon Gambetta - rue Jacquemars Gielée : équipement en "tricolores" après la réalisation des travaux projetés Place de la République.
- 3°) rue Royale: équipement de toute la rue en "itinéraire protégé".

La Commission donne son accord sur le rapport qui précède et les propositions qu'il contient.

#### 58/127 - Rue Alexandre Leleux - Opportunité d'un sens unique

Ce sens unique, demandé par Mme la Directrice de l'Ecole Fénelon, est motivé par l'étroitesse de la rue et la circulation assez dense aux heures de rentrée et de sortie des élèves fréquentant cet établissement.

Les avis étant partagés sur l'opportunité de la mesure demandée, la Commission décide en fin de compte de donner un avis favorable à l'établissement du sens unique pour une durée de 6 mois à titre d'essai et dans le sens : rue Gambetta vers la rue Jean sans Peur.

Cette mesure aura pour corollaire le sens unique dans la rue du Maire André, vers la rue L. Gambetta, afin de permettre le sens giratoire des véhicules.

#### 58/128 - Rues d'Isly/Canteleu - Demande de signalisation lumineuse

Cette demande qui intéresse le carrefour des rues d'Isly et de Canteleu émane de commerçants riverains.

Estimant que des carrefours plus fréquentés et surtout plus dangereux n'ont pas de signalisation lumineuse, la Commission maintient le statu-quo pour le carrefour considéré.

58/129 - Passage des véhicules de la Sté T.R.U. dans les rues étroites (ancienne question 58/100)

Par lettre en date du 8 Novembre dernier, la Sté T.R.U. expose à nouveau les difficultés rencontrées par leurs matériels de collecte et de balayage dans les rues étroites par suite du stationnement des véhicules.

M. VAN WOLPUT a fait établir par le Service un relevé des rues étroites et encombrées ; sur ce relevé, présenté à la Commission, figurent toutes indications utiles et l'avis du Service sur chacune des voies intéressées.

La commission décide de faire confiance au Service pour établir une réglementation dans les rues suivantes : rue Pharaon de Winter, de la Riviérette, Manuel, Louis Niquet, de la Halloterie et de déterminer ultérieurement si d'autres voies du relevé susvisé doivent également faire l'objet d'une réglementation analogue.

58/130 - Articles 29 et 57 du Code des Arrêté Municipaux - Consultation Juridique - (Ancienne question 57/109)

M. MAEGHT informe les membres de la Commission de l'avis de M. le Recteur Guy DEBEYRE et de M. le Professeur Maxime CHRETIEN sur la question.

La Commission prend acte de cette information et passe à la suite de l'ordre du jour.

58/131 - Stationnement rues Chanzy - Mattéotti. Demande de la Ville d'Hellemmes.

La Ville d'Hellemmes demande à la Ville de Lille d'étendre jusqu'à la rue Aristote, dans la rue Mattéotti mitoyenne aux 2 communes, le stationnement interdit jours pairs déjà instauré dans la partie de la rue Mattéotti comprise entre les rues Pierre Baumann et Victor Derode.

Considérant que la circulation est très dense aux heures de pointe dans la voie en cause la Commission donne son accord pour prolonger l'interdiction de stationnement demandée.

ECLAIRAGE PUBLIC

58/136 - Insuffisance d'éclairage à deux carrefours - Rapport de police.

Ce rapport est relatif à l'insuffisance d'éclairage public des carrefours suivants :

rue Jean Sans Peur - Boul. de La Liberté, Boul. Carnot - rue des Arts.

La visibilité défectueuse à ces carrefours peut être à l'origine de graves accidents de circulation. En outre les agents préposés à la réglementation de la circulation courent certains risques dès la tombée de la nuit, de même que les usagers de la route.

En conséquence, la Commission donne un avis favorable pour le renforcement de l'éclairage public des carrefours dont il s'agit.

M. HAMY demande le rétablissement du parking place du Vieux Marché aux Chevaux.

La Commission charge le Service d'étudier la question et de lui soumettre un rapport qui sera également communiqué aux Services de police

RAPPORTS au CONSEIL MUNICIPAL

La Commission donne son accord pour la présentation des rapports suivants.

58/137 - Enlèvement des rails du Pont Neuf - Admission en recette

58/138 - Reconstruction de la rue de Marquillies - Mise en adjudication-concours - cahier des charges.

58/139 - Construction d'environ 35.000 m<sup>2</sup> de revêtements hydrocarbonés sur chaussées pavées - Année 1959 - Mise en adjudication-concours.

58/140 - Fourniture de 4.000 ml de bordures de trottoirs en granit - Mise en adjudication - Cahier des charges.

58/141 - Construction de trottoirs en asphalte en 2 lots de 5.000 m<sup>2</sup> - Mise en adjudication - Cahier des Charges.

58/143 - Construction d'une piste cyclable boul. des Défenseurs de Lille, Av. du Président Hoover, boul. Emile Dubuisson, boul. Louis Pasteur.

Au cours de l'examen du rapport 58/143 susvisé, M. AUREL fait ressortir la nécessité de faire exécuter les travaux de construction de la piste cyclable incombant à la Ville, en même temps que ceux relatifs à la construction de la piste cyclable à exécuter prochainement par l'Administration des Ponts et Chaussées. Le public comprendrait en effet difficilement que ces travaux ne soient pas synchronisés. Il convient donc de renseigner très rapidement les services des Ponts et Chaussées sur ce point et de ne pas attendre l'accomplissement des formalités administratives habituelles.

La Commission de la Voie Publique estime que ces travaux doivent être menés de pair avec ceux des Ponts et Chaussées et donne son accord pour que les travaux soient entrepris dans les moindres délais car la circulation des cyclistes sur le boulevard périphérique constitue un danger.

P A V A G E

=====

58/147 - Enlèvement de terres rue de La Madeleine - Demande de M. Paul ROUZE.

Par lettre en date du 12 Novembre, M. ROUZE a demandé à nouveau à la Ville de consentir au remboursement des frais d'enlèvement de terres par ses soins, lors de la construction de son immeuble sis à Lille, rue de la Madeleine.

Considérant que M. ROUZE a agi de sa propre initiative en procédant à l'enlèvement des terres susvisées et que consentir au remboursement des frais correspondants constituerait pour la Ville un fâcheux précédent, la Commission maintient le refus déjà opposé à ce sujet à M. ROUZE.

CONTROLE ET DROITS DE VOIRIE.

=====

58/148 - Informations concernant les installations foraines.

M. VAN WOLPUT informe les membres de la Commission que M. le Maire a reçu les forains le 16 octobre dernier, et que de son côté, il a signalé à M. le Maire les protestations de la Presse et des particuliers, relatives à la proximité des installations de l'entrée du cimetière du Sud

La Commission enregistre avec satisfaction que toutes les mesures prises antérieurement seront maintenues et donne son accord pour qu'aucune installation foraine ne soit tolérée à proximité de l'entrée du Cimetière du Sud ; les plus proches seront autorisées Place Ed. Cawel.

58/149 - Dénomination des voies du lotissement LO.PO.FA (rue Emile ROUZE prolongée)

Les noms suivants sont proposés pour les voies susvisées : square de l'Atlantique rue de l'Océanie, square du Pacifique, rue de l'Afrique, rue de l'Asie, rue de l'Amérique. Quant à la principale voie de desserte dénommée jusqu'à présent rue Emile ROUZE prolongée, elle serait appelée rue de l'Europe à partir de la rue de la Prévoyance, le nom de rue Emile ROUZE étant conservé provisoirement à la partie, d'ailleurs privée, comprise entre la rue de Marquillies et la rue de la Prévoyance.

La Commission donne son accord à cette proposition.

58/150 - Dénomination de voies - Réponse préfectorale.

Information est donnée aux membres de la Commission de la réponse préfectorale relative aux demandes d'approbation de délibérations du Conseil Municipal concernant des changements et attributions de dénominations de rues :

Les appellations "Marcel HENAUX, " Boul. de Verdun", "rue Louis DELEPOULLE", "rue du Cheminot COQUELIN" et "rue Jean WALTER" sont approuvées. mais la préfecture fait connaître que la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages, a demandé de maintenir les dénominations des rues du Faubourg de Tournai et Marais, pour lesquelles les noms de "Javary" et "Jean Moulin" avaient été respectivement proposés.

M. le Préfet demandant à M. le Maire d'inviter l'Assemblée Communale à examiner à nouveau ces questions, la Commission de la Voie Publique maintient son point de vue favorable aux changements proposés. Il est d'ailleurs à remarquer que la réponse préfectorale parle de la rue du Marais alors qu'il s'agit de la rue Marais. Ce qui prouve bien la confusion existant entre ces deux appellations et la nécessité d'y remédier par un changement de dénomination. D'autre part la vraie route de Tournai passe maintenant par le Boulevard Périphérique et l'Avenue D. Cordonnier, Hellemmes ou Lezennes et l'ancienne rue du Fg de Tournai qui longe la voie ferrée jusqu'au Pont de Fives peut en toute logique porter le nom de l'ancien Directeur Général de la Cie des Chemins de Fer du Nord

.../...

QUESTIONS DIVERSES

a) Rails dangereux sur le Pont de Fives.

A la demande de M. VAN WOLPUT, la Commission proteste contre le maintien des rails susvisés dont le profil ne convient absolument pas. Ces rails présentent, par endroits, des saillies importantes et extrêmement dangereuses sur le revêtement, lui-même fortement dégradé par voie de conséquence.

Cette situation provoque des accidents journaliers.

M. VAN WOLPUT rappelle que, par ses soins, M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées a été saisi à plusieurs reprises de cette affaire, notamment par lettre en date du 21 Octobre dernier.

b) Dépenses et travaux effectués depuis 1935.

Par un état établi par le Service et figurant en annexe au présent procès-verbal, la Commission est informée des dépenses et travaux dont il s'agit.

c) Déclaration de fin de mandat.

Supposant que la Commission de la Voie Publique ne se réunira plus avant le renouvellement du Conseil Municipal, fixé au 8 Mars, M. VAN WOLPUT remercie les membres et le représentant des Services de police, de l'aide qu'ils lui ont apportée pour l'étude des nombreuses affaires qui lui ont été soumises.

Au nom des Membres de la Commission, M. VAN WOLPUT remercie ensuite le Personnel de la Voie Publique pour la lourde tâche qu'il a accomplie dans des conditions qui n'ont malheureusement pas toujours été faciles.

Les Membres de la Commission espèrent que, dans un très proche avenir, les demandes réitérées pour augmenter l'effectif du personnel des différents services soient prises en considération ainsi que celles relatives aux locaux trop exigus dont disposent les Services de la Voie Publique dont les charges à responsabilités de toutes sortes augmentent chaque jour. Cette situation regrettable a retardé des réalisations réclamées par le public alors qu'il aurait été possible de les satisfaire.

La séance est levée à 20 h. 40.

Le Secrétaire de séance,

R. DELOBEL

Vu,  
Le Chef du Service  
de la Voie Publique,

P. MAEGHT

l'Adjoint délégué  
Président de la Commission de la Voie Publique,

A. VAN WOLPUT.

ANNEXE au P.V. de la COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE du 20 NOVEMBRE 1958

---

Questions soumises à la Commission de la Voie Publique

de JUILLET 1955 à DECEMBRE 1958

---

|   | de Juillet à Décembre 1955 | ANNEE 1956 | ANNEE 1957 | ANNEE 1958  | <u>TOTAL</u> |
|---|----------------------------|------------|------------|-------------|--------------|
| ECLAIRAGE                               | 10                         | 4          | 2          | 4           | 20           |
| SIGNALISATION                           | 7                          | 4          | 3          | 5           | 19           |
| CIRCULATION                             | 11                         | 17         | 15         | 24          | 67           |
| STATIONNEMENT                           | 25                         | 22         | 28         | 18          | 93           |
| PAVAGE                                  | 6                          | 4          | 3          | 6           | 19           |
| EGOUTS                                  | 3                          | 1          |            | 1           | 5            |
| CONTROLE ET DROITS DE VOIRIE            | 28                         | 11         | 6          | 9           | 54           |
| RAPPORTS PRESENTES AU CONSEIL MUNICIPAL | 16                         | 36         | 44         | 42          | 138          |
|   |                            |            |            | TOTAL ..... | <u>415</u>   |



II - Service de la Voie Publique

TRAVAUX EFFECTUES (quantités)

|   | 1955                 | 1956                 | 1957                 | 1958<br>(prévisions) | TOTAL                 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| <u>Chaussées - trottoirs</u>                              |                      |                      |                      |                      |                       |
| Construction ou réfection de chaussées                    | 62.253m <sup>2</sup> | 75.239m <sup>2</sup> | 78.172m <sup>2</sup> | 80.000m <sup>2</sup> | 295.664m              |
| Construction ou réfection de trottoirs                    | 22.912m <sup>2</sup> | 25.118m <sup>2</sup> | 27.653m <sup>2</sup> | 30.000m <sup>2</sup> | 105.683m <sup>2</sup> |
| Remaniement et pose de bordures                           | 15.039m              | 17.181m              | 18.726m              | 20.000m              | 70.946m               |
| Construction de fil d'eau maçonnés                        | 5.106m               |                      | 8.584m               | 10.000m              | 23.690m               |
| <u>EGOUTS</u>   |                      |                      |                      |                      |                       |
| Construction de nouveaux égouts                           | 315m                 | 418m                 | 2.282m               | 4.500m               | 7.515m                |
| Construction ou réfection de bouches                      | 13                   | 155                  | 13                   | 70                   | 251                   |
| Autorisation de construction de branchements particuliers | 208                  | 129                  | 103                  | -                    |                       |
| Autorisation de réparation de branchements particuliers   | 44                   | 52                   | 46                   | -                    |                       |
| <u>ECLAIRAGE PUBLIC</u>                                   |                      |                      |                      |                      |                       |
| Nombre de voies électrifiées (rues et cours)              | 82                   | 128                  | 67                   | 160                  | 437                   |
| Longueur des voies électrifiées                           | 13.365m              | 20.465m              | 10.570m              | 25.000m              | 69.400m               |
| Nombre de lanternes posées                                | 488                  | 673                  | 437                  | 750                  | 2.348                 |
| Nombre de lanternes en service au 31 déc.                 | 5.756                | 6.307                | 6.529                | 7.279                | 25.871                |
| Nombre de foyers à gaz supprimés                          | 234                  | 283                  | 85                   | 200                  | 802                   |
| Nombre de foyers à gaz restant en service au 31 décembre  | 932                  | 649                  | 564                  | 364                  | 2.509                 |

.../

|   | 1955  | 1956  | 1957  | 1958 | TOTAL |
|---|-------|-------|-------|------|-------|
| <u>SIGNALISATION</u>  |       |       |       |      |       |
| Equipement de carrefours en feux tricolores                       | I     | 4     | 4     | 2    | II    |
| Pose de plaques de signalisation routière                         | 427   | 433   |       | -    | -     |
| Pose de plaques de rues   | 55    |       |       | 350  | 405   |
| <u>CONTROLE DE VOIRIE</u>   |       |       |       |      |       |
| Pétitions reçues pour divers travaux                              | 3.702 | I.775 | I.765 | -    |       |
| Pétitions ayant fait l'objet d'une autorisation                   | 3.602 | I.I84 | I.639 | -    |       |
| Pose de tableaux, enseignes, etc...                               | 800   | 600   | 834   | -    |       |
| Arrêtés d'autorisations diverses                                  | I.459 | 9II   | 59I   | -    |       |
| Manifestations sur la voie publique, permis délivré après enquête | 79    | 72    | I22   | -    |       |
| Immeubles menaçant ruine  |       |       |       |      |       |
| } Enquêtes sur demande du Contentieux                             | 69    | I68   | 88    | -    |       |
| } Transmission de dossiers au Contentieux                         | 2I    | I8    | 6     | -    |       |

VILLE de LILLE

Services Techniques  
Voie Publique

DEPENSES EFFECTUEES en 1955 - 1956 - 1957 - 1958

| Intitulé du crédit   | Chapitre et article | Exercice 1955 | Exercice 1956 | Exercice 1957 | Exercice 1958 | Total en millions           |
|--|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------|
| Curage, entretien et extension du réseau d'égouts et canaux intérieurs     | IX - 5              | 6.000.000     | 8.000.000     | 8.000.000     | 8.000.000     | 30                          |
| Dépenses diverses.   |                     |               |               |               |               |                             |
| Entretien et extension des voies publiques                                 | XII - 5             | 77.000.000    | 87.000.000    | 92.000.000    | 103.000.000   | 359                         |
| Eclairage de la voie publique.   |                     |               |               |               |               |                             |
| Extension et entretien   | XII - 8             | 30.000.000    | 34.000.000    | 34.000.000    | 38.000.000    | 136                         |
| Signalisation, éclairage.  |                     |               |               |               |               |                             |
| Entretien et extension   | XII - 9             | 6.000.000     | 8.000.000     | 11.000.000    | 12.000.000    | 37                          |
|  |                     |               |               |               |               | 562                         |
| Crédits divers   |                     |               |               |               |               |                             |
| Aménagement du Boulevard Périphérique                                      |                     |               | 200.000.000   |               |               | ) Total = . . . . . 327     |
| Aménagement des Cimetières (construction d'égouts, revêtements des allées) |                     |               | 30.000.000    |               |               |                             |
| Construction de la partie amont du Collecteur Est                          |                     |               | 60.000.000    |               |               |                             |
| Construction d'égouts primaires (lot I)                                    |                     |               | 10.000.000    |               |               |                             |
| Construction de la chaussée du boulevard de Metz                           |                     |               | 19.000.000    |               |               |                             |
| " d'un égout   | " "                 |               | 8.000.000     |               |               | TOTAL GENERAL . . . . . 889 |

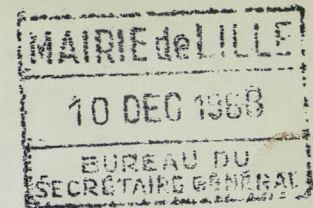
## ANNEXE AU P.V. DE LA COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE du 20 NOVEMBRE 1958

- RECTIFICATIF -

II - Service de la Voie PubliqueTravaux effectués (quantités)

|   | 1955                  | 1956                  | 1957                  | 1958                  | TOTAL                  |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| <u>CHAUSSEES - TROTTOIRS</u>                              |                       |                       |                       |                       |                        |
| Construction ou réfection de chaussées                    | 62.253 m <sup>2</sup> | 75.239 m <sup>2</sup> | 78.172 m <sup>2</sup> | 80.000 m <sup>2</sup> | 295.664 m <sup>2</sup> |
| Entretien de chaussées hydrocarbonées (estimation)        | 15.000 m <sup>2</sup> | 20.000 m <sup>2</sup> | 20.000 m <sup>2</sup> | 55.000 m <sup>2</sup> | 110.000 m <sup>2</sup> |
| Construction ou réfection de trottoirs                    | 22.912 m <sup>2</sup> | 25.118 m <sup>2</sup> | 27.653 m <sup>2</sup> | 30.000 m <sup>2</sup> | 105.683 m <sup>2</sup> |
| Remaniement et pose de bordures                           | 15.039 m              | 17.181 m              | 18.726 m              | 20.000 m              | 70.946 m               |
| Construction de fils d'eau maçonnés                       | 5.106 m               |                       | 8.584 m               | 10.000 m              | 23.690 m               |
| <u>EGOUTS</u>   |                       |                       |                       |                       |                        |
| Construction de nouveaux égouts                           | 315 m                 | 418 m                 | 2.282 m               | 4.500 m               | 7.515 m                |
| Construction ou réfection de bouches                      | 13                    | 155                   | 13                    | 70                    | 251                    |
| Autorisation de construction de branchements particuliers | 208                   | 129                   | 103                   | -                     |                        |
| Autorisation de réparation de branchements particuliers   | 44                    | 52                    | 46                    | -                     |                        |
| <u>ECLAIRAGE PUBLIC</u>                                   |                       |                       |                       |                       |                        |
| Nombre de voies électrifiées (rues et cours)              | 82                    | 128                   | 67                    | 160                   | 437                    |
| Longueur des voies électrifiées                           | 13.365 m              | 20.465 m              | 10.570 m              | 25.000 m              | 69.400 m               |
| Nombre de lanternes posées                                | 488                   | 673                   | 437                   | 750                   | 2.348                  |
| Nombre de lanternes en service au 31 Décembre             | 5.756                 | 6.429                 | 6.866                 | 7.616                 | -                      |
| Nombre de foyers à gaz supprimés                          | 234                   | 283                   | 85                    | 200                   | 802                    |
| Nombre de foyers à gaz restant en service au 31 Décembre  | 932                   | 649                   | 564                   | 364                   | -                      |

|   | 1955  | 1956  | 1957  | 1958 | TOTAL |
|---|-------|-------|-------|------|-------|
| <u>SIGNALISATION</u>  |       |       |       |      |       |
| Équipement de carrefours en feux tricolores                             | 1     | 4     | 4     | 2    | II    |
| Pose de plaques de signalisation routière                               | 427   | 433   |       | -    | -     |
| Pose de plaques de rues   | 55    |       |       | 350  | 405   |
| <u>CONTROLE DE VOIRIE</u>   |       |       |       |      |       |
| Pétitions reçues pour divers travaux                                    | 3.702 | 1.775 | 1.765 | -    |       |
| Pétitions ayant fait l'objet d'une autorisation                         | 3.602 | 1.184 | 1.639 | -    |       |
| Pose de tableaux, enseignes, etc...                                     | 800   | 600   | 834   | -    |       |
| Arrêtés d'autorisations diverses  | 1.459 | 911   | 591   | -    |       |
| Manifestations sur la voie publique,<br>permis délivré après enquête    | 79    | 72    | 122   | -    |       |
| Immeubles } Enquêtes sur demande<br>} du Contentieux                    | 69    | 168   | 88    | -    |       |
| menaçant }<br>} Transmission de dossiers<br>ruine      } au Contentieux | 21    | 18    | 6     | -    |       |



ANNEXE au P.V. de la COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE du 20 NOVEMBRE 1958

Questions soumises à la Commission de la Voie Publique

de JUILLET 1955 à DECEMBRE 1958



|   | de Juillet à Décembre 1955 | ANNEE 1956 | ANNEE 1957 | ANNEE 1958  | TOTAL |
|---|----------------------------|------------|------------|-------------|-------|
| ECLAIRAGE                               | 10                         | 4          | 2          | 4           | 20    |
| SIGNALISATION                           | 7                          | 4          | 3          | 5           | 19    |
| CIRCULATION                             | 11                         | 17         | 15         | 24          | 67    |
| STATIONNEMENT                           | 25                         | 22         | 28         | 18          | 93    |
| PAVAGE                                  | 6                          | 4          | 3          | 6           | 19    |
| EGOUTS                                  | 3                          | 1          |            | 1           | 5     |
| CONTROLE ET DROITS DE VOIRIE            | 28                         | 11         | 6          | 9           | 54    |
| RAPPORTS PRESENTES AU CONSEIL MUNICIPAL | 16                         | 36         | 44         | 42          | 138   |
|   |                            |            |            | TOTAL ..... | 415   |

II - Service de la Voie Publique

TRAVAUX EFFECTUES (quantités)

|   | 1955     | 1956     | 1957     | 1958<br>(prévisions) | TOTAL     |
|---|----------|----------|----------|----------------------|-----------|
| <u>Chaussées - trottoirs</u>                              |          |          |          |                      |           |
| Construction ou réfection de chaussées                    | 62.253m2 | 75.239m2 | 78.172m2 | 80.000m2             | 295.664m  |
| Construction ou réfection de trottoirs                    | 22.912m2 | 25.118m2 | 27.653m2 | 30.000m2             | 105.683m2 |
| Remaniement et pose de bordures                           | 15.039m  | 17.181m  | 18.726m  | 20.000m              | 70.946m   |
| Construction de fil d'eau maçonnés                        | 5.106m   |          | 8.584m   | 10.000m              | 23.690m   |
| <u>EGOUTS</u>   |          |          |          |                      |           |
| Construction de nouveaux égouts                           | 315m     | 418m     | 2.282m   | 4.500m               | 7.515m    |
| Construction ou réfection de bouches                      | 13       | 155      | 13       | 70                   | 251       |
| Autorisation de construction de branchements particuliers | 208      | 129      | 103      | -                    |           |
| Autorisation de réparation de branchements particuliers   | 44       | 52       | 46       | -                    |           |
| <u>ECLAIRAGE PUBLIC</u>                                   |          |          |          |                      |           |
| Nombre de voies électrifiées (rues et cours)              | 82       | 128      | 67       | 160                  | 437       |
| Longueur des voies électrifiées                           | 13.365m  | 20.465m  | 10.570m  | 25.000m              | 69.400m   |
| Nombre de lanternes posées                                | 488      | 673      | 437      | 750                  | 2.348     |
| Nombre de lanternes en service au 31 déc.                 | 5.756    | 6.307    | 6.529    | 7.279                | 25.871    |
| Nombre de foyers à gaz supprimés                          | 234      | 283      | 85       | 200                  | 802       |
| Nombre de foyers à gaz restant en service au 31 décembre  | 932      | 649      | 564      | 364                  | 2.509     |

.../

|   | 1955  | 1956  | 1957  | 1958 | TOTAL |
|---|-------|-------|-------|------|-------|
| <u>SIGNALISATION</u>  |       |       |       |      |       |
| Equipement de carrefours en feux tricolores                       | I     | 4     | 4     | 2    | II    |
| Pose de plaques de signalisation routière                         | 427   | 433   |       | -    | -     |
| Pose de plaques de rues   | 55    |       |       | 350  | 405   |
| <u>CONTROLE DE VOIRIE</u>   |       |       |       |      |       |
| Pétitions reçues pour divers travaux                              | 3.702 | I.775 | I.765 | -    |       |
| Pétitions ayant fait l'objet d'une autorisation                   | 3.602 | I.I84 | I.639 | -    |       |
| Pose de tableaux, enseignes, etc...                               | 800   | 600   | 834   | -    |       |
| Arrêtés d'autorisations diverses                                  | I.459 | 9II   | 59I   | -    |       |
| Manifestations sur la voie publique, permis délivré après enquête | 79    | 72    | I22   | -    |       |
| Immeubles menaçant ruine  |       |       |       |      |       |
| } Enquêtes sur demande du Contentieux                             | 69    | I68   | 88    | -    |       |
| } Transmission de dossiers au Contentieux                         | 2I    | I8    | 6     | -    |       |



VILLE de LILLE

Services Techniques  
Voie Publique

DEPENSES EFFECTUEES en 1955 - 1956 - 1957 - 1958

| Intitulé du crédit   | Chapitre et article | Exercice 1955 | Exercice 1956 | Exercice 1957     | Exercice 1958 | Total en millions       |
|--|---------------------|---------------|---------------|-------------------|---------------|-------------------------|
| Curage, entretien et extension du réseau d'égouts et canaux intérieurs               | IX - 5              | 6.000.000     | 8.000.000     | 8.000.000         | 8.000.000     | 30                      |
| Dépenses diverses.   |                     |               |               |                   |               |                         |
| Entretien et extension des voies publiques   | XII - 5             | 77.000.000    | 87.000.000    | 92.000.000        | 103.000.000   | 359                     |
| Eclairage de la voie publique.   |                     |               |               |                   |               |                         |
| Extension et entretien   | XII - 8             | 30.000.000    | 34.000.000    | 34.000.000        | 38.000.000    | 136                     |
| Signalisation, éclairage.  |                     |               |               |                   |               |                         |
| Entretien et extension   | XII - 9             | 6.000.000     | 8.000.000     | 11.000.000        | 12.000.000    | 37                      |
|  |                     |               |               |                   |               | 562                     |
| <u>Crédits divers</u>  |                     |               |               |                   |               |                         |
| Aménagement du Boulevard Périphérique . . . . .                                      |                     | 200.000.000   | )             |                   |               |                         |
| Aménagement des Cimetières (construction d'égouts, revêtements des allées) . . . . . |                     | 30.000.000    | )             |                   |               |                         |
| Construction de la partie amont du Collecteur Est . . . . .                          |                     | 60.000.000    | )             |                   |               |                         |
| Construction d'égouts primaires (lot I) . . . . .                                    |                     | 10.000.000    | )             | Total = . . . . . |               | 327                     |
| Construction de la chaussée du boulevard de Metz . . . . .                           |                     | 19.000.000    | )             |                   |               |                         |
| " d'un égout " " . . . . .   |                     | 8.000.000     | )             |                   |               |                         |
|  |                     |               |               |                   |               | TOTAL GENERAL . . . . . |
|  |                     |               |               |                   |               | 889                     |

Monsieur le Secrétaire Général

MAIRIE de LILLE

15 DEC 1968

BUREAU DU  
SECRETARIE GENERAL

## ANNEXE AU P.V. DE LA COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE du 20 NOVEMBRE 1958

- RECTIFICATIF -

II - Service de la Voie PubliqueTravaux effectués (quantités)

|   | 1955      | 1956      | 1957      | 1958      | TOTAL      |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| <u>CHAUSSEES - TROTTOIRS</u>                              |           |           |           |           |            |
| Construction ou réfection de chaussées                    | 62.253 m2 | 75.239 m2 | 78.172 m2 | 80.000 m2 | 295.664 m2 |
| Entretien de chaussées hydrocarbonées (estimation)        | 15.000 m2 | 20.000 m2 | 20.000 m2 | 55.000 m2 | 110.000 m2 |
| Construction ou réfection de trottoirs                    | 22.912 m2 | 25.118 m2 | 27.653 m2 | 30.000 m2 | 105.683 m2 |
| Remaniement et pose de bordures                           | 15.039 m  | 17.181 m  | 18.726 m  | 20.000 m  | 70.946 m   |
| Construction de fils d'eau maçonnés                       | 5.106 m   |           | 8.584 m   | 10.000 m  | 23.690 m   |
| <u>EGOUTS</u>   |           |           |           |           |            |
| Construction de nouveaux égouts                           | 315 m     | 418 m     | 2.282 m   | 4.500 m   | 7.515 m    |
| Construction ou réfection de bouches                      | 13        | 155       | 13        | 70        | 251        |
| Autorisation de construction de branchements particuliers | 208       | 129       | 103       | -         |            |
| Autorisation de réparation de branchements particuliers   | 44        | 52        | 46        | -         |            |
| <u>ECLAIRAGE PUBLIC</u>                                   |           |           |           |           |            |
| Nombre de voies électrifiées (rues et cours)              | 82        | 128       | 67        | 160       | 437        |
| Longueur des voies électrifiées                           | 13.365 m  | 20.465 m  | 10.570 m  | 25.000 m  | 69.400 m   |
| Nombre de lanternes posées                                | 488       | 673       | 437       | 750       | 2.348      |
| Nombre de lanternes en service au 31 Décembre             | 5.756     | 6.429     | 6.866     | 7.616     | -          |
| Nombre de foyers à gaz supprimés                          | 234       | 283       | 85        | 200       | 802        |
| Nombre de foyers à gaz restant en service au 31 Décembre  | 932       | 649       | 564       | 364       | -          |

|  | 1955  | 1956  | 1957  | 1958 | TOTAL |
|--|-------|-------|-------|------|-------|
| <u>SIGNALISATION</u>   |       |       |       |      |       |
| Equipement de carrefours en feux tricolores                          | 1     | 4     | 4     | 2    | II    |
| Pose de plaques de signalisation routière                            | 427   | 433   |       | -    | -     |
| Pose de plaques de rues  | 55    |       |       | 350  | 405   |
| <u>CONTROLE DE VOIRIE</u>  |       |       |       |      |       |
| Pétitions reçues pour divers travaux                                 | 3.702 | 1.775 | 1.765 | -    |       |
| Pétitions ayant fait l'objet d'une autorisation                      | 3.602 | 1.184 | 1.639 | -    |       |
| Pose de tableaux, enseignes, etc...                                  | 800   | 600   | 834   | -    |       |
| Arrêtés d'autorisations diverses                                     | 1.459 | 911   | 591   | -    |       |
| Manifestations sur la voie publique,<br>permis délivré après enquête | 79    | 72    | 122   | -    |       |
| Immeubles } Enquêtes sur demande<br>} du Contentieux                 | 69    | 168   | 88    | -    |       |
| menaçant }<br>} Transmission de dossiers<br>} au Contentieux         | 21    | 18    | 6     | -    |       |
| ruine  |       |       |       |      |       |